



Rapport d'activité 2018

# Une ambition d'avenir renforcée



Partager l'eau,  
construire l'avenir



## SOMMAIRE



**P4**  
**Relever** les défis  
de demain



EN CHIFFRES



**P6**



**P8**  
**2018** dans le rétro



**P20**  
**L'eau** en Provence



**P34**  
**Une énergie** renouvelée dans la  
maîtrise de l'eau



**P50**  
**Cultivons** les ressources de demain



**P72**  
**Rapport** financier 2018

# Relever les défis de demain



PHILIPPE  
VITEL

Président  
de la Société du Canal de  
Provence,  
Vice-président  
de la Région Sud Provence-  
Alpes-Côte d'Azur



BRUNO  
VERGOBBI

Directeur Général  
de la Société du Canal de  
Provence

« Ce programme d'envergure va nous permettre de planifier sur les 20 prochaines années, l'ensemble des investissements à réaliser pour répondre aux besoins des territoires. »

## Monsieur le Président, qu'est-ce qui vous a le plus marqué au cours de l'année 2018 ?

**PV :** J'ai vraiment été marqué par l'évolution du climat. Nous avons en effet connu une année très humide qui contrastait fortement avec l'année 2017, qui reste historiquement l'une des plus sèches. Mais au-delà de ce constat, ce qui est vraiment frappant, c'est que la température moyenne a été plus élevée en 2018 qu'en 2017 et c'est une tendance qui se confirme malheureusement d'année en année. La corrélation entre humidité et chaleur nous a, par ailleurs, placé face à des phénomènes inédits avec des conditions quasi tropicales sur certains territoires. Or ces bouleversements ont des implications très concrètes pour notre région et je pense notamment aux impacts pour les agriculteurs. Dans ce contexte, la SCP se doit donc d'être plus que jamais au plus près des attentes et des besoins de nos territoires.

## Et pour vous, monsieur le Directeur Général ?

**BV :** Dans le contexte que vient de décrire notre Président, nous nous réjouissons d'avoir pu mener à bien en 2018, l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec la Région Sud, notre autorité concédante. En effet, ce programme d'envergure va nous permettre de planifier sur les 20 prochaines années, l'ensemble des investissements à réaliser pour répondre aux besoins des territoires. Nous l'avons véritablement établi dans une optique d'anticipation afin de mettre en place les infrastructures hydrauliques qui seront nécessaires dans le futur, pour faire face notamment au changement climatique. Le PPI représente au total 580 millions d'euros d'investissements.

## Pouvez-vous nous en dire plus sur cet investissement de 580 millions sur 20 ans ?

**BV :** Oui, je tiens à préciser que 70 % de ces investissements seront consacrés aux aménagements agricoles, dont 250 millions d'euros pour l'irrigation de 20 000 ha de vignes dans le Var. Pour garantir la faisabilité financière de ce programme d'investissement, nous avons dû faire évoluer notre modèle économique, car le mode de financement actuel des réseaux agricoles, qui bénéficie de la solidarité des autres usages et de subventions très élevées des collectivités territoriales, n'était pas envisageable. En effet, l'irrigation de la vigne requiert des investissements coûteux, mais génère des recettes particulièrement faibles au regard de la valeur ajoutée des productions. La contribution des viticulteurs aux investissements publics nécessaires pour étendre ou renforcer les réseaux permettra de garantir la réalisation de ce programme ambitieux.

**PV :** Je voudrais insister sur la forte proportion des futurs aménagements hydroagricoles. Il faut bien comprendre que ces derniers sont aujourd'hui indispensables et répondent à des besoins importants exprimés par les territoires. C'est le maintien et la sauvegarde de nos productions et donc la sécurisation de l'alimentation qui sont en jeu. Mais au-delà de l'agriculture, les futurs aménagements concerneront aussi les autres usages, à savoir l'alimentation des collectivités, des industries ou encore des particuliers. D'où l'importance que revêt le travail que nous réalisons en collaboration avec les collectivités territoriales et je me félicite d'ailleurs des relations solides que nous nouons aujourd'hui avec les métropoles Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Méditerranée.

## En parallèle au Plan Pluriannuel d'Investissement, vous avez aussi choisi en 2018 de mettre en avant un 4<sup>ème</sup> métier de la SCP, pourquoi ?

**BV :** C'est pour conforter notre ambition de développement dans ce domaine, à la fois sur le périmètre de la concession et sur le secteur concurrentiel, que nous avons décidé d'afficher la production d'énergies renouvelables comme la 4<sup>ème</sup> activité de la SCP, après ses activités de société d'aménagement concessionnaire de la Région Sud, de société de services et de société d'ingénierie. Nous avons pour objectif d'augmenter notre production, en propre ou au travers de partenariats, pour atteindre en 2025 un bilan énergétique positif, c'est-à-dire produire, en renouvelable, autant d'énergie qu'en consomment

les 85 stations de pompage de la concession. Ceci en nous appuyant sur notre savoir-faire en hydroélectricité mais aussi sur la valorisation des réserves foncières de la concession pour la production photovoltaïque.

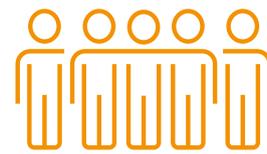
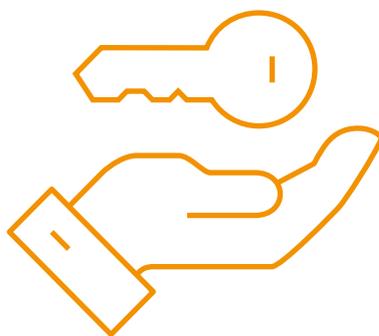
## Face aux nouveaux enjeux des territoires, qu'en est-il de la gestion de la ressource ?

**PV :** Effectivement, nous parlons d'investissements importants pour faire face aux futurs besoins et donc à une augmentation de la consommation en eau. Pour autant, il faut savoir qu'aujourd'hui la SCP ne mobilise en période de pointe qu'un tiers des réserves constituées chaque année. Les Alpes constituent un château-d'eau disponible. Les besoins en eau des nouveaux territoires desservis sont relativement limités car il s'agit souvent d'irriguer des cultures qui étaient traditionnellement au sec et qui ont donc besoin d'un faible apport en eau. Pour autant, il nous faut continuer d'inciter à des consommations raisonnées et responsables. La préservation de la ressource passera aussi par notre capacité à innover et à développer de nouvelles ressources. On peut notamment citer le chantier emblématique de rénovation du barrage de Bimont, que nous avons choisi de mettre à l'honneur en couverture de ce rapport d'activité, et qui va permettre d'exploiter le barrage à pleine capacité. Ou encore les projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT), solution qui permet de développer une ressource en eau alternative.

## Monsieur le Directeur Général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**BV :** Pour faire suite aux propos du Président, j'aimerais terminer en insistant sur l'importance que revêt, pour la SCP, l'innovation. Je peux citer, bien sûr, notre plateforme web SCP-AgriDATA qui permet, par un pilotage très fin de l'irrigation, de réduire la consommation d'eau, mais je pense plus globalement à tout l'apport du digital. De plus, il est important de souligner que nous nous efforçons au quotidien d'être au plus proche des acteurs de notre écosystème pour développer ces nouveaux projets et que nous travaillons de plus en plus avec des start-ups sur des solutions innovantes. Je terminerai en prenant pour exemple la société OSHUN, une start-up dont la SCP est actionnaire fondateur, qui a pour ambition de faire progresser l'accès à une eau saine dans des zones rurales en Afrique.

# Chiffres clés



**530**  
collaborateurs en CDI



**10**

**centres d'exploitation**  
répartis sur une grande partie  
du territoire régional

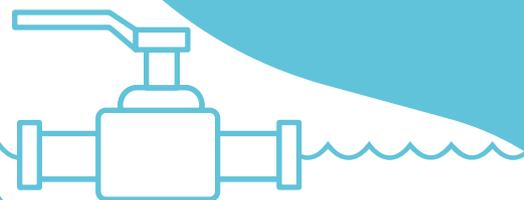


**42**

**recrutements**  
en 2018



**111** millions d'euros  
de chiffre d'affaires



**195** millions  
de m<sup>3</sup> d'eau mobilisés en 2018



**60** ans

**2,7** milliards d'euros  
valeur du patrimoine hydraulique régional



**2** millions

d'habitants alimentés,  
soit 40 % de la population  
de la Région Sud



Environ

**50 000**  
clients dans la Région Sud



**7**  
agences

et plus de



**500** clients



dans

**40** pays

1

# 2018 dans le rétro



## SOMMAIRE



**P10**  
Faits marquants 2018



**P13**  
Un plan pluriannuel d'investissement pour la Région Sud



**P15**  
Énergie positive : la SCP s'engage dans un 4<sup>ème</sup> métier

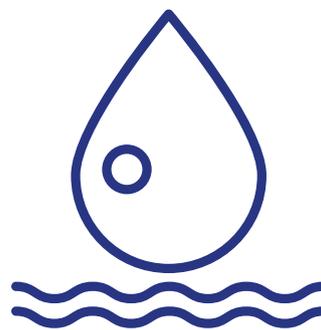


**P16**  
Évolution institutionnelle de la Société



**P19**  
OSHUN progresse en Afrique de l'Ouest

# Faits marquants 2018



## VISITE DES ÉLUS DU VAR

à la station de  
potabilisation  
d'Hugueneuve à  
Ollioules  
Var

## VISITE DU CHANTIER du barrage de Bimont Bouches-du-Rhône

JANVIER



PROJET READ'APT



JUIN



JANVIER



MAI

LE CENTRE SERVICE  
CLIENTS FÊTE SES  
10 ANS

Recycler l'Eau en  
Agriculture Dans une  
Approche de Projet  
de Territoire  
Vaucluse

VISITE DE CHANTIER  
de la microcentrale  
hydroélectrique  
d'Eyguières  
avec l'ASCO des  
arrosants de La Crau  
Bouches-du-Rhône



**SALON DURANCE INNOV'**  
organisation du salon  
Durance Innov' avec  
Groupe Provence Services

**VISITE DU CHANTIER**  
de diversification et  
de sécurisation de  
l'alimentation en eau des  
communes du Val de  
Durance  
Alpes de Haute-Provence

**OSHUN**  
30<sup>ème</sup> kiosque à eau  
ouvert  
Sénégal

**PROJET MANOUBA**

**LA RÉUNION**



**JUIN**

**SEPTEMBRE**

**DÉCEMBRE**



Modernisation  
de 1 100 ha  
de périmètres irrigués  
Tunisie

**STATION  
D'EAU POTABLE**  
de la commune des  
Aviron



**TÉMOIGNAGE**  
**RENAUD**  
**MUSELIER**

**Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Région Sud – Provence-Alpes Côte d'Azur se félicite du travail qu'elle réalise avec la Société du Canal de Provence pour faire face aux effets prévisibles du changement climatique et les atténuer. La disponibilité de l'eau est en effet une condition du développement qu'il soit touristique, industriel, artisanal ou agricole.

Afin d'accélérer l'adaptation de nos territoires, la Région a ainsi demandé à la Société du Canal de Provence d'élaborer un plan d'investissement ambitieux qui accompagne et soutienne la politique de développement et garantisse la pérennité de notre agriculture régionale. Le recensement des besoins exprimés par les territoires, amplifiés par la sécheresse que nous avons connu en 2016 et 2017, a conduit à l'élaboration d'un programme prévisionnel d'investissement sur 20 ans, véritable plan de route pour faciliter et favoriser l'alimentation en eaux de la Provence pour tous les usages tout en préservant les différentes ressources. En tout ce sont 580 millions d'Euros qui vont être investis jusqu'en 2038 sur l'ensemble de la concession régionale du Canal de Provence. Ce montant est à la hauteur des enjeux qui nous attendent, et la Région apportera le soutien financier nécessaire à cette opération d'envergure.

Par la diversification de ses activités, la Société du Canal de Provence s'inscrit aussi dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, un des objectifs de la Région. Elle participe au développement des énergies renouvelables, avec un objectif ambitieux, celui d'atteindre à partir de 2025 un bilan énergétique positif en produisant plus d'énergie que n'en consomment les ouvrages de la concession régionale. Pour pouvoir atteindre ce but, elle utilise son expérience en hydroélectricité bien sûr, mais accentue aussi ses recherches sur l'utilisation et la valorisation du patrimoine foncier de la concession pour produire de l'énergie photovoltaïque.

Enfin, il est important que la Société du Canal de Provence participe aussi au rayonnement international de la Région. Avec sa filiale OSHUN, elle a accompagné une délégation régionale lors d'une mission de coopération et de développement au Costa Rica. La Société OSHUN représente un formidable espoir pour les régions du monde qui n'ont pas accès à une eau potable de qualité et la Région ne peut que soutenir cette initiative.

# Un plan pluriannuel d'investissement pour la Région Sud

La mission première de la SCP est de sécuriser l'approvisionnement eau de la Provence, dans le cadre du contrat de concession qui lie la Société à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette mission prend une acuité particulière dans la perspective du changement climatique, la région étant touchée par des épisodes de sécheresse de plus en plus longs. En particulier, les cultures qui étaient dites pluviales car arrosées par les seules pluies (vigne, amandier, blé dur, olivier...) ont de plus en plus besoin d'être irriguées et les demandes

sont en constante augmentation. Les futurs aménagements, que la Société va devoir mettre en place, participeront donc à l'adaptation de notre région provençale au changement climatique, pour préserver notamment l'activité agricole.

À la demande de la Région Sud, son autorité concédante, la Société du Canal de Provence a élaboré en 2018 un PPI de la concession régionale sur 20 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance du contrat de concession en 2038. L'objectif est

de planifier les investissements à réaliser pour répondre aux besoins des territoires et des acteurs du développement économique, mais aussi de faciliter la construction des futurs programmes annuels avec la Région et les collectivités actionnaires. Sa faisabilité a été bien entendue vérifiée au regard des capacités de financement de la SCP et des contributions potentielles des collectivités et des clients. Un business plan de la concession sur 20 ans a ainsi été élaboré en parallèle.



**d'investissements** sur 20 ans dont 70 % consacrés aux aménagements hydroagricoles

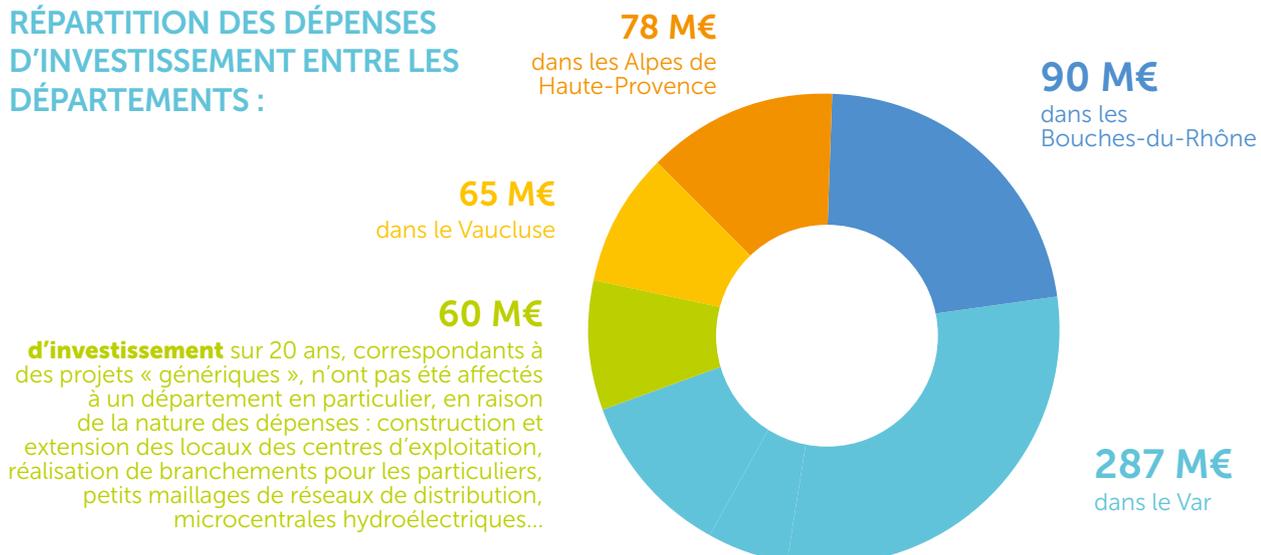


**d'investissements** en moyenne annuelle sur 2018-2027, soit une augmentation de 25 % par rapport à la période 2008-2017, qui a pourtant été marquée par la réalisation de la grande adduction Verdon / Saint-Cassien représentant à elle seule un investissement de 100 M€



**d'aménagements hydroagricoles** (contre 500 ha en moyenne sur la période 2010-2017 soit un rythme multiplié par 3)

## RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE LES DÉPARTEMENTS :





## LES OBJECTIFS D'UN PROGRAMME PARTICULIÈREMENT AMBITIEUX :

- Faciliter le développement économique des territoires provençaux,
- Contribuer à l'alimentation en eau des collectivités de la région,
- Favoriser une gestion équilibrée des différentes ressources en eau du territoire régional,
- Améliorer la performance énergétique des aménagements concédés.

« Le dérèglement climatique impacte nos cultures et, nous le savons, ces phénomènes vont s'accélérer. »



TÉMOIGNAGE  
FABIENNE  
JOLY

Présidente de  
la Chambre  
d'Agriculture du Var

Le dérèglement climatique impacte nos cultures et, nous le savons, ces phénomènes vont s'accélérer. Il était donc vital de rechercher des solutions de sécurisation de l'accès à l'eau pour nos entreprises agricoles.

Notre département, en grande majorité viticole, n'a pas besoin de beaucoup d'eau mais a un besoin crucial d'accéder à une ressource sécurisée. Face à ce constat, et sous l'impulsion du Syndicat des Côtes de Provence, nous avons construit avec la Société du Canal de Provence, un programme ambitieux visant l'irrigation de 20 000 hectares en 15 ans.

Nous n'en sommes qu'au début, mais je peux d'ores et déjà remercier la SCP

pour la qualité d'écoute de ses équipes qui ont su proposer des solutions techniques et financières innovantes permettant de rendre opérationnel un tel programme à destination de l'ensemble des cultures varoises.

Ce projet d'extension du réseau a pour ambition de sécuriser l'accès à l'eau tout en s'assurant du développement de pratiques toujours plus durables en matière de gestion raisonnée de la ressource. C'est dans cet esprit que nos conseillers travaillent ensemble pour élaborer des programmes de formation et d'accompagnement technique indispensables à la diffusion de solutions culturales économes en eau.

La réussite de ce vaste programme,

qui aura un impact majeur sur l'aménagement du territoire de demain, sera également le fruit d'une collaboration sur le plan de l'animation territoriale. La Chambre d'Agriculture du Var et la SCP veillent à construire ce nouveau réseau avec toutes les collectivités locales concernées.

Ce ne sera que par la mise en commun de nos réseaux et de nos savoir-faire que nous réussirons la construction d'un programme aussi ambitieux et au combien important pour l'avenir agricole de notre département.

# Énergie positive : la SCP s'engage dans un 4<sup>ème</sup> métier

Dans une démarche de développement durable et pour contribuer à la transition énergétique, la SCP a décidé d'investir dans le développement des énergies renouvelables (EnR). Elle s'est fixée pour objectif d'augmenter sa propre production afin d'atteindre un bilan énergétique positif (produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme) à l'horizon 2025 (équilibre à 40 GWh/an, soit la consommation annuelle d'une ville de 6 000 habitants). La Société a ainsi développé ces dernières années un ensemble de compétences dédiées et a fait le choix d'installer de nouvelles unités de production d'énergie sur les infrastructures de la concession régionale mais aussi d'investir dans des projets en dehors de ce périmètre.

La SCP place aujourd'hui la production d'énergies renouvelables comme la 4<sup>ème</sup> de ses activités. Elle devient ainsi :

- une société d'aménagement concessionnaire,
- une société de services,
- une société d'ingénierie,
- et une société productrice d'énergie renouvelable.

## UN SAVOIR-FAIRE EN HYDROÉLECTRICITÉ

10 microcentrales, correspondant à une puissance installée de 3,5 MW, sont implantées sur les infrastructures hydrauliques de la concession régionale du Canal de Provence et permettent de produire environ 10 GWh chaque année (injectés dans le réseau public de distribution d'électricité). 4 projets complémentaires sont en cours de réalisation.

En dehors de la concession, la Société a noué des partenariats avec des collectivités ou des associations syndicales d'irrigants sous forme de groupements d'intérêt économique (GIE). A ce jour, elle est membre de trois GIE dont l'objectif est de concevoir, construire et exploiter des centrales hydroélectriques permettant de valoriser énergétiquement des infrastructures de transport d'eau. Deux de ces centrales seront mises en service en 2019 :

- la minicentrale hydroélectrique d'Eyguières (13) sur le canal de Craponne, réalisée par le GIE constitué avec l'ASCO des Arrosants de la Crau,
- la microcentrale de Villeneuve (04) sur le canal de Manosque, réalisée par le GIE constitué avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque.

La SCP valorise par ailleurs son savoir-faire auprès de clients implantés en France ou à l'international dans le cadre de ses activités d'ingénierie.

## VALORISATION DES RÉSERVES FONCIÈRES POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

La SCP a opté pour une politique volontariste de valorisation énergétique de ses ouvrages (réserves, stations de pompage et canaux). Elle étudie ainsi la faisabilité de plusieurs installations photovoltaïques, notamment des projets innovants de fermes solaires implantés sur les canaux ou les plans d'eau.





# Évolution institutionnelle de la Société

En cohérence avec la reprise de la compétence Eau sur son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence est désormais actionnaire de la SCP en lieu et place de la Ville de Marseille. Cette évolution de la gouvernance de la SCP a été actée en conseil d'administration le 8 février 2019.

Afin de satisfaire ses besoins, qu'ils soient urbains, industriels et

agricoles, sur un territoire très vaste et comportant de nombreuses communes, 170 millions de m<sup>3</sup> d'eau sont nécessaires chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La relation nouvelle entre la Métropole et la SCP permettra d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins du territoire, en optimisant l'usage de la ressource en eau et le

coût des aménagements. Dans le contexte du changement climatique, la qualité et la fiabilité des approvisionnements en eau de la Métropole devraient favoriser son attractivité, la qualité de son cadre de vie et le bien-être de ses habitants.

« La Métropole a besoin de plus de 170 millions de m<sup>3</sup> d'eau chaque année. »



**TÉMOIGNAGE**  
**MARTINE**  
**VASSAL**

Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
Présidente du Conseil  
départemental des  
Bouches-du-Rhône

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la reprise de la compétence Eau, la Métropole Aix-Marseille-Provence est actionnaire de la Société du Canal de Provence (SCP) en lieu et place de la Ville de Marseille, acteur historique de la SCP aux côtés des Départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Cette nouvelle relation permet d'apporter des réponses aux exigences urbaines, industrielles et agricoles de notre territoire, le plus vaste de France. Avec 92 communes et 1,8 million

d'habitants, la Métropole a besoin de plus de 170 millions de m<sup>3</sup> d'eau chaque année !

La qualité et la fiabilité des approvisionnements en eau de la Métropole favorisent son attractivité, la qualité de son cadre de vie et le bien-être de ses habitants.

Dans la perspective du changement climatique, il est primordial d'optimiser la gestion de cette précieuse ressource afin de satisfaire tous les usages.

Un enjeu majeur en Provence, un élément vital, mais aussi un facteur de développement économique.

Notre Métropole est en capacité de faire face aux défis actuels et à venir. Elle doit aujourd'hui poursuivre son travail d'anticipation aux côtés des collectivités publiques actionnaires de la société du canal de Provence et relever ce challenge commun : assurer, ensemble, l'avenir des générations futures.



# OSHUN progresse en Afrique de l'Ouest

La société OSHUN, dont la SCP est l'un des fondateurs et l'actionnaire principal, a pour vocation de développer en Afrique, et dès à présent au Sénégal, un service de traitement de l'eau adapté aux besoins des populations rurales. Cette solution, autonome en énergie via des panneaux solaires et facile à entretenir, est dorénavant en capacité de communiquer intelligemment, ce qui permet de garantir le bon fonctionnement des appareils et d'en assurer le dépannage. Elle permettra dans un avenir proche un paiement dématérialisé. La Société a en effet le souci constant d'apporter une

offre de service innovante, autour de trois piliers : le développement rural, la fourniture d'une eau saine et de qualité et la connectivité. Son modèle économique s'articule autour du développement d'un entrepreneuriat local permettant de concilier accès à une eau purifiée et création d'emplois, notamment au bénéfice des femmes. Fin 2018, la société a réalisé une levée de fonds de 1 M€ auprès d'acteurs clés de l'entrepreneuriat social et inclusif que sont le fonds d'investissement Danone Communities, la Fondation Grameen Crédit Agricole SA et CAAP Création, filiale de capital-risque du Crédit Agricole Alpes-

Provence. Grâce à cet apport, OSHUN est en mesure d'amplifier le déploiement de kiosques à eau en Afrique en s'appuyant sur l'expertise internationale de ses nouveaux partenaires. Ce développement cible notamment le Sénégal, où OSHUN sécurise déjà, depuis fin 2018, plus de 30 villages, soit environ 20 000 habitants, en eau purifiée. Ce nouveau tour de table permet à OSHUN de confirmer sa feuille de route en Afrique de l'Ouest, au service d'un accès à une eau saine pour tous.

« Depuis 2007, Danone Communities a pour ambition de soutenir des social business innovants... »



TÉMOIGNAGE  
GUNTHER  
MAUERHOFER

Administrateur Danone Communities  
Université Vienne, MBA  
INSEAD

Depuis 2007, Danone Communities a pour ambition de soutenir des social business innovants pour les aider à réaliser un impact social durable dans la lutte contre la malnutrition et l'accès à l'eau potable. A ce jour, nous avons investi dans 11 entreprises en Afrique, en Amérique latine et en Asie, impactant plus de 3 millions de personnes quotidiennement. Nous avons aussi conclu des partenariats avec des organisations privées et publiques engagées dans des projets de développement.

L'objectif de nos investissements est d'accélérer le développement des entreprises, mais pas uniquement d'un point de vue financier. En effet, Danone

Communities s'engage dans les projets en mettant à disposition des partenaires, des ressources professionnelles (conseils techniques et stratégiques, formations, accompagnements) ainsi qu'un accès aux compétences du Groupe Danone et de ses collaborateurs.

Danone Communities a choisi d'investir dans Oshun car la Société du Canal de Provence a développé une technologie performante pour le traitement de l'eau avec des équipements de petite taille, à un coût accessible et autonomes car alimentés par énergie solaire. Ces équipements constituent une solution pérenne en zone rurale. Pour la diffusion du modèle des kiosques à eau, nous jouons un rôle de catalyseur basé

sur l'expérience acquise dans d'autres projets, c'est un modèle rentable permettant de fournir de l'eau purifiée aux communautés défavorisées.

À titre personnel, après plus de 20 ans d'expérience pour le Groupe Danone en tant que Directeur Général de sociétés du Groupe, puis après avoir exercé des fonctions d'administrateur indépendant, je collabore avec Danone Communities dans plusieurs projets et notamment au Sénégal. En collaboration étroite avec les autres partenaires d'Oshun et le management, j'espère sincèrement pouvoir apporter mon expérience et ma collaboration pour aider à la réussite de ce beau projet.



## SOMMAIRE



EN  
CHIFFRES



P **22**



P **23/28**

Anticiper les futurs besoins



P **29**

Préserver la qualité de service sans délai



P **30/33**

Accompagner l'évolution des territoires



Dans le cadre du contrat de concession qui la lie à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mission première de la SCP est d'assurer et de sécuriser l'alimentation en eau de la Provence. Elle préserve et contrôle la qualité de la ressource, soutient et pérennise le développement durable et solidaire des territoires régionaux.

**216 km**

d'ouvrages principaux dont 70 km de canaux à ciel ouvert et 146 km de galeries (traversant les massifs de Sainte-Victoire, de la Sainte-Baume et de l'Etoile), aqueducs et siphons

**Plus de 5 600 km**

de canalisations d'adduction et de distribution

**94**

barrages, réserves et réservoirs

**81**

stations de pompage et surpresseurs

**26**

usines de traitement et stations de potabilisation

**86 371 hectares**

surfaces équipées de la concession régionale

**64 247**

points de livraison

**96,4 M€**

produits d'exploitation

**28,4 M€**

dessertes urbaines

**18,4 M€**

dessertes industrielles

**32,8 M€**

dessertes rurales

# Anticiper les futurs besoins

## 15 M€

d'investissement dans les programmes d'extension de réseaux



Borne d'irrigation - Luberon

## LE VAUCLUSE DÉVELOPPE SON RÉSEAU

Les études des extensions de réseaux sur le secteur d'Apt ont été achevées pour permettre un démarrage des travaux en 2019. Ce futur périmètre équipé de 300 ha comportera notamment un réservoir sur la commune d'Apt et une station de pompage sur la commune de Bonnieux.

Sur la commune de Pertuis, la Société a étudié la réalisation d'une nouvelle prise et d'une ligne de production, qui remplacera à terme l'existante arrivant aujourd'hui à saturation. Cet aménagement permettra de poursuivre le développement des réseaux sur les communes d'Ansois, Pertuis et Mirabeau : 150 à 200 ha sur les secteurs dits d'Ansois Bas Service et de Pertuis Ouest ; 900 ha sur le secteur de Mirabeau grâce à la création d'une nouvelle adduction depuis le réservoir existant de Saint-Julien sur la commune de la Bastidonne, et d'un réseau de distribution de près de 50 km.



TÉMOIGNAGE

**CHRISTIAN  
MOUNIER**

Vice-Président du Conseil  
départemental de Vaucluse  
Maire de Cheval-Blanc

Dans le cadre de la concession régionale du Canal de Provence, un programme d'investissement propre au Vaucluse a été établi pour un montant de 40 M€ sur la période 2015-2024.

Le Conseil départemental de Vaucluse poursuit la réalisation des investissements d'aménagement hydraulique sur les secteurs du Calavon et du Sud Luberon. Ces derniers sont nécessaires pour pérenniser une agriculture performante dans ces territoires et anticiper au mieux les nouveaux besoins à venir, en prenant notamment en compte la réalité du changement climatique auquel nous sommes déjà confrontés. Face à de telles attentes, le Conseil départemental s'est positionné en tant que principal contributeur, avec une participation financière à hauteur de 50 % pour l'ensemble des opérations programmées sur la période 2015-2024.

En 2018, le rythme d'avancement des opérations a été conforme à la programmation arrêtée en fin d'année précédente avec notamment la fin des travaux sur le secteur de Vaugines-Cucuron, l'actualisation du schéma d'aménagement du Sud Luberon Est, la fin des études de projet sur Apt Sud-Bonnieux et la réalisation de l'avant-projet de la future ligne de production de la Loubière à Pertuis.

Afin de conforter le tissu agricole de ces territoires et de développer encore les aménagements hydrauliques, les réflexions en cours sont poursuivies afin d'anticiper les besoins futurs, d'accélérer le rythme des réalisations ces prochaines années et de faire évoluer les modalités de financement des opérations vers un modèle économique plus viable. La recherche de financements complémentaires est devenue nécessaire et conduit à étudier les modalités d'une participation des professionnels du monde agricole aux investissements.



*Études sur le plateau de Valensole dans les Alpes de Haute-Provence*

## 60 MILLIONS D'EUROS POUR LE PLATEAU DE VALENSOLE

Sur le plateau de Valensole (Alpes de Haute-Provence), plusieurs études ont été engagées pour le renforcement de l'adduction, la création d'une grande réserve de 20 000 m<sup>3</sup> et la modernisation de la station de pompage de Pradelles.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été signée avec la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, afin qu'elle accompagne la SCP dans la mise en œuvre de cet aménagement global qui permettra d'irriguer 5 600 ha supplémentaires au sud du plateau, s'ajoutant aux 3 200 ha déjà irrigués. Cet investissement est estimé à environ 60 millions d'euros.





## TÉMOIGNAGE SUZANNE GIOANNI

### Directrice du Parc Naturel Régional du Verdon

Le projet d'extension du réseau Valensole est envisagé depuis de nombreuses années sur le plateau pour sécuriser la ressource en eau potable de plusieurs communes mais aussi pour apporter l'eau aux exploitations agricoles non encore concernées. Un tel projet dépasse les usages agricoles et revêt une dimension globale d'aménagement du territoire.

Les élus du Parc ont donné un avis favorable au projet en 2016, en précisant leurs attentes en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, de confortement de la vocation agricole des terres irriguées, de mise en œuvre en complément du réseau d'une démarche globale de réduction des consommations d'eau. Le Parc assure la bonne adéquation entre le projet d'aménagement et les objectifs définis dans sa Charte ou dans le SAGE Verdon. Son rôle est d'autant plus important qu'une convention de partenariat le lie à la SCP et crée un cadre de coopération en bonne intelligence.

L'irrigation peut être vue comme un atout pour conforter les besoins en eau des communes et des agriculteurs, mais aussi pour l'agroécologie : diversification des assolements, allongement des rotations, restauration de la qualité des sols. Mal maîtrisée, elle peut accroître les pollutions des nappes, augmenter la dégradation des sols, l'érosion de la biodiversité et l'épuisement de la ressource. D'où l'importance de l'accompagnement qui sera fait auprès des agriculteurs. C'est l'objet du projet REGAIN, démarche d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles vers l'agroécologie, co-animée par la Chambre d'agriculture 04, la SCP et le Parc, avec le soutien de la chaire AgroSYS.

## REVUE DE PROJETS

Dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs projets ont vu leurs études se poursuivre ou s'achever, notamment pour :

- la réalisation du réseau du périmètre agricole des Ouides - la Tuillière, sur la commune de Rognac,
- la nouvelle station de pompage de la commune de La Bouilladisse,
- l'extension des réseaux de la zone agricole de Massane sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts,
- l'avant-projet d'extension des réseaux d'une partie du périmètre de l'ASA des irrigants de la Barben,
- la sécurisation de l'approvisionnement de la commune de Peyrolles,
- l'alimentation du futur poste de livraison de la commune d'Aix-en-Provence,
- le doublement d'une adduction alimentant la zone industrielle de Berre Ouest pour permettre sa rénovation.

Dans le Var, les études de sécurisation des infrastructures alimentant en eau potable les collectivités de l'Ouest Toulonnais se sont poursuivies, incluant la réalisation d'un nouveau maillage et d'un doublage partiel d'antenne. En ce qui concerne le développement et le renforcement d'infrastructures nécessaires à la poursuite des extensions de réseaux, les études réalisées en 2018 ont porté sur :

- la réalisation d'un bypass au niveau du brise-charge des Laures et d'une station de pompage à Trapan,
- la mise en place de surpresseurs le long de la liaison Verdon/Saint-Cassien,
- la réalisation du tronçon amont de la future adduction entre la branche du Var et la liaison Verdon/Saint-Cassien.

Enfin, les projets d'extensions de réseaux hydroagricoles, essentiellement à vocation viticole, ont fait l'objet d'études sur les territoires suivants : la commune de Pourrières, la plaine de Cuers/Pierrefeu du Var, le secteur Saint-Maximin/Rougiers, la plaine agricole de Fontcyrille sur la commune de Motte et le secteur d'Ollières.

## LE MAILLAGE DES TERRITOIRES RENFORCÉ

Sur la commune de Fuveau (Bouches-du-Rhône), les travaux de réalisation de l'extension agricole, alimentée à partir de la ligne de production existante desservant la centrale thermique de Gardanne, se sont poursuivis.

Dans le Vaucluse, les travaux d'extension des réseaux sur la commune de Grambois ont été achevés. Une antenne supplémentaire sera réalisée en 2019 sur la commune de Vitrolles-en-Luberon avec au total, près de 28 km de canalisations posées qui permettront d'équiper 350 ha. Sur la commune de la Tour-d'Aigues, deux extensions vont compléter l'aménagement existant. Les travaux s'achèveront en 2019 et comporteront 12 km de canalisations pour 200 ha desservis.



Barrage de Bimont dans les Bouches-du-Rhône

## RÉNOVER POUR PÉRENNISER LES RESEAUX

**31 M€**

d'investissements dans les programmes de rénovation

En 2018, plus de 30 M€ ont été consacrés par la Société au maintien des ouvrages au meilleur niveau de service.

Ouvrage majeur du patrimoine régional, le barrage de Bimont constitue une réserve de sécurité pour l'alimentation en eau de plusieurs communes de la région aixoise et l'irrigation de 8 000 hectares. Il alimente la zone industrielle de la Vallée de l'Arc, mais aussi Aix-en-Provence et Marseille (pour environ 30 % de leur consommation). Depuis l'été 2016, le barrage fait l'objet d'importants travaux de rénovation avec des objectifs multiples : anticiper les futurs besoins en eau, entretenir un ouvrage de génie civil en prenant en compte les nouvelles règles en vigueur et les technologies les plus récentes, répondre aux obligations réglementaires pour ce type d'ouvrage.



Echafaudages du barrage de Bimont



### TÉMOIGNAGE

**CATHERINE  
CASTEIGTS**

**Directrice de projets  
Département grands  
ouvrages et gestion des  
bassins versants SCP**

Débutée à l'automne 2017 avec l'installation d'un échafaudage sur le parement aval rive droite de l'ouvrage, l'opération de rénovation du barrage de Bimont s'est poursuivie en 2018 avec la mise en place d'ancrages et l'injection des fissures du béton, le forage de drains au pied du barrage, l'installation de tirants pour renforcer la culée rive droite.

Les travaux se sont achevés au printemps 2019, après l'installation d'une membrane étanche sur le parement amont rive droite. Les vidanges du barrage ont également été rénovées : remplacement des vannes, rénovation des équipements électriques. La retenue a été maintenue basse pour les besoins des travaux sur la voûte et l'ouvrage de dérivation a assuré la continuité du service de l'eau, en délivrant entre 1 et 2,5 m<sup>3</sup>/s en aval. Pendant toute la période de travaux, la crête du barrage a été fermée au public pendant la semaine et ré-ouverte le week-end, afin de concilier sécurité et accueil du public.

Sur le site de la Campanie, les travaux d'étanchement et de renforcement des ouvrages se sont achevés en 2018 ; les travaux d'extension des accès et de stabilisation du talus se sont poursuivis en 2019.

Comme prévu dans le planning initial, la remise en eau de la retenue a débuté en mai. Pendant toute la phase de remontée du plan d'eau, une surveillance accrue du comportement de l'ouvrage sera assurée par les équipes de la SCP.

Plusieurs étapes de travaux se sont succédées depuis le lancement de la rénovation :

- la réalisation d'une conduite de dérivation hydraulique afin de garantir la continuité de l'alimentation en eau des bénéficiaires pendant les futurs travaux,
- la modernisation du dispositif d'auscultation du barrage,
- la vidange de la retenue du barrage, la faisant passer de 14 millions à 400 000 m<sup>3</sup> d'eau.

- **2 ans** de travaux
- **446** forages
- **2 500 m<sup>3</sup>** d'échafaudage
- **3 000 m<sup>2</sup>** de membrane étanche
- **60 m<sup>3</sup>** de coulis d'injection spécifique au chantier

débuté pendant l'été 2017 et s'est achevée à l'automne 2018. Elle a consisté, après installation d'un échafaudage, à injecter les fissures du barrage avec un coulis spécifique pour rétablir son monolithisme. Elle a été suivie de la pose d'un géocomposite étanche sur le parement amont du barrage, afin de renforcer son étanchéité, et d'une rénovation des vannes de vidange. En parallèle, des travaux sur l'ouvrage de la Campane (qui abrite une microcentrale hydroélectrique) ont été réalisés pour en faciliter l'accès lorsque le plan d'eau sera haut. En effet, à terme le barrage pourra être exploité à sa pleine capacité, soit 25 millions de m<sup>3</sup>.

Le barrage de Bimont est doté d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) mis en œuvre par la Préfecture. Ce dispositif, défini en France pour protéger les populations, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à

l'existence d'une ou de plusieurs installations industrielles, est approuvé par le Préfet des Bouches-du-Rhône et révisé tous les 5 ans. Il prend en compte l'analyse du risque sismique et de crues, mais aussi la conduite à tenir en cas d'alerte. Afin d'alerter les populations en cas de désordre significatif sur le barrage et suite à une évolution de la réglementation, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a demandé à la SCP d'étendre le système d'alerte. En plus des 7 sirènes d'alerte actuellement en fonctionnement, 9 sirènes supplémentaires sont installées en partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence, afin de mutualiser l'installation de ces nouveaux équipements avec le système d'alerte inondation de l'Arc.



« La ville d'Aix-en-Provence est soumise à 6 risques majeurs : 4 naturels et 2 technologiques. »



**TÉMOIGNAGE**  
**CHRISTINE**  
**GILLET**

Conseillère technique  
Direction Logistique  
et Risques  
Ville d'Aix-en-Provence

La ville d'Aix-en-Provence est soumise à 6 risques majeurs : 4 naturels et 2 technologiques. Un des rôles du maire dans le cadre du Plan Communal de Sauvergarde est d'assurer l'alerte et l'information de la population. Dans ce cadre, les sirènes d'alerte constituent un outil efficace pour toucher le maximum de population en peu de temps.

Depuis 2012, au niveau national, le Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP) est venu remplacer l'ancien Réseau National d'Alerte (RNA) obsolète. En 2014, le système SAIP était resté à l'état de projet sur notre département malgré les 4 sirènes RNA

existantes sur le territoire communal étendu.

Dans le même temps, le PPI (Plan Particulier d'Intervention) du barrage de Bimont imposait à la SCP de compléter le parc des 7 sirènes existantes et d'étudier un système d'alerte jusqu'au hameau de Saint-Pons. La ville d'Aix-en-Provence et la SCP ont décidé de mutualiser leurs besoins et de devenir partenaires. Une convention a été établie en 2015, la ville apportant un appui important pour mettre à disposition les sites d'implantation des nouveaux équipements : des mâts de 20 mètres de haut équipés de

24 cornets de sirènes électroniques avec un déclenchement par satellite depuis Bimont pour la SCP, et par système radio depuis l'Hôtel de Ville. Le coût total des travaux est d'environ 1 million d'euros dont 200 000€ pris en charge par la Ville.

Réalisé en co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et la SCP, le système d'alerte de « mise en sécurité de la population » est aujourd'hui opérationnel, il s'appuie dorénavant sur les 11 sirènes d'alerte mutualisées entre la ville d'Aix et la SCP, ainsi que sur d'autres sirènes d'alerte propres à la ville.



Rénovation de l'aqueduc de la Fève dans les Bouches-du-Rhône

## AUTRES RÉNOVATIONS

Autre chantier d'envergure, la rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi (à la limite des départements du Var et des Bouches-du-Rhône), après le remplacement des suspentes effectué en 2017, s'est poursuivie en 2018 avec



les opérations de désamiantage et de remise en peinture de la canalisation. Dans les Bouches-du-Rhône, l'aqueduc de la Fève a fait peau neuve et la rénovation s'est poursuivie sur les réseaux de

l'Étoile, Bouc-Bel-Air, Figassons, Gardanne et Cabriès. Enfin, le chantier de rénovation de la station de traitement des Barjaquets (pays salonnais) s'est terminé à l'été 2018 et a permis de fiabiliser le fonctionnement de l'usine, dans le cadre du contrat liant la SCP à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Toujours sur des ouvrages structurants du Canal de Provence, deux nouvelles opérations de rénovation de tronçons de canaux ont été lancées et en partie réalisées en 2018, permettant de rénover 2 km sur les secteurs de Saint-Maximin et Rougiers dans le Var. Une antenne du réseau de Rians Ouest a été rénovée et dans les Alpes de Haute-Provence, le chantier de rénovation du réseau de Pontoise sur la commune de Gréoux-les-Bains a démarré. Le chantier de rénovation de la

station de pompage de Vinon s'est terminé au printemps 2018 et permettra à cet ouvrage d'assurer de nouvelles fonctionnalités, à partir de l'automne 2019, grâce à la pose d'une nouvelle adduction depuis les réseaux de Vinon jusqu'à l'entrée de la ville de Manosque.





## TÉMOIGNAGE PATRICK RIPOLL

### Exploitant centre d'exploitation de la Crau SCP

Lors de l'année 2018, nous avons connu quatre épisodes pluvieux qui ont demandé une attention toute particulière, notamment sur le fleuve côtier du Gapeau et la gestion du barrage anti-sel. Cet ouvrage permet en effet de laisser passer les crues tout en empêchant la remontée d'un biseau d'eau salé.

Les deux premiers gros épisodes se sont déroulés en mars et en octobre avec respectivement 67 mm de pluie en 10 heures et 84 mm en 24 heures. Les équipes sont restées sur le qui-vive mais il n'y a pas eu de conséquences sur les ouvrages. Le barrage a bien fonctionné car il s'est effacé de manière à libérer le débit du Gapeau. Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> épisodes orageux ont eu lieu en novembre et décembre avec des cumuls de pluie respectifs de 13 mm en 12 heures et 11 mm en 6 heures.

Ces événements nous ont permis de constater qu'en dépit d'orages parfois extrêmement violents, nos installations sont bien dimensionnées pour y résister. De plus, lorsque cela était nécessaire les réenclencheurs automatiques ont permis de ne pas solliciter plus que de raison les agents SCP de permanence.



## Préserver la qualité de service sans délai

En mai, d'importants orages ont provoqué le déversement d'une quantité importante de sédiments dans une portion de canal au niveau de Trets (Bouches-du-Rhône) entraînant une élévation anormale de la turbidité. Une intervention de maintenance a immédiatement été engagée pour évacuer les terres et reconstituer le caniveau d'évacuation des eaux de ruissellement. Afin de limiter les risques ultérieurs, des travaux préventifs ont été effectués et leur efficacité a pu être testée dès le mois d'août où des écoulements de boues dus à de nouveaux orages ont pu être retenus, préservant ainsi la qualité de l'eau.

Toujours pendant l'été 2018, une fuite est survenue dans la galerie de Gratteloup (Var) qui s'est retrouvée noyée à cause d'un drain d'évacuation ne remplissant plus sa fonction. Après débouchage de ce drain, plusieurs dépannages ont été nécessaires avant de pouvoir procéder à une intervention définitive, en fin d'été, sans interrompre le service de l'eau.



Visite du chantier de diversification et de sécurisation de la DLVA dans les Alpes de Haute-Provence

## Accompagner l'évolution des territoires

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la suite du transfert de la compétence eau, le territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) s'est substitué aux communes. Pour assurer la continuité du service de l'eau, la « Régie des Eaux du Pays d'Aix » a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle se substitue de plein droit aux régies d'Aix-en-Provence, de Venelles,

de Gardanne et de Saint-Marc Jaumegarde. Les contrats de la SCP en cours avec ces collectivités ont été transférés de fait à la Régie. Dans les Alpes de Haute-Provence, la collectivité Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a signé avec la SCP un contrat de livraison d'eau issue du Verdon qui prévoit une fourniture annuelle de 20 l/s, et 210 l/s en secours, afin

d'assurer une diversification et une sécurisation de son alimentation. Une extension de 11 km pour un montant de 10 millions d'euros est en cours de réalisation à partir des réseaux de Vinon-sur-Verdon avec un franchissement aérien de la Durance. L'objectif de mise en service est fixé à l'automne 2019.





## TÉMOIGNAGE


**BERNARD  
JEANMET-  
PERALTA**

Maire de Manosque  
et Président de la  
Communauté Durance  
Luberon Verdon  
Agglomération

« La décision a été prise il y a quelques années de sécuriser et de diversifier l'alimentation en eau des communes de l'agglomération de Manosque par la ressource du Verdon »



au sud de Manosque avant de desservir les communes au nord de la ville. C'est donc un projet de territoire qui bénéficie à de nombreuses communes de la DLVA.

Le chantier aura duré 17 mois, entre février 2018 et juillet 2019 et calqué sur le calendrier de travaux de reconstruction du pont de Manosque par le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence. Des travaux de sécurisation qui auront coûté près de 10 millions d'euros HT.

La décision a été prise il y a quelques années de sécuriser et de diversifier l'alimentation en eau des communes de l'agglomération de Manosque par la ressource du Verdon, en s'appuyant sur les conclusions du schéma de diversification.

D'une part il n'était plus possible de tirer de ressource sur le canal géré par EDF, et l'alimentation en eau potable devait être sécurisée. D'autre part, sur la base d'hypothèses de croissance démographique à moyen

et plus long terme, de consommation moyenne, d'objectifs d'optimisation des rendements des réseaux et de limitations des fuites, ou bien encore de risque de pollution, il était indispensable d'apporter une solution à travers la réalisation de ces 12 km de travaux.

L'adduction pourra fournir un débit de 290 l/s à la station de traitement de Près Combaux à Manosque dès cet automne. Cette eau fournira dans un premier temps les communes situées



Les travaux de rénovation et de modernisation des stations de potabilisation de Roumoules et Puimoisson (Alpes de Haute-Provence) ont conduit à la réalisation d'une station unique située sur la commune de Roumoules assurant la desserte des deux communes. Le contrat correspondant comprend des débits cumulés de 8 l/s en fourniture normale et 2 l/s en secours.

Dans le Var, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée est devenue la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a pris la compétence eau. Les contrats concernant cette compétence, passés initialement avec les collectivités situées sur le territoire métropolitain, ont été transférés de droit à MTPM.





Usine de potabilisation d'Hugueneuve dans le Var

« La fourniture d'eau par la SCP devrait permettre à l'avenir une sécurisation grâce à la livraison d'eau en des points stratégiques... »



TÉMOIGNAGE  
**YANNICK  
CHENEVARD**

Vice-président  
de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Vice-Président de la  
Métropole Toulon Provence  
Méditerranée  
Adjoint au Maire de Toulon

La prise de la compétence Eau Potable par la Métropole impose une réflexion et une stratégie de sécurisation à l'échelle de son territoire. Pour assurer cette sécurisation et compléter ses ressources propres, la Métropole TPM fait appel à la SCP. Ainsi, sur un volume annuel de 40 millions de m<sup>3</sup>, 27 millions proviennent des ressources propres de la Métropole et 12,5 millions d'achat d'eau à la SCP (eau brute et eau traitée), répartis en deux catégories « Normale » et « Secours ».

L'objectif pour la Métropole est d'optimiser les volumes d'achat d'eau

pour ces deux catégories en tenant compte de la configuration hydraulique des réseaux et de l'évolution de ses propres ressources. L'un des axes prioritaires de la sécurisation en eau est l'interconnexion des réseaux afin d'alimenter en volumes supplémentaires des secteurs qui le nécessiteraient.

En fonction des infrastructures existantes, la fourniture d'eau par la SCP devrait permettre à l'avenir une sécurisation grâce à la livraison d'eau en des points stratégiques, mais également par des volumes variables sur demande. Ces besoins pourront être liés à des

consommations de pointe ou à des travaux d'envergure sur les réseaux et ouvrages (réservoirs, barrages).

Cette sécurisation à l'échelle métropolitaine pourrait aussi assurer à la SCP d'être secourue par la Métropole. L'enjeu va au-delà de la technique et des dispositions contractuelles à établir. Il est nécessaire d'établir une collaboration basée sur une réflexion conjointe de réciprocité des échanges d'eau, afin d'assurer, en tout lieu et en tout temps, un service de qualité sur le territoire de la Métropole, tout en maîtrisant les coûts pour les usagers.

Dans le cadre d'un programme de mise en sécurité rendant impossible, durant certaines périodes de 2019, la desserte en eau à partir de l'usine de Dardennes, alimentant en partie la ville de Toulon, MTPM a sollicité la SCP pour étudier les conditions d'une alimentation en eau par l'usine d'Hugueneuve (alimentant déjà les territoires de La Seyne, Six-Fours et Ollioules). La SCP a confirmé sa volonté d'œuvrer en partenariat avec MTPM tant sur le plan technique que contractuel

pour assurer une sécurisation de l'alimentation en eau et faciliter les travaux envisagés. De nombreux échanges ont eu lieu entre MTPM, son délégataire, la SET, et la SCP. Un accord a été conclu fin 2018 confirmant, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019, un secours assuré à partir d'Hugueneuve à hauteur de 260 l/s et, un renforcement de l'alimentation de l'usine de La Valette à partir de la ressource en eau du Verdon.



## TÉMOIGNAGE

# RAYMOND CAZAUDON

Vice-président  
délégué à l'eau et  
l'assainissement de  
la Communauté de  
Communes du Golfe de  
Saint-Tropez  
Maire de La Môle

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez travaille depuis longtemps avec la SCP. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'était à travers le Syndicat de distribution d'eau de la corniche des Maures (SIDECM), et depuis cette date, marquant la prise de compétence eau potable par la Communauté de communes, c'est par l'entremise du Pôle eau et assainissement de notre intercommunalité que cela fonctionne.

Notre territoire a la chance de posséder un ouvrage essentiel pour son alimentation en eau, le barrage de la Verne, qui permet au golfe de Saint-Tropez de s'assurer une ressource en eau essentielle. Mais le canal de Provence nous apporte aussi le complément indispensable pour approvisionner tout le territoire et pallier les déficits d'eau qui peuvent survenir. Nos relations avec la SCP sont donc étroites et permettent d'œuvrer en parfaite collaboration.

La réalisation de l'usine de potabilisation de Basse Suane, sur les hauteurs de Sainte-Maxime, concourt à la sécurisation de notre alimentation en eau, répond aux enjeux environnementaux, et participe d'une solidarité territoriale nécessaire pour répondre aux défis de demain. La liaison hydraulique depuis Vidauban a été un gros chantier, mené efficacement et sans nuisance environnementale. L'existence de cet ouvrage est un exemple parfait des collaborations que doivent nouer les différents acteurs de l'aménagement public, pour mener à bien des projets structurants indispensables au devenir de nos régions, même lorsque ces territoires sont isolés, soumis à la saisonnalité ou situés dans des zones de risque naturel.



Toujours dans le Var, l'usine de potabilisation de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez située à Sainte-Maxime à l'extrémité de la liaison hydraulique Vidauban/Sainte-Maxime, a été mise en service en mai 2018.

Alimentée en eau du Verdon de très bonne qualité, elle a une capacité de 250 l/s pouvant être portée à 500 l/s. Les volumes consommés en 2018 ont atteint près de 2,6 millions de m<sup>3</sup>.

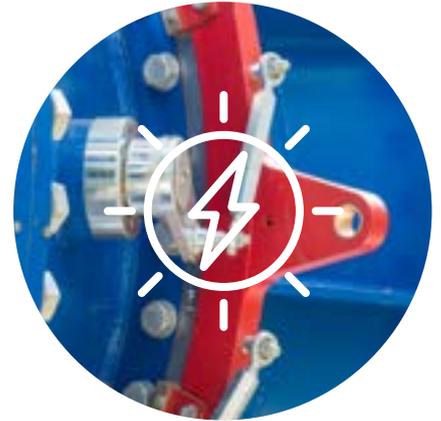


3

# Une énergie renouvelée dans la maîtrise de l'eau



## SOMMAIRE



**P36**

Des services « cousus main »



**P38**

Développer une ingénierie tout terrain

**P39**

En France métropolitaine

**P41**

En outre-mer

**P42**

À l'international



**P46**

Produire l'énergie de demain

# Des services « cousus main »

## LES BONS CHIFFRES DU PÔLE LABORATOIRES

Au Laboratoire Géotechnique et Béton, l'activité 2018 s'est établie en hausse de 15 % par rapport à 2017, avec notamment la prise du contrat de suivi du chantier de la digue Arles-Tarascon du SYMADREM qui mobilise fortement les équipes en 2019.



Au Laboratoire de Mesures Hydrauliques, la croissance des étalonnages des débitmètres à ultrasons se confirme avec plus de 360 étalonnages en 2018, contre une centaine en 2014. Pour répondre à cette demande, la réalisation d'une ligne dédiée a été engagée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Enfin, le Laboratoire d'Analyse des Eaux, dont 30 % de l'activité est réalisée auprès de clients externes, a renouvelé ses contrats annuels de contrôle des eaux avec Airbus et EDF Saint-Chamas. À noter qu'après appel d'offres, le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV) de Fréjus a de nouveau confié à la SCP, pour trois ans, la surveillance du site d'enfouissement de Bagnols-en-Forêt, avec plus de 3 500 paramètres à analyser chaque année.

**6,9 M€**  
de chiffre d'affaires global

**0,8 M€**  
de chiffre d'affaires  
Pôle laboratoires

**5,7 M€**  
de chiffre d'affaires  
Solutions pour l'eau

## DES SOLUTIONS À LA CARTE

L'activité des Solutions pour l'eau en région (négoce de matériel, irrigation à la parcelle et traitement de l'eau) a atteint 5,7 millions d'euros de recettes globales en 2018, en retrait par rapport à 2017. Cette diminution de recettes est à considérer au regard de la forte pluviométrie observée en 2018.

« Quand on a la SCP comme prestataire, on sait que la qualité sera au rendez-vous ! »



INTERVIEW  
Thibault  
MALLET

Directeur Général Adjoint  
SYMADREM

Pouvez-vous nous présenter le SYMADREM ?

Le SYMADREM est le Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des digues du Delta du Rhône et de la Mer. C'est un établissement public qui regroupe deux régions, deux départements et six établissements publics de coopération intercommunale. Comme son nom l'indique, le Syndicat a en charge la gestion des digues du Rhône et de la Mer.

Le SYMADREM dans le domaine de la protection des inondations, comme la SCP dans le domaine de l'hydraulique, se positionne donc comme un aménageur régional de premier plan. Quelles

similitudes voyez-vous entre nos deux structures ?

Comme la SCP, le SYMADREM remplit des obligations de service public. L'organe de décisions est un comité syndical composé d'étus. Sur un plan opérationnel, le SYMADREM est, comme la SCP, exploitant et maître d'ouvrage. Pour la gestion des opérations au quotidien, il a opté pour une ingénierie d'exploitation en régie et pour la mise en œuvre des travaux du Plan Rhône (400 millions sur 20 ans), il a fait le choix d'externaliser la maîtrise d'œuvre, tout en conservant la conduite d'opérations.

La SCP a eu le privilège de contribuer

à plusieurs de vos grands projets (digues du Rhône entre Beaucaire et Arles), notamment sur l'aspect géotechnique. Quels sont les principaux points que vous retenir de cette collaboration ?

La SCP dispose, avec les aménagements qu'elle a réalisés et qu'elle exploite, d'un savoir-faire et d'un retour d'expérience très riches. Les ouvrages hydrauliques sont des ouvrages très sensibles. Ces deux compétences sont donc primordiales. Quand on a la SCP comme prestataire, on sait que la qualité sera au rendez-vous !

« De millésime en millésime, nous nous rendons compte que le dérèglement climatique rend le travail des agriculteurs et des viticulteurs de plus en plus difficile. »



TÉMOIGNAGE  
OLIVIER  
GARCIA

Chargé d'affaires  
Département des  
solutions pour l'eau SCP  
AgriDATA

De millésime en millésime, nous nous rendons compte que le dérèglement climatique rend le travail des agriculteurs et des viticulteurs de plus en plus difficile : gel, grêle, coups de chaleur, sécheresse, excès d'eau... Les vignes et les vigneron sont soumis à rude épreuve. Les exigences des consommateurs évoluent : qualité du produit et haute valeur environnementale sont désormais décortiquées par des consommateurs de plus en plus exigeants.

Les vins de Provence, qui profitent de l'engouement mondial pour le rosé, doivent

conserver leur position de leader et rester la référence, le mètre étalon des vins rosés.

La maîtrise des techniques de production au chai et au champ peut être facilitée par l'abondance de données que nous pouvons collecter de la racine au fruit ! C'est la vision du service SCP AgriDATA qui offre aux producteurs un outil métier très puissant qui les accompagne dans toutes leurs prises de décisions : traitement, fertilisation, irrigation... Grâce au numérique, on peut décloisonner des expertises qui étaient jusqu'à présent trop séparées.

SCP AgriDATA ce sont des capteurs et des solutions data triées sur le volet, une

plateforme web modulable à l'envie, et un accompagnement expert pour tous les profils utilisateurs : vigneron coopérateur et caves coopératives, cave particulière et grands groupes viticoles. L'enjeu 2019 pour ce projet est de réussir le « passage à l'échelle » : gérer la croissance en améliorant la qualité de services aux clients.

En tant qu'ingénieur agronome et œnologue, j'accompagne les vigneron pour qu'ils utilisent au mieux ces outils numériques et convertissent les données collectées en décisions éclairées.

### L'activité « Irrigation à la parcelle »

Le fonctionnement en agences territoriales (Bouches-du-Rhône, Var, Vallée de la Durance et Vaucluse) a permis d'être présents au sein des territoires régionaux et d'apporter l'assistance nécessaire à la clientèle rurale et agricole en intégrant l'ensemble des compétences en matière d'irrigation, d'arrosage et de traitement des eaux, mais aussi des services innovants en matière d'agriculture et d'irrigation connectées. Une hausse importante des ventes de projets « clés en main » a été observée sur le territoire du Var principalement pour la viticulture. Enfin, l'offre de webservice « SCP AgriDATA » s'est étoffée et est maintenant systématiquement proposée en complément des projets d'irrigation clés en main. La conférence du millésime, organisée en février 2018, qui a réuni près de 80 personnes de la profession viticole, a permis de promouvoir

ce nouvel outil qui rentre dans la stratégie de transformation digitale de la Société.

### L'activité « traitement de l'eau individuel »

L'activité « traitement de l'eau individuel » a essentiellement concerné une clientèle de particuliers et de TPE/PME. Les recettes, générées grâce à de nouvelles installations d'une part et aux contrats d'entretien/maintenance d'autre part, sont en croissance de 7 % par rapport à 2017. Cette activité, qui continue d'être très dynamique, peut s'appuyer sur une plate-forme clients efficace appréciée de la clientèle.

### Les points de vente « Comptoirs du Matériel »

Les 3 Comptoirs de la SCP (Le Tholonet, Manosque et la Crau) ont connu une baisse de chiffre d'affaires en 2018 par rapport à



2017 (environ -10 %), qui a pu être observée à partir du mois d'avril où les fortes précipitations continues ont freiné les besoins en termes d'irrigation agricole et parcs et jardins. Les équipes des Comptoirs proposent à leur clientèle une offre diversifiée, pour les particuliers, les agriculteurs, les entreprises et les collectivités.





TÉMOIGNAGE

SÉBASTIEN  
DENRY



Technicien  
Direction de l'Ingénierie  
et des Services  
SCP

Le BIM permet une approche 3D différente d'un projet, où l'évaluation des interactions entre génie civil, équipements et canalisations se fait de manière concrète, ce qui n'est pas toujours facile à appréhender en 2D. La présentation d'une maquette permet ainsi une meilleure visualisation sur la restitution finale.

Les logiciels me permettant de travailler sont Autocad pour la partie modélisation du terrain et Revit pour les parties ouvrages, canalisations et réseaux divers ainsi que tous types d'aménagements annexes. Dernièrement, j'ai pu travailler avec Revit sur 2 projets, le réservoir d'Apt Sud, dont les travaux débuteront en septembre 2019 et la rénovation de la station de pompage de Pimarlet, sur Manosque, en cours de projet. En plus d'une restitution de plans techniques, ce logiciel m'a permis de modéliser une maquette 3D.

Bien qu'en travaillant sur le projet du réservoir d'Apt, nous

avons constaté que les plans papiers restent indispensables, la vision de la maquette 3D est un véritable plus car elle permet une immersion dans l'ouvrage et une compréhension des contraintes liées soit à la mise en œuvre en phase chantier, soit à l'exploitation.

En effet, au-delà de la phase projet, les maquettes peuvent aussi être très utiles à l'exploitation. Les équipements pourront être renseignés sur toutes les données techniques nécessaires (marques, types, dates, caractéristiques techniques...). Cet aspect est d'ailleurs actuellement en développement au sein de la SCP.

Le BIM est donc un nouvel outil qui implique de nombreux échanges entre les différents acteurs. La bibliothèque des éléments constituant les maquettes s'étoffe parallèlement à l'avancement des projets. Et une charte SCP est en cours de rédaction afin de synthétiser les spécifications liées au BIM.



# Développer une ingénierie tout terrain

**6,6 M€**

de chiffre d'affaires global

**2,3 M€**

de chiffre d'affaires  
en France Métropolitaine

**4,3 M€**

de chiffre d'affaires  
à l'international et en Outre-Mer



Mesures hydrologiques

## EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

### Au service des ASA

(Associations Syndicales Autorisées)

Dans les Bouches-du-Rhône, en groupement avec ASA info, la SCP réalise pour le Syndicat Intercommunal des Alpines Septentrionales des études préalables au transfert de propriété du canal des Alpines Septentrionales.

Pour le compte de l'Association Syndicale du Canal de Manosque (Alpes de Haute-Provence), elle exécute une mission de maîtrise d'œuvre comportant la régulation du canal maître et la modernisation des réseaux. Une première tranche de travaux a permis la remise en eau du canal début 2019 et les travaux se poursuivront pendant l'hiver 2019-2020, avant des tranches

conditionnelles, prévues entre 2022 et 2024, pour la modernisation de la distribution et la régulation du canal maître.

La Société intervient aussi en dehors de la Région Sud, notamment dans les Pyrénées Orientales, pour assister la Communauté de Communes d'Aspres dans sa création d'un périmètre d'irrigation viticole, ainsi que dans l'Hérault, en groupement avec CCEC, où elle a achevé un schéma directeur d'irrigation pour le compte du Conseil départemental.

### Prévention contre les inondations

Les projets relatifs à la prévention et la lutte contre les inondations, notamment sur le littoral varois, ont connu une avancée significative en 2018. Les principaux clients sont la Communauté de Communes

Méditerranée Porte de Maures, pour laquelle la Société réalise un marché important de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) des Côtiers des Maures, mais aussi la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez qui lui a confié l'élaboration du dossier de candidature pour un PAPI complet des fleuves côtiers du territoire. Elle a aussi réalisé une étude d'aménagement de la basse Vallée de l'Argens pour le Syndicat Mixte de l'Argens. Dans les Alpes Maritimes, en tant que mandataire de la Communauté d'Agglomération Cannes - Pays de Lérins (Alpes Maritimes), la Société a coordonné le suivi des études de maîtrise d'œuvre d'un bassin de ralentissement des crues.

« Le Var est un département fortement soumis aux risques naturels majeurs. »



### TÉMOIGNAGE

Marie  
RUCINSKI-  
BECKER



Vice-présidente du Conseil départemental du Var

Le Var est un département fortement soumis aux risques naturels majeurs. La question des enjeux du changement climatique y est de fait exacerbée et notre action publique se doit d'en appréhender toutes ses conséquences pour la sécurité de tous et la viabilité des équipements. Le Département n'a cessé de l'intégrer en amont et d'investir à raison. Il se mobilise pour affecter des crédits aux actions de prévention et de remise en état des biens publics sinistrés. C'est un des axes prioritaires de la politique départementale d'aides aux communes et intercommunalités.

Suite aux inondations de la Dracénie en juin 2010, le Département, avec le concours de l'Etat et des acteurs locaux, a porté un ambitieux Programme d'Actions de Prévention des Inondations de 5,7 M€, dit PAPI

d'intention de l'Argens et affluents. Première étape d'une démarche au niveau départemental, il a mis en évidence un manque de « culture » de ce risque, mais a insufflé une prise de conscience d'une nécessaire solidarité amont-aval et a permis de structurer une nouvelle gouvernance à l'échelle d'un bassin versant.

Ce programme départemental a autorisé la réalisation du PAPI complet et la création du Syndicat mixte de l'Argens, représentant 74 communes et 10 EPCI, soit la moitié du Département, en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires techniques et financiers.

10 ans après le drame, le Département a rempli ses engagements auprès des territoires et des varois sinistrés

en posant les bases d'une politique solidaire en matière de prévention des risques inondations. Il continue d'accompagner toutes les structures porteuses de démarche PAPI et à ce jour, une grande partie de son territoire est en périmètre PAPI. Son action se situe davantage dans la coordination technique et/ou financière ainsi que sur les aménagements des ouvrages routiers permettant l'amélioration des capacités hydrauliques. L'expérience entre la SCP et nos pôles d'ingénierie a fait ses preuves sur les grands équipements d'adduction en eau, aussi je suis persuadée que nous pouvons la valoriser sur des équipements de prévention des risques.

### Expertise barrages

La SCP a achevé la maîtrise d'œuvre complète du projet de démantèlement du Barrage du Bourguet (Var), qui présentait un risque pour sa sûreté. Elle a aussi poursuivi sa mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité du Barrage de Dardennes (Var), impliqué dans la desserte en eau potable de l'agglomération toulonnaise, tout en assurant la surveillance du barrage de Carcès.

### Ouvrages de transport



Dans les Bouches-du-Rhône, la SCP apporte son expertise dans une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'aqueduc de Roquefavour, dont la Métropole Aix-Marseille Provence est maître d'ouvrage, avec un début des travaux programmé en septembre 2019. Dans les Alpes-Maritimes, la mission de maîtrise d'œuvre

complète confiée par la Régie Eaux d'Azur (REA), pour le confortement et la réhabilitation du tunnel de la Roquette-sur-Var situé sur le Canal de la Vésubie, s'est conclue fin 2018 avec la réception des travaux.

### Gestion des forêts

Pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la SCP a conforté en 2018 ses savoir-faire dans le domaine de la défense des forêts contre l'incendie avec le gain de 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le PIDAF du Massif de la Marcoulaine et en poursuivant l'assistance à maîtrise d'ouvrage des plans de massifs "Ouest Sainte-Baume" et "Sud Regagnas".

**REUT** (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

Le projet pluridisciplinaire READ'APT (Recycler l'eau en agriculture dans une approche de projet de territoire) démarré en

2017, s'est poursuivi en 2018. Il vise à répondre à la baisse programmée des autorisations de prélèvements agricoles dans les eaux de surface des bassins versants déficitaires, en considérant que la REUT constitue un élément de réponse, en complément par exemple de la création de retenues collinaires. Dans ce contexte, l'accompagnement du Parc National de Port Cros s'est poursuivi, pour un retour d'expérience de près de 40 ans de pratique de REUT à Porquerolles. Cette opération représente une véritable référence en France, à laquelle la SCP est associée comme maître d'œuvre depuis son démarrage. La commune de Gonfaron a aussi sollicité l'appui de la Société pour étudier la mise en œuvre d'un périmètre collectif d'irrigation de la vigne à partir des eaux usées de sa station d'épuration.



Barrage de Carcès dans le Var

« 2018 aura été une année avec une activité soutenue pour l'agence de La Réunion. »



## TÉMOIGNAGE

# STÉPHANE DEMANGEON

Chef de l'agence  
SCP Réunion

vertueux où la qualité du travail rendu en phase conception et en gestion des marchés de travaux entretient et facilite nos performances commerciales. La place majeure que nous occupons aujourd'hui peut se pérenniser et s'affirmer davantage encore en maintenant notre niveau d'expertise. Ceci avec l'engagement et la motivation de tous les collaborateurs de l'agence et avec l'appui des ressources du Tholonet que ce soit par les services de production que par les services supports.

Pour donner quelques chiffres, les marchés en cours dont nous avons actuellement la direction de travaux représentent environ 51 M€, et les travaux futurs (fruit du travail de 2018) dont nous aurons dans les mois à venir la gestion, sont de l'ordre de 43 M€. En études, les affaires en cours de conception généreront environ 32 M€ sur des travaux programmés à partir de 2020.

Dans le secteur du traitement de l'eau potable, notre agence participe sur plus de 65 % des projets en cours pour l'année 2018. En termes d'infrastructures hydrauliques d'envergure, la SCP a fait encore mieux en obtenant les maîtrises d'œuvre de pratiquement

tous les grands projets de l'île :

- la retenue collinaire de Piton Rouge de 350 000 m<sup>3</sup> et ses 27 km de réseaux d'irrigation,
- les réhabilitations du barrage et des puits du Bras de la Plaine,
- l'interconnexion Irrigation du Littoral Ouest / Bras de Cilaos,
- le refoulement des hauts de l'Ouest,
- le lot 4 (Petite Ile) des périmètres irrigués du Sud,
- les réservoirs AEP du Chaudron de deux fois 5 000 m<sup>3</sup>,
- le réservoir 20 000 m<sup>3</sup> de Dassay.

Cette réussite s'inscrit dans un cercle

## EN OUTRE-MER

### La Réunion

**0,9 M€**

de chiffre d'affaires

**1,5 M€**

prises de commandes

En 2018, l'agence SCP Réunion a continué son développement dans la région de l'Océan Indien avec un chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros et des prises de commandes qui atteignent 1,5 million d'euros, notamment dans le domaine des maîtrises d'œuvre, principalement pour le traitement d'eau potable et les grosses infrastructures hydrauliques. La maîtrise d'œuvre de la station d'eau potable de la commune

des Avirons, première station de potabilisation livrée à la Réunion dans le cadre du nouveau programme d'investissement relatif à la mise en conformité imposée par l'ARS, s'est achevée en 2018. L'agence a aussi réalisé diverses missions de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, notamment pour les communes de Saint-André, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie, Saint-Louis, Saint-Denis, Saint-Joseph ou encore le Port. Elle poursuit aussi l'importante mission de maîtrise d'œuvre de la retenue collinaire de Piton Rouge sur la commune du Tampon ainsi que plusieurs missions de

maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD). Enfin, pour le compte du Conseil départemental, la SCP réalise avec la SAPHIR, en tant que maître d'ouvrage mandaté, plusieurs opérations de maîtrise d'œuvre et poursuit l'opération d'envergure de réhabilitation du barrage du Bras de la Plaine.



Chantier de la retenue collinaire de Piton Rouge à La Réunion



Visite de la Manouba avec la banque allemande KfW en Tunisie

### En Martinique

La SCP a achevé une étude économique et tarifaire dans le cadre de la création d'un réseau d'irrigation sur le territoire de la commune de Rivière-Salée pour le compte de la Collectivité Territoriale de La Martinique, ainsi qu'une étude de diagnostic énergétique du périmètre irrigué sud-est (PISE).

## À L'INTERNATIONAL

### Afrique du Nord

La succursale SCP Tunisie a maintenu en 2018 son volume d'activité et a notamment poursuivi 4 importants marchés financés par la banque allemande KfW. Le partenariat avec la SECADENORD a été renouvelé pour une période de 3 ans (2019-2021) et la SCP a finalisé pour son compte deux nouvelles actions, la sécurisation du service de l'eau et la gestion des compétences du personnel d'exploitation du Canal Medjerda Cap Bon. Dans le cadre du projet d'intensification

agricole de l'irrigation en Tunisie, elle a mené une étude pour la modernisation institutionnelle de périmètres publics irrigués (25 000 ha), financée par la Banque Mondiale. En groupement avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) et, sous la bannière de l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), la SCP a démarré un projet d'accompagnement du ministère de l'Agriculture tunisien pour la réhabilitation et le développement de deux périmètres irrigués de REUT en zone sahélienne.

Au Maroc, la Société a commencé une étude relative à la réhabilitation et à la modernisation du Canal bas service des Doukkala, pour laquelle les spécifications pour le nouveau système et les travaux, seront élaborées en 2019. En parallèle, le système de gestion automatisée de canaux d'irrigation pour l'Office du Tadla a été installé. Egalement fourni par la SCP, le système de régulation dynamique a fait l'objet d'une formation du personnel,

avant la mise en marche effective courant 2019. Enfin, la Société a finalisé en 2018, les diagnostics et scénarios d'aménagement dans le cadre de l'étude de modernisation de la régulation des trois principaux canaux de l'Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz.

### Afrique subsaharienne

Au Sénégal, en s'appuyant sur sa succursale à Dakar, la SCP a réalisé pour la CSS, société spécialisée dans la production et la transformation de la canne de sucre, une expertise pour un système d'épuration par lagunage, associé à des actions immédiates de réhabilitation, ainsi qu'un plan moyen terme d'amélioration des performances. En parallèle, après avoir accompagné la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta (SAED) pendant de nombreuses années, la SCP s'est vu confier une nouvelle prestation sur le secteur de Dagana, pour des projets de télégestion et de suivis hydrométriques.

« Les savoir-faire de la SCP en Afrique de l'Ouest, et ses références en matière de gestion de ressources en irrigation ont bien sûr pesé dans la décision. »



## INTERVIEW

# JOSEPH MARTIN KABORÉ

Directeur général de BAGREPOLE Sem

**Monsieur KABORÉ, pouvez-vous nous présenter BAGREPOLE Sem ?**

BAGREPOLE Sem est une société d'économie mixte du Burkina Faso chargée de conduire sur la Zone d'Utilité Publique (ZUP) de Bagré couvrant une superficie de 473 500 ha, le Pôle de Croissance de Bagré (PCB), pôle pilote du pays. Il s'agit d'un important programme de développement économique territorialisé dont l'ambition est de contribuer à l'édification d'une économie à croissance forte, inclusive et durable. Ce programme est associé à l'existence, entre autres, du lac et du barrage de Bagré (1) qui permettent de disposer de ressources en eau importantes et valorisables dans le cadre d'un vaste

projet d'aménagement régional, conduit par la société.

En pratique, BAGREPOLE Sem assure la planification, le développement et la gestion du PCB. Elle réalise les infrastructures structurantes de base et en assure la gestion technique et financière.

**Dans quel cadre la SCP intervient-elle pour BAGREPOLE Sem ?**

Afin de tirer le meilleur parti des ressources en eau disponibles à partir du lac de bagre, nous avons décidé de réaliser d'importantes extensions des périmètres irrigués existants, les surfaces desservies seront ainsi plus que doublées avec 4 500 ha supplémentaires s'ajoutant aux 3 400 existants.

Nous souhaitons organiser une gouvernance de ces nouveaux périmètres, sur le principe d'associations d'irrigants. A cet effet, nous avons lancé un appel d'offres international dont la SCP a été lauréate. Les savoir-faire de la SCP en Afrique de l'Ouest, et ses références en matière de gestion de ressources en irrigation ont bien sûr pesé dans la décision.

*(1) Le lac de Bagré, formé à partir d'un barrage sur le fleuve Nakambe, totalise un volume d'eau de 1,7 milliards de m<sup>3</sup> soit environ le volume cumulé des barrages de Serre-Ponçon et Sainte-Croix, sur le bassin Durance Verdon.*

Toujours au Sénégal, une revue institutionnelle et financière a été réalisée en 2018 par le groupement OIEau-SCP pour le compte de l'Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). L'objectif est d'améliorer le fonctionnement et la gouvernance du Système OMVS via une réforme permettant d'assurer l'avenir du bassin du Sénégal, conformément aux textes fondateurs de l'organisation basés sur des principes de solidarité, d'équité et de fraternité entre les peuples des États riverains.

Au Ghana, un contrat important a été remporté concernant l'étude socio-économique et institutionnelle du futur périmètre irrigué de Pwalugu (20 000 ha) pour le compte de la Volta River Authority, surfinancement de l'Agence Française de Développement (AFD).

Au Cameroun, à partir de sa

succursale basée à Yaoundé, la SCP a achevé en 2018, un important projet clef en main pour la SOSUCAM, filiale du groupe français SOMDIAA : irriguer 1 000 ha de cannes à sucre sur une exploitation de 22 000 ha. La Société a aussi été retenue pour en assurer l'exploitation-maintenance. Fin 2018, le système hydraulique fonctionnait à plein régime 24h/24.

Au Burkina Faso, pour le compte de BAGREPOLE SEM, la SCP réalise une mission pour la mise en place d'associations d'irrigants sur un ensemble de nouveaux périmètres irrigués de 4 500 ha environ, desservis à partir du lac de Bagré. Les prestations se poursuivront en 2019 avec la mise en place de 5 associations et la conduite d'un programme de formation. En Côte d'Ivoire, le ministère du Budget a confié à la SCP une

mission d'expertise de 41 sites équipés en irrigation à la parcelle sur fonds publics. La mission avait comme objectif d'établir un diagnostic de la situation actuelle d'un point de vue technique, institutionnel et organisationnel, et a permis d'aboutir à une proposition de solutions d'amélioration.

En Angola, la SCP a élaboré les termes de référence pour l'identification et la réhabilitation de 2 500 ha de petits et moyens périmètres irrigués dans 3 provinces et l'amélioration de la gestion de 2 périmètres publics. Ces termes de référence sont relatifs à des investissements prévisionnels d'un montant d'environ 25 millions d'euros, financés par l'AFD et la Banque Mondiale. La SCP s'est associée pour cette prestation à un partenaire français, la société ClassM.



*Piquage de riz au Laos*

## Asie



Au Sri Lanka, la SCP a finalisé l'étude de faisabilité de l'aménagement du bassin versant de la Mundeni Aru, pour le compte de l'AFD à l'automne 2018. En Birmanie, dans le cadre du quatrième marché à bons de commande avec l'AFD, elle a réalisé une mission d'expertise pour un complément de faisabilité du projet d'appui à l'agriculture

irriguée dans la zone aride du pays. La prestation, portait sur la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau et d'une politique durable de l'irrigation. Au Laos, la Société a commencé une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du périmètre irrigué de Nam Kata pour le compte du ministère de l'Agriculture et de la Forêt. Au Vietnam, elle a

réalisé un diagnostic des futurs aménagements hydrauliques de la Province de Ninh Thuan pour le compte de l'AFD, ainsi que des prestations relatives à la mission de gestion sociale de l'eau des périmètres irrigués de Phuoc Hoa. Enfin, au Cambodge, toujours pour le compte de l'AFD, la SCP a mené l'étude de faisabilité d'un programme de réhabilitation de 15 000 ha de périmètres irrigués, qui s'étalera sur 4 ans.



## Caraïbes

En Haïti, la SCP est implantée de longue date et réalise, dans le cadre d'un partenariat avec le bureau d'étude haïtien Génie Conseil, de nombreuses études. Dans le domaine

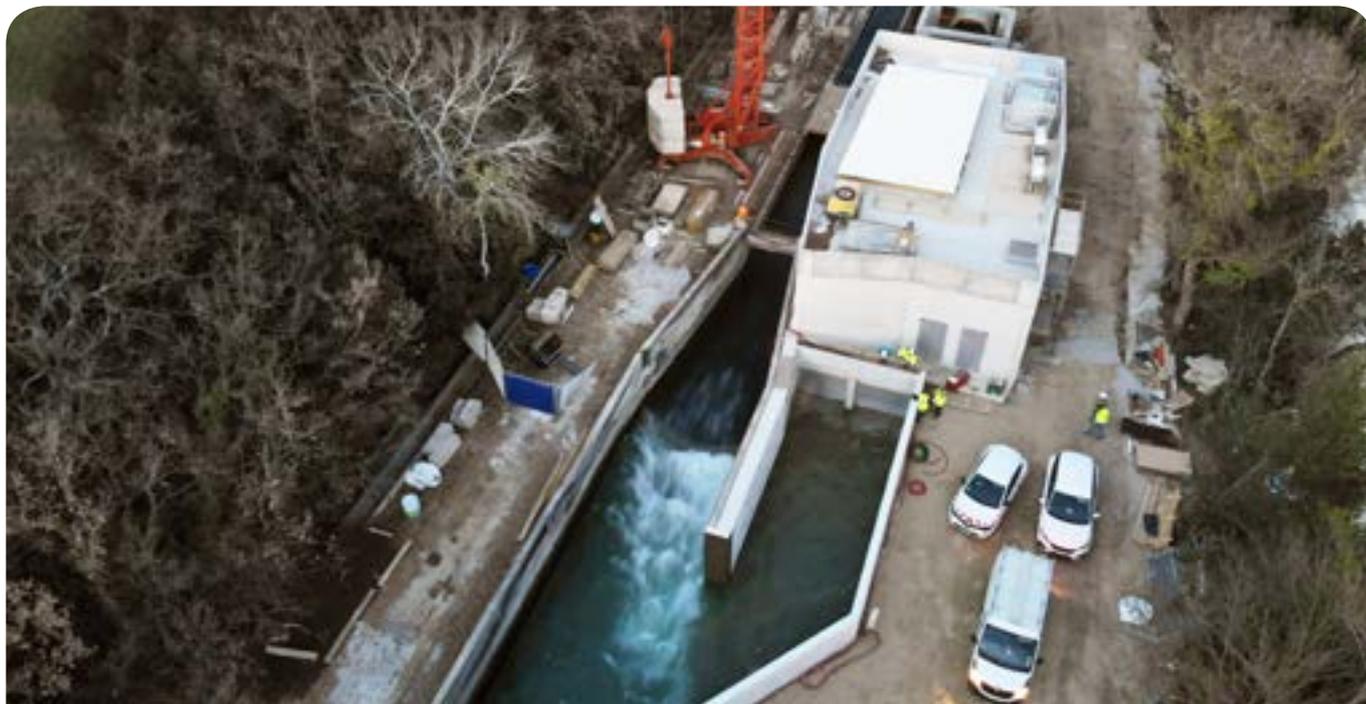
de l'irrigation, elle a obtenu une mission de suivi des travaux de réhabilitation du réseau de canaux secondaires et de la prise du périmètre irrigué d'Avezac, suite à l'ouragan Mathieu, et auprès de la Banque Mondiale, la mission de réalisation d'un schéma directeur pour l'amélioration de la productivité agricole et de la résilience climatique de la Plaine des Cayes, pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural. La Société a aussi remporté en 2018 une mission de maîtrise d'œuvre de réseaux

d'eau potable à Tiburon et Les Anglais, pour le compte de la DINEPA, et s'est aussi vu confier un marché de prestations de service, sur financement de la Banque Mondiale, pour l'élaboration de schémas d'alimentation et la définition de réseaux d'adduction d'eau potable sur 3 communes dans la région des Nippes. Enfin, dans le domaine de l'hydroélectricité, porté par un financement de la Banque Mondiale, la SCP réalise la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Drouet, implantée sur le canal de l'Artibonite.

En Jamaïque, la SCP a signé un FASEP pour une étude de faisabilité et d'avant-projet du périmètre d'irrigation des Pedro Plains situées au Sud-Ouest de l'île, dont le bénéficiaire sera le Gouvernement de la Jamaïque, à travers la National Irrigation Commission. Enfin, en République Dominicaine, la Société a finalisé un projet pour le compte de l'AFD visant à élaborer le 3<sup>ème</sup> programme quinquennal de l'ONG Plan Sierra pour sécuriser la ressource en eau du bassin versant du Yaque del Norte.



Plaine des Cayes en Haïti



Microcentrale hydroélectrique d'Eyguières dans les Bouches-du-Rhône

## Produire l'énergie de demain



### UNE AMBITION :

**produire autant d'énergie renouvelable (EnR) que la Société consomme d'électricité pour desservir la région provençale.**

**10 GWh/an**

production actuelle

**40 GWh/an**

objectif de production en 2025

**12**

centrales hydroélectriques en exploitation

### CAP SUR L'HYDROÉLECTRICITÉ

Dans les Bouches-du-Rhône, dans le cadre du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) « Centrale Hydroélectrique d'Eyguières », entre l'Association Syndicale Constituée d'Office (ASCO) des Arrosants de la Crau et la SCP, les travaux de construction de la centrale hydroélectrique d'Eyguières (puissance installée de 1,5 MW, pour

un investissement de 4,5 millions d'euros) ont démarré au début de l'année 2018 : pose de la conduite forcée, construction du bâtiment, réalisation de la prise et du chenal. La livraison des équipements et matériels électromécaniques permettra une mise en service de la centrale à l'été 2019.

La Société réalise une autre centrale hydroélectrique (puissance installée 130 kW) à Villeneuve dans les Alpes de Haute-Provence, également dans le cadre d'un GIE « Énergie Canal de Manosque » avec l'Association Syndicale du Canal de Manosque. Les travaux de construction ont démarré en novembre 2018 ; l'ouvrage comprend une prise réalisée dans le Canal de Manosque, une conduite forcée d'une longueur de 250 m et une usine de production électrique. La mise en service se fera au deuxième semestre 2019.

Dans les Hautes-Alpes, outre le projet de Réallon, conduit en partenariat avec la commune et pour lequel elle a remis une nouvelle offre à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), la SCP étudie avec l'Union des ASA et la commune de Châteauroux-les-Alpes, un projet de minicentrale sur le torrent du Rabioux. Les études réalisées en 2018 ont permis de démontrer la faisabilité technique et économique d'une installation hydroélectrique de près de 2 MW. Les étapes à venir porteront sur l'avant-projet et l'évaluation des enjeux enviro-réglementaires avec une étude d'impact. Si le projet s'avère rentable, un GIE sera créé entre les trois parties prenantes, afin de déposer le dossier de demande d'autorisation pour concourir à un appel d'offres de la CRE en 2021.



Projet Canalsol en partenariat avec le CEA à Rians dans le Var

## LUMIÈRE SUR LE SOLAIRE

L'année 2018 a permis à la SCP de progresser dans 3 directions :

- L'évaluation du potentiel solaire de la couverture des canaux du canal de Provence. La Société a en effet identifié les cuvettes qui présentent le plus d'intérêt et évalué le potentiel de production photovoltaïque. Il en ressort que 15 d'entre elles présentent un profil favorable, correspondant à une capacité totale d'environ 50 MWc\*.
- L'amélioration de la rentabilité par refroidissement des panneaux photovoltaïques hybrides. Une étude de faisabilité a été réalisée pour un projet photovoltaïque de 250 kWc enjambant le canal, dont les panneaux seraient refroidis par l'eau de ce dernier. L'objectif est de présenter ce projet à l'appel d'offres de la CRE relatif aux installations photovoltaïques innovantes en 2019.
- L'étude de préfaisabilité sur la cuvette de Pigoudet et l'identification des contraintes d'exploitation et de maintenance d'une installation couvrant le canal. Ceci pour mieux définir la technique de couverture solaire du canal et apprécier la rentabilité économique du dispositif.

\* MWc (megawatt crête) : puissance d'une installation



## TÉMOIGNAGE JEAN-LOUIS PLAZY



Président de l'ASCO des Arrosants de la Crau,  
Président du conseil d'administration du GIE Centrale hydroélectrique d'Eyguières.

« Je pense que ce partenariat est exemplaire et original et qu'il permettra de mettre en évidence les complémentarités qui existent entre les gestionnaires de canaux d'irrigation et la SCP. »

La mise en service de la centrale hydroélectrique d'Eyguières, dont la construction a démarré début 2018, sera l'aboutissement de cinq années de collaboration entre l'ASCO des Arrosants de la Crau et la Société du Canal de Provence.

Suite aux études de faisabilité du projet, qui consiste à turbiner la totalité du débit utilisé pendant la campagne d'irrigation sur la branche d'Arles du Canal de Craonne pour produire de l'électricité, puis à restituer l'eau utilisée un peu plus à l'aval, l'ASCO et la SCP ont formalisé leur partenariat sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) bien adapté pour mettre en commun des ouvrages, des compétences et des moyens financiers, au service d'un projet d'assez long terme. À travers ce GIE, nous sommes liés pour l'exploitation et la maintenance de cette centrale

hydroélectrique sur une durée minimum de 25 ans.

La conception et la réalisation ont été principalement conduites par la SCP, qui gère déjà un parc de microcentrales dans le cadre de son activité de concessionnaire, et dispose de l'expérience et des compétences requises en hydroélectricité. La mise en service de la centrale en 2019 marquera la dernière étape, la plus passionnante, car nous exploiterons ensemble cet ouvrage en nous répartissant les tâches d'entretien, de maintenance et de gestion.

Je pense que ce partenariat est exemplaire et original et qu'il permettra de mettre en évidence les complémentarités qui existent entre les gestionnaires de canaux d'irrigation et la SCP, c'est pour nous aussi l'occasion de contribuer à la transition énergétique en produisant une électricité sans CO<sub>2</sub>.

En parallèle, toujours dans une logique d'optimisation foncière et énergétique des terrains de la concession, la SCP a réfléchi à des projets de centrales solaires dans le cadre d'un partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Les réflexions ont porté sur 2 sites dont un seul s'est avéré présenter un potentiel intéressant, le lieu-dit « Les Vacons » sur la commune de Rians (Var). S'il s'avère rentable, cet espace de 5 ha permettra de fournir une puissance électrique d'environ 3 MWc.

Principal projet de la Société dans le domaine du photovoltaïque, le projet du Vallon Dol (Marseille, Bouches-du-Rhône) est conduit

en partenariat avec EDF Énergies Renouvelables, partenaire retenu en début d'année 2018 pour réaliser cette opération dans le cadre d'une société de projet formée avec la SCP. Il consiste à mettre en place sur les 16 ha du plan d'eau de la réserve, une installation flottante de panneaux solaires d'une puissance voisine de 12 MWc. La faisabilité réglementaire reste à confirmer mais l'objectif est de concourir aux appels d'offres de la CRE en 2019 ou 2020.

En début d'année 2018, la SCP a été lauréate d'un appel d'offres de la CRE, dit « projets innovants », pour des petits projets photovoltaïques sur trois sites. Seul celui des Barjaquets à Rognac (Bouches-

du-Rhône) fait actuellement l'objet d'une étude d'évaluation des risques sanitaires en vue d'une mise en service début 2020.

Enfin, les projets de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site du Pôle Laboratoires aux Milles (Bouches-du-Rhône) et de la station de traitement d'eau d'Hugueneuve à Ollioules (Var) ont démarré en 2018. La confection des dossiers réglementaires et techniques est réalisée avec l'appui du sous-traitant GAITASUN. La consultation et le choix des entreprises sont prévus en 2019 ; les travaux auront lieu au premier semestre 2020 pour une mise en service à l'été 2020.



Vue 3D du projet de panneaux photovoltaïques flottants sur la réserve des Barjaquets à Rognac dans les Bouches-du-Rhône

## L'AUTOCONSOMMATION EN LIGNE DE MIRE

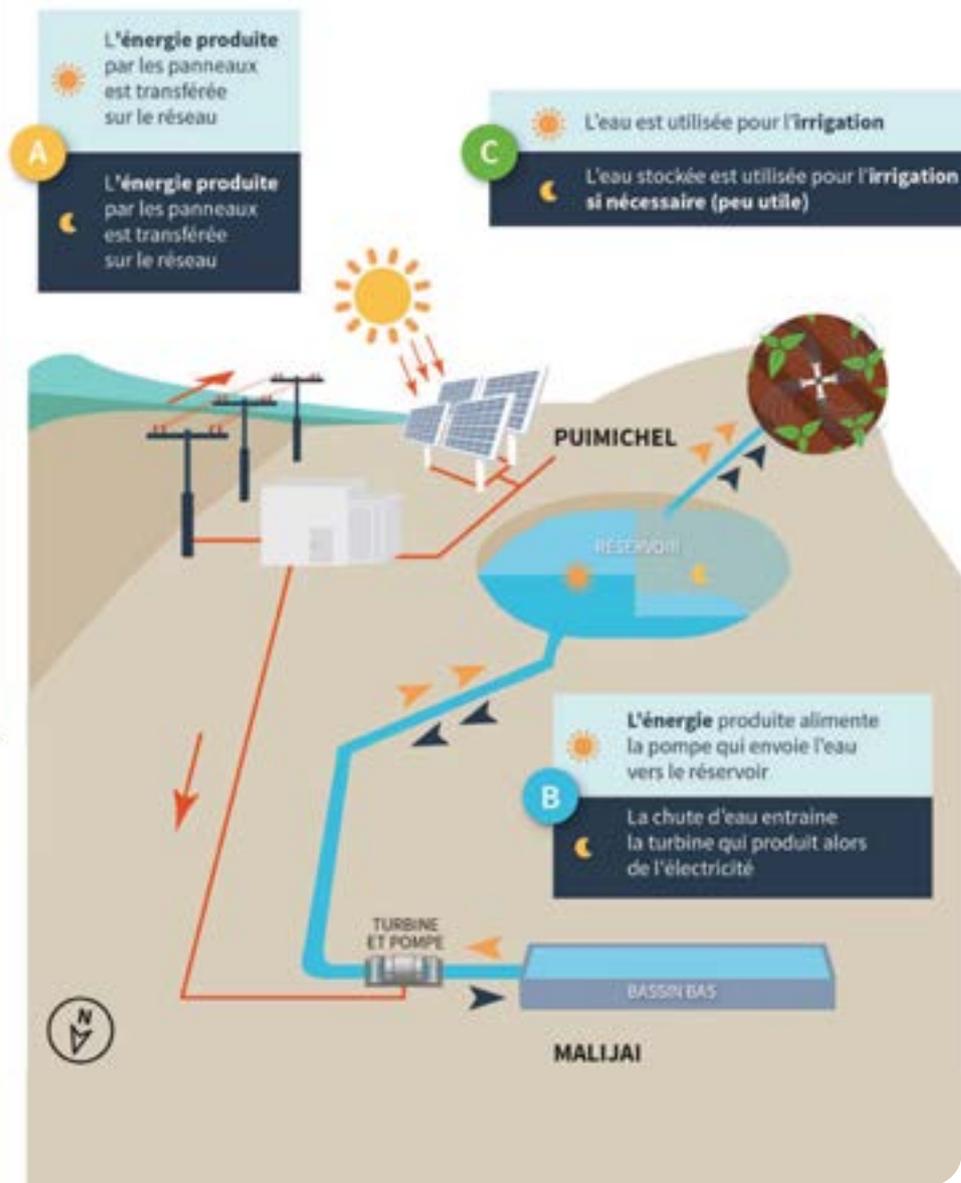
L'autoconsommation consiste pour le producteur d'énergie à consommer lui-même tout ou partie de l'énergie qu'il produit. Elle est encouragée dans le cadre de la loi de transition énergétique, et

bénéficie d'un cadre tarifaire incitatif. La SCP souhaite se positionner dans ce domaine avec plusieurs actions démarrées et poursuivies en 2018. Notamment l'étude d'identification du potentiel en autoconsommation des ouvrages du canal de Provence qui a été menée avec l'appui de la société

OPTE : étude des ouvrages présentant une surface suffisante pour mettre en place des panneaux solaires, étude de leurs consommations énergétiques, dimensionnement d'au maximum 12 installations en autoconsommation.

### Une conception finale qui combine :

- A) une centrale solaire de 100MWc
- B) une STEP de 10MW
- C) de l'irrigation agricole



### LE STOCKAGE D'ÉNERGIE A DE L'AVENIR

Le développement des EnR, encouragé par les pouvoirs publics, imposera la mise en place de solutions de flexibilité adaptant régulièrement aux besoins des clients, les fournitures d'énergies renouvelables, irrégulières et dépendantes des conditions météorologiques. Le stockage d'énergie est une des solutions qui permet de répondre à ces exigences nouvelles. La SCP s'intéresse d'autant plus naturellement à ce sujet que ses aménagements hydrauliques comportent souvent des ensembles « station de pompage + réservoir », qui constituent un des moyens les plus fiables pour stocker l'énergie, par le biais de Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP). Elle travaille ainsi sur plusieurs projets :

- La STEP de Puimichel (Alpes de Haute-Provence), associant énergie solaire et pompage, dans le cadre d'un partenariat avec ALOE ENERGY, société provençale spécialisée dans la production d'énergie solaire. Les études sont en cours au niveau faisabilité et ont reçu le soutien de la Région.
- La STEP de Ginasservis (Var), pour laquelle la SCP a lancé la réalisation d'un démonstrateur, dont l'objectif est à la fois technique et économique: ajouter une fonction STEP sur un ouvrage et optimiser la fonction de turbinage tout en assurant le service de l'eau. La mise en service est prévue en fin d'année 2019.

4

# Cultivons les ressources de demain



## SOMMAIRE



**P52**  
**Développer** des pratiques toujours plus responsables



**P53**  
**Placer l'humain** au coeur de nos actions



**P58**  
**Ancrer** notre société dans son territoire



**P64**  
**Cultiver** notre fibre verte



## TÉMOIGNAGE HÉLÈNE LIÈVRE

Ingénieur QSE  
Direction Juridique  
Audit Qualité SCP

Cette année encore, les auditeurs AFNOR ont tenu tout particulièrement à saluer l'implication de l'ensemble du personnel dans la démarche visant à atteindre nos objectifs de Production Responsable.

Je pense que des automatismes ont été acquis au fil des années et qu'une certaine culture visant à satisfaire au mieux nos clients et nos parties prenantes, à respecter l'Environnement et la Santé Sécurité de tous, règne à la SCP. Cette culture prône également, assez naturellement chez nous, des valeurs de développement durable, telles que la solidarité, l'appui aux territoires, la conformité, l'éthique, la lutte contre les discriminations, ...

N'oublions pas de vérifier que cette culture est également transmise en interne aux nouveaux arrivants, mais aussi à nos prestataires, à nos fournisseurs, à tous ceux qui travaillent avec nous, ici et ailleurs.



## Développer des pratiques toujours plus responsables

### CERTIFICATIONS GARANTIES !

En 2018, la SCP a souhaité faire évoluer la façon de concevoir le système de management Qualité Sécurité Environnement (QSE), devenu le « Système de Management de la Production Responsable », marquant ainsi une profonde volonté de mieux associer dans le quotidien des activités de production, la Qualité, la Santé et Sécurité au Travail (SST), l'Environnement et les aspects liés au développement durable, sans omettre les règles internes, la réglementation et l'ensemble des politiques de la SCP. Engagée depuis plus de vingt ans dans une démarche d'amélioration continue, la SCP a obtenu ses premières certifications selon les normes ISO 9001 et ISO 14001, respectivement en 1995 pour la Qualité et 1999 pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de son projet d'entreprise CAP 2020, la SCP a pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la SST. Sa politique a ainsi été totalement remaniée et formalisée au travers d'une démarche de fond, déployée en 2018, et reposant sur la volonté d'intégrer la SST aux activités de chacun, en tant qu'élément essentiel de performance et de professionnalisme. Ceci, en garantissant des conditions de travail sûres et saines à ses collaborateurs, mais également à l'ensemble de ses partenaires et fournisseurs intervenant pour son compte. La Société certifiée en SST sur l'OHSAS 18001 depuis 2015, a obtenu en 2019 la certification sur la norme SST ISO 45001 sortie en mars 2018.



## TÉMOIGNAGE STÉPHANE BRUN

Responsable périmètre  
d'exploitation Var  
Littoral - SCP

Il y a une volonté forte à la SCP d'intégrer la SST (Santé et Sécurité au travail) dans notre quotidien et dans l'ensemble de nos domaines d'activités. Toutes les mesures pratiques sont prises pour assurer la sécurité et la santé des collaborateurs. Les actions définies dans le cadre du document unique ont permis une réflexion plus précise sur le sujet ainsi qu'une prise de conscience de chacun sur l'exposition quotidienne à des situations pouvant devenir dangereuses (risques routiers, chutes de hauteur voire de plain-pied...).

Les améliorations des conditions de travail passent par la mise en place d'actions concrètes et adaptées afin d'éviter d'exposer les collaborateurs à des situations pouvant amener à l'accident ou plus gravement à l'accident. On peut notamment citer le travail entrepris récemment sur les EPI (Equipements de Protection Individuelle) afin d'avoir les matériels et outillages les plus adaptés au métier, tout en prenant en compte le retour d'expérience des utilisateurs.

La présence d'un correspondant PR (Production Responsable) dans chaque centre d'exploitation permet aussi de maintenir cette culture SST, notamment lors des réunions d'équipes pendant lesquelles des échanges constructifs permettent de faire connaître et d'harmoniser « les bonnes pratiques ». Des réunions regroupant tous les correspondants PR de la SCP ont aussi lieu chaque trimestre dans un centre d'exploitation différent pour travailler sur ces bonnes pratiques. La SST est l'affaire de tous et doit faire partie de la culture d'entreprise de la SCP.



## Placer l'humain au cœur de nos actions

### UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ

À l'occasion de l'évolution de la réglementation (ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017) relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise, les partenaires sociaux de la SCP ont revu profondément l'organisation des instances représentatives du personnel.

La Direction de la SCP et les trois organisations syndicales représentatives (CFDT, CGT et CFE-CGC) ont en effet signé le 3 octobre 2018, un accord d'entreprise qui témoigne de la volonté commune de disposer d'un dialogue social de qualité. Les représentants du personnel, proches des préoccupations et des priorités des salariés, partagent les

enjeux et les objectifs stratégiques de l'entreprise et sont dotés des ressources adéquates pour un fonctionnement efficace.





**Rémi Pépé**  
Technicien génie civil,  
bâtiment, VRD  
Service maintenance  
SCP



*"Afin que les accords aboutissent, les différents acteurs se doivent de faire preuve de bon sens et de garder à l'esprit l'équité, la justice sociale en évitant les clivages pouvant surgir lors des négociations. En tant que délégués syndicaux, nous devons être moteur et force de proposition tout en étant à l'écoute du personnel, ces femmes et ces hommes qui participent à ce qu'est la SCP aujourd'hui sans oublier ceux qui nous ont précédés."*

Le Comité Social et Économique (CSE), composé de 13 membres titulaires et 13 membres suppléants, devient donc l'instance unique de représentation du personnel en remplaçant à lui seul, à l'issue des élections professionnelles (organisées le 22 novembre 2018), les Instances Représentatives du Personnel (IRP) que sont le Comité d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et les Délégués du Personnel.

Le CSE porte « l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts ». Il s'agit de décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le champ d'action défini est vaste, d'où l'instauration, au-delà de l'obligation réglementaire, de 5 commissions :

- Commission « santé, sécurité et conditions de travail »
- Commission « emploi, formation, compétences et égalité professionnelle »

- Commission « articulation vie professionnelle / vie personnelle »
- Commission « environnement et travail »
- Commission « économique ».



**Bruno Depierre**  
Délégué territorial  
Service développement  
territorial et international  
SCP



*"Grâce au dialogue social constructif établi avec la Direction, nous avons pu mettre en place le télétravail et proposer diverses dispositions visant à faciliter les fins de carrière en fonction des aspirations de chacun. Ces accords ont rencontré un vif succès dès leur mise en œuvre."*



**Nicolas Cecchi**  
Exploitant  
centre d'exploitation  
de Saint-Maximin  
SCP



*"Nous attachons une grande importance au climat social à la SCP et les futurs enjeux seront d'éviter les clivages lors des négociations, en restant le plus neutre possible afin de préserver l'équité. L'entreprise est un système complexe composé de femmes et d'hommes qui œuvrent avec une conscience professionnelle pour la faire évoluer, tout en préservant les valeurs et le patrimoine de nos aînés."*



Présentation du Comité Social et Economique



Signature de la charte LGBT



## LA DIVERSITÉ, CETTE RICHESSE

Dans le cadre de sa politique pour un environnement de travail inclusif, où les spécificités de chacun sont acceptées et valorisées, et qui permet à tous les salariés d'exprimer tout leur potentiel, la SCP a organisé une semaine de la diversité du 19 au 23 novembre 2018.

En amont, une vaste communication a été déployée autour du thème de la discrimination en entreprise, afin de rappeler à tous les salariés en quoi consiste la discrimination, quelle est son origine, qui sont les individus touchés, mais aussi pour comprendre les mécanismes d'auto-entretien et les conséquences en termes de coût et d'éthique.

**Magali Wagener**  
Assistante  
Service Clientèle Eau  
SCP

**Céline Geoffroy**  
Chef de la Mission  
Contrôle de Gestion  
Direction Financière  
SCP

*"Je suis fière d'avoir collaboré à cette semaine dont l'objectif était de conduire des actions en faveur de la diversité et de la lutte contre les stéréotypes. Les 5 thématiques abordées ont permis d'avoir de beaux échanges entre collaborateurs et des rencontres enrichissantes avec les bénévoles de l'Autre cercle, les 12 stagiaires du collège Edmond Rostand et Aziz Zogaghi, ingénieur au CNRS d'Orsay. Même si nous avons la chance d'être dans une société à l'écoute des différences, cela permet de rester vigilant, de n'oublier personne et de se dire que l'on peut faire encore mieux."*

*"Promouvoir la diversité, c'est un engagement citoyen et c'est aussi un axe de management stratégique pour l'entreprise. Il s'agit de faire reculer les jugements sociétaux pour assurer les meilleures conditions de travail à chacun, pour permettre à nos différences de s'exprimer car elles sont un atout majeur de développement."*

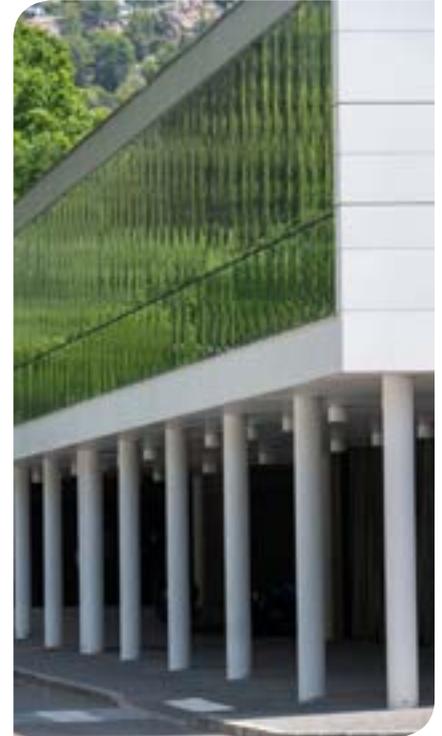
C'est dans ce cadre que tous les collaborateurs ont été invités à se rendre, chaque jour de la semaine du 19 au 23 novembre 2018 entre 12 et 14h, en un lieu aménagé spécifiquement à cet effet, afin de venir partager leur perception de la discrimination et participer aux animations organisées. Une thématique spécifique a été développée chaque jour :

- « Osez le mix ! », pour mettre en valeur la mixité des emplois,
- « Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres (LGBT), chacun sa liberté ! » journée au cours de laquelle la SCP a signé la Charte LGBT proposée par l'association « L'Autre Cercle »,
- « Dégun sans stage ... et sans alternance », pour offrir des stages à des élèves des quartiers

nord de Marseille en partenariat avec l'association marseillaise « Dégun sans stage »,

- « Seniors, et alors ? », journée qui a fait suite à la signature en juillet 2018 d'un « accord seniors » prévoyant de nombreuses dispositions en matière notamment d'amélioration des conditions de travail, de transmission des compétences et d'aménagement des fins de carrière,
- « Change ta vision du handicap ! » à l'occasion de cette journée, les salariés ont été invités à se porter volontaires afin de vivre l'expérience proposée par « Food in the Dark » et participer à un atelier culinaire dans le noir.

## ZOOM LE PROJET CAMPUS



Depuis septembre 2016, la maîtrise d'ouvrage du Domaine du Tholonet est confiée à la Direction des Ressources Humaines (DRH), en phase avec le souhait de la SCP d'appréhender les espaces de travail comme une ressource stratégique pour l'entreprise et pour ses salariés. La Société est en effet convaincue que les espaces de travail peuvent contribuer à soutenir le projet d'entreprise CAP 2020, en décloisonnant le travail et les espaces pour faciliter le déploiement du management par projet et du travail collaboratif en équipes. Il s'agit également d'ajuster les ressources immobilières aux effectifs présents et à venir pour accompagner le développement de l'entreprise et mettre en cohérence les lieux et les activités.

Le projet CAMPUS s'inscrit dans un cadre global d'évolution des modes de travail à la SCP, avec le déploiement du télétravail et du travail dans des tiers lieux (centres d'exploitation notamment), et l'objectif de maîtriser les déplacements.



Atelier culinaire dans le noir dans le cadre de la journée «Change ta vision du handicap !»

Le domaine du Tholonet comprenant un ensemble de bâtiments et de foncier important, il a été décidé d'élaborer un schéma directeur permettant d'apprécier le devenir de chaque bâtiment. Un scénario intitulé « La SCP, entre patrimoine et modernité » a été retenu et repose sur le parti pris d'identifier le domaine Nord en tant que témoin du patrimoine de la SCP, alors que le domaine Sud est identifié en tant que « laboratoire du futur ». Des schémas complémentaires enrichissent ce schéma directeur autour des problématiques de « paysages et arbres », de « circulation », de « visites des publics extérieurs », ...

Une fois la vocation de chaque bâtiment identifiée, il a été alors possible d'esquisser un séquençement « logique » des opérations de rénovation, avec la mise en place d'un programme pluriannuel. Chaque opération fait l'objet d'un programme élaboré avec les managers et les collaborateurs, afin de formaliser les besoins définis en cohérence avec la politique « espaces de travail » de l'entreprise.



**Isabelle Girousse**  
Directrice de la  
Communication  
et des Relations  
Institutionnelles - SCP



*"La réflexion menée dans le cadre du projet Campus, crée des opportunités pour conforter l'accueil de nos partenaires, clients et visiteurs et la valorisation de nos savoir-faire. De nouveaux espaces d'exposition vont être proposés pour partager l'histoire de la gestion de l'eau en Provence et surtout, les défis à relever collectivement dans un contexte de changement climatique. Ils viendront compléter le Centre de télégestion inauguré en 2018, qui rencontre un vif succès."*



**Bruno Grawitz**  
Directeur de  
l'Ingénierie et des  
Services - SCP



*"Le projet Campus représente un enjeu majeur pour la Direction de l'Ingénierie et des Services car c'est une opportunité historique de rassembler en un seul lieu des équipes qui ont toujours été disséminées sur l'ensemble des domaines Nord et Sud. Cela va nous permettre de renforcer les synergies entre les équipes et de renforcer le management par projet mis en place au sein de la Direction."*





## Ancrer notre société dans son territoire

### ACTEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Entant qu'acteur du développement territorial, la SCP s'est engagée dans des actions pluriannuelles d'envergure qui s'inscrivent dans un plan quinquennal de rénovation de 150 millions d'euros et dans un programme pluriannuel d'investissement de l'ordre de 580 millions d'euros sur 20 ans, développé en partenariat avec

les collectivités et la profession agricole. Ces programmes sont de nature à fournir une activité importante aux entreprises de la région, notamment dans le cadre d'appels d'offres et de contrats de sous-traitance.

Les montants d'achats régionaux s'élèvent respectivement, en 2017 et 2018, à 50,8 et 46,3 millions d'euros et représentent, pour ces deux années, 61 % de la totalité des

achats et 55 % du portefeuille total des fournisseurs de la Société. Cette analyse confirme l'implication de la SCP dans le développement des activités territoriales et, par un effet multiplicateur, son impact sur l'économie locale. L'activité de la SCP a aussi permis de créer de l'emploi territorial direct par le recrutement de 42 personnes en contrat à durée indéterminée en 2018.

## L'ACHAT RESPONSABLE PAR PRINCIPE

La politique d'achats de la SCP consacre les principes d'un achat durable et responsable avec un triple enjeu, économique, social et environnemental. La Société observe également une rigoureuse éthique en garantissant le respect des délais de paiement et en incluant également à ses consultations, son code de conduite adopté en application des dispositions de la Loi Sapin II.

La démarche de fond, menée en 2018, a mis l'accent sur l'importance de la prise en compte des critères Santé et Sécurité au Travail, garantissant à long terme un coût global optimal. Dans la même période, une démarche d'achats de prestations ou de fournitures de services auprès d'établissement des secteurs dits « protégés » et « adaptés » a été engagée. Il a été ainsi fait appel aux services d'entreprises du secteur protégé pour des prestations de traiteur et d'entretien des espaces verts.



### TÉMOIGNAGE GUILLAIN FERDIÈRE

**Acheteur public  
Service Achats SCP**

Le service achats de la SCP s'appuie sur son expertise afin de développer les achats régionaux. L'accent est mis sur une meilleure utilisation stratégique des marchés, notamment en termes d'allotissement. Cela consiste à fractionner l'objet d'une consultation en lots, en fonction des caractéristiques techniques des prestations et/ou des considérations géographiques.

En 2017, ce sont 46 marchés sur 53 au total, qui ont été attribués à des entreprises implantées dans notre région. Ce ratio de 87 % montre la très forte intégration du tissu économique local aux marchés de la Société. En 2018, le ratio est dans les mêmes proportions en s'élevant à 83 %, soit 60 marchés attribués à ces entreprises sur 72 au total. Cette intégration locale se vérifie également en termes de montant des commandes aux fournisseurs. Sur les deux dernières années, le montant oscille aux alentours de 50 M€ HT par an.

Au-delà des chiffres, des partenariats sont en phase de développement avec des entreprises implantées localement, portant sur des équipements techniques. L'objectif est de concrétiser les échanges par des achats dans les mois et les années à venir. A tous les niveaux, le service achats s'intègre pleinement dans la démarche de développement territorial de la SCP.



### TÉMOIGNAGE JORDANE OBERHOLZ

**Chef de Service  
ESAT Le Bercail**

L'E.S.A.T. (Etablissement et Services d'Aides par le Travail) du Bercail est une structure médico-sociale créée en 1984 dont l'organisme gestionnaire est l'association Adapei Var Méditerranée. Nous sommes spécialisés dans la mise au travail de personnes en situation de handicap mental. Dans ce cadre, nous proposons une activité d'entretien d'espaces verts pour les entreprises et les particuliers, qui permet de fournir du travail à 18 personnes handicapées, encadrées par trois moniteurs d'atelier.

La Société du Canal de Provence nous a contacté en novembre 2018 pour une consultation sur l'entretien des espaces verts du site de Puget-sur-Argens et nous avons donc candidaté, ce marché rentrant complètement dans nos savoir-faire. Dès les premiers échanges et lors de la visite du site, nous avons tout de suite senti une réelle volonté de la part de la SCP et de ses intervenants de travailler avec le secteur protégé.

Nous intervenons maintenant depuis janvier 2019 sur le site de Puget-sur-Argens. L'ensemble des tâches demandées sont intégralement effectuées par nos travailleurs, sous l'encadrement du moniteur d'atelier. Ce partenariat offre une vraie opportunité aux personnes handicapées d'accéder à une activité professionnelle en milieu ouvert, avec les mêmes exigences et contraintes qu'une entreprise ordinaire. C'est une vraie reconnaissance de la qualité de leur travail, qui participe à leur inclusion non seulement professionnelle, mais également sociale.

## PARTAGEONS NOTRE SAVOIR-FAIRE

En 2018, la SCP a renforcé sa dynamique de développement de liens privilégiés qu'elle s'attache à nouer avec ses partenaires, récents ou historiques. En effet, c'est en favorisant les synergies dans cet écosystème dynamique, que la Société peut notamment stimuler les échanges, le développement des compétences et la mise en œuvre de projets partagés.

Dans une optique de partage des connaissances, la SCP a ainsi accueilli plusieurs délégations étrangères (kazakh et tadjik, arménienne, vietnamienne...), et françaises (Association nationale des gestionnaires de digues, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau des communes de la région Est de Toulon, thecamp...)

Son implication sociale et culturelle s'exprime de différentes façons, notamment par sa participation à des événements organisés par les membres de son écosystème : « Indus'3 Days » aux côtés des acteurs du tourisme du Pays d'Aix et de 26 autres entreprises locales, journées internationales de sensibilisation comme la « Journée mondiale de l'eau », ou encore la 13<sup>ème</sup> édition de la soirée des talents du pays d'Aix au cours de laquelle la société OSHUN, filiale de la SCP, a reçu le prix « Talent de l'international » pour son activité en Afrique. Mais elle peut aussi s'exprimer par un partage des connaissances, des savoirs et des innovations en matière d'eau, d'environnement et d'énergies renouvelables dans un contexte de changement climatique. Et ceci, grâce à des publications scientifiques nationales, des participations à des ouvrages

destinés à un public scientifique, ou encore par son implication dans l'organisation, l'accueil et la participation à des journées techniques, des séminaires et des conférences : Conférence du Millésime, Convention annuelle des Maires, Journée technique du syndicat des Côtes de Provence, colloque « Eau et énergie », Rencontres « Eau en montagne », Congrès de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), Durance Innov'...



« Le rôle des ETI est déterminant, notamment pour entraîner les PME et start-Up. »



TÉMOIGNAGE  
ANNE-MARIE  
PEREZ

Directrice générale  
CAPENERGIES

Pôle de compétitivité basé en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, CAPENERGIES conduit ses actions dans le domaine des énergies non émissibles de gaz à effet de serre. Le pôle anime tout un réseau d'entreprises de différentes tailles, des laboratoires de recherche, des organismes de formation et des financeurs, afin de faire émerger et d'accompagner des innovations contribuant à la transition énergétique.

La SCP, positionnée dans les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) du

collège des industriels, est impliquée dans le conseil d'administration du pôle depuis de nombreuses années, et est élue à son bureau depuis 2015 où elle joue un rôle très actif et constructif avec beaucoup de pragmatisme. Le rôle des ETI est déterminant, notamment pour entraîner les PME et start-up.

Forcément d'abord active dans le domaine « eau et énergie », la SCP porte des projets elle-même en partenariat avec d'autres membres de CAPENERGIES, mais elle peut aussi prendre le rôle de facilitateur pour

des projets de start-up, notamment dans leur phase d'expérimentation de prototypes. Et c'est bien l'implication de ses membres, comme le fait avec assiduité la SCP, qui permet à CAPENERGIES d'être un véritable booster d'activités pour les entreprises régionales, en lien avec les territoires.



## TÉMOIGNAGE SYLVIE SERAFINO

### Déléguée départementale bénévole pour Action contre la Faim 13

Action contre la Faim, ONG qui fête ses 40 ans cette année, a pour mission de sauver des vies par la prévention, la détection et le traitement de la sous-nutrition. L'association intervient sur des situations d'urgence, conflits et catastrophes naturelles, principales causes de la faim dans le monde. Les bénévoles de la Délégation des Bouches-du-Rhône se mobilisent pour sensibiliser le grand public et organisent des événements pour lever des fonds et soutenir les programmes sur le terrain.

Depuis 2016, grâce au soutien de notre partenaire KEEPCOOL, nous organisons à Aix-en-Provence, un événement sportif et solidaire, version « indoor » du Challenge contre la Faim « outdoor » proposé dans plusieurs grandes villes de France. Événement multisports s'adressant aux sportifs et débutants, il réunit les entreprises qui souhaitent fédérer leurs collaborateurs autour du sport et d'une grande cause humanitaire.

L'édition 2018 a réuni en novembre plus de 120 salariés d'une dizaine d'entreprises, dont la Société du Canal de Provence. En réalisant des activités sportives, les participants ont collecté près de 24 000 € affectés aux programmes de la Côte d'Ivoire et du Tchad, ainsi qu'aux urgences rencontrées sur le terrain, notamment en Indonésie, afin d'apporter eau, nourriture et soutien psychologique suite au tsunami. Le Challenge contre la Faim est un formidable outil de cohésion et la garantie pour notre association de pérenniser et développer nos interventions sur le terrain. Cette manifestation ne serait pas possible sans les entreprises partenaires qui se mobilisent et qui renouvellent leur soutien chaque année pour nous aider à sauver des vies.



*Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon - principe de «solidarité aval/amont»*

## DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Au sens large, les partenariats de la SCP regroupent des entreprises, des associations, des organismes publics, des start-up, des universités et grandes écoles mais également des chaires d'entreprise dont la Société est membre. En 2018, les actions ont été multiples et variées.

Au sein des chaires d'entreprise, pôles d'activités et clusters, la SCP a :

- renouvelé son implication au sein d'Elsa Pact (chaire industrielle en évaluation de la durabilité du cycle de vie),
- signé le renouvellement de la charte AgroSYS (ingénierie pour des agrosystèmes durables),
- été réélue au sein du conseil d'administration de Capenergies (pôle de compétitivité des acteurs de la transition énergétique au

service des territoires durables),

- poursuivi son travail avec Aqua-Valley (pôle de compétitivité Eau à vocation mondiale) et EA éco-entreprise (cluster).

La Société a aussi maintenu son implication auprès des communautés d'experts telles que le CFBR (Comité Français des Barrages et Réservoirs) et l'AFEID (Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage).

En 2018, la SCP a poursuivi son partenariat historique avec le PNRV (Parc Naturel Régional du Verdon) dont la convention prévoit un soutien financier dans le cadre du principe de « solidarité aval/amont », qui se décline en un programme opérationnel d'actions concrètes signé en 2018 pour la période 2018-2020 et dont le budget annuel a été porté à 350 000 euros.





INTERVIEW



JULIE  
 DAVICO-  
 PAVIN

Co-fondatrice  
 Directrice Générale  
 OMBREA

Pouvez-vous nous présenter Ombrea ?

Créée en 2016, Ombrea développe un outil de gestion et de protection des cultures agricoles face aux aléas climatiques. Installé au-dessus des champs, le système d'ombrières intelligentes protège les plantes et assure leur développement optimal grâce à la modulation de l'ombrage, recréant ainsi un microclimat adapté aux besoins de chaque culture traitée. La société est en pleine croissance et après une levée de fonds de plus d'un million d'euros, elle comptera une vingtaine de collaborateurs fin 2019.

Quel est l'intérêt d'un partenariat avec la SCP ?

La SCP est un acteur clef de la gestion de l'eau et de l'innovation dans la Région Sud qui nous apporte une véritable expertise et une connaissance du terrain. Des problématiques fortes ont été identifiées dans la région : températures extrêmes, forte sécheresse et stress hydrique important. Le partenariat a vocation à proposer une solution concrète aux agriculteurs touchés par ces aléas de plus en plus récurrents.

Quels sont les enjeux à venir ?

Avec la SCP, nous allons travailler sur une culture phare de la Région Sud, la vigne, identifiée parmi les activités agricoles les plus touchées par le changement climatique. A Rians (Var), des ombrières protégeront et géreront les cultures d'un viticulteur. Référence dans le monde agronomique, l'Institut de la Vigne et du Vin sera partie prenante du projet. La Région Sud est en forte demande de solutions pour pallier les effets des aléas climatiques sur les cultures. Le projet de Rians illustre une solution répondant à ces problématiques et devient grâce au partenariat avec la SCP, un démonstrateur, en vue d'un déploiement à plus grande échelle.

La SCP a ainsi aidé les communes de Moustiers-Sainte-Marie, d'Allemagne-en-Provence, de Castellane et d'Allos dans les Alpes de Haute-Provence, appartenant au bassin versant du Verdon, à financer les travaux de création ou de rénovation de leur station d'épuration dans l'objectif d'améliorer la qualité des rejets aqueux.

Elle a aussi renforcé son partenariat plus récent avec la start-up Fruition Sciences qui lui permet de développer l'outil innovant SCP AgriDATA, pour le pilotage de l'irrigation à destination des agriculteurs.

Mais les partenariats peuvent aussi s'exprimer sous forme de mécénat ou de participation à des actions solidaires. La SCP développe en effet depuis peu son soutien aux actions de solidarité portées par ses salariés, ses partenaires et les acteurs de son écosystème. Elle a ainsi soutenu :

- un équipage composé de deux de ses collaboratrices pour l'édition 2018 du Cap Fémina,
- « Action contre la faim », lors de l'événement organisé pour appuyer et financer les missions humanitaires de l'organisme,
- Solidarité Eau Sud, association d'aide internationale dont l'action vise à favoriser le développement des communautés rurales du Sud, en améliorant leur accès à l'eau. Chaque souscription à la facture électronique des clients particuliers du service de l'eau est transformée en un don de 2 euros.



L'INNOVATION PAR ESSENCE



La politique d'innovation de la Société est essentielle pour conquérir de nouveaux marchés, et pour améliorer la performance des activités. La SCP conduit ainsi une stratégie pluriannuelle dans ce domaine afin de promouvoir l'émergence de projets innovants qui peuvent être :

- des projets portés par la SCP,
- des projets collaboratifs portés par d'autres sociétés, en groupement avec des entreprises, organismes ou laboratoires de recherche,
- un appui à des projets portés par des start-up locales.

Dans ce cadre, la SCP a signé en 2018 un partenariat avec la start-up OMBREA, pour soutenir le développement d'un concept innovant d'ombrières pouvant apporter aux cultures toutes les protections qui leur sont nécessaires. L'outil peut en effet réguler la quantité de lumière apportée aux plantes et maîtriser l'hygrométrie des cultures.



En matière d'innovations, la SCP conduit depuis quelques années des études et expérimentations dans le domaine des objets connectés. Avec son projet innovant « REIMU », la Société inscrit cette démarche dans un projet d'étude des réseaux d'eau intelligents multi-usages qui se décline en plusieurs sous-projets :

- les « compteurs connectés », pour poursuivre l'étude technico-économique de ce type de matériel,
- la « gestion en temps réel des réseaux de distribution », pour optimiser l'utilisation des infrastructures comme le service de l'eau délivré,
- « OADIP » pour développer un service d'irrigation connectée permettant aux agriculteurs de visualiser et superviser le fonctionnement de leur réseau d'irrigation, d'accéder à des informations issues d'instruments de mesures connectés et enfin de disposer d'informations sur l'irrigation,
- « IRRIWAZE » dont l'objectif est de fournir aux irrigants un service de partage de données en lien direct avec les réseaux d'irrigation. Le projet s'articule autour de l'amélioration de la connaissance et de la gestion des réseaux et le développement d'un outil de communication.

## SENSIBILISER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

# 1 300

élèves sensibilisés

La Société poursuit un objectif de longue date, celui de sensibiliser ses clients, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes à la préservation de la ressource en eau. Plus que tout autre public, le jeune public, en tant que futur acteur écocitoyen, doit être aidé à une prise de conscience dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle, la SCP sensibilise chaque année 1300 élèves de la région provençale. La Société présente son environnement et ses activités afin de faire découvrir aux élèves, les contraintes géographiques et climatiques de la région, les aménagements et l'organisation du transport de l'eau. Elle intervient ainsi de diverses façons pour sensibiliser à la préservation de l'environnement et à la gestion durable de la ressource en eau : accueil sur différents sites de la SCP, interventions dans les classes, prêts d'EXP'EAU départementales itinérantes (sensibilisation au respect de l'environnement et à la préservation de la ressource en eau, dans une optique de développement durable) ou lors d'événements grand public en région provençale.



## TÉMOIGNAGES



JAMY,  
MEVVEN  
ET ZO

Elèves de 5<sup>ème</sup>  
au Collège de l'Arc  
de Meyran,  
Aix-en-Provence,  
Bouches-du-Rhône

Nous avons découvert que nous utilisons trop d'eau potable pour des activités où nous n'en n'avions pas besoin. Comme la chasse d'eau des toilettes (que nous ne buvons pas et qui consomme 10 litres). L'eau potable est surexploitée dans la société actuelle et il faudrait pouvoir l'économiser et s'en servir minutieusement comme le dit très bien le Canal de Provence dans ses interventions.

Ce qui a éveillé notre curiosité, ce sont les chiffres déterminants en pourcentage de l'eau sur terre et dans la société actuelle où nous voyons qu'il y a très peu d'eau douce comparé à l'eau salée (2,5 % contre 97,5 %) ainsi que la répartition des usages de l'eau consommée pour les cultures, pour se désaltérer et pour les usines.

Cette intervention nous a appris à « rationner » l'eau et à privilégier l'eau du robinet à l'eau en bouteille car elle ne pollue pas contrairement à l'eau en bouteille qui utilise du plastique. L'eau en bouteille pollue car tout le monde ne pense pas à recycler les bouteilles en plastique. Ça nous a appris à boire l'eau du robinet et sensibiliser d'autres personnes à cette grande initiative.

Nous avons retenu qu'il faut arrêter de polluer l'eau car cela nuit à notre santé et l'économiser pour les générations futures. L'enjeu est que tout le monde ait le même accès à l'eau.



## Cultiver notre fibre verte

La politique environnementale n'a cessé de s'enrichir au fil des ans. Dès la conception même des ouvrages et par étapes successives, la SCP a toujours été préoccupée par les enjeux environnementaux en effectuant des choix déterminants. À partir de 1999, la Société a fait reconnaître son engagement pour la protection de l'environnement, au travers de sa certification ISO 14001, avec la volonté d'anticiper et de prévenir au mieux les impacts générés par ses activités sur l'environnement.

### UNE GESTION ÉCONOME DE L'EAU

Pour gérer la ressource en eau, la SCP s'appuie sur 4 aspects structurants :

- une conception des ouvrages de transport qui privilégie le transfert des eaux par gravité, limitant ainsi l'utilisation d'ouvrages de pompage, consommateurs d'énergie,
- un fonctionnement des ouvrages s'appuyant sur des moyens techniques performants et innovants comme la télégestion, pour piloter les ouvrages à distance, et le système de Régulation dynamique, développé par la SCP, qui permet d'ajuster automatiquement le débit à la demande des utilisateurs, pour ne prélever que la ressource utile dans le milieu milieu naturel tout en garantissant la continuité d'approvisionnement,
- un mode de facturation et de tarification incitant à un usage responsable de l'eau et une gestion économe,
- une politique de complémentarité des ressources locales et régionales en partenariat avec les collectivités.





## LES GAZ À EFFET DE SERRE DANS LE VISEUR

La politique suivie par la SCP dans le domaine de la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur les préconisations issues de l'audit énergétique de 2015. Les actions principales sont :

- la diminution des consommations électriques des bâtiments et des équipements (minimisation des pompes, amélioration de l'isolation, installation de compteurs supplémentaires pour mieux suivre les consommations, études de performances...),
- la minimisation des déplacements (optimisation des déplacements sur le terrain, rationalisation des interventions, encouragement au télétravail et aux

visioconférences...),

- la diminution de la pollution des véhicules (développement de l'utilisation de véhicules électriques et économes en énergie, encouragement à pratiquer l'éco-conduite et le covoiturage...).

## UN TRAITEMENT DURABLE DES DÉCHETS

La majorité des déchets de la Société sont sans danger pour les collaborateurs et l'environnement, seuls certains sont classés « dangereux ». La gestion des déchets fait l'objet d'enregistrements dans la base documentaire du Système de Management de la Production Responsable et des consignes

précises de tri et de valorisation des déchets sont communiquées, afin de sensibiliser les utilisateurs à la bonne tenue des installations et aux consignes de sécurité. La SCP tient également à jour des registres déchets lui permettant de suivre leur élimination.



**TÉMOIGNAGE**  
**EMMANUEL**  
**PATENOTRE**

**Directeur de projets**  
**Direction de l'Ingénierie**  
**et des Services - SCP**

La réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie (ACV) d'un projet reste complexe. La SCP a choisi de rejoindre la Chaire ELSA-PACT, fruit d'une collaboration entre chercheurs, enseignants et entreprises (domaines de l'eau, l'agro-alimentaire, les produits biosourcés et les énergies renouvelables), afin de travailler sur l'amélioration de la mise en œuvre et la pertinence de l'ACV.

Avec l'ensemble des partenaires de la chaire, la SCP travaille sur un outil, Wasabi, interface conviviale et simplifiée qui permettra à chaque ingénieur de réaliser une ACV de ses projets. A titre d'exemple, nous pourrions utiliser cet outil pour étudier comment apporter un m<sup>3</sup> d'eau à une ville en répondant à ses besoins d'eau potable sur les 50 prochaines années. Il pourrait être imaginé de dessaler de l'eau, pomper dans la nappe, transférer de l'eau depuis un ouvrage existant, réaliser un barrage... L'ingénieur pourrait entrer le linéaire de canalisations, la mise en œuvre de pompage ou non, la réalisation ou non de réservoir, les spécifications des terrains traversés, le point de prélèvement de la ressource. Puis, sur la base de ces éléments, le logiciel Wasabi réaliserait une étude ACV du projet.

Cette approche simplifiée permettra de comparer rapidement des scénarios, de limiter au maximum l'impact environnemental de nos infrastructures et de concevoir des projets en écoconstruction. Cela alimentera par ailleurs les éventuelles études d'impact sur le volet bilan carbone du projet.



*Intervention dans le cadre de la conférence sur l'analyse du cycle de vie à Montpellier, Agropolis*

**LA LOGIQUE DU CYCLE DE VIE**

La SCP poursuit l'intégration de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) dans ses processus et a décidé de renforcer ses ambitions. L'ACV est une méthode d'évaluation environnementale normée et scientifiquement établie permettant une analyse objective des impacts d'un projet. Il s'agit de retenir les conséquences les moins pénalisantes du projet en suivant la logique de « cycle de vie » et en détaillant les différentes phases

du processus. Cette analyse doit permettre de concilier les sphères environnementale, sociale et économique.

Par ailleurs, la SCP développe avec l'IRSTEA (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), en tant que porteur de projet, et avec d'autres partenaires, un logiciel qui permettra de prendre en compte les impacts générés localement par un projet.

## LA SECONDE VIE DES EAUX USÉES

La SCP est également très impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et l'accompagnement technique de projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Il s'agit d'une solution alternative, adaptée à de nombreux pays où la pression hydrique est forte, afin de contribuer à une meilleure gestion intégrée des ressources en eau. La REUT est reconnue par les Nations Unies dans son Agenda 21 et dans les mesures d'atténuation du changement climatique. Cette pratique permet, lorsqu'elle est bien maîtrisée, de développer une ressource en eau alternative et de réduire la pollution des eaux superficielles. Elle est particulièrement adaptée aux milieux sensibles dans le bassin méditerranéen ou les milieux insulaires.

Depuis quelques années, pour répondre au défi de l'eau, la SCP a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées, en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans les départements et régions d'outre-mer.



Expérimentation de la réutilisation des eaux usées dans le Vaucluse

« La municipalité de Gonfaron tient à soutenir et pérenniser son agriculture qui occupe une place prépondérante dans sa commune... »



### INTERVIEW

SOPHIE  
BETTENCOURT  
AMARANTE



Adjointe au Maire  
Pôle Agriculture,  
Forêt et développement  
durable  
Commune de Gonfaron

La commune de Gonfaron et la SCP sont engagées depuis trois ans dans une démarche préparatoire à un projet de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration pour l'irrigation de la vigne, sur une petite partie du territoire communal.

#### Qu'est ce qui a justifié l'intérêt de Gonfaron ?

La municipalité de Gonfaron tient à soutenir et pérenniser son agriculture qui occupe une place prépondérante dans sa commune notamment le secteur viticole qui fait face à un déficit

hydrique depuis plusieurs années. Devant cette réalité, la REUT est un modèle d'économie circulaire qui s'inscrit naturellement comme une perspective d'avenir.

#### En quoi la REUT est-elle une réponse aux besoins de la profession viticole ?

Les conséquences du dérèglement climatique accélèrent le besoin en eau notamment pour les territoires non desservis par le canal de Provence. La filière viticole fait le constat outre d'un stress hydrique, d'un dépérissement de la plante (pourtant résistante). Cette

situation a conduit l'INAO en 2017 à modifier les textes afin d'accorder une plus grande flexibilité d'irrigation aux viticulteurs. La demande de la filière est donc forte. La REUT peut donc représenter une solution de ressource en eau certes localisée mais pérenne.

En termes d'expériences, depuis 2010 l'INRA mène, sur son centre expérimental de Gruissan, des tests d'irrigation sur vignes à partir d'eau de différentes qualités (IrriAlt'eau) ce qui a permis un recueil d'éléments et de retours plutôt favorables en faveur de la REUT.

# Gouvernance conseil d'administration



## PRÉSIDENT

### Philippe Vitel

Vice-Président de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

## VICE-PRÉSIDENTS

### Jean-Guy Di Giorgio

Vice-Président du Conseil départemental du Var

### Jean-Claude Féraud

Vice-Président du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône

### Roland Giberti

Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

## ADMINISTRATEURS ACTIONNAIRES

### Eliane Barreille

Vice-Présidente de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Jacques Brès

Conseiller départemental des Alpes de Haute-Provence

### Christian Hubaud

Conseiller départemental des Hautes-Alpes

### Joël Mancel

Conseiller de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

### Françoise Meyer

Vice-Présidente du Crédit Agricole  
Provence-Côte d'Azur

### Christian Mounier

Vice-Président du Conseil départemental de Vaucluse

### Jean-Marc Perrin

Conseiller départemental  
des Bouches-du-Rhône

### Claude Rossignol

Représentant les Chambres d'Agriculture de la région

### Marie Rucinski-Becker

Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

## SALARIÉES-ADMINISTRATEURS

### Michèle Chauvin

### Karine Leblond

**1**  
**Bruno Vergobbi**  
Directeur Général

**2**  
**Françoise Meyer**  
Vice-Présidente du Crédit  
Agricole Provence-Côte d'Azur

**3**  
**Michèle Chauvin**  
Salariée - Administrateur

**4**  
**Jean-Claude Féraud**  
Vice-Président du Conseil  
départemental  
des Bouches-du-Rhône

**5**  
**Jean-Guy Di Giorgio**  
Vice-Président du Conseil  
départemental du Var



**6**  
**Marie Rucinski-Becker**  
Vice-Présidente du Conseil  
départemental du Var

**7**  
**Christian Mounier**  
Vice-Président du Conseil  
départemental de Vaucluse

**8**  
**Philippe Vitel**  
Vice-Président de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**9**  
**Eliane Barreille**  
Vice-Présidente de la Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**10**  
**Lionel Reig**  
Directeur général adjoint

11

**Claude Rossignol**

Représentant les Chambres  
d'Agriculture de la région

12

**Karine Leblond**

Salariée - Administrateur

13

**Joël Mancel**

Conseiller de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

14

**Roland Giberti**

Vice-Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

15

**Carine Roger**

Conseillère de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

## CENSEURS

**Francis Bonnet**

Administrateur général des Finances Publiques

**Richard Curnier**

Directeur régional de la Caisse des Dépôts et  
Consignations

**Brigitte Devesa**

Conseillère départementale  
des Bouches-du-Rhône

**Françoise Dumont**

Vice-Présidente du Conseil départemental du Var

**David Géhant**

Conseiller régional Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Carine Roger**

Conseillère de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence  
(jusqu'en mai 2019)

## SECRÉTAIRE

**Isabelle Girousse**

Directrice de la Communication  
et des Relations institutionnelles

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

**Pierre-Laurent Soubra**

Société d'expertise comptable KPMG Audit,  
Marseille



16

**Jacques Brès**

Conseiller départemental des Alpes  
de Haute-Provence

17

**Isabelle Girousse**

Directrice de la Communication  
et des Relations institutionnelles

18

**Jean-Bernard Guieu**

Directeur Financier

# Gouvernance direction de la société



**2**  
**Bruno Grawitz**  
Directeur de l'Ingénierie  
et des Services

**1**  
**Isabelle Girousse**  
Directrice de la Communication  
et des Relations Institutionnelles





**3**  
**Isabelle Chanfrault**  
Directrice des Ressources  
Humaines

**5**  
**Lionel Reig**  
Directeur Général Adjoint

**6**  
**Jean-Bernard Guieu**  
Directeur Financier



**4**  
**Bruno Vergobbi**  
Directeur Général

**7**  
**Catherine Leroy**  
Directrice Juridique  
Audit Qualité

**8**  
**Christian Magnin**  
Directeur de l'Exploitation

# Rapport financier 2018

À la différence de l'année 2017, l'année 2018 se distingue par une pluviométrie assez élevée avec une fin d'hiver et un printemps pluvieux, de fortes chaleurs fin juillet et début août, des cumuls de précipitations parfois élevés en août, peu de précipitations en septembre, et un automne très pluvieux.

Cette situation explique des volumes de vente d'eau en retrait sensibles. Les volumes prélevés en 2018 s'élèvent ainsi à 212 millions de m<sup>3</sup> à rapprocher des 255 millions de m<sup>3</sup> des deux années précédentes.





Les recettes du service de l'eau ont généré 90,7 millions d'euros (y compris la redevance de l'Agence de l'Eau collectée auprès des clients et les ventes d'énergie), contre 94,4 millions d'euros en 2017. Cette diminution de 3,7 millions d'euros est principalement due au service de l'eau proprement dit. Les volumes distribués sont en baisse de 17,8 %. Les recettes d'énergie se sont élevées à 0,48 million d'euros en retrait de 0,2 million d'euros par rapport à 2017 en raison de l'arrêt de la production de microcentrales pour cause de travaux (barrage de Bimont) ou de panne (Rians).

Les recettes liées à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des investissements de la concession ont augmenté par rapport à l'exercice précédent avec un total de 4,72 millions d'euros en 2018 contre 4,23 millions d'euros en 2017. Cette augmentation de plus de 11 % est liée à l'augmentation des dépenses d'investissements (15,1 millions d'euros contre 12,3 millions d'euros en 2017). Avec 29,4 millions d'euros, les dépenses de rénovation nettes de recettes sont en retrait par rapport

au réalisé 2017 (31,3 millions d'euros) mais en phase par rapport au budget (29,3 millions d'euros). L'année 2018 est la première année du troisième plan quinquennal d'un montant total de 150 millions d'euros.

Le périmètre des activités du secteur concurrentiel est resté stable en 2018 ; globalement le chiffre d'affaires est en retrait à 13,4 millions d'euros contre 15,4 millions d'euros en 2017. L'activité d'ingénierie regroupe désormais les études, la maîtrise d'œuvre déléguée, les mandats ainsi que les opérations de conception/réalisation à l'international. Le chiffre d'affaires réalisé en 2018 se monte à 6,6 millions d'euros en 2018 contre 8,6 millions d'euros en 2017 et se répartit de la manière suivante :

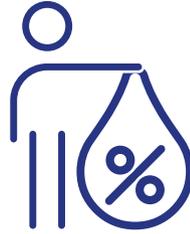
- 2,3 millions d'euros contre 2 millions d'euros en 2017 en France métropolitaine,
- 4,32 millions d'euros en 2018 contre 6,6 millions d'euros en 2017 à l'outre-mer, l'international et pour les opérations de

conception/réalisation, soit une diminution de 2,28 millions d'euros. La contraction de cette activité s'explique essentiellement par l'activité de conception/réalisation, en l'absence de nouveau contrat cette année.

En ce qui concerne l'activité « Services en région », les ventes de marchandises sont restées stables à 3,7 millions d'euros en 2018. Avec un chiffre d'affaires de 0,81 million d'euros, l'activité des laboratoires s'est maintenue par rapport à 2017.

L'exercice 2018 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 1 211 770 €.

# Rapport financier 2018



## Bilan fonctionnel 2018

ACTIF	2018	2017	PASSIF	2018	2017
Immobilisations incorporelles	99 359 511	98 151 833	Capitaux stables	1 403 657 123	1 387 797 315
Immobilisations corporelles	1 183 403 480	1 167 080 523			
Immobilisations financières	2 348 653	2 178 948			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 285 111 644</b>	<b>1 267 411 304</b>	<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>1 403 657 123</b>	<b>1 387 797 315</b>
Exploitation	30 136 007	30 810 668	Exploitation	27 617 075	37 298 213
Hors Exploitation	15 481 848	15 256 891	Hors Exploitation	10 856 129	9 676 850
Disponibilités	112 367 349	121 331 470	Concours bancaires	966 522	37 954
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157 985 204</b>	<b>167 399 028</b>	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>39 439 726</b>	<b>47 013 017</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 443 096 848</b>	<b>1 434 810 332</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 443 096 848</b>	<b>1 434 810 332</b>

## Compte de résultat comparé

(EN MILLIERS D'EUROS)

CHARGES COURANTES	2018	%	2017	%	N / N-1
Achats	10 967	7,69	15 060	9,5	-27
Charges externes	40 658	28,51	42 291	0,0	-4
Impôts taxes & versements assimilés	7 907	5,54	9 050	5,7	-13
Charges de personnel	34 960	24,51	33 745	21,2	4
Pertes sur créances Irrecouvrables	85	0,06	254	0,2	-67
Dotations amortissements provisions	32 258	22,62	32 022	20,1	1
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>126 835</b>	<b>88,93</b>	<b>132 422</b>	<b>83,2</b>	<b>-4</b>
<b>Charges financières</b>	<b>15 787</b>	<b>11,07</b>	<b>26 674</b>	<b>16,8</b>	<b>-41</b>
Charges courantes	142 622	100	159 097	100	-10
Charges exceptionnelles	1 083	0,75	3 316	2,0	-67
<b>bénéfice de l'exercice</b>	<b>1 212</b>	<b>0,84</b>	<b>151</b>	<b>0,1</b>	<b>702</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>144 917</b>	<b>100</b>	<b>162 564</b>	<b>100</b>	<b>-11</b>

## Compte de résultat comparé

(EN MILLIERS D'EUROS)

PRODUITS COURANTS	2018	%	2017	%	N / N-1
Ventes de marchandises	3 676	3	3 776	2	-3
Production vendue	101 176	71	105 811	68	-4
Production immobilisée	5 089	4	5 376	3	-5
Reprises amortissements provisions	31 741	22	36 465	24	-13
Autres produits d'exploitation	70	0	76	0	-8
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>142 518</b>	<b>100</b>	<b>152 179</b>	<b>98</b>	<b>-6</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>366</b>	<b>0</b>	<b>2 654</b>	<b>2</b>	<b>-86</b>
Produits courants	142 884	100	154 834	100	-8
Produits exceptionnels	2 033	1	7 730	5	-74
Report produits courants	142 884	99	154 834	95	-8
<b>Perte de l'exercice</b>					
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>144 917</b>	<b>100</b>	<b>162 564</b>	<b>100</b>	<b>-11</b>





*Vue amont du barrage de Bimont pendant l'assec de la retenue*

**Crédit Photos**

Photothèque SCP, Camille Moirenc pour la SCP  
et IN-MEDIAPROD

**Crédit Vidéos**

Vidéotheque SCP et IN-MEDIAPROD

**Création & Réalisation**

Agence Charlotte et Cloë







KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

*Société du Canal de Provence et  
d'Aménagement de la Région  
Provençale - SAEM*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM  
Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5  
*Ce rapport contient 28 pages*  
Référence : PLS-192-259

KPMG Audit Sud-Est,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée  
inscrite à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
d'Aix-en-Provence - Bastia.

Siège social :  
KPMG Audit Sud-Est  
480 avenue du Prado  
13269 Marseille Cedex 8  
Capital : 200 000 €  
Code APE 6920Z  
512 802 729 R.C.S. Marseille  
TVA Union Européenne  
FR 33 51 28 02 729



KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

## Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM

Siège social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5  
Capital social : € 3.762.800

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Règles et principes comptables

Les notes A « Immobilisations de l'actif concédé » en partie 2.1 « Actif immobilisé » et 3.4 « Provisions réglementées » exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre société en ce qui concerne les traitements des immobilisations mises en concession et des amortissements de caducité.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

La note B « Provision de maintenance » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé. Nos travaux ont consisté à apprécier l'ensemble des données techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes et sur lesquelles se fonde la détermination du montant de cette provision et à nous assurer du caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

#### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives à :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits vote supérieure à 10% et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

prévues par les dispositions de l'article L.225-37-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



*Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM*  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*  
*28 mai 2019*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 28 mai 2019

KPMG Audit Sud Est

Pierre-Laurent Soubra  
Associé

**Annexe H****BILAN ACTIF**

	2018			2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	44		44	109
Frais de développement	7 017 918	5 742 795	1 275 122	1 583 294
Concessions, brevets et droits similaires	28 853 986	1 535 161	27 318 825	27 318 825
Fonds commercial (1)	63 487 562		63 487 562	62 546 300
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>99 359 511</i>	<i>7 277 957</i>	<i>92 081 554</i>	<i>91 448 530</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	60 512	59 235	1 277	3 257
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 468 930	2 792 345	676 585	626 724
Autres immobilisations corporelles	1 106 635 978	11 570 569	1 095 065 409	1 066 500 955
Immobilisations en cours	73 238 057		73 238 057	86 136 074
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>1 183 403 479</i>	<i>14 422 150</i>	<i>1 168 981 329</i>	<i>1 153 267 011</i>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	416 406		416 406	308 906
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	187 077	15 917	171 160	171 160
Prêts	1 685 833		1 685 833	1 612 050
Autres immobilisations financières	59 335		59 335	70 914
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>2 348 653</i>	<i>15 917</i>	<i>2 332 736</i>	<i>2 163 030</i>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 285 111 644</b>	<b>21 716 024</b>	<b>1 263 395 619</b>	<b>1 246 878 572</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements	6 140 959		6 140 959	5 345 254
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	932 762	2 630	930 131	930 965
<i>Total des stocks</i>	<i>7 073 722</i>	<i>2 630</i>	<i>7 071 091</i>	<i>6 276 220</i>
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 248 893		2 248 893	1 926 621
Clients et comptes rattachés	20 813 391	753 953	20 059 438	21 941 488
Autres créances	15 340 770		15 340 770	14 980 375
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>38 403 055</i>	<i>753 953</i>	<i>37 649 101</i>	<i>38 848 486</i>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions	107 819 408	3 191 448	104 627 959	108 956 391
propres : Disponibilités	4 547 940		4 547 940	12 309 545
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>112 367 348</i>	<i>3 191 448</i>	<i>109 175 900</i>	<i>121 265 936</i>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>157 844 126</b>	<b>3 948 032</b>	<b>153 896 093</b>	<b>166 390 643</b>
Charges constatées d'avance	141 077		141 077	276 515
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations	15 380		15 380	10 834
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 443 112 228</b>	<b>25 664 057</b>	<b>1 417 448 171</b>	<b>1 413 556 566</b>

## BILAN PASSIF

	2018	2017
Capital social ou individuel Dont versé : 3 762 800	3 762 800	3 762 800
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	376 280	376 280
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	53	53
Autres réserves		
Report à nouveau	10 264 027	10 112 962
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>1 211 770</b>	<b>151 065</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>15 614 931</i>	<i>14 403 161</i>
Subventions d'investissement	654 801 772	648 576 381
Provisions réglementées	505 733 588	494 688 925
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 176 150 292</b>	<b>1 157 668 468</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	615 165	615 165
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>615 165</b>	<b>615 165</b>
Provisions pour risques	829 450	1 324 619
Provisions pour charges	95 224 618	96 826 962
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>96 054 069</b>	<b>98 151 581</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 375 569	86 963 414
Emprunts et dettes financières divers	21 764 489	23 172 038
<i>Total dettes financières</i>	<i>106 140 059</i>	<i>110 135 453</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	430 836	190 740
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 641 912	23 171 483
Dettes fiscales et sociales	15 428 144	15 711 893
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>29 500 893</i>	<i>39 074 116</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	596 937	44 987
Autres dettes	7 274 715	6 952 846
<i>Total dettes diverses</i>	<i>7 871 652</i>	<i>6 997 834</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	1 114 577	912 485
<b>DETTES</b>	<b>144 627 183</b>	<b>157 119 889</b>
Ecarts de conversion passif	1 460	1 460
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 417 448 171</b>	<b>1 413 556 566</b>

## COMPTES DE RESULTAT

	2018			2017
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	3 667 239		3 667 239	3 762 239
Production vendue : - biens	90 351 768		90 351 768	93 757 719
Production vendue : - services	5 948 592	4 884 459	10 833 052	12 066 970
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>99 967 599</b>	<b>4 884 459</b>	<b>104 852 059</b>	<b>109 586 928</b>
Production stockée				
Production immobilisée			5 088 678	5 375 692
Subventions d'exploitation			362 867	353 896
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			32 143 682	36 786 490
Autres produits (1) (11)			70 401	76 428
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>142 517 690</b>	<b>152 179 437</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			2 302 137	2 594 926
Variation de stock (marchandises)			1 312	(57 534)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			4 318 607	4 331 593
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(795 732)	(198 598)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			46 181 759	51 084 252
<i>Total charges externes</i>			<i>52 008 084</i>	<i>57 754 638</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>7 906 898</b>	<b>9 050 394</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			23 802 227	23 288 997
Charges sociales (10)			10 774 030	10 039 034
<i>Total charges de personnel</i>			<i>34 576 257</i>	<i>33 328 031</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 948 074	2 135 012
Dotations aux provisions sur immobilisations			229 833	80 574
Dotations aux provisions sur actif circulant			232 764	158 835
Dotations aux provisions pour risques et charges			29 847 738	29 647 229
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>32 258 409</i>	<i>32 021 650</i>
<b>Autres charges (12)</b>			85 272	267 558
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>126 834 922</b>	<b>132 422 274</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>15 682 767</b>	<b>19 757 163</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			50 313	10 983
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			2 122	5 491
Autres intérêts et produits assimilés (5)			127 057	128 736
Reprises sur provisions et transferts de charges			169 774	187 939
Différences positives de change			16 843	33 708
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				2 287 511
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>366 111</b>	<b>2 654 370</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions			14 243 291	25 168 636
Intérêts et charges assimilées (6)			1 453 804	1 333 931
Différences négatives de change			15 557	38 047
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			74 348	133 670
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>15 787 001</b>	<b>26 674 286</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(15 420 890)</b>	<b>(24 019 915)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>			<b>261 877</b>	<b>(4 262 751)</b>

## COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2018	2017
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 361 851	7 330 531
Produits exceptionnels sur opérations en capital	101 310	114 433
Reprises sur provisions et transferts de charges	569 839	285 259
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 033 002</b>	<b>7 730 224</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	864 989	2 854 688
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	34 972	41 072
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	90 000	512 142
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>989 961</b>	<b>3 407 903</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 043 040</b>	<b>4 322 320</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	93 147	(91 496)
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>144 916 804</b>	<b>162 564 032</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>143 705 034</b>	<b>162 412 967</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>1 211 770</b>	<b>151 065</b>

**DIRECTION FINANCIERE**  
**Service Comptabilité**

**COMPTES ANNUELS**

**Annexe aux comptes de l'exercice 2018**

Annexe aux comptes annuels dont le total bilan est de 1 417 448 171 €, et le bénéfice de l'exercice est de 1 211 770 € au compte de résultat.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS**

***Contribution Economique Territoriale***

Pour l'exercice 2018, la Société a versé 1 368 555 € au titre de la Contribution Economique Territoriale, et la demande de plafonnement fait apparaître un trop versé estimé à 102 000 € pour cet exercice. Cela fera l'objet d'une demande de remboursement sur 2019.

***Protocole signé avec la Commune d'Aix-en-Provence***

Le 27 juillet 2017, un protocole a été signé entre la SCP et la Commune d'Aix-en-Provence. Les dispositions de cette convention sont les suivantes :

- Terme mis à la gratuité perpétuelle de l'approvisionnement des bassins de Saint-Eutrope.
- Application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, du tarif public « Ressource Fournie » en substitution de la gratuité.
- Cession à la Commune d'Aix-en-Provence du terrain de l'Aubère au prix de 738 K€ HT.
- En contrepartie de l'abandon de la gratuité de l'approvisionnement en eau brute du site de Saint-Eutrope par la SCP, la Commune d'Aix-en-Provence cède à la SCP ses droits à prélèvement d'eau dans le Verdon.
- La valeur de ces droits à prélèvement d'eau a été estimée sur la base de l'application de tarif « Ressource Fournie » aux volumes à fournir sur une durée de 21 ans, pour les bassins de Saint-Eutrope, actualisé au taux de 4%, soit une valorisation à 19 M€.
- En contrepartie de la modification tarifaire des contrats de Puy du Roi et Fontcouverte, la SCP doit verser à la Commune d'Aix-en-Provence une indemnité de 1,18 M€, calculée sur la base de l'augmentation tarifaire actualisée au taux de 4% sur une durée de 21 ans.
- Soit un coût total pour la SCP de 20,18 M€.

Conformément aux termes de la convention et pour la conclure, le terrain de l'Aubère été vendu à 738 000 € courant 2018.

***Modification de la participation de la SCP dans le capital d'OSHUN***

En décembre 2018, deux nouveaux actionnaires – CAAP Création et FPS Danone Communities - sont entrés dans le capital de la société OSHUN. La participation de la SCP dans le capital OSHUN est à 300 000 € et sa détention est à 45 %.

La SAS OSHUN a pour objet le traitement et la commercialisation de l'eau.

**2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

**2.1 Actif immobilisé**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

**A- Immobilisations de l'actif concédé**

Il s'agit de l'ensemble des biens (terrains, immeubles, matériels...) indispensables à l'exploitation de la concession. Ces biens peuvent être apportés par le concessionnaire ou le concédant.

Il est rappelé que, conformément à l'instruction comptable ci-dessus mentionnée, les immobilisations de l'actif concédé ne sont pas amorties. Leur dépréciation est couverte par la provision pour gros entretien.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession par le concessionnaire et a pour but de tenir compte de la remise gratuite des biens de retour au concédant à la fin de la concession en 2038. Cet amortissement a un caractère financier et est enregistré en charges financières.

La constitution d'amortissements de caducité figure au poste provisions réglementées (Cf. 3.4).

**B- Immobilisations de l'actif propre**

Les immobilisations de l'actif propre sont des biens propres c'est-à-dire des biens financés par le concessionnaire sur ses ressources propres. Ces biens ne sont ni utiles ni nécessaires à la poursuite de la concession.

Les amortissements des immobilisations de l'actif propre sont calculés de façon linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- agencement et aménagement	10 ans	linéaire,
- installations techniques	10 ans	linéaire,
- matériel outillage	5 à 7 ans	linéaire,
- matériel de transport	5 ans	linéaire,
- matériel informatique	3 à 5 ans	linéaire,
- matériel de bureau	5 ans	linéaire,
- mobilier de bureau	10 ans	linéaire,
- matériel mobile d'irrigation	7 ans	linéaire.

## **2.2. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément aux dispositions du PCG relatives aux passifs.

### **A- Provisions pour litiges**

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges est constatée chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif peut être estimé avec une prévision suffisante.

### **B- Provision de maintenance**

Une nouvelle instruction comptable du 5 février 2008 a redéfini certaines règles comptables propres aux Sociétés d'Aménagement Régional concessionnaires, applicables à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En particulier, elle fixe les nouvelles modalités de constitution de la provision de maintenance qui s'appuie désormais sur un programme prévisionnel quinquennal des dépenses de maintenance à réaliser.

L'année 2017 est la dernière année du troisième plan quinquennal 2018 - 2022 qui porte sur un montant prévisionnel de 150 M€.

Et le quatrième plan quinquennal 2023 – 2027 est également fixé à 150 M€ et commence en 2018.

### **C- Engagements sociaux**

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un texte conventionnel. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

### **Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, compte non tenu des frais d'acquisition correspondants.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Les titres de participation sont, lorsque nécessaire, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Les créances immobilisées sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **2.3. Les stocks**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré ; les frais de stockage ne sont pas pris en compte pour cette évaluation.

La valorisation des stocks au 31 décembre 2018 est de 7 073 721 € dont 932 762 € de matériel d'irrigation destiné à la revente.

## **2.4. Créances et dettes**

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change à la clôture du bilan; les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion à l'actif ou au passif.

Les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement constatés sur certains dossiers selon les règles de dépréciations suivantes :  
Code position 62 -> provision à 80%  
Code position 69 et de 70 à 74 – contentieux juridique -> provision à 75%  
Code position 68 et de 75 à 77 – société en redressement ou liquidation judiciaire -> provision à 90%

## **2.5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

## **2.6. Disponibilités**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

## **2.7. Subventions relatives aux programmes de matériels mobiles d'irrigation**

Les subventions d'exploitation reçues ou dues, ainsi que les réintégrations de subventions d'investissement, constituent une rémunération systématique des prestations fournies. Elles sont donc présentées au compte de résultat sous la rubrique "Production vendue services", au même titre que les loyers reçus.

## **2.8. Instruments financiers**

Conformément au règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015, les dérivés non traités comme des instruments de couverture font l'objet d'un provisionnement au titre des moins-values latentes mais également d'un enregistrement au bilan dans un compte de trésorerie.

« Les variations de valeur sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires suivants (PCG, art. 628-18 et 932-1) :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente, dans un compte 478600 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Actif;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent, dans un compte 478700 - Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - Passif.

La contrepartie est au compte 520000 - Instruments de trésorerie ».

**3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT****3.1. Capital et réserves**

Capital social :

<b>Catégories parts et actions</b>	<b>Nombre de titres (€)</b>			
	En début d'exercice	Créés dans l'exercice	Remboursés dans l'exercice	A la clôture de l'exercice
Actions ordinaires				
* Catégorie A	165 528	---	---	165 528
* Catégorie B	81 299	---	---	81 299
<b>TOTAL</b>	<b>246 827</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>246 827</b>

La valeur nominale de l'action est de 15,2449 €.

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 (€)</b>	<b>Augmentations (€)</b>	<b>Diminutions (€)</b>	<b>31 décembre 2018 (€)</b>
Capital social	3 762 800			3 762 800
Réserve légale	376 280			376 280
Réserve réglementée	53			53
Report à nouveau	10 112 962	151 066		10 264 028
Résultat	151 066	1 211 770	151 066	1 211 770
Subvention d'investissement	648 576 381	6 225 391		654 801 772
Provision réglementée	494 688 926	11 044 662		505 733 588
<b>TOTAL</b>	<b>1 157 668 468</b>	<b>18 632 889</b>	<b>151 066</b>	<b>1 176 150 291</b>

**3.2. Parts bénéficiaires**

Néant.

**3.3. Écarts de réévaluation**

Néant.

**3.4. Provisions réglementées**

Il s'agit ici d'un amortissement de caducité qui correspondait chaque année au remboursement du capital des emprunts, déduction faite des concours extérieurs (avances, allègements, ...). Depuis 1998, l'amortissement de caducité est calculé de façon linéaire en prenant le capital dû de chaque emprunt, divisé par le nombre d'années de remboursement restant à courir, soit 9,775 M€ en 2018; elle prend en compte les emprunts de la concession départementale de Vaucluse depuis sa fusion dans la Concession Régionale à compter du 01/01/15.

Cette année, la Société a continué à rembourser les avances des collectivités et a comptabilisé un amortissement de caducité équivalent d'un montant de 1,27 M€ ; il inclut également depuis 2015, 0,8 M€ de remboursement d'avance pour le Département du Vaucluse.

### **3.5. Autres fonds propres**

Suivant les recommandations du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, les avances de l'État et des collectivités locales étaient reclassées en avances conditionnées dans la rubrique "Autres Fonds Propres". Concernant la concession régionale, un échancier sur dix ans des remboursements des avances des actionnaires ayant été établi, la part de ces avances figure depuis 2009 dans la catégorie "Emprunts et dettes financières diverses".

Comme précédemment, les avances consenties dans le cadre de la concession départementale du Calavon/Sud Luberon, soit 15,6 M€ ont été reclassées en dettes financières diverses suite à la mise en place d'un échancier de paiement sur 10 ans.

Il ne reste dans ce poste qu'une avance de la CEE de 0,61 M€.

### **3.6. État des provisions**

Voir **annexe A**.

Depuis l'origine, la SCP a décidé que les ouvrages de la concession étaient des immobilisations non renouvelables, donc non amortissables. En contrepartie, la Société dote chaque année une provision pour gros entretien qui doit lui permettre de faire face aux dépenses nécessaires pour maintenir les ouvrages en bon état de fonctionnement.

La provision nette pour clients douteux a augmenté de 173 308 € en 2018.

La provision pour risques et charges diverses est passée de 5 648 494 € à 4 811 639 €. Elle comprend essentiellement les impôts fonciers 2013/2018 pour 3 982 188 € et des provisions pour contentieux et charges diverses de 594 431 €.

### **3.7. État de l'actif immobilisé**

Voir **annexe B**.

### **3.8. Etat des amortissements**

Voir **annexe C**.

### **3.9. Frais d'établissement**

Néant.

**3.10. Frais de recherche et de développement**

	<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>Augmentation de l'exercice</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>
Etude préparation agricole et PURE	23 935 093 €	0 €	23 935 093 €
Etudes autres	37 835 917 €	569 850 €	38 405 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 771 010 €</b>	<b>569 850 €</b>	<b>62 340 860€</b>

Il s'agit de toutes les études générales entreprises dans le cadre de la concession. Comme les investissements de la concession, elles ne font l'objet d'aucun amortissement et figurent au bilan comme autres immobilisations incorporelles.

**3.11. Fonds commercial**

Il s'agit de l'achat (29/04/1991) d'un fonds de commerce destiné à la vente de matériel d'arrosage à Goult (département de Vaucluse) en complément du magasin existant sur le site du Tholonet, pour une valeur de 15 245 € non amortissable, et de la prise en compte par transfert universel de patrimoine du fonds commercial de la SPARC en 2007 pour 9 838 742 € (1 535 162 € d'amortissement correspondant).

**3.12. Etat des échéances des créances et dettes**

Voir **annexe D**.

**3.13. Obligations convertibles échangeables et titres similaires**

Néant.

**3.14. Différences d'évaluation sur titres de placement**

<b>Eléments</b>	<b>Valeur d'origine</b>	<b>Prix du marché au 31/12/2018</b>
Actions cotées	--	--
Obligations cotées	--	--
SICAV et FCP	15 619 341 €	14 783 219 €
Autres FCP dédiés	92 208 263 €	91 299 100 €
Bons du Trésor	--	--

**COMPTES DE RÉGULARISATION :****3.15. Charges et produits constatés d'avance**

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
	constatés d'avance	
♦ d'Exploitation	141 077 €	1 114 577 €
♦ Financier	---	---
♦ Exceptionnel	---	---
<b>TOTAL</b>	<b>141 077 €</b>	<b>1 114 577 €</b>

**AUTRES ELEMENTS DU BILAN :****3.16. Prix de remboursement des obligations**

Néant.

**3.17. Éléments concernant plusieurs postes du bilan**

Voir **annexe E**.

**4. COMPTE DE RÉSULTAT****4.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

Il est à noter que certaines prestations de service sont comptabilisées suivant la méthode dite "à l'avancement". Les pertes potentielles, jusqu'à l'expiration du contrat, sont enregistrées par voie de provisions.

Voir **annexe G**.

**4.2. Rémunération des dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration, y compris son Président, ne perçoivent pas de rémunération en raison de leur fonction. Ils sont simplement dédommagés pour les frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

**4.3. Rémunération des Commissaires aux Comptes**

Le montant des honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes 2017 et 2018 s'élève à 88 681 € HT pour le cabinet KPMG.

**4.4. Ventilation de l'effectif au 31/12/2018**

	<b>Personnel salarié 2018</b>	<b>Personnel salarié 2017</b>
♦ Ingénieurs / Cadres	164	161
♦ Agents de maîtrise	274	259
♦ Employés	95	96
♦ Ouvriers	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>533</b>	<b>516</b>

Aucun personnel n'a été mis à la disposition de l'entreprise en 2018.

**4.5. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

Néant.

**4.6. Charges et produits financiers divers**

La Société continue à rembourser les avances des départements du Var et du Vaucluse pour un montant de 1,27 M€, ce qui a porté l'amortissement de caducité de la SCP en 2018 à 11,04 M€.

**4.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

L'exercice 2018 a dégagé un bénéfice fiscal de 1 713 456 €.

En 2018, la Société a comptabilisé un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 130 593 €, un Crédit d'impôt Famille pour 45 309 € et un Crédit d'impôt apprentissage pour 3 733 €.

La SCP a perçu de l'Etat le remboursement du crédit d'impôt famille pour 52 567 € et apprentissage pour 1 067 € de 2017 et du crédit impôt recherche 2014 pour 282 305 €.

Elle a également constaté une créance sur l'État de 686 583 € au titre du Crédit Impôt Compétitivité Emploi 2018.

Ce Crédit Impôt Compétitivité Emploi est comptabilisé chaque année au crédit du compte 649 soit en diminution des charges de personnel.

Afin de favoriser l'ingénierie à l'international, des représentations commerciales ont été créées en Haïti, Réunion, Sri Lanka, une succursale a été créée en Tunisie en 2016 et deux autres ont été créées au Sénégal et au Cameroun en 2017.

#### **4.8. Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire**

Néant.

### **5. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

#### **5.1. Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant.

#### **5.2. Montant des engagements financiers hors crédit-bail**

Liste des engagements hors bilan au 31/12/2018 :

La Société souscrit des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt sur son endettement. Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré exclusivement auprès du groupe Crédit Agricole.

Au 31/12/2018, l'encours s'élève à 25 333 332 € et concerne la CA-CIB pour 18 933 332 € et le Crédit agricole pour 6 400 000 €.

Une partie de ces instruments, compte tenu de leurs caractéristiques propres et de l'adossement avec un instrument de dette, est éligible à la comptabilité de couverture; le notionnel s'élève à 18 349 999 € pour un mark to market de -287 764 €.

Les autres instruments financiers, pour 6 983 333 € de notionnel, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et font l'objet, en conséquence, de provisions pour risques si leur valeur de marché est négative, soit 48 799 € au 31/12/2018.

En ce qui concerne le contrat d'échange de conditions d'intérêts (swap), les opérations sont enregistrées en appliquant la méthode des intérêts courus en distinguant d'une part, le résultat de l'opération principale faisant l'objet du swap, et d'autre part, le résultat net de l'opération de swap au compte de résultat et au bilan. En hors bilan, figurent les nominaux des swaps servant de base aux échanges de taux.

Les garanties sur opérations internationales, réalisées avec deux banques, s'élèvent à :

CA-CIB	13 004 €
BNP	356 927 €
	-----
Total	369 931 €

**5.3. Information en matière de crédit-bail**

Néant.

**5.4. Engagement pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées**

Aucun engagement à ce titre ne figure au bilan, puisque la Société a externalisé en décembre 1998 la gestion des indemnités de fin de carrière du personnel auprès de l'AG2R La Mondiale par contrat n° RL 123 430 754. Une mise à jour actuarielle des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière fait apparaître un passif social de 7 429 186 €, pour un financement estimé au 31 décembre 2018 de 7 392 825 €.

En application des accords d'entreprise, les indemnités de fin de contrat ont été évaluées sur la base de calculs actuariels en faveur du personnel ayant atteint 65 ans pour les salariés de moins de 50 ans et 63 pour les autres lors de leur départ à la retraite (table de mortalité TF00/02, taux de revalorisation générale des salaires 1,4 %, taux de rendement financier de 1 %, charges sociales patronales 45 %, départ à l'initiative du salarié).

**5.5. Accroissement et allègements de la dette future d'impôts**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Allègement net de la dette future d'impôt (A)</b>	<b>1 460</b>	<b>1 460</b>
Ecart de conversion passif	1 460	1 460
Participation des salariés Organic	0	0
<b>Augmentation de la dette future d'impôt (B)</b>	<b>15 380</b>	<b>10 834</b>
Ecart de conversion actif	15 380	10 834
Total base (A-B)	- 13 920	- 9 374
Accroissement net (34,43 %)	4 793	3 227
Allègement net (34,43 %)		

**5.6. Identité de la Société consolidante**

Néant.

**5.7. Filiales et participations**

Voir **annexe F**.

**6. EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Néant

**Annexe A**

PROVISIONS				
(SITUATIONS ET MOUVEMENTS)				
RUBRIQUES	PROVISIONS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	PROVISIONS
	AU DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	A LA FIN
	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE
PROVISIONS P. PERTES & CHARGES				
Provisions à caractère d'exploitation :				
- pour maintenance des ouvrages	5 713 088			5 713 088
- pour gros entretien des ouvrages	86 790 000	29 128 000	30 388 658	85 529 342
- autres	4 323 874	719 738	1 061 424	3 982 188
provision pour pertes à terminaison	80 574	229 833	148 099	162 308
Provisions à caractère financier :				
- pour perte de change	10 834	4 546	10 834	4 546
- pour charges financières (SWAPS)			51 204	
- pour risque de non transfert	107 736	68 166	107 736	68 166
Provisions à caractère exceptionnel :				
- pour contentieux divers	1 125 474	90 000	569 840	594 431
	98 151 582	30 240 284	32 337 796	96 054 070
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Titres de participation				0
Autres titres immobilisés	15 917			15 917
Stocks	3 109	0	478	2 631
Clients	663 228	232 764	142 039	753 953
Autres créances	0			0
Débiteurs divers	0			0
Titres de placement	65 533	3 125 916	0	3 191 449
	747 787	3 358 680	142 517	3 963 950

**Annexe B**

<b>TABEAU DES IMMOBILISATIONS</b>					
<b>RUBRIQUES</b>	<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS</b>				<b>VALEUR BRUTE FIN EXERCICE</b>
	<b>VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE</b>	<b>AUGMENTATIONS ACQUISIT. OU CREATIONS</b>	<b>DIMINUTIONS</b>		
			<b>CESSIONS OU MISES HORS SCE</b>	<b>Virt de poste à poste</b>	
Frais d'établissement	109		65		44
Logiciels Acquis	2 849 491	57 083			2 906 573
Logiciels créés	3 901 945	209 400			4 111 345
Fonds commerciaux	71 624 997	569 850			72 194 847
Droits Similaires	19 000 000				19 000 000
Immob.incorp.en cours	775 291	371 411			1 146 702
Avances et acomptes versés	0				0
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>98 151 833</b>	<b>1 207 744</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>99 359 467</b>
Agencmnts, instal.construct.	60 513				60 513
Instal.tech.Matér.outillage	3 248 065	222 045		1 180	3 468 930
M.M.I en location	3 946 431			501 709	3 444 722
Matériel de transport	4 035 008	964 059		360 735	4 638 332
Matériel informatique	3 644 743	216 537		53 708	3 807 572
Mobilier matériel bureau					
Autres immob.corporelles	1 066 009 689	28 735 664	1 502 704		1 093 242 649
Immob.corporelles en cours	86 136 074	28 078 911	40 976 928		73 238 057
Avances et acomptes versés	0				
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>1 167 080 523</b>	<b>58 217 216</b>	<b>42 479 632</b>	<b>917 333</b>	<b>1 181 900 775</b>
Participations	308 906	107 500			416 406
Créances ratt.à participat.	0				0
Autres titres immobilisés	187 077				187 077
Prêts et Autres immob.financières	1 682 964	143 547	81 342		1 745 169
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>	<b>2 178 947</b>	<b>251 047</b>	<b>81 342</b>	<b>0</b>	<b>2 348 652</b>
<b>TOTAL IMMOB.</b>	<b>1 267 411 303</b>	<b>59 676 007</b>	<b>42 561 038</b>	<b>917 333</b>	<b>1 283 608 939</b>

**Annexe C**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS								
RUBRIQUES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS							
	AMORT. CUMULES DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS			DIMINUTIONS		AMORT. CUMULES FIN EXERCICE	
		ELEMENTS AMORTIS SELON LE MODE		TOTALES	ELEMENTS			TOTALES
		LINEAIRE	DEGRESSIF		CEDES	HORS SCE		
Logiciels Acquis	2 630 900	98 667		98 667	0	0	2 729 567	
Logiciels créés	2 537 241	475 988		475 988		0	3 013 229	
Fonds commerciaux	1 535 162			0		0	1 535 162	
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>6 703 303</b>	<b>574 655</b>		<b>574 655</b>		<b>0</b>	<b>7 277 957</b>	
Agencements, instal.construct.	57 255	1 980		1 980	0	0	59 236	
Instal.tech.Matériel outillage	2 621 341	171 626		171 626	622	0	2 792 345	
M.M.I en location	2 487 955	472 839		472 839	17 133	472 957	2 470 703	
Matériel de transport	2 858 373	500 026		500 026	255 616	14 484	3 088 299	
Matériel informatique	2 377 609	179 871		179 871	174	0	2 557 306	
Mobilier et matériel de bureau	670 409	43 282		43 282	0	0	713 691	
Autres immob.corporelles	1 535 162			0	0	0	1 535 162	
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>	<b>12 608 103</b>	<b>1 369 625</b>	<b>0</b>	<b>1 369 625</b>	<b>273 545</b>	<b>487 441</b>	<b>13 216 742</b>	
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>								
<b>TOTAL AMORT.</b>	<b>19 311 406</b>	<b>1 944 279</b>	<b>0</b>	<b>1 944 279</b>	<b>273 545</b>	<b>487 441</b>	<b>20 494 699</b>	

**Annexe D****ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	1 685 833	41 626	1 644 207	1 612 050
Autres immobilisations financières	59 335	0	59 335	70 914
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>1 745 169</i>	<i>41 627</i>	<i>1 703 542</i>	<i>1 682 964</i>
<b>Actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	20 813 391	20 813 391		22 604 716
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	55 201	55 201		48 153
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 106	11 106		21 397
Impôts sur les bénéficiaires	2 984 476	2 984 476		2 679 015
Taxe sur la valeur ajoutée	2 090 502	2 090 502		3 157 044
Autres impôts, taxes et versements assimilés	22 888	22 888		30 505
Divers	2 552 710	2 552 710		2 443 066
Groupe et associés (2)	711 059	711 059		248 904
Débiteurs divers	6 912 826	6 912 826		6 352 288
<i>Total actif circulant</i>	<i>36 154 162</i>	<i>36 154 162</i>		<i>37 585 091</i>
Charges constatées d'avance	141 077	141 077		276 515
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>38 040 409</b>	<b>36 336 867</b>	<b>1 703 542</b>	<b>39 544 571</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

<b>ETAT DES DETTES</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	84 375 569	11 553 878	39 610 668	33 211 022	86 963 414
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	21 764 489	1 507 742	1 672 409	18 584 338	23 172 038
Fournisseurs et comptes rattachés	13 641 912	13 641 912			23 171 483
Personnel et comptes rattachés	6 463 659	6 463 659			6 347 702
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 285 308	4 285 308			4 299 531
Impôts sur les bénéficiaires					
Taxe sur la valeur ajoutée	363 584	363 584			365 057
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	4 315 591	4 315 591			4 699 602
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	596 937	596 937			44 987
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	7 274 715	7 274 715			6 952 846
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 114 577	1 114 577			912 485
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>144 196 346</b>	<b>51 117 907</b>	<b>41 283 078</b>	<b>51 795 360</b>	<b>156 929 149</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		7 000 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 579 195			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

**Annexe E**

<b>PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER (T.T.C.)</b>			
<b>(COMPTES RATTACHES)</b>			
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>Compte</b>	<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>Compte</b>
<b>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</b>		<b>FOURNISSEURS</b>	324 499
Clients exportations	680 252		
Clients état	6 845		
Clients collectivités locales	1 272 533		
Clients autres organismes publics	1 212 958		
Clients divers	7 514 138		
<b>PERSONNEL</b>	23 521	<b>PERSONNEL</b>	
		Congés payés	2 087 504
		C.E.T	1 417 019
		Primes	203 935
		Heures supplémentaires à récupérer	42 721
		Rappel sur salaires	
		Subvention C.E.	0
		Indemnités fin de contrat CDD	0
		Intéressement	2 664 818
		Charges/primes/C.E.T./congrés payés	2 378 392
		Participation des salariés au résultat	0
		Divers	48 293
<b>IMPOTS ET TAXES</b>		<b>IMPOTS ET TAXES</b>	
Rbrst taxe CSPE 2014-2016	432 767	Taxes assises sur rémunérations	138 588
Rbrst CFE		Taxes diverses	10 668
		Redevance Agence de l'Eau	4 301 341
<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	532 852	<b>DEBITEURS &amp; CREDITEURS DIVERS</b>	8 984
<b>DISPONIBILITES</b>		<b>ETABLISSEMENTS DE CREDITS</b>	
Intérêts courus s/comptes bloqués	0	Intérêts courus actif propre	
Intérêts courus s/opérations de SWAPS	47	Intérêts courus actif défectible	
		Intérêts courus s/concours bancaires	
		Intérêts courus s/opérations de SWAPS	47 571
<b>TOTAL</b>	<b>11 675 912</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 674 332</b>

**Annexe F**

<b>TITRES DE PARTICIPATION</b>		
	<b>FILIALE</b>	<b>FILIALE</b>
	<b>S.A.R.L.</b>	
	<b>PROVENCALE</b>	<b>OSHUN</b>
	<b>CONSEIL ET</b>	
	<b>PROMOTION</b>	
<b>Valeurs des participations</b>	56 406,14	300 000,00
<b>Quote-part du capital détenu (en %)</b>	100	45
<b>Prêts &amp; avances consentis par la société et non encore remboursés</b>	0	0
<b>Montant des cautions et avals donnés par la société</b>	0	0
<b>Chiffre d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé</b>	46 792	314 991
<b>Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé</b>	15 561	-141 674
<b>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</b>	0	0



KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Société du Canal de Provence et  
d'Aménagement de la Région  
Provençale - SAEM*  
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2018

Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région  
Provençale - SAEM

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

*Ce rapport contient 8 pages*

Référence : PLS-192-260



KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
CS 90021  
13269 Marseille Cedex 8  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

## Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM

Siège social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5  
Capital social : € 3.762.800

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la Société du Canal de Provence de la Région Provençale S.A.E.M,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

En application de l'article L.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



**Conventions conclues avec la société OSHUN S.A.S.**

- **Personne concernée :**  
La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) détenant plus de 10% du capital de la S.A.S. OSHUN.
  
- **Nature et objet :**  
Lors de sa séance du 12 décembre 2017, votre conseil d'administration a autorisé la signature de trois conventions entre votre société et la S.A.S. OSHUN.
  - **Convention d'Assistance :**  
Cette convention concerne les opérations comptables, juridiques et administratives réalisées par la SCP pour le compte de S.A.S. OSHUN.
  
  - **Convention de mise à disposition de personnel :**  
Cette convention concerne la mise à disposition de deux salariés de la SCP à la société OSHUN, l'un à tiers temps, qui assure la présidence de la S.A.S. OSHUN, l'autre à temps complet, en qualité de responsable technique.
  
  - **Convention d'occupation précaire :**  
Cette convention concerne la mise à disposition des locaux au sein des bâtiments qui font partie du domaine concédé de la SCP sur la commune du Tholonet (Bâtiment Verdon, Domaine Sud pour 60 m<sup>2</sup>) à la société OSHUN. Ces locaux sont attribués pour les besoins exclusifs des activités de la société OSHUN. La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour se terminer le 30 septembre 2020.
  
- **Modalités :**
  - **Convention d'Assistance :**  
Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 5.000 € HT, il couvre les prestations réalisées au titre de l'exercice 2018.
  
  - **Convention de mise à disposition de personnel :**  
Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 202.729,28 € HT, il couvre les prestations réalisées au titre de l'exercice 2018.
  
  - **Convention d'occupation précaire :**  
Le montant facturé au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 1 527 € HT, il couvre les loyers au titre de l'exercice 2018.



**Convention de remboursement des avances consenties par le Conseil Départemental du Var**

• **Personne concernée :**

Le Conseil Départemental du Var, votre actionnaire à plus de 10%.

• **Nature et objet :**

La convention conclue le 28 novembre 2008 entre votre société et le Conseil Général du Var a pour objet de dénouer de façon amiable le contentieux né de l'absence de remboursement par la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale (SCP) des avances sur charges intercalaires consenties par le Département du Var, et garantir les financements nécessaires aux grands aménagements hydrauliques structurants qui doivent être réalisés sur le territoire varois.

Le département du Var a procédé au retrait de tous les titres de recettes émis à l'encontre de votre société pour un montant global de 10.540.934,84 €, et s'est désisté de son action introduite devant le Tribunal Administratif de Nice le 31 mars 2006, visant à faire constater l'illégalité du système d'avances consenties.

En contrepartie, votre société s'est désistée des recours introduits devant le Tribunal Administratif de Nice dirigé contre les titres de recettes émis par le Département du Var et s'est engagée à verser au Département du Var la somme totale de 20.038.000 €, au moyen de versements annuels réalisés au cours de la période 2009 à 2017 au plus tard.

Par avenant en date du 14 décembre 2015, dont l'objet est d'acter les modifications du programme d'aménagement hydraulique de la SCP du 28/11/2008, il a été décidé de modifier le montant initial des échéances annuelles de remboursement à effectuer par la SCP pour le porter de 1.686 K€ à :

- 1.200 000 € pour l'année 2016 (8eme échéance) ;
- 1.100 000 € pour l'année 2017 (9eme échéance) ;
- 470 000 € pour l'année 2018 (10eme échéance) ;
- 407 000 € pour les années 2019 et 2020 (11eme et 12eme échéances).

Cette modification d'échéances induit un allongement de la durée de remboursement des avances.

• **Modalités :**

Un dixième remboursement, d'un montant de 470.000 €, a été effectué au titre de l'exercice 2018. Il a été réalisé par :

- une compensation avec une subvention à recevoir pour un montant de 48.634 €,
- un règlement effectué le 23 novembre 2018 pour un montant de 421.366 €.



***Convention avec le Conseil Départemental de Vaucluse - Concession départementale du Calavon – Sud Luberon***

• **Personne concernée :**

Le Conseil Département de Vaucluse, votre actionnaire à plus de 10%.

• **Nature et objet :**

Ces conventions régissent les subventions et avances remboursables consenties à votre société pour financer ses programmes.

Ces conventions sont les suivantes:

- Convention de financement du 1<sup>er</sup> mars 1994 avec le Conseil Général de Vaucluse,
- Convention de prestations d'études du 4 février 1982 avec le Conseil Général de Vaucluse.

• **Modalités :**

La convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2018, concernant la convention de financement.

Au titre de la convention de prestations d'études, un remboursement de 800.000 € a été effectué le 15 novembre 2018.

***Convention conclue avec la Métropole Aix-Marseille (substituée à la ville de Marseille)***

*Convention tripartite n°618 du 3 décembre 1971 avec la Métropole Aix-Marseille (substituée à la ville de Marseille) et la Société des Eaux de Marseille – Titre III*

• **Personne concernée :**

La Métropole Aix-Marseille, votre actionnaire à plus de 10%.

• **Nature et objet :**

Votre société facture à la Société des Eaux de Marseille des frais de maintenance de la réserve du Vallon Dol.

• **Modalités :**

En application de cette convention et des avenants n°1 du 18 décembre 1978, n°2 du 16 juin 1988, n°3 du 11 mai 1998, n°4 du 19 octobre 2006, n°5 du 31 décembre 2010 et n°6 du 21 août 2015, au cours de l'exercice 2018, votre société a facturé à la Société des Eaux de Marseille, un montant global de 908.979,20 € (TTC). La facturation a été effectuée sur la base des indices connus au 31 décembre 2017 (indices FSD et ICHT-IME). La facture de révision établie en mai 2018 avec les indices du mois de décembre 2017 s'est élevée à 12.208,13 € (TTC). Une facture de révision sera établie en mai 2019 avec les indices du mois de décembre 2018.



**Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM**  
*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*  
28 mai 2019

En application de cette convention, avenant 5, votre société a également facturé à la Métropole Aix Marseille un montant de 106.151,09 € (TTC) au titre de la rénovation de la réserve du Vallon Dol.

Convention tripartite du 27 juin 1974 avec la Métropole Aix-Marseille (substituée à la ville de Marseille) et la Société des Eaux de Marseille la Société des Eaux de Marseille – Titre IV

- **Nature et objet :**

Votre société refacture à la Société des Eaux de Marseille des frais d'exploitation de la réserve du Vallon Dol.

- **Modalités :**

En application de cette convention, votre société a facturé en 2018 à la Société des Eaux de Marseille, la somme de 147.590,12 € (TTC). La facturation a été effectuée sur la base des indices connus au 31 décembre 2017. Une facture de révision sera établie en mai 2019 avec les indices du mois de décembre 2018 (Indices TP 05 - TP 02 - TP 11-2). La facture de révision établie en mai 2018 avec les indices du mois de décembre 2017 s'est élevée à 2.098,92 € (TTC).

**Programmes d'investissements pour les Département des Alpes de Haute Provence, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille.**

- **Personne concernée :**

Les Conseils Départementaux des Alpes de Haute Provence, des Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille, actionnaires à plus de 10%.

- **Nature et objet :**

Ces conventions, conclues avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, le Conseil Départemental du Var, le Conseil Départemental de Vaucluse, et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, régissent les subventions consenties à votre société pour financer les investissements réalisés dans le cadre des contrats de concession.



• **Modalités :**

- Conventions conclues avec les Conseils Départementaux :

Les subventions reçues au titre de l'exercice 2018, pour financer les investissements de la concession Canal de Provence, se sont élevées à 652.506,79 €, dont :

- Conseil Départemental des Bouches du Rhône et Conseil Départemental du Var 367.083,72 €, au titre de la Concession Canal de Provence ;
  - Conseil Départemental de Vaucluse 285.423,07 €, au titre de la Concession Départementale ;
- Convention conclue avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :
    - Conseil Régional Provence-Alpes Côte-d'Azur 1.387.261.43 €, au titre de la Concession Départementale.

Les subventions reçues du Conseil Régional Provence-Alpes Côte-d'Azur au titre de l'exercice 2018 pour financer les investissements, se sont élevées à 1.597.063,79 € soit :

- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 1.362.230,79 € au titre de la concession Canal de Provence ;
  - Agence de l'Eau : 234.833 € au titre de la concession Canal de Provence.
- Conventions conclues avec la Métropole Aix-Marseille :

Les subventions reçues de la Métropole Aix-Marseille au titre de l'exercice 2018 pour financer les investissements, se sont élevées à 60.000 €.

***Convention de réalisation du périmètre d'irrigation sur le plateau de Valensole***

• **Personne concernée :**

Le Département des Alpes de Haute Provence, actionnaire à plus de 10%.

• **Nature et objet :**

La convention, conclue avec le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, régit les subventions consenties à votre société pour financer les investissements réalisés dans le cadre du contrat de concession.



*Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - SAEM*  
*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*  
28 mai 2019

- **Modalités :**

Cette convention n'a pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

Marseille, le 28 mai 2019

KPMG Audit Sud-Est

Pierre-Laurent Soubra  
Associé



KPMG AUDIT SUD-EST  
480 avenue du Prado  
13269 Marseille Cedex 08  
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54  
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55  
Site internet : www.kpmg.fr

# Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2018  
Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale  
Le Tholonet - CS70064, 13182 - Aix-en-Provence Cedex 5  
*Ce rapport contient 5 pages*  
PLS-192-266

## **Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale**

Siège social : Le Tholonet - CS70064, 13182 - Aix-en-Provence Cedex 5

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>1</sup> Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre de l'entité avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>2</sup> que nous avons considérés les plus importants :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

---

<sup>2</sup> Effectif 31/12 et répartition par genre, Taux de rétention, Nombre moyen d'heures de formation par salarié CDI, Rémunérations moyennes par collège et par genre, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, Taux de rendement des réseaux, Nombre de kilomètres de linéaires de canalisations rénovés, GWh produits en hydroélectricité, Emissions de CO<sub>2</sub> par salarié, Emissions de CO<sub>2</sub> évitées, Taux de valorisation de déchets, Taux de réclamations (mails et courriers) clients, Taux de satisfaction issu des enquêtes clients.

<sup>3</sup> Politiques en matière de formation et de développement des compétences ; Accords signés et autres mesures portant sur les conditions de travail des salariés ; Mesures concernant la rémunération ; Taux de satisfaction au poste de travail ; Certifications qualité et environnement ; Taux de conformité à la réglementation environnementale ; Dispositif de lutte contre la corruption ; Mesures soutenant le développement socio-économique du territoire ; Démarches de sensibilisation à la préservation des ressources d'eau ; Processus de gestion de la relation client.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

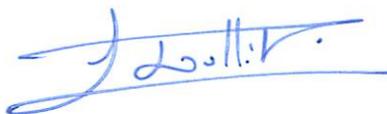
### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- Certains indicateurs ne sont pas présentés sur la période de l'exercice comptable mais sur un exercice décalé, comme précisé dans la Déclaration.

Marseille, le 28 mai 2019

KPMG Audit Sud-Est



Fanny Houlliot  
Associée  
Sustainability Services



Pierre-Laurent Soubra  
Associé



## Procès-verbal de la séance du 20 avril 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le vendredi 20 avril 2018 au Tholonet.

### Étaient présents :

#### *Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
M.	Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Curnier	Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

#### *Censeurs :*

Mme	Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
M.	Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

### Assistaient également à la séance :

M.	Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Gondran	Chargé de Mission, Conseil départemental de Vaucluse
Mme	Leduc	Chargée de Mission, Direction de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Llinares	Direction de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Gestion Externalisée, Ville de Marseille
M.	Mattéi	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur





M.	Soubra	Commissaire aux comptes, Cabinet KPMG
M.	Ventre	Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M.	Béraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Grawitz	Directeur Ingénierie
M.	Guieu	Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- Des administrateurs :
  - M. Robert Assante, Adjoint au Maire de la Ville de Marseille
  - M. Jean-Guy Di Giorgio, Vice-Président du Conseil Départemental du Var
  - M. Roland Giberti, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - M. Jean-Marc Perrin, Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
  - M. Julien Ravier, Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de la Ville de Marseille
  - M. Claude Rossignol, Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région PACA
- Des censeurs :
  - M. Francis Bonnet Directeur Régional des Finances publiques
  - Mme Françoise Dumont, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
  - M. David Gehant, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - Mme Meyer, Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

Le Président informe ensuite le conseil d'administration du décès de sa Présidente d'honneur Mademoiselle Irma Rapuzzi, qui était la dernière survivante de la fondation de la SCP. Même si à 108 ans, c'était un peu « dans l'ordre des choses », c'est avec beaucoup d'émotion qu'il retrace le parcours de Mademoiselle Irma Rapuzzi au service de notre belle société : Mademoiselle Irma Rapuzzi a siégé pendant 32 ans, de 1957 à 1989, au sein du conseil d'administration de la SCP au titre de la ville de Marseille. Elle a été très impliquée notamment sur les travaux emblématiques de la branche de Marseille Est, mais surtout en 1987, en tant qu'adjointe aux finances de M. Gaston Defferre, sur un dossier majeur pour la pérennité de la société : l'engagement des collectivités actionnaires sur des avances remboursables qui ont

permis de continuer les investissements dans l'attente de recettes futures. C'est en raison de cet engagement sans faille qu'en 1989, elle a été nommée 1<sup>ère</sup> Présidente d'honneur de la SCP. M. Vitel demande ensuite à l'assistance d'observer une minute de silence en sa mémoire.

A l'issue de ce moment de recueillement, **M. Vitel** propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Suivi et mise en œuvre de la convention cadre de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var
4. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2017
5. Projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2017
6. Bilan annuel du contrat d'objectifs Région/SCP
7. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2017
8. Programmes 2018 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
9. Projet de création d'une ferme photovoltaïque au Vallon Dol
10. Appels d'offres et marchés
11. Bilan social
12. Questions diverses

Il indique ensuite que les remarques de certains membres du conseil concernant le « copieux dossier » de cette réunion du mois d'avril seront prises en compte l'année prochaine pour permettre une lecture plus aisée de ce dossier toujours plus dense que les autres.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017**

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 12 décembre, avait été adressé aux administrateurs le 13 mars dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.**

## **2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque en premier lieu le chantier de rénovation du barrage de Bimont. Il s'agit d'une

opération extrêmement impressionnante par sa technicité et le savoir-faire déployé par la SCP pour conduire ces travaux : la phase de reblayage de la voute, actuellement en cours, est une formidable vitrine de l'expertise de l'entreprise en matière d'ingénierie.

Une visite de chantier, qui a réuni plus de 400 participants, a été organisée pour les salariés, leurs familles et leurs amis, le 7 avril dernier. Le Président, présent à cette occasion, a pu apprécier le grand professionnalisme dans les explications et l'organisation de cette manifestation ainsi que l'esprit d'équipe et la fierté d'appartenir à la Société qui animaient tous les salariés présents. Cette culture d'entreprise est une véritable richesse pour la SCP.

Cet événement était aussi un « galop d'essai » pour la manifestation destinée aux parties prenantes externes (élus, clients, partenaires, médias) prévue le lundi 28 mai prochain. Le président invite les membres du conseil d'administration à y participer et souligne le fait que ce type d'événement est important car il permet de faire découvrir au public les coulisses méconnues du service de l'eau et de lui faire prendre la mesure de l'ampleur des programmes de rénovation à conduire sur le patrimoine de la concession régionale.

Passant à un second point de l'actualité de la SCP, il indique que les discussions avec les syndicats viticoles varois et la Chambre d'Agriculture se sont poursuivies depuis le dernier conseil. Il y a aujourd'hui urgence à répondre aux besoins des territoires, notamment aux enjeux d'irrigation de la vigne. La prochaine inauguration de la liaison hydraulique Verdon Saint-Cassien/Sainte Maxime qui célébrera l'achèvement de ce grand projet de 100 M€ le 4 juin prochain à 15 heures en présence de Monsieur Renaud Muselier, sera l'occasion d'affirmer la volonté de la Société et de son autorité concédante, en accord avec l'ensemble des collectivités concernées, d'accroître les efforts d'investissement pour répondre aux besoins des territoires, conformément au Plan Prévisionnel d'Investissement en cours de préparation.

M. Vitel ajoute que le dialogue est actuellement particulièrement nourri entre les services de la SCP et ceux de la Région, qu'il s'agisse d'adaptations à apporter au contrat de concession ou de préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement qui prépare les investissements qui seront faits au cours des 20 années à venir : il faut un plan ambitieux pour relever les défis imposés par le changement climatique.

Le Président annonce enfin que le transfert des actions SCP de la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille-Provence suit son cours. Ce transfert devrait intervenir lors des assemblées plénières des deux collectivités qui se dérouleront fin juin et début juillet. C'est pour cette raison que l'assemblée générale des actionnaires se tiendra plus tôt qu'habituellement, le 8 juin. Il s'agit en effet d'être dans la même configuration que le conseil qui aura approuvé le projet de comptes et bilans de l'exercice 2017.

Le traditionnel conseil du mois de juin sera quant à lui décalé au 10 juillet à 10 h afin d'y accueillir les nouveaux administrateurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces changements vont dans le sens des évolutions institutionnelles et sont une bonne chose pour la société. Ils permettront d'avoir de nouveaux membres au sein du conseil impliqués par rapport à leurs compétences actuelles.

**M. Vergobbi** prend la parole et débute sa présentation en citant quelques événements d'exploitation survenus ces derniers mois :

- les travaux de rénovation du barrage de Bimont se déroulent conformément aux objectifs. Le seul incident notable concerne la vanne située en bas de la dérivation qui a subi des

dégradations anormales et qu'il a fallu remplacer.

- la participation de la SCP à un exercice de plan ORSEC d'alerte inondation « crue de l'Arc » prenant en compte de la situation particulière du plan d'eau de Bimont.
- l'épisode neigeux avec des vents importants survenu au mois de février qui a entraîné la chute de nombreux arbres qui se sont abattus sur la branche de Marseille Nord.
- la sollicitation de la SCP par les communes de Vidauban et du Cannet-des-Maures qui rencontrent des difficultés pour mobiliser les eaux des sources d'Entraigues. La SCP étudie actuellement des solutions de secours à partir de l'adduction Verdon Saint-Cassien associée à des stations mobiles de potabilisation l'eau.

Le directeur général évoque ensuite les conditions climatiques (cf. annexe 1) et rappelle tout d'abord que l'année 2017 a été particulièrement sèche (60 % de l'hydrologie normale). La première partie de l'année hydrologique, qui débute en septembre, l'a été tout autant mais un rattrapage s'est opéré au cours des mois de mars et d'avril qui ont été assez pluvieux. Fin mars, un déficit de 300 mm était cependant toujours constaté par rapport à une année hydrologique moyenne.

Il précise cependant que la SCP n'aura pas de difficulté à remplir sa mission de sécurisation des ressources en eau. Les stocks sont en effet très importants dans les Alpes où il a beaucoup neigé cet hiver ; les retenues de la Verne et de Carcès sont à leur maximum et les nappes alluviales remontent également sans néanmoins franchir la moyenne interannuelle.

Il détaille ensuite les livraisons d'eau urbaines et industrielles faites par la SCP en augmentation globale de +9.2 % (cf. Annexe 2) :

- une demande en eau urbaine potabilisée en augmentation (+11.1 %),
- Une hausse importante des livraisons d'eau brute urbaine (+14.2 %), notamment dans le Var, où les collectivités, par anticipation, évitent de mobiliser leurs ressources locales dans le cadre de la gestion concertée des ressources,
- Une augmentation des livraisons d'eau industrielles (+3.3 %),
- Une forte baisse des livraisons d'eau aux golfs en raison du printemps pluvieux.

Il ajoute qu'il y a une très forte activité contractuelle actuellement avec le transfert de nombreux contrats de livraison d'eau des communes vers les EPCI en raison du transfert de la compétence « eau » entre ces collectivités.

Il fait également part au conseil d'une demande de la métropole toulonnaise qui sollicite une alimentation de secours en eau potable à partir d'Hugueneuve en raison de travaux qui devraient intervenir prochainement sur ses propres réseaux. Cette demande permet d'engager une réflexion commune en matière de sécurisation croisée des infrastructures hydrauliques alimentant la métropole dont on devrait reparler au cours des prochains mois.

Sur l'invitation du Directeur Général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

- la réalisation du programme d'investissement est en retrait (5 %) en l'absence de grosses opérations programmées au cours du premier trimestre. Les principales avancées en ce début 2018 concernent :

- le projet de sécurisation et de diversification de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance pour lequel toutes les autorisations administratives ont été obtenues. Le marché a été notifié et le conseil communautaire de la DLVA a approuvé la signature du contrat.
  - la poursuite de l'aménagement du plateau de Valensole pour lequel une première réunion extrêmement importante a eu lieu avec toutes les parties prenantes. Il y a une forte demande d'équipements complémentaires, de l'ordre de 60 M€, sur le plateau. Les réunions de travail ont permis de se mettre d'accord sur une première phase d'une vingtaine de millions d'euros à réaliser au cours des 5 ans à venir et qui concernerait le renforcement de la station de pompage du lac de Sainte-Croix, et de certaines adductions. Le parti pris par l'ensemble des parties intéressées a été de réaliser une opération de 1300 hectares au sud de Valensole.
  - dans le Var, de très nombreuses études sont en cours pour répondre, notamment, aux demandes de la viticulture.
  - le démarrage des études concernant les deux surpresseurs qu'il avait été envisagé de placer à moyen terme sur la liaison Verdon Saint-Cassien pour augmenter son débit maximum. On s'aperçoit en effet que l'adduction dimensionnée pour un débit maximum de 1.25 mètre cube par seconde s'avèrera insuffisante à l'horizon 2030 pour satisfaire la demande.
  - dans le Vaucluse, la mobilisation d'une nouvelle ressource à partir du canal du Sud Luberon dit de Cadenet pour créer une nouvelle ligne de production.
- le programme de rénovation, avance à un rythme soutenu puisqu'on est au-dessus du prorata temporis (18 %) :
- les travaux sur le Barrage de Bimont et ses ouvrages annexes battent leur plein.
  - la 2e phase de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bachi va également démarrer. Cette phase, délicate, consiste à désamianter les canalisations et à rénover les peintures.
  - dans le secteur de la Haute Vallée de l'Arc, la consultation des entreprises pour la rénovation des conduites du puits de l'Arc est en cours. Le conseil aura à se prononcer sur cet appel d'offres qui s'élèvera à un montant d'environ 9 M€ lors du prochain conseil.

**M. Vergobbi** reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel. Concernant les activités d'ingénierie en France Métropolitaine hors laboratoires, ce sont près de 300 000 € de commandes qui ont été enregistrés depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros. Il cite les principaux contrats remportés :

- 34 000 € pour la réalisation d'un avant-projet de cinq retenues collinaires pour le compte de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence,
- 112 000 € pour une assistante à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la compétence forêt pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Provence Verte,
- 48 000 € pour une assistante à maîtrise d'ouvrage pour l'instrumentation et la supervision de la gestion hydraulique du canal des Deux-Mers pour le compte de la VNF sud-ouest,

Outre-mer, à la Réunion, la SCP enregistre une très forte activité avec 593 000 € de commandes pour un objectif annuel de 1 million d'euros. Il cite les principaux contrats remportés :

- 332 000 € pour une maîtrise d'ouvrage de périmètres irrigués sur le secteur de Saint-Pierre et Petite Ile pour le compte du Conseil Départemental de la Réunion,
- 174 000 € pour une maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'une UPEP pour le compte de la commune de Saint-Paul,
- 66 000 € pour une étude d'alimentation en eau d'un ilet à Mafate également pour le compte de la commune de Saint-Paul.

À l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 230 000 € de commandes pour un objectif annuel de 2,7 millions d'euros. Parmi les principales commandes on peut citer :

- 123 000 € pour la mise en place d'une politique GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) sur le bassin versant de plan Sierra en République Dominicaine,
- 107 000 € pour une maîtrise d'ouvrage pour la supervision des travaux des périmètres d'irrigation dits des Anglais et de Tiburon en Haïti.

Parallèlement à cette activité d'ingénierie d'études, la SCP développe une activité en conception-réalisation qui la conduit à prendre en charge la sous-traitance de travaux auprès des entreprises. Cette activité reste stable avec la finalisation d'un contrat important, portant sur l'aménagement d'un périmètre d'irrigation de 1000 hectares pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun.

L'activité de services en région est soutenue avec :

- La poursuite à un rythme soutenu de projets « clé-en-main » pour l'irrigation de domaines viticoles dans le Var,
- le démarrage des travaux liés au contrat « clé-en-main » signé avec Alteo à Gardanne pour l'arrosage des boues rouges stockées par l'usine sur le site de Mange-Garri. Il s'agit d'un dossier sensible qui a récemment défrayé la chronique puisque l'épisode venteux survenu il y a une dizaine de jours a causé l'envol de poussières, notamment sur la commune de Bouc-Bel-Air, ce qui a entraîné de nombreuses protestations de la part des riverains. Le préfet a mis en demeure Alteo d'apporter le plus rapidement possible des solutions à ce problème. Les travaux que l'on doit réaliser sont une partie importante de la réponse à ce problème puisqu'il s'agit d'arroser les boues en permanence pour éviter la formation et l'envol de poussières.
- La poursuite de la promotion de la plateforme WEB SCP Agridata lancée le 19 mars dernier, à l'occasion de la conférence du millésime organisée avec notre partenaire Fruition Sciences. Il s'agit d'une plateforme d'aide au pilotage de l'irrigation qui permet d'intégrer l'ensemble des paramètres météorologiques (vent, température), la teneur en eau des sols et le stress hydrique de la plante pour aider au pilotage de l'irrigation.

**M. Mounier** demande quelle est la différence entre un projet « classique » d'irrigation et un projet « clé en main »

**M. Vergobbi** répond que l'ingénierie « classique » est une activité de conseil où l'on propose à un client de réaliser les études nécessaires au projet et d'assurer le suivi des travaux, le coût des travaux et les risques en découlant étant pris en charge directement par le client. Dans un projet « clé en main », la SCP propose au client une prestation complète allant des études à la livraison du projet ; la SCP a alors la responsabilité de la totalité de l'opération.

**M. Mounier** demande s'il s'agit de clients privés ?

**M. Vergobbi** répond qu'il s'agit, la plupart du temps, de prestations pour le compte de clients privés mais l'on peut aussi avoir des clients publics. La législation le permet en tous les cas. Il évoque ensuite :

- l'activité des laboratoires qui reste soutenue notamment sur le laboratoire « géotechnique et béton » et le laboratoire de « mesures hydrauliques ».
- la délégation de service public du SIIRF : le barrage de la Laye, qui a été quasiment vide pendant très longtemps, est désormais à son maximum règlementaire suite aux dernières pluies printanières.
- Les projets de la SCP en matière de production d'hydroélectricité :
  - entrée dans une phase opérationnelle du projet du GIE d'Eyguières : le chantier de construction de la microcentrale a démarré avec le dévoiement du canal Jeanne de Craonne. Les pistes d'accès sont faites et les terrassements sont en cours.
  - les études de projet et le DCE du GIE Energie Canal de Manosque sont en cours avec pour objectif d'engager les travaux à l'hiver, l'absence d'étude d'impact ayant été confirmé.
  - dans les Hautes-Alpes, un accord a été trouvé avec la commune de Savines concernant l'utilisation des emprises foncières de son alimentation AEP pour la pose de la conduite forcée de la future centrale hydroélectrique de Réallon. Ce projet de centrale a été présenté en janvier à un appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie afin d'obtenir une garantie sur le prix d'achat de l'électricité pendant une durée de 20 ans.
  - un quatrième projet, qui ne figure pas dans le dossier, a fait l'objet d'une avancée importante hier. Il s'agit de celui de la microcentrale du Rabioux à Châteauroux les Alpes pour lequel la SCP a eu la confirmation qu'on s'acheminait vers un partenariat avec l'Union des Associations Syndicales de Châteauroux sous la forme d'un GIE. Il y a une volonté de l'ensemble des parties d'aller de l'avant dans ce cadre partenarial ; M. Hubaud qui était présent lors de la réunion peut en témoigner.

**M. Curnier** demande quels sont les ordres de grandeur de puissance de ces projets de microcentrales ?

**M. Reig** précise 1,5 à 2 MW pour Châteauroux, 1.5 MW pour Eyguières, 0.16 MW pour Manosque, 2.9 MW pour Réallon (donner les puissances des microcentrales évoquées).

**Le directeur général** reprend ensuite la parole pour indiquer que des discussions importantes sont actuellement en cours avec les services de la Région. Ces discussions portent sur la rédaction d'avenants à la fois à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Ces discussions ont pour origine :

- d'une part un risque juridique au regard du droit européen concernant le régime des aides d'Etat:

Selon l'analyse des services de la Région, les subventions octroyées à la SCP pourraient être qualifiées d'aide d'Etat au sens du droit européen. Toutefois, l'activité de la concession pouvant être qualifiée de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), ces aides pourraient échapper à l'obligation de notification à la Commission Européenne, en application d'une décision de la commission datant de 2011 (le paquet Almunia), si le montant annuel de celles-ci est inférieur à 15 millions d'euros, ce qui est le cas pour la SCP, toutes collectivités confondues. Pour bénéficier de cette dérogation, il est néanmoins nécessaire d'apporter des modifications au cadre contractuel liant la SCP à son autorité concédante pour le mettre en totale conformité avec les dispositions de cette décision et garantir ainsi la sécurité juridique des aides apportées à la Société. Ces modifications portent sur les points suivants :

- une formalisation des obligations de service public de la SCP,
- une séparation claire des activités de la concession et de celles du secteur concurrentiel. Celle-ci est effective dans la comptabilité analytique de la Société depuis la mise en service en 2013 du nouveau logiciel de gestion AX Dynamics,
- une formalisation du mécanisme de calcul de compensation des obligations de service public précisant les paramètres de calcul de la compensation pour service public et les modalités de contrôle et de révision de la compensation,
- une formalisation du mécanisme de remboursement de ces aides d'Etat en cas de surcompensation.

La mise en œuvre de ces dispositions nécessite de modifier par voie d'avenant la convention de concession, le cahier des charges qui lui est associé ainsi que le contrat d'objectifs pour la période 2016-2020 en cours d'application.

- d'autre part, l'arrivée prochaine à 20 ans de l'échéance de la concession de la SCP :

Cette échéance posera, dès l'année prochaine, des problèmes pour la mobilisation des emprunts que la société est amenée à souscrire. La SCP a donc proposé de profiter des aménagements rendus nécessaires par le point précédent pour préciser les modalités de reprise par le concédant de la part non amortie des emprunts de la concession en 2038, au cas où la SCP ne serait pas reconduite dans sa mission.

L'ensemble de ces discussions interfèrent par ailleurs avec un autre dossier important portant sur l'élaboration du plan prévisionnel d'investissement (PPI) qui repose lui-même sur le business plan de la concession. Dans le cadre de l'élaboration de ce PPI, la SCP procède actuellement à un recensement des besoins sur le territoire qui, comme le Président l'a souligné, sont extrêmement importants. Pour répondre aux enjeux du changement climatique, ce sont en effet près de 580 millions d'euros de besoins qui ont été répertoriés sur le périmètre de la concession.

**M. Vitel** précise que ces besoins sont amenés à évoluer car nul ne peut prévoir l'ampleur des conséquences du changement climatique dont les effets se font déjà sentir au-delà de ce qui était envisagé.

**M. Vergobbi** poursuit en disant qu'il faudra financer ces investissements avec les capacités d'autofinancement de la SCP, la contribution de la viticulture et celle des collectivités. Le niveau

de financement de ces dernières devra également respecter l'encadrement lié à la qualification d'aide d'État. M. Vergobbi précise que ces négociations avec les services de la Région avancent dans un climat constructif. Les principales difficultés sont, d'une part de trouver des mécanismes de vérification de l'absence de surcompensation qui soient à la fois simples à mettre en œuvre et conformes au droit européen, d'autre part de fixer le niveau de bénéfice raisonnable du concessionnaire qui n'existe pas aujourd'hui et qui doit lui-même être conforme aux règles européennes. Tout ceci va aussi nécessiter un travail sur le bilan comptable de la SCP pour identifier plus précisément ce qui se rapporte au patrimoine de la concession. Le directeur général indique qu'il espère être en mesure de présenter au conseil d'administration du mois de juillet un dossier complet sur ces sujets.

**M. Curnier** demande si les activités du secteur concurrentiel pourraient être filialisées pour avoir plus de portée ?

**M. Vergobbi** répond qu'il s'agit aujourd'hui de séparer les comptes mais en aucun cas de filialiser les activités. Il y a une volonté de laisser l'ensemble des activités et l'ensemble des salariés dans une SCP complètement intégrée, la filialisation ne portant que sur des sociétés de projets ou des filiales intervenant à l'international. En effet, la SCP a, à l'heure actuelle, établi des succursales à l'étranger qu'il faudra probablement, au regard des règles juridiques de certains pays, transformer en filiales tôt ou tard.

A l'invitation du directeur général, **Mme Girousse** prend la parole pour exposer les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles dont la stratégie est organisée autour de trois axes :

- aller à la rencontre des clients et partenaires de la SCP et sensibiliser le grand public et les scolaires à la culture de l'eau. Au cours du premier trimestre, ce sont près de 600 élèves et 300 visiteurs qui ont été touchés par ces actions dont voici quelques exemples :
  - Visite de la station de potabilisation d'Hugueneuve à Ollioules : l'idée de cette visite, à l'initiative du Président, était de mieux faire connaître cette usine qui dessert 18 communes de l'ouest toulonnais auprès des élus varois qui sont près d'une centaine à s'être déplacés.
  - Participation au salon Siagro de Dakar, un événement majeur en Afrique de l'Ouest, et organisation d'une soirée à l'agence SCP de Dakar avec les clients avec notre partenaire l'ADEPTA qui travaille sur l'export dans les pays d'Afrique.
  - Participation aux Indus 3'days, un événement de tourisme industriel qui a réuni près de 12 000 personnes sur le territoire d'Aix.
- valoriser les expertises et partager les connaissances de la SCP :
  - Au mois de mars, la SCP a accueilli au Tholonet la deuxième conférence du millésime qui a réuni une centaine de personnes issues de la filière viticole ou de la recherche.

la SCP a également réalisé plusieurs publications significatives au niveau régional mais aussi national en partenariat avec l'Aix Marseille Université.

- développer et créer des partenariats :
  - Développement du partenariat avec la filière viticole
  - Poursuite du partenariat avec Solidarité Eau Sud, initié il y a déjà quelques années (à chaque

souscription de facture électronique un don est fait à cette association qui mène notamment des actions au Burkina Faso).

Enfin, le travail sur l'identité visuelle de la SCP s'est poursuivi avec la déclinaison du logo sur l'ensemble des marques SCP à l'international. De même, un nouveau site internet a été lancé afin d'accompagner le développement économique de la société OSHUN : Il faut savoir que les africains sont très connectés, le digital est donc un moyen très important pour les atteindre.

**M. Vergobbi** intervient pour faire part de son émotion lorsqu'il s'est rendu à Dakar avec Bruno Grawitz pour inaugurer le premier kiosque OSHUN du Sénégal. Sur les photos on a l'impression de voir un petit kiosque au milieu d'une place, et c'est le cas. Mais pour l'inauguration, une tente de 200 places avait été dressée par le village pour nous accueillir, c'était une très belle expérience.

Il évoque ensuite le projet « Campus » actuellement en cours. Il s'agit d'une réflexion globale portant sur l'aménagement des bureaux, la valorisation du patrimoine du Tholonet (historique, bâti et paysager) et l'évolution des modes de travail, notamment celle liée au développement du travail collaboratif avec le passage du « tout bureau individuel » vers l'aménagement de nouveaux espaces de travail. Pour favoriser l'essor du travail collaboratif, il faut par ailleurs aller de l'avant dans le développement d'outils numériques, c'est ce qui est en train de se faire à travers le nouvel intranet qui va être mis en service d'ici quelques semaines et qui comportera des espaces collaboratifs. Il faut aussi favoriser la rencontre, qu'elle soit formelle ou informelle entre les collaborateurs, afin de favoriser la circulation de l'information et des idées au sein de l'entreprise. Il est important d'avancer dans cette direction afin d'améliorer la performance de l'entreprise et son attractivité.

Il y a également un autre volet dans ce projet campus qui est d'apporter une solution de long terme à la disparition programmée des magnifiques platanes du parc qui arrivent en fin de vie ou sont menacés par les risques de propagation du chancre qui est arrivé sur la route de Palette où une trentaine de platanes vont devoir être abattus par le Conseil départemental. Dans 20 ou 30 ans il n'y aura donc plus de platanes, les essais faits pour en replanter ayant échoué. Une réflexion va être engagée avec l'ensemble des parties prenantes pour concevoir ce que pourrait être le parc du Tholonet dans 50 ans.

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

**M. Ventre** revient sur l'extension du plateau de Valensole et rappelle qu'on a déjà débattu au sein du Conseil d'administration de l'intervention du Département sur le volet eau potable qui est déterminante pour les communes du plateau. Il évoque la difficulté, discutée récemment en Commission Territoriale, à poursuivre le financement contractuel et partenarial avec l'Agence de l'Eau sur ce type d'investissement. Cela fait ressortir la complexité du transfert des compétences des collectivités locales en matière d'eau potable vers les intercommunalités de quelque dimensions qu'elles soient et plus spécifiquement, dans ce cas d'espèce, de l'incapacité qu'on aura vraisemblablement à intervenir avec l'Agence de l'Eau au regard de l'appartenance des communes du plateau, et de Valensole en particulier, à une structure intercommunale hors ZRE. Il tenait à souligner, sous le contrôle de Jacques Brès, les difficultés que l'on aura à poursuivre une intervention de l'Agence de l'Eau du même niveau que celle du dixième programme au cours du onzième programme.

**M. Vitel** répond que le problème du financement de l'Agence de l'Eau reste entier. Il faut revenir à la raison, à un moment où le réchauffement climatique est un risque majeur, on ne peut pas se permettre de tailler dans les crédits de l'Agence de l'eau. Cette décision prise par le gouvernement, et contre laquelle il milite, remet en question beaucoup de programmes. Comme il le dit à chaque occasion, si l'Agence de l'Eau est amenée à faire des économies, elle le fera sur les programmes les plus chers pour elle et pas obligatoirement sur les moins pertinents. On se trouve devant une problématique insoluble dont il convient de faire prendre conscience au gouvernement et il s'y emploie avec force.

**M. Ventre** rappelle qu'en matière de transfert de compétence, le Sénat est allé très récemment encore beaucoup plus loin que l'hypothèse du report en 2026 en disant tout simplement de rendre optionnel le transfert de compétence.

**M. Hubaud** dit que le fait que le Sénat ait pris la décision de maintenir la gestion de l'eau au niveau communal est, pour les petites communes rurales et de montagne, un retour à la raison.

**Mme Leblond** revient sur l'opération de rénovation de Bimont. C'est effectivement une opération délicate, d'une ampleur exceptionnelle qui nécessite tout le savoir-faire de l'équipe projet pour assurer le bon déroulement de ces travaux avec des contraintes sécuritaires importantes, liées à la dimension de l'ouvrage. Derrière tout cela, il y a aussi tout le professionnalisme des équipes de la direction de l'exploitation mobilisées pour assurer la continuité du service de l'eau aussi bien en quantité qu'en qualité. Ce sont vraiment des difficultés quotidiennes, il faut se concerter avec l'équipe projet pour savoir ce qui se passe, c'est vraiment un travail de tous les instants de maintenir cette continuité de service, c'était à souligner.

**M. Vitel** acquiesce en rappelant qu'il s'agit d'un travail exceptionnel auquel chacun contribue avec une coordination impressionnante. Comme il le dit à chaque fois qu'il en a l'occasion, la quasi-totalité des chantiers de la SCP se déroule en temps et en heure dans le plus parfait respect du calendrier. Il le rappelle car il entend parfois quelques « fake » qui prétendent que la SCP est en retard sur sa programmation et c'est totalement faux.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.**

### **3. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC LES SYNDICATS VTICOLES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR**

**M. Vitel** rappelle tout d'abord que le conseil a approuvé le 19 octobre dernier, un projet de convention de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var en vue de permettre un important programme d'équipement à l'irrigation, de l'ordre de 20 000 ha, du vignoble varois. Cette convention a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des parties le 18 décembre dernier.

Depuis le mois de décembre, un travail collaboratif entre la profession viticole et la Société a permis de progresser pour définir d'une part, les modalités techniques et d'autre part, le montant de la contribution financière des viticulteurs aux investissements de la Société pour assurer la desserte de nouvelles parcelles viticoles aussi bien dans le cadre de nouveaux réseaux d'irrigation que dans le cadre du renforcement des réseaux existants pour permettre de délivrer des débits supplémentaires.

**M. Vergobbi** rappelle également que cette convention poursuit plusieurs objectifs : permettre de développer les réseaux, faciliter l'acceptation de l'irrigation de la vigne par les populations et par les collectivités, contribuer à la mobilisation des financements, mais aussi définir les modalités financières de la participation des viticulteurs à la réalisation des aménagements hydrauliques.

Plusieurs réunions se sont tenues sur ce point depuis le mois de décembre entre nos services et les services techniques de nos partenaires (Syndicat des Côtes de Provence, Syndicat Coteaux Varois en Provence, Indication Géographique Protégée Var et Chambre d'Agriculture du Var).

L'objectif était dans un premier temps de préciser les conditions techniques d'équipement des viticulteurs, et de définir une plage de débit adaptée pour une irrigation de la vigne au goutte-à-goutte, soit de 1 à 3 mètres cubes par heure et par hectare avec un débit optimum qui se situe un peu au-dessus de 1,5 mètre cube par heure par hectare. Il était important de définir cette norme standard pour éviter la saturation prématurée des réseaux SCP et limiter le coût de leur renforcement. Il fallait ainsi trouver une disposition qui incite les viticulteurs à réaliser des tours d'eau au sein de leurs exploitations afin d'éviter que les souscriptions ne se fassent au débit maximal ce qui aurait pour risque de placer la SCP dans une position où elle serait dans l'incapacité de couvrir les besoins actuels et futurs.

Le travail a aussi porté sur la participation financière des viticulteurs aux investissements, et des démarches ont parallèlement été engagées auprès des collectivités pour mobiliser les financements publics attendus.

La réunion du comité de pilotage de la Convention qui s'est tenue le 3 avril dernier a permis de convenir d'une mise en application de ces nouvelles modalités dans le Var dès aujourd'hui. Évidemment les dispositions financières ne s'appliquent que dans ce département.

Des discussions ont également eu lieu avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Une réunion s'est tenue avec son Président Claude Rossignol, en début de semaine dernière, au cours de laquelle il a été largement question de l'encadrement des souscriptions et de la nécessité de partager la ressource pour être en capacité de répondre à l'ensemble des besoins en eau.

Concernant la participation financière des viticulteurs, il y a deux cas de figures :

- la desserte à partir d'un réseau neuf où tout est à créer (éléments structurants tels que des adductions et développement des réseaux).
- la desserte à partir de réseau existant où il s'agit là de créer de nouvelles bornes à proximité de réseaux existants. L'ajout de ces nouveaux points de desserte entraîne très souvent la nécessité de renforcer les infrastructures existantes. Il cite l'exemple de l'adduction Verdon Saint-Cassien dans le Var qui fonctionne aujourd'hui en gravitaire et sur laquelle a été prévue la possibilité de mettre en place des surpresseurs pour pouvoir en augmenter le

débit. Dans les projets initiaux, il était prévu de réaliser ces surpresseurs vers 2030, mais la situation actuelle nous conduit à engager dès aujourd'hui les études pour mettre en place ces surpresseurs dès 2020 ou 2021 de façon à être capable de répondre aux besoins de la viticulture.

Évidemment, selon l'une ou l'autre de ces situations les investissements réalisés par la société ne sont pas de la même ampleur. On a donc convenu d'un système différencié pour la contribution des viticulteurs à la réalisation de ces dessertes (cf. annexe 3) :

- Sur les nouveaux réseaux, la participation des viticulteurs aux investissements sera en moyenne de 4 000 € par hectare soit un coût de 20 000 € pour une borne de 7,5 mètres cubes par heure permettant d'irriguer 5 hectares.

Afin de favoriser une irrigation performante et économe en eau, cette contribution sera modulable de 3200 € par hectare pour une irrigation extrêmement optimisée à 5100 € pour un débit très confortable.

Ce niveau d'investissement, uniforme dans le Var, a été souhaité par les représentants de la viticulture dont la volonté était de mutualiser les coûts entre les différents projets : le coût moyen d'investissement pour aménager 1 hectare est d'environ 12 000 €, ce qui, rapporté à une surface à équiper 20 000 hectares, conduit à l'estimation de 250 millions d'euros du projet. Mais ce coût est une moyenne, dans certains endroits le montant réel des investissements sera de 6 à 8000 € par hectare aménagé tandis que dans d'autres, ce montant atteindra 15 000 ou 18 000 euros. Cette participation des viticulteurs de 4000 €/l'hectare est donc une participation mutualisée, modulable en fonction des débits souscrits, qui correspond à une participation de la viticulture à hauteur d' 1/3 des investissements. Le dispositif mis en place offre une liberté de choix encadrée aux viticulteurs pour optimiser leur irrigation.

Des modalités spécifiques ont également été arrêtées pour les petites surfaces pour éviter un coup trop élevé pour les viticulteurs (2000 € pour 0.5 ha)

- Pour les dessertes à partir de réseaux existants, le montant de la contribution des viticulteurs s'élèvera à 1500 euros par hectare pour un débit souscrit optimisé de 1,5 mètre cube par heure. A ce coût vient s'ajouter celui de la desserte terminale qui peut être nul dans le cas d'une sortie sur réseau existant ou plus importante s'il faut tirer une canalisation pour aller jusqu'à la zone à desservir.

Le directeur général passe en revue les éléments contenus dans le tableau annexé en pièce n°4 qui présente les différents montants des contributions en fonction des débits par hectare souscrits par les agriculteurs. Il s'agit d'un mécanisme de modulation qui vise à inciter les viticulteurs à optimiser les débits souscrits. Pour illustrer ses propos, il prend trois exemples :

- un agriculteur qui souscrit une borne de 15 mètres cubes par heure, pour 10 hectares à irriguer et qui dispose donc d'un débit de 1,5 mètres cubes par heure, s'acquittera d'une participation de 4000 €/ha.
- un autre agriculteur qui désirerait avoir un confort optimal et qui souscrirait une borne de 15 mètres cubes par heure, pour 5 hectares à irriguer, verrait le montant de sa contribution porté à 5000 €/ha.

- l'agriculteur qui fera le choix d'optimiser encore plus son système d'irrigation et se contentera d'une borne de 15 mètres cubes par heure pour 14 hectares, ne paiera que 3300 €/ha.

Il s'agit donc d'un système incitatif qui vise à favoriser les économies d'eau et à optimiser le dimensionnement des réseaux de la SCP.

À l'issue de cette présentation **M. Mounier** demande si l'agriculteur devra immédiatement s'acquitter de la contribution ?

**M. Vergobbi** répond qu'effectivement l'agriculteur devra le faire à la souscription. Il pourra donc être amené à emprunter pour cela. On peut aussi imaginer dans certains cas un financement qui se fasse dans un cadre coopératif.

**M. Brès** signale que, sans que ce soit de commune mesure avec qui se passe dans le Var, il y a dans son département des Alpes de Haute-Provence une appellation d'origine contrôlée qui s'appelle « Pierrevert ». Les viticulteurs sont eux aussi confrontés à la nécessité d'irriguer leurs vignes, une première réunion de travail a eu lieu sur le sujet et il aimerait pouvoir s'inspirer de l'esprit de cette convention pour avancer et imaginer étendre les réseaux sur les territoires concernés. François Prévost était présent à cette première réunion qui s'est bien passée avec les dirigeants de ces propriétés viticoles.

**M. Féraud** revient sur le problème des débits. A l'heure actuelle où la viticulture rencontre la quasi obligation de modifier ses modes de culture en raison du changement climatique et de mettre en place le goutte-à-goutte partout, il y a également le problème du confort dans l'exploitation : lorsqu'on a une propriété de 20 ou 30 hectares, le fait d'adopter des débits contenus impose d'organiser des rotations plusieurs fois dans le week-end par exemple. La question des débits et du confort qu'il apporte est importante.

**M. Vergobbi** comprend ce point de vue, toutefois il insiste sur le fait que le système choisi dans le Var est vertueux dans la mesure où il incite à l'optimisation de l'irrigation : plus le système d'irrigation sera performant, moins ce sera coûteux pour le viticulteur.

**Mme Pollet** demande quelles seront les conditions qui seront proposées aux agriculteurs, autres que des viticulteurs, qui souhaiteront se raccorder dans le cadre des extensions de réseaux.

**M. Vergobbi** répond que cette contribution ne s'appliquera qu'à la viticulture et n'impactera pas les autres cultures qui contribueront suivant les usages actuels de la société. Les viticulteurs l'ont bien compris.

**M. Reig** complète cette réponse en indiquant que lorsqu'on réalisera de nouveaux aménagements, on aura un regard sur toute l'agriculture du périmètre et pas uniquement sur la viticulture. On équipera et on répondra à la demande de tous les agriculteurs qu'ils soient viticulteurs ou non. Les conditions actuelles continueront à être appliquées aux agriculteurs, hors viticulteurs. Le message a clairement été passé.

**M. Mounier** demande si les infrastructures existantes, confortées ou consolidées, permettront

de répondre à la totalité de la demande qui va augmenter. Sans eau, il n'y aura en effet plus rien qui poussera dans notre région.

**M. Vergobbi** répond qu'à un horizon de 50 à 100 ans, le problème ne viendra pas de la ressource mais plutôt du financement des infrastructures qu'il faudra mettre en place pour la stocker et la transporter. Il s'agit donc essentiellement d'un problème de coût. Le plan prévisionnel d'investissement et le business plan de la société, en cours de mise à jour, définiront la capacité qu'aura la SCP à répondre aux besoins émergents de cultures qui étaient traditionnellement au sec. Il s'agit de cultures qui n'ont pas besoin d'un apport en eau extrêmement important puisque on estime aujourd'hui les besoins en eau de la viticulture entre 15 et 20 millions de mètres cubes dans le Var ce qui est très faible au regard de ce que l'on mobilise à partir des Alpes.

**M. Reig** ajoute que le changement climatique représente pour toutes les cultures un besoin d'eau supplémentaire de l'ordre de 500 à 1000 mètres cubes par hectare. La vigne n'était jusqu'à maintenant pas arrosée mais les autres cultures qui avaient besoin de 1500 à 2000 mètres cubes par hectare risquent d'avoir des besoins de 2500 à 3000 mètres cube par hectare. Les infrastructures que l'on va être obligé de développer seront importantes. Il ne s'agira pas que de faire un réseau terminal, il faudra également mettre la ressource en tête de ce périmètre.

**Mme Chauvin** intervient pour rappeler que chaque débit souscrit par un client est réservé. C'est pour cela que mobiliser trop de débits impacte l'évolution du réseau et que l'on arrive à des situations de saturation. Certes, le confort est important dans un outil de production, mais il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités et ne mobilise pas forcément des ressources dont il n'a pas réellement besoin. Il y a une notion de responsabilité collective à bien prendre en considération.

**M. Mounier** répond que cette manière de penser est plus facile à avoir quand on est derrière un bureau que lorsqu'on travaille dans son exploitation. Ce n'est pas évident d'organiser des tours d'arrosage. Il se rappelle d'une époque où on n'avait pas le goutte à goutte et où les gens se battaient pour avoir l'eau.

**M. Chauvin** répond qu'elle travaille chaque jour sur le terrain. Elle est consciente qu'il est difficile de sortir trois fois pour ouvrir les réseaux, mais il est encore plus difficile d'entendre qu'on ne pourra pas souscrire de borne car le réseau est saturé parce qu'il y a quelqu'un qui a souscrit un contrat de 15 m<sup>3</sup>/h pour irriguer 5 hectares de vignes alors qu'avec un 7,5 m<sup>3</sup>/h cela passait largement. Tout dépend du seuil de porte devant lequel on se trouve.

**M. Vergobbi** ajoute que de nouveaux outils permettent aujourd'hui d'automatiser le pilotage de l'irrigation et évitent ainsi à l'agriculteur de se lever au milieu de la nuit pour adapter son tour d'eau.

**M. Reig** ajoute que l'irrigation a beaucoup évolué grâce à la technologie.

**M. Vitel** indique qu'on se trouve aujourd'hui à l'intersection du qualitatif et du quantitatif, à la croisée des chemins. On a été depuis 60 ans sur un chemin quantitatif et on s'achemine

désormais vers le qualitatif, qui au-delà de cet exemple, doit interpeller sur le modèle économique de la SCP dont le souci aujourd'hui est d'inciter à encore davantage d'économie d'eau ce qui est pourrait paraître paradoxal lorsqu'on sait que le chiffre d'affaires de la société est justement réalisé en en vendant.

L'enjeu est donc de trouver le bon équilibre, cela nous amène à bien réfléchir au problème de la viticulture. Les discussions n'ont pas été faciles mais on voit aujourd'hui évoluer cette prise de conscience qui a permis de faire avancer les choses. Il remercie l'interprofession viticole dans le Var qui a vraiment joué un rôle majeur dans l'avancée de ce dossier.

La force publique ne peut pas tout faire, il faut en prendre conscience. Contribuer à hauteur de 4000 € par hectare pour irriguer votre exploitation signifie que vous allez payer une année l'équivalent d'1 € par litre de vin produit pour sécuriser votre domaine. C'est tout à fait faisable avec le niveau actuel du marché à l'export qui fait exploser les prix.

**M. Mounier** confirme que les collectivités ne pourront pas suivre, les viticulteurs et tous les utilisateurs devront participer.

**M. Vitel** conclut en soulignant la nécessité d'initier le mouvement. Les discussions ne sont pas toujours faciles mais se font avec des gens responsables qui font passer le message à leurs troupes, ce qui n'est pas toujours simple. Les producteurs viticoles indépendants doivent aussi être informés sur les discussions en cours. Le Var aura été un département pilote : l'approche qui y a été adoptée fera certainement jurisprudence pour les départements. D'autres problématiques fortes, telles que celle des infrastructures de transport des eaux vers des zones reculées, devront également être abordées.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, le conseil entérine les conditions techniques et financières de développement des réseaux viticoles dans le Var et de mise en œuvre de la convention de partenariat entre les Syndicats viticoles, la Chambre d'agriculture et la Société.**

#### **4. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2017**

#### **5. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2017**

#### **6. BILAN ANNUEL DU CONTRAT D'OBJECTIFS REGION / SCP**

**M. Vitel** rappelle, qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport sur la situation de l'exercice et son activité pendant l'exercice écoulé. C'est l'objet du document qui a été transmis avec le dossier. Avant de passer la parole au directeur général, le Président évoque trois faits particulièrement marquants de l'année :

- les manifestations organisées dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la SCP qui ont su mettre en lumière toute la pertinence du modèle sur lequel a été bâtie la société. Ce modèle

s'est avéré particulièrement pertinent depuis 6 décennies, et continue à l'être. Il permettra à la SCP de relever les défis du futur notamment ceux imposés par le changement climatique qui, aujourd'hui, attirent de plus en plus l'attention.

- la poursuite en 2017, à un rythme soutenu, des programmes d'investissement et de rénovation pour un montant de 44,4 millions d'Euros. Cet effort d'investissement va encore s'accroître que ce soit dans le cadre du programme quinquennal de rénovation atteignant 150 millions d'Euros ou du programme pluriannuel d'investissements de l'ordre de 570 millions d'Euros sur 20 ans.
- le projet d'entreprise CAP 2020 qui organise la dynamique de développement de l'ensemble des activités, que ce soit celles de la concession ou celles des activités du secteur concurrentiel, et la performance de l'entreprise.

A l'issue de cette introduction, **M. Vergobbi** prend la parole et explique que les trois points suivants de l'ordre du jour contiennent des informations qui se recoupent. Il regroupera donc les trois rapports suivants (le Rapport du conseil à l'Assemblée Générale sur l'exercice 2017, le Projet de rapport d'activité de la Concession Régionale pour l'année 2017 et le Bilan annuel du contrat d'objectifs) dans une même intervention.

Il débute sa présentation en évoquant les faits marquants de l'activité de la concession en 2017 :

- un épisode de sécheresse qui s'est prolongé jusqu'à l'automne et a entraîné une forte mobilisation des réseaux,
- l'achèvement de la liaison Verdon-Saint-Cassien-Sainte-Maxime,
- la préfiguration d'un nouveau programme d'envergure dans le Var pour l'irrigation de la vigne,
- la rénovation du barrage de Bimont,
- la remise à plat de la tarification applicable à la ville d'Aix-en-Provence
- la croissance des activités du secteur concurrentiel, avec une opération majeure en conception-réalisation au Cameroun pour le compte de la SOSUCAM,
- l'aboutissement du projet de la microcentrale d'Eyguières avec le démarrage effectif des travaux,
- la création de la société OSHUN pour valoriser l'appareil Providence.

Les livraisons d'eau sont en augmentation sur chaque segment de clientèle. En 2017, ce sont près de 217 millions de m<sup>3</sup> qui ont été distribués soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2016 et proche du chiffre record de 2007 (cf. annexe 4).

Lorsqu'on analyse ce chiffre par usage (cf. annexe 5), on s'aperçoit que sur la période allant de 2013 à 2017, les livraisons d'eau rurale ont augmenté sur la presque totalité des segments de la clientèle :

- + 18 millions de mètres cubes pour les volumes d'eau destinés à l'agriculture,
- + 7 millions de mètres cubes pour l'arrosage des particuliers, la consommation étant restée stable pour les usages domestiques

Les recettes induites par l'augmentation de ces livraisons illustrent parfaitement l'effort de solidarité prévu dans le modèle économique de la Société à l'égard du monde agricole (cf. annexe 6). En effet, les 7 millions de mètres cubes supplémentaires destinés à l'arrosage ont engendré une augmentation de 2,5 millions d'euros des recettes, tandis que les 18 millions de mètres cubes supplémentaires pour les usages agricoles n'ont généré que 2 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Les livraisons d'eaux urbaines ont également augmenté de 8 millions de mètres cubes pendant la période concernée. Cette croissance, qui s'est accompagnée d'une hausse des recettes de 3.2 millions d'euros, a été portée par le Var, particulièrement par l'Est du département et l'agglomération TPM.

Les livraisons d'eaux industrielles ont baissé en raison de la fermeture de certains sites industriels au cours de cette même période. Cette baisse s'est accompagnée d'une diminution des recettes de l'ordre de 400 000 €.

Le directeur général précise également qu'il y a eu une forte activité contractuelle durant cette période : + 1500 contrats d'arrosage, + 600 contrats Eaux Brutes Domestiques et +230 contrats d'irrigation agricole.

Il poursuit sa présentation avec une diapositive (cf. annexe 7) qui concerne la tarification de la société. Cette tarification est souvent l'objet de controverse, on accuse en effet souvent la société d'avoir des tarifs qui augmentent trop rapidement. La courbe présentée démontre que l'évolution des tarifs de la SCP est, depuis des années, inférieure à l'inflation et très sensiblement au-dessous de la courbe des prix de la distribution d'eau en France qui agrège tous les services de l'eau. On note même, depuis 2015, une diminution des tarifs SCP due à la nouvelle formule de révision des prix qui a été adoptée lors de la rénovation des conditions générales et qui s'appuie sur des indices qui ont baissé ces dernières années. La bonne maîtrise des coûts de la société permet d'avoir une tarification qui n'excède pas l'inflation.

Une légère baisse des indicateurs de qualité de service a été enregistrée en 2017 imputable à la très forte sollicitation des services de la SCP. Cette tendance ne remet cependant pas en cause l'appréciation de la clientèle qui se déclare globalement très satisfaite : les enquêtes réalisées chaque année montrent que 90 % des clients sont satisfaits du traitement de leurs dossiers et 86 % satisfaits de leurs travaux de raccordement au réseau SCP. Le taux de réclamation de 2 pour 1000 est également très satisfaisant si on le compare au taux de réclamation moyen du secteur qui est de 5 pour 1000.

M. Vergobbi évoque ensuite les dépenses d'investissements réalisées en 2017 qui se sont élevées à 12.6 millions d'euros, les dépenses liées aux travaux représentent 8.5 millions d'euros sur cette enveloppe. La différence concerne les dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui comprennent aussi les dépenses d'études géotechniques et environnementales, les acquisitions foncières et les servitudes qu'il faut régler dans le cadre des projets. Les dépenses liées aux travaux à proprement parler et celles liées aux opérations qui sont nécessaires à la concrétisation des opérations se répartissent donc aujourd'hui dans un rapport 2/3 1/3.

Il passe ensuite en revue les montants des opérations dans chaque département (cf. annexe 8), tout en rappelant que les investissements sont programmés sur plusieurs années et n'avancent pas de manière linéaire. Ainsi, si le montant des investissements dans les Alpes-de-Haute-Provence n'apparaît pas sur la diapositive c'est parce qu'ils sont effectivement très

faibles en 2017 mais ils augmenteront très fortement en 2018 où ils représenteront une part importante des investissements de la Société du fait de l'engagement des travaux de l'agglomération Durance Luberon Verdon. Dans le Vaucluse, ce seront bien les 4 millions d'euros d'investissements qui seront tenus en moyenne.

La montée en puissance de la rénovation depuis maintenant une vingtaine d'années est très significative. 2017 est la dernière année du plan quinquennal de rénovation 2012-2017, provisionné à hauteur de 135 millions d'euros de travaux. La SCP a atteint ses objectifs en termes de réalisation tout en profitant d'une conjoncture dans les travaux publics qui était un peu morose et qui lui a permis d'obtenir de bons prix sur les travaux de rénovation qui ont été réalisés pour un montant de 132,6 millions d'euros. Le prochain plan quinquennal de rénovation est provisionné à hauteur de 150 millions d'euros de travaux pour la période à venir intégrant bien évidemment la rénovation des infrastructures dans le Vaucluse.

Il évoque ensuite l'activité du secteur concurrentiel qui atteint :

- 1.9 million d'euros pour les activités d'ingénierie en France métropolitaine, principalement dans les domaines de l'irrigation pour le compte des associations syndicales, des infrastructures de transfert, et de la protection contre les inondations.
- 0.6 million d'euros de chiffre d'affaires à la Réunion (et déjà 1.1 million d'euros de commandes). Les principales activités concernent les infrastructures de transfert, les barrages et le traitement de l'eau. Paradoxalement la SCP enregistre de bons résultats dans ce dernier secteur en l'outremer, alors qu'elle est très peu présente en métropole où elle a du mal à se faire une place dans ce marché.
- 6 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'international : 2.5 millions d'euros en ingénierie traditionnelle (marchés portant sur des infrastructures de transfert, de GIRE qui traite des problèmes d'équilibres entre les ressources et les besoins à l'échelle des bassins versants) et 3.5 millions d'euros en « conception réalisation » qu'il est nécessaire de distinguer. Cette activité comprend en effet à la fois des prestations intellectuelles qui comptent pour environ 20 % du montant des contrats, mais aussi des activités de travaux, incluant les achats de matériel, qui représentent le reste du chiffre d'affaires.
- 0.9 million d'euros de chiffre d'affaires pour l'activité des laboratoires qui est en croissance, portée notamment par les activités du laboratoire des mesures hydrauliques. C'est une activité qui ne représentait en 2011 que 0.1 million d'euros de CA contre 0.5 M€ aujourd'hui. Cette croissance montre que l'on a vraiment valorisé les capacités des laboratoires, notamment avec les modèles réduits et notre outil qui permet de faire des essais sur des vannes ou débitmètres de grand diamètre.
- 0.9 million d'euros de chiffre d'affaires pour les activités liées à la potabilisation : il s'agit d'une activité de contrat d'entretien et d'installation de matériel qui est proposée aux clients titulaires d'un contrat d'eau brute domestique qui disposent donc d'une installation de potabilisation individuelle. Cette activité est en croissance soutenue.
- Les activités de négoce clé en main sont en croissance mais la situation a été contrastée selon les territoires. Une petite baisse d'activité a été enregistrée sur les Bouches du Rhône et le Var ; la SCP espère inverser la tendance cette année en raison des besoins qui s'expriment à l'heure actuelle sur ces territoires. Les Alpes et le Vaucluse ont connu une forte croissance, les moyens humains mis à disposition sur ces territoires au travers des agences des Alpes et du Vaucluse ont été renforcés.

Le directeur général termine sa présentation en évoquant la société OSHUN, créée en septembre avec deux partenaires les sociétés, UV Germe et MIOS. Il rappelle que la SCP détient 60 % des parts de cette société qui est destinée à valoriser cet appareil de potabilisation qu'est Providence.

Une filiale d'OSHUN a été créée au Sénégal, premier territoire de valorisation et une dizaine de kiosques ont été créés dans ce pays depuis le mois de décembre. Il voulait informer le conseil des discussions en cours avec des partenaires financiers et la BPI qui intervient pour financer les dépenses d'innovation (notamment celles liées au suivi et la télégestion du dispositif) mais également avec d'autres partenaires (fondations ou fonds d'investissements spécialisés) qui pourraient participer à une augmentation du capital de la Société pour financer et accélérer son développement au Sénégal voire engager le développement dans un second pays. Il espère pouvoir en dire plus lors du prochain conseil.

Il ajoute que le développement d'OSHUN se fait sur le modèle du « social business », c'est-à-dire en poursuivant un double objectif à la fois humanitaire et d'équilibre économique : l'eau traitée vendue doit financer l'exploitation et l'amortissement de ces kiosques. OSHUN continue, en parallèle, à mettre en place avec l'aide d'ONG des appareils dans des écoles ou des dispensaires : on est aujourd'hui en capacité d'accélérer la mise à disposition de ces appareils dans ces structures, à la fois au Sénégal, dans d'autres pays africains et en Haïti avec l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui est séduite par ce projet et celle de la Région qui est prête à accompagner la démarche.

Pour y parvenir, le soutien de collectivités qui s'impliqueraient au titre du 1 % de la loi Oudin est nécessaire. Il s'agit d'une loi qui permet aux collectivités de conduire des projets humanitaires dans le domaine de l'eau. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur et contrairement à d'autres régions françaises, peu de collectivités utilisent ce dispositif. Le directeur général sollicite l'appui des administrateurs et des représentants des collectivités présents au conseil d'administration pour rappeler l'existence de ce dispositif aux collectivités afin de parvenir à mettre en œuvre ces projets humanitaires. Les sommes en jeu ne sont pas très importantes, de l'ordre de 5 000€ à 10 000€. Le financement du développement de l'activité commerciale d'OSHUN en milieu rural se fera lui par levée de fonds.

A l'issue de cette présentation, **M. Curnier** interroge le directeur général sur le secteur concurrentiel. Le chiffre d'affaires de nombreuses activités de la SCP progresse. Est-il possible d'avoir une idée du résultat dégagé par ces activités ? Y-a-t'il une comptabilité analytique précise qui permet de définir cette rentabilité ?

**M. Vergobbi** répond que la comptabilité analytique permet effectivement de connaître la rentabilité de ces activités. Les chiffres sont présentés en page 20 du dossier consacré aux comptes et bilan de l'entreprise. Le bilan analytique présente les résultats des deux activités du secteur concurrentiel : services en région et ingénierie.

L'ingénierie du secteur concurrentiel génère un EBE de 1.015 M€ au PRI (donc après couverture de l'environnement opérationnel). A contrario, cette activité ne couvre pas aujourd'hui l'intégralité de sa part de frais généraux qui correspond au PRS dans la comptabilité analytique de la SCP, mais le reste à charge diminue chaque année. Il propose à M. Curnier de lui apporter des éléments plus précis ultérieurement.

**R. Curnier** répond qu'il serait intéressant d'avoir pour les prochaines fois un tableau plus

synoptique du chiffre d'affaires et du résultat.

**B. Vergobbi** le note. Il ajoute qu'aujourd'hui, l'ingénierie sur laquelle la SCP rencontre le plus de difficultés en termes de rentabilité est celle qui concerne les activités exercées dans notre Région pour le compte des associations syndicales et pour le compte des collectivités dans le domaine des inondations. Les associations syndicales ont en effet de faibles capacités de financement, ce qui conduit la SCP à accepter des marchés à des coûts très bas par rapport à ses coûts de revient. Les collectivités de leur côté attendent de la SCP un service de très grande qualité qu'elles n'acceptent pas de payer à son juste prix. Contrairement à d'autres prestataires privés, la SCP a beaucoup plus de difficulté à négocier des avenants eu égard à son statut public.

Tout en précisant que les attentes des collectivités sont légitimes, le directeur général attire l'attention du conseil sur le fait que si la SCP était correctement rémunérée sur ses activités en Région, l'équilibre financier serait en passe d'être atteint.

**M. Curnier** revient sur les activités du secteur concurrentiel et demande si, sur le plan juridique, un contrôle général fait par la chambre des comptes ne pourrait pas considérer que l'activité commerciale de la SCP sur le secteur de l'ingénierie constitue une activité déloyale par rapport à des prestataires privés de type société d'ingénierie. Il y a peut-être là un risque juridique.

**M. Vergobbi** répond qu'il y a effectivement là un risque qu'il a souvent souligné : les équipes de la SCP peuvent en témoigner. Il est vital pour l'avenir de la SCP que ces activités du secteur concurrentiel soient rapidement équilibrées. Les services de la Région nous demandent à l'heure actuelle de leur garantir que nous ne finançons pas le développement du secteur concurrentiel avec les excédents de la concession.

**B. Devesa** revient sur l'activité du service de l'eau de la concession régionale, qui enregistre une forte progression des consommations d'eau urbaines, notamment pour la ville d'Aix-en-Provence.

**M. Vergobbi** répond que la consommation de la ville d'Aix n'a pas augmenté, c'est la tarification qui a fortement évolué suite à l'accord trouvé l'an dernier avec la ville.

**Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve :**

- **le projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2017. Le président rappelle que ce dossier sera présenté lors de l'assemblée générale des actionnaires, prévue le vendredi 8 juin prochain.**
- **le projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2017 qui sera prochainement présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Régional.**

**Il prend acte du bilan annuel du contrat d'objectifs « Région/SCP »**

## 7. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2017

**M. Vitel** indique que l'année 2017 a été particulièrement sèche, notamment au cours de l'été, ce qui a entraîné une forte sollicitation des ouvrages SCP avec des conséquences financières positives pour la société.

L'exercice 2017 se solde par un résultat comptable net excédentaire de 151 066 €. Les documents de comptes et bilan qui figurent dans le dossier ont été examinés par le commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet KPMG.

Avant de passer la parole au directeur financier, **M. Vergobbi** confirme que l'activité de la SCP est en croissance, aussi bien sur la concession que sur le secteur concurrentiel avec un chiffre d'affaires qui tangente les 110 millions d'euros. Le résultat dégagé, proche de zéro malgré ces bons résultats, s'explique par la décision qui a été prise en fin d'année de rembourser par anticipation 6 millions d'euros d'emprunts afin de limiter l'augmentation de la dette suite au rachat du droit de la ville d'Aix en Provence à prélever gratuitement dans la ressource du Verdon. Ce rachat s'est fait par le biais du versement d'une soulte de 15 millions d'euros pour laquelle il a été nécessaire de souscrire un emprunt. 2017 a donc été une année un peu atypique au cours de laquelle la SCP a eu largement recours au marché financier.

**M. Guieu** commente une série de diapositives (cf. annexe 9) illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice.

Avec 12,6 M€, les dépenses d'investissements de l'année 2017 se situent en retrait sensible par rapport à l'année dernière, essentiellement en raison de la fin des travaux de la liaison Vidauban Sainte Maxime.

Sur les aspects rénovation et provision de maintenance, 2017 est la dernière année du plan quinquennal. Contrairement à ce qu'on fait chaque année, on ne reprend pas les montants des travaux et les dépenses réalisées, mais on est obligés de solder l'ensemble de la provision qui avait été constituée.

Au regard de cela, on continue à doter la provision pour le plan suivant, d'un montant de 150 M€, avec une dotation à 29 millions et une reprise à 35 M€ soit une contribution positive au résultat de la SCP de plus de 6 M€ cette année.

Les ressources globales de la société sont en augmentation marquée (+ 3,68 %) par rapport à l'année dernière et par rapport aux prévisions budgétaires :

- les autres produits d'exploitation, 0.7 M€ se composent du reversement de l'AGEFOS, organisme au travers duquel sont gérés les actions de formation menées par la société et de subventions d'exploitation (Vallon Dol et Gapeau)
- la production immobilisée, 5.4 M€, est en retrait par rapport au budget en raison du décalage de projets informatiques importants et du montant des dépenses d'investissement plus faible que prévu cette année.
- à 109,6 M€, Le chiffre d'affaires de la SCP s'inscrit en augmentation sensible par rapport à 2016 (+ 4.8 %) et au budget prévisionnel (+6.5 %), bâti sur la base d'une année climatique moyenne. Il s'analyse comme suit :
  - La légère progression du chiffre d'affaires du service de l'eau, (+0,7 M€) à 93,4 M€ est la

conséquence de la forte sollicitation des ouvrages SCP en raison des conditions météorologiques très sèches.

- Le chiffre d'affaires de l'ingénierie est également en forte croissance (+95 %) sur toutes ses composantes, aussi bien en France, outremer ou à l'international. Afin de faciliter la compréhension de cette activité, ce chiffre d'affaires a été réparti en trois sous-catégories :
  - France (+11 %)
  - International/outremer (+30 %)
  - Activités de conception réalisation à l'international. L'opération de conception réalisation pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun (3.6 M€) représente une part importante de ce chiffre d'affaires.
- Les activités de services en région qui regroupent l'ensemble des offres de services que la SCP propose à ses clients en France métropolitaine (Négoce, Potabilisation, activités de laboratoires, affermages principalement le SIIRF, LFA-Loyers) ont eu un développement plus contenu mais affichent une progression de 4,55 % d'une année sur l'autre.

En face de ces recettes la SCP doit faire face à un certain nombre de charges. Bien qu'en augmentation d'une année sur l'autre, l'année 2017 se caractérise par une bonne maîtrise des charges notamment au regard des prévisions budgétaires initiales :

- La masse salariale hors intéressement augmente de 4 % en 2017 ce qui s'explique pour 3 % par l'augmentation de l'effectif (479 ETP) et 1 % par un effet prix. Cette progression reste en ligne avec les prévisions budgétaires.
- A 42,6 M€, les services extérieurs et les frais de gestion sont en augmentation de 6.5 M€ par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'activité rénovation qui s'est considérablement accru en 2017 (+30 %).
- Les achats évoluent également sensiblement, +5,8 M€ en 2017, en raison de la fin du processus de réintégration de stock (1 M€ en 2016) et des achats nécessaires à la réalisation du contrat de conception réalisation au Cameroun (2,1 M€) et de la rénovation (1,4 M€)
- Les impôts et taxes augmentent essentiellement par le biais de la RAE et des taxes foncières.

Ainsi l'augmentation des ressources d'exploitation, liée à une activité soutenue en 2017 et à une bonne maîtrise des dépenses permet à la SCP de dégager un EBE avant intéressement de 18,8 M€, en baisse par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du programme de rénovation.

L'EBE dégagé de 18,8 M€, complété par des résultats financiers de 1.1 M€, un résultat exceptionnel de 4,3 M€ lié à l'opération avec la ville d'Aix en Provence et 6,1 M€ de reprise nette de la provision de maintenance, permettent de couvrir :

- 1,6 M€ d'amortissement d'actif propre (véhicules, matériels,...) et de provisions d'exploitation,
- 25,2 M€ d'amortissement de caducité dont 15.5 M€ d'amortissement sur emprunt, 5.7 M€ sur les avances et 4 M€ sur les financements propres.
- 3,3 M€ de provision d'intéressement (incluant 20 % de charges),

Cette situation permet donc à la SCP de dégager en 2017 un résultat bénéficiaire de 152 066 €.

**M. Vergobbi** ajoute que les 4 M€ de financement propres correspondent à l'écriture comptable de la transaction avec la ville d'Aix.

**M. Curnier** pose une question sur le solde intermédiaire de gestion. Les 26 M€ de charge financière concernent-ils une partie des amortissements de caducité ?

**M. Guieu** répond que cela inclut les amortissements de caducité qui sont de 25,2 M€. Le reste correspondant aux intérêts versés au titre des emprunts.

Sur l'invitation de M. Vitel, **M. Soubra** prend la parole pour indiquer que les comptes qui viennent d'être présentés ont été audités par ses services en respectant la méthodologie habituelle, en respectant l'appréciation du contrôle interne sur les domaines d'activités significatifs et puis les vérifications comptables sur les comptes eux-mêmes. Les comptes sont en cours de finalisation dans leur version « comptes annuels » le résultat en revanche a été audité et fera l'objet d'une certification sans réserve. L'attention de la direction a été attirée sur un certain nombre de nouvelles réglementations qui s'appliquent à toutes les entreprises, et donc à la SCP, en matière de communication sur les informations en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, la loi Sapin II dans son volet anti-corruption et enfin le règlement européen sur la protection des données personnelles qui sont trois évolutions réglementaires importantes aussi bien dans l'absolu qu'au regard des risques réputationnels qui peuvent être attachés à leur mise en œuvre ou à la non mise en œuvre de ces réglementations. Les comptes seront donc certifiés à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

**A la demande de Monsieur Vitel, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2017 qui seront soumis à l'assemblée générale du 8 juin.**

Avant de passer au point suivant d'ordre du jour, **M. Curnier** rappelle que lors du dernier conseil, il avait évoqué la question de la distribution de dividendes. Il voulait évoquer cette possibilité de distribution de dividendes sur le résultat bien qu'il sache que la SCP n'en a jamais versé. Il explique qu'aujourd'hui, dans certaines sociétés d'économie mixte, il y a une quote-part du résultat qui est distribué aux actionnaires. Cette pratique permet, notamment à la Caisse des Dépôts qu'il représente de réinvestir dans d'autres sociétés et d'autres territoires. Il souhaitait donc qu'un débat ait lieu sur ce sujet.

**M. Vergobbi** rappelle qu'il a déjà répondu à cette question lors d'un précédent conseil. La SCP n'a jamais versé de dividendes dans la mesure où elle réinvestit l'ensemble de ses résultats pour le développement des ouvrages ou pour désendetter la concession ce qui permet à la concession de réinvestir. Par rapport à la réponse apportée la dernière fois, il peut ajouter que la réflexion engagée avec la Région sur la séparation des comptes entre la concession et les autres activités doit permettre de clarifier ce qui, dans le bilan de la Société, revient à la concession et ce qui doit bénéficier à la Société et à ses actionnaires. Il y a aujourd'hui un pot commun et le travail qui est engagé à l'heure actuelle doit permettre, au travers de la notion de juste rémunération ou de bénéfice raisonnable du concessionnaire, de clarifier les choses et dans le futur, le cas échéant, d'apporter une réponse à la question légitime que pose M. Curnier. Mais on n'est pas encore en mesure d'apporter une réponse à cette question.

**M. Curnier** répond qu'il ne peut pas être satisfait par cette réponse. Il ajoute que la Caisse des

Dépôts a des parts dans bien des sociétés qui évoluent dans différents domaines DSP ou activités concurrentielles et qui distribuent malgré tout une quote-part de résultats aux actionnaires. Il trouve légitime et logique que l'Etat prélève son impôt sur les sociétés, logique que les collaborateurs prennent de l'intéressement, et logique aussi que les actionnaires perçoivent des dividendes.

**M. Vergobbi** le comprend mais souligne qu'avant de pouvoir l'envisager, il faudra parvenir à savoir in fine quel est le résultat réel de l'entreprise. Le débat que l'on aura lors du prochain conseil sera important à ce titre -là.

## **8. PROGRAMME 2018 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION**

**M. Reig** indique qu'en 2018, les prévisions de dépenses du programme d'investissement et de rénovation s'élèveront à 31 millions d'euros financés à hauteur de 30.3 Millions d'Euros par la reprise de la provision de maintenance et pour 0.7 million d'euros par la participation de tiers pour le financement de déviations de conduites.

Il ajoute que la SCP n'a pas prévu d'autorisation de programme particulière pour les autres opérations d'investissement qui accompagnent la rénovation. Sur les autorisations de programmes antérieures, 700 000 € de dépenses ont été provisionnés pour le réseau de sirènes d'alerte à l'aval de Bimont.

Ce programme 2018 est la première année du programme quinquennal de rénovation 2018-2022 dont le montant global atteint les 150 millions d'euros. Ce programme de rénovation est divisé en trois types d'opérations :

- Les opérations continues : il s'agit de petits travaux qui doivent impérativement être faits (clôtures, voiries, compteurs). Ces opérations représentent environ 11.7 M€ sur le programme 2018.
- Les opérations ponctuelles qui sont des opérations plus significantes sur de gros ouvrages de type aqueducs, barrages, grandes adductions, réseaux de distribution, stations de potabilisation... Ces opérations représentent environ 18.6 M€ sur le programme 2018.
- Les déviations de conduites pour un montant de 0.7 M€ financé à 100 % par les demandeurs.

M. Reig présente ensuite une série de cartes qui permettent de localiser ces opérations de rénovation sur le territoire de la concession (cf. Annexe 10) et en donne le détail. Il précise que, dans le Vaucluse, il n'y a pas d'opération significative de rénovation à évoquer, l'ouvrage étant beaucoup moins âgé que dans le reste de la concession puisqu'il date du milieu des années 80. Seules quelques opérations ponctuelles de rénovation continue sont donc prévues.

**Au terme de ces échanges, à la demande du Président, le conseil approuve les orientations et le contenu prévisionnel des opérations du programme de rénovation 2018, tel qu'exposé ci-dessus, à hauteur d'un montant de 31 M€ dont 30,3 M€ financés par reprises de provisions.**

## 9. PROJET DE CREATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE AU VALLON DOL.

**M. Vitel** rappelle qu'au mois d'octobre dernier, la stratégie de la SCP en matière de développement des énergies renouvelables (EnR) et notamment d'énergie solaire a été présentée au Conseil. A cette occasion, il avait été proposé de lancer un appel à projets sur le site du Vallon Dol à Marseille propice à la création d'une ferme photovoltaïque solaire.

Il s'agit aujourd'hui de rendre compte des résultats de cet appel à projets qui a rencontré un succès certain au regard du nombre de dossiers reçus.

**M. Vergobbi** explique que ce projet consiste à implanter une ferme photovoltaïque de 10 Mwc au Vallon Dol ce qui permettrait à la SCP de doubler sa production d'énergie.

Après examen des réponses à l'appel à projets, il est proposé de retenir la candidature d'EDF Energies Nouvelles qui propose un partenariat très équilibré avec la SCP avec :

- des décisions stratégiques prises à l'unanimité des deux partenaires,
- le niveau de redevance au bénéfice de la concession le plus élevé, 100 000 €/an.

Si la décision de retenir l'offre d'EDF Energies Nouvelles est adoptée, la phase suivante consistera à répondre à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui concerne les centrales au sol d'une puissance jusqu'à 30 Mwc. Le prochain appel d'offre est en décembre 2018 et le suivant en juin 2019.

A ce stade, les étapes délicates à venir concernent :

- la mise au point technique de ce projet innovant compte tenu de la spécificité du site : il s'agit en effet d'un plan d'eau en exploitation sur lequel il faut assurer la continuité d'exploitation pendant les travaux avec l'impact correspondant sur le coût et la rentabilité du projet,
- l'obtention de l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé pour la réalisation de ce projet qui se trouve sur le périmètre de protection immédiat d'une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable,
- la capacité de la SCP à rentrer au capital de la société de projet qui doit impérativement être créée avant la remise de l'offre à la CRE en novembre 2018.

On rejoint là une problématique qui a été évoquée lors du dernier conseil, c'est-à-dire la création d'une filiale holding de participation qui apparaît aujourd'hui indispensable pour répondre à ce type de projet dans les délais requis.

Il rappelle à ce sujet que la SCP n'a, jusqu'à présent, pas appliqué les dispositions qui s'imposent aux Sociétés d'Economie Mixte Locales qui doivent saisir préalablement l'ensemble des collectivités qui siègent au conseil avant toute décision de prise de participation, en considérant que la SCP est une Société d'Aménagement Régionale et ne relève pas du régime de droit commun des Sociétés des SEML. Il y a là une vraie fragilité juridique, d'où la nécessité de créer ces structures holding. La SCP réfléchit à des solutions alternatives qui lui permettraient malgré tout de répondre à l'appel d'offre de la CRE de décembre 2018.

**A l'issue de cette présentation, le Conseil retient la candidature d'EDF ENERGIES NOUVELLES et autorise le Directeur général à finaliser la négociation avec cette société pour la mise en œuvre du projet et le montage d'une société de projet.**

## 10. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 12 décembre 2017, 10 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les 5 premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2263	Poste de livraison du Rabinon (SEVE)	SEETA/CES	726 154.29 €
2268	Fourniture de pièces automobiles, travaux de carrosserie et contrôles techniques <i>Lot n° 3 : Fourniture et pose de pneumatiques et prestations associées</i>	RENAULT VERDUN AIX	51 889.09 €
2269	Travaux environnement de secours Centre télégestion et espace de crise <i>Lot n° 1 : Travaux Tous Corps d'Etat</i> <i>Lot n° 2 : Equipements électriques et techniques</i>	INEO PROVENCE  D3E	84 500.00 €  137 417.00 €
2274	Contrôles réglementaires	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	156 636.00 € <i>(Selon bordereau des prix)</i>
2276	Accord cadre création de réseau	- SADE CGTH, - Groupement - PAC-BUCCI, - SCAM TP, - ENIT, - RAMPA TP, - SNTH, - BONNA TP.	Selon dispositions de l'accord-cadre à marchés subséquents

- les 5 autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2262	Fourniture d'équipement de protection individuelle	DESCOURS et CABAUD	144 160.75 €

			Prévisionnel compris entre 99 000.00 € Et 119 000.00 €
2265	Mission d'assistance technique .net	APSIDE	
2268	Fourniture de pièces automobiles, travaux de carrosserie et contrôles techniques <i>Lot n° 1 : Pièces d'origine pour véhicule léger Renault et Dacia et prestations associées</i>	RENAULT VERDUN AIX	30 451.92 €
2273	Rénovation PAC et chaudières domaine nord	ENGIE ENERGIE SERVICES	179 697.20 €
2275	Acquisition de capteurs de qualité d'eau <i>Lot n° 1 : Fourniture de sondes mono et multi-paramètres pour la qualité de l'eau</i> <i>Lot n° 2 : Fourniture de détecteurs d'hydrocarbure pour la qualité de l'eau</i>	XYLEM ANALYTICS  COMETEC	93 802.10 €  114 750.00 €

**Au terme de cette présentation, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## 11. BILAN SOCIAL

**M. Vitel** indique que le bilan social de la SCP donne, de façon détaillée, des éléments intéressants sur la situation des salariés et l'évolution vécue au cours des trois derniers exercices notamment en ce qui concerne la situation de l'emploi, la rémunération, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'organisation et les conditions de travail, le développement des compétences, les relations professionnelles et les contributions sociales au sein de la SCP.

**M. Vergobbi** évoque quelques points saillants de ce rapports :

- le nombre des collaborateurs (page 7) est passé de 500 en 2016 à 511 en 2017. La SCP est dans une dynamique de croissance.
- la pyramide des âges (page 10) est bien équilibrée malgré un renouvellement des effectifs important. La SCP recrute dans toutes les tranches d'âge depuis la sortie d'école jusqu'à des séniors ce qui est un facteur d'équilibre dans la pyramide des âges.
- 29 collaborateurs embauchés en CDI en 2017 ; 21 salariés, essentiellement des alternants, ont également été engagés en CDD (page 19).
- le taux d'absentéisme, hors maternité, (page 27) s'établit à 4.27 % avec cependant une petite augmentation des arrêts maladie et une baisse des accidents du travail. Ce taux reste toutefois très bon.
- Un réel effet de rattrapage sur le différentiel de rémunération hommes-femme (page 35) dans l'entreprise. La courbe d'évolution du salaire des femmes évolue plus rapidement que celle des hommes.
- Une baisse du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (page 43)
- l'investissement pour la formation (page 55) est élevé au regard de la masse salariale (4.6 %)

- la contribution de l'entreprise à l'apprentissage apparait page 59. En 2017, la SCP comptait 25 collaborateurs en apprentissage (12 en contrat de professionnalisation, 8 en contrat d'apprentissage et 5 conventions CIFRE ou VIE). En ce domaine, la SCP va au-delà de ses obligations réglementaires.
- la signature en 2017 de 9 accords paritaires d'entreprises (page 65), signe de la bonne santé du dialogue social dans l'entreprise.

Sur l'invitation du président, **Mr Béraud**, Secrétaire du Comité d'Entreprise, prend la parole sur trois points.

Il évoque tout d'abord le bilan social et la croissance des effectifs au sein de l'entreprise au cours des dernières années. Cette augmentation des effectifs s'explique par le dynamisme des activités de la SCP, qui initie et conduit des projets sans cesse plus nombreux, et ce dans toutes ses composantes : ingénierie pour la concession mais aussi pour le secteur concurrentiel en France ou à l'international, programmes d'investissement et de rénovation, transferts d'activités entre l'exploitation et la maintenance, projets informatiques, avec des objectifs ambitieux, ... . Ces renforts sont une bonne chose car il s'agit de moyens humains qui viennent répondre à des besoins qui sont importants.

Il revient ensuite sur le projet « Campus », dont il a beaucoup été question ces derniers mois dans l'actualité de l'entreprise. Il précise qu'il s'agit d'un projet intéressant pour la SCP et ses salariés qui a pour objectif de concevoir un schéma d'aménagement du domaine du Tholonet, tant bâti que paysager et d'imaginer les futurs espaces de travail dans lesquels évolueront les collaborateurs. Ce projet n'oublie pas non plus la dimension historique du site, la cellule « patrimoine historique » de l'entreprise fait d'ailleurs partie du groupe de travail.

Beaucoup de salariés et de collègues sont très motivés pour donner du temps bénévolement sur ce sujet et y réfléchir ensemble. L'énergie collective qui a été dégagée au moment du 60<sup>ème</sup> anniversaire est quelque chose qui perdure et les salariés ont envie de mettre leur griffe et de participer à la réflexion autour du projet Campus. Le projet 'Campus' est important pour l'identité de l'entreprise. Les représentants du personnel souhaiteraient être associés plus étroitement à l'élaboration de ce projet.

Le troisième point concerne l'accord sur le télétravail et le droit à la déconnexion qui est actuellement en phase finale de discussion dans l'entreprise. Cet accord répond à une évolution sociétale dans laquelle il permet à la SCP d'entrer de façon formelle. Les enjeux sont importants, car, derrière cela, il y a la question de la porosité entre le temps de travail et le temps personnel et des questions de charge mentale. Le télétravail a démontré son efficacité en termes de productivité pour les entreprises, beaucoup d'études le démontrent. Il y aura des équilibres subtils à trouver, mais il s'agit d'une réelle opportunité. Cet accord a donné lieu à une belle discussion sur plusieurs mois entre les représentants de la DRH, de la direction et du personnel. Le résultat sera certainement quelque chose d'intéressant.

**B. Devesa** remercie la SCP pour sa politique d'apprentissage et d'accueil des alternants qui est un domaine qui la préoccupe beaucoup. Elle constate que le nombre de contrats de professionnalisation signé par la SCP est en constante augmentation. Ce n'est pas toujours simple pour les jeunes de trouver des entreprises susceptibles de les accueillir. Elle remercie donc la SCP pour la politique mise en place.

**M. Vitel** remercie Brigitte Devesa pour son intervention et souligne que la SCP est exemplaire dans bien des domaines. Il remercie les collaborateurs pour le travail remarquable qu'ils réalisent ici dans une ambiance formidable propice à l'émulation. Il insiste aujourd'hui sur la complémentarité entre les activités de la concession et celles du secteur concurrentiel. Le développement des activités de la SCP se fait sans préjudice pour aucune activité. L'activité que la SCP mène sur le secteur concurrentiel lui permet d'acquérir de nouveaux savoir-faire qui profite ensuite à l'activité liée à la concession qui reste une activité prioritaire. Tout cela est parfaitement équilibré et il en est très heureux.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.**

• • •

A 12 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant les dates des prochains événements auxquels sont conviés les membres du conseil d'administration :

- Réunions :
  - Assemblée générale ordinaire des actionnaires : vendredi 8 juin à 11 h au Tholonet.
  - Conseil d'administration : mardi 10 juillet prochain à 10 h au Tholonet.
- Manifestations :
  - Visite du chantier du barrage de Bimont : lundi 28 mai de 10 h à 12 h suivi d'un cocktail déjeunatoire
  - Inauguration de la liaison Verdon Saint-Cassien/Sainte-Maxime, organisée conjointement avec l'inauguration de l'usine de potabilisation de la Communauté de commune du Golfe de Saint-Tropez : le lundi 4 juin prochain à Sainte-Maxime.
  - Visite de chantier de la future microcentrale hydroélectrique d'Eyguières avec l'ASCO des arrosants de Crau partenaire de notre GIE : lundi 11 juin prochain à 11 h à Eyguières

Le Président invite ensuite les membres du conseil à se joindre au déjeuner qui sera servi dans la salle polyvalente. Il leur précise que conformément aux échanges du dernier conseil sur le handicap, suite à une question du secrétaire du Comité d'Entreprise, la SCP poursuit et accentue le recours à des ateliers protégés et c'est l'association « La Bourguette Autisme » de la Bastidonne dans le Vaucluse qui a été choisie pour assurer la préparation et le service de ce cocktail déjeunatoire. C'est une façon également de s'associer à la récente journée mondiale de l'autisme et de faire progresser cette cause conformément aux valeurs RSE de la SCP.

• • •

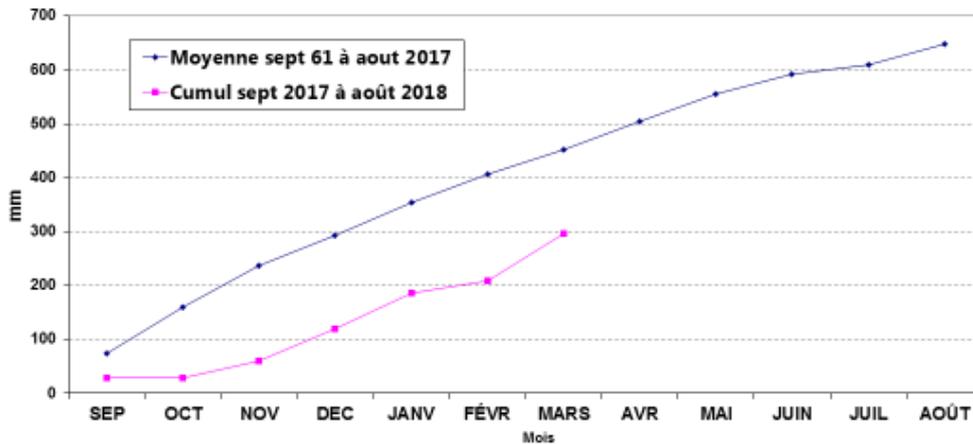
**Le Président,**

**Le secrétaire,**

## Annexe 1

### ●●●● Activités de la concession : service de l'eau

- Pluviométrie cumulée de septembre 2017 à août 2018



7 / 10

13/06/2018

## Annexe 2

### ●●●● Activités de la concession : service de l'eau

- Les volumes livrés à fin mars 2018

En millions de m <sup>3</sup>	2017	2018	Variation en % 2018/2017
Urbains-Eau potable	2.57	2.81	+ 9.3
Urbains-Eau brute	11.85	12.42	+ 4.8
Industriels	9.37	9.76	+ 4.0
Golfs	0.11	0.05	- 55.0
<b>Total</b>	<b>23.90</b>	<b>25.04</b>	<b>+ 4.7</b>

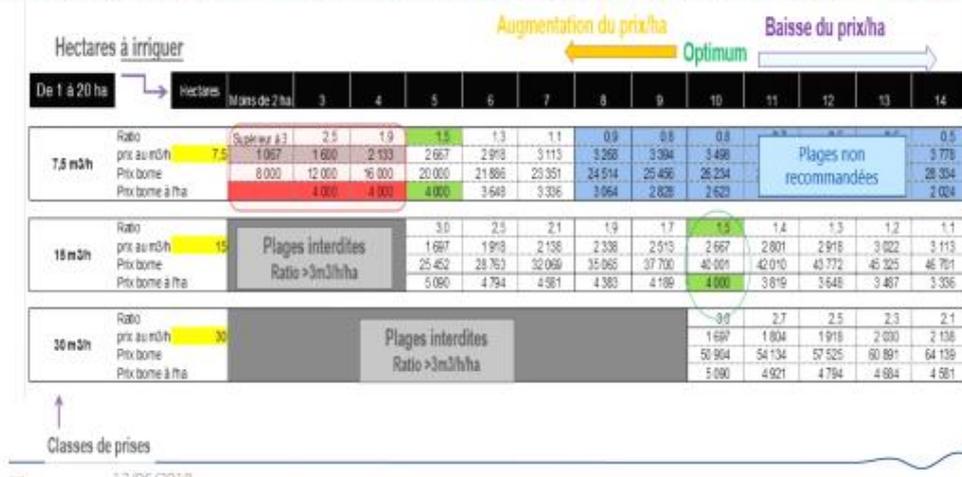
9 / 10

13/06/2018

**Annexe 3**

..... **Suivi et mise en œuvre de la convention cadre de partenariat avec les Syndicats Viticoles et la Chambre d'Agriculture du Var**

**La participation financière des viticulteurs aux investissements**



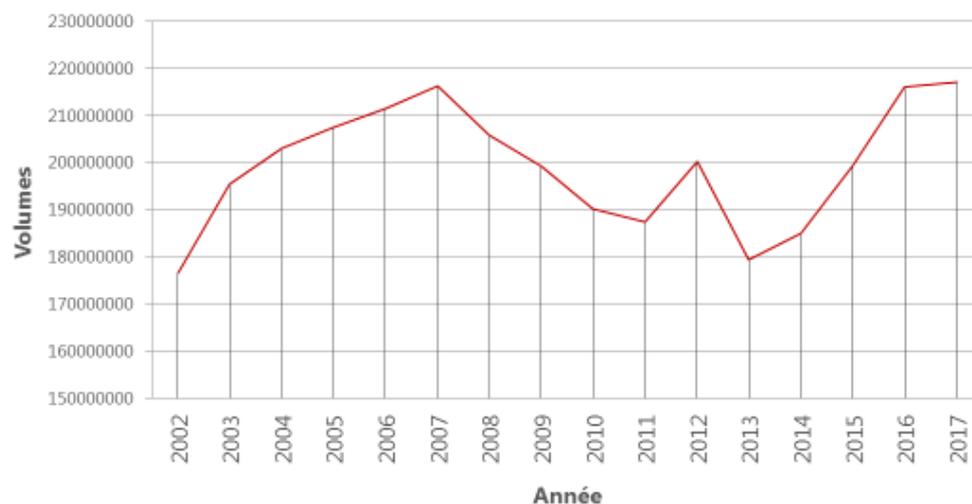
29

13/06/2018



**Annexe 4**

..... **CONCESSION REGIONALE : volumes totaux distribués en Mm3**



32

13/06/2018



### Annexe 5

#### CONCESSION REGIONALE : volumes des contrats ruraux par usages



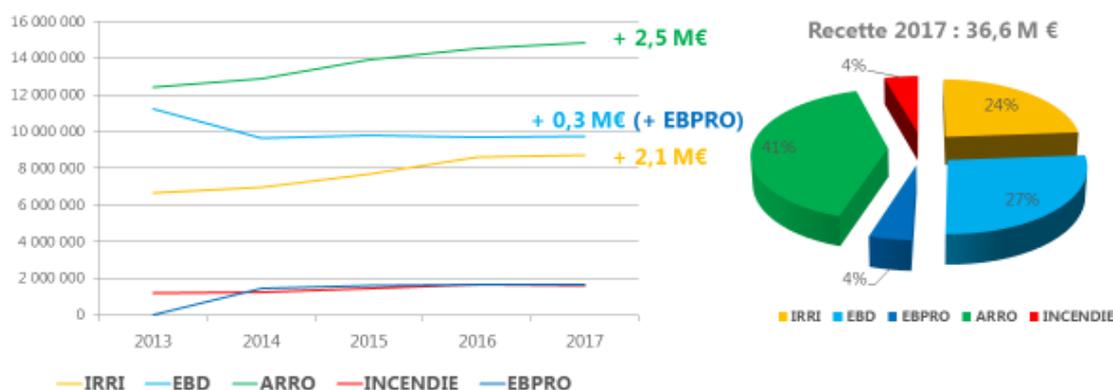
+ 45% en moyenne (tous usages)

33 13/06/2018



### Annexe 6

#### CONCESSION REGIONALE : recettes des contrats ruraux par usages



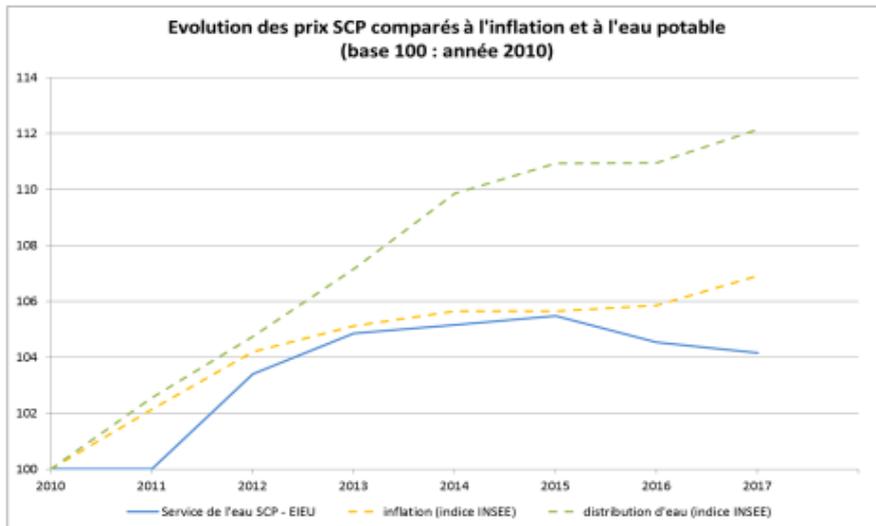
+ 16% en moyenne (tous usages)

34 13/06/2018



Annexe 7

CONCESSION REGIONALE : évolution tarifaire



Annexe 8

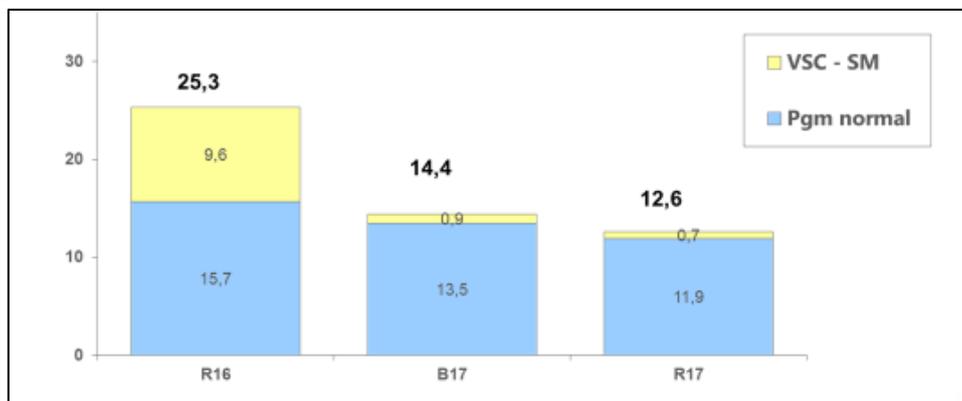
CONCESSION REGIONALE : investissements réalisés en 2017

Investissements : **12,6 M€** dont travaux : **8,5 M€**

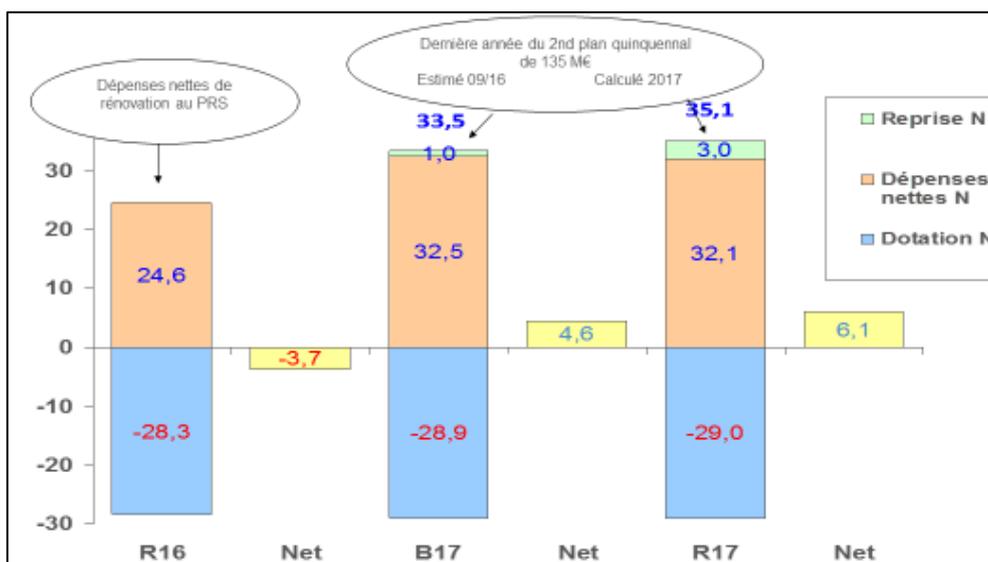
Répartition des travaux par départements

BOUCHES-DU-RHONE		2,8 M€	VAUCLUSE		1,6 M€
Logements supplémentaires St Cannat	335 k€		Vaugines Cucuron phase 2 réseaux	592 k€	
Velaux phase 2 PAEN	761 k€		Extension Rustrel Sud	271 k€	
Barrage de Bimont	1 263 k€		Armande Peypin d'Aigues Bas Service – maillage Nagebout	727 k€	
Extension Jouques Traconnade	320 k€				
Poste AEP Rousset Les Sauvets	133 k€				
VAR		2,1 M€	AUTRES		2 M€
Liaison Verdon Saint-Cassien, VSM	575 k€		Branchements particuliers	1 671 k€	
Maillage Bregançon La Verrerie	744 k€		Travaux complémentaires	296 k€	
Microcentrales	712 k€				

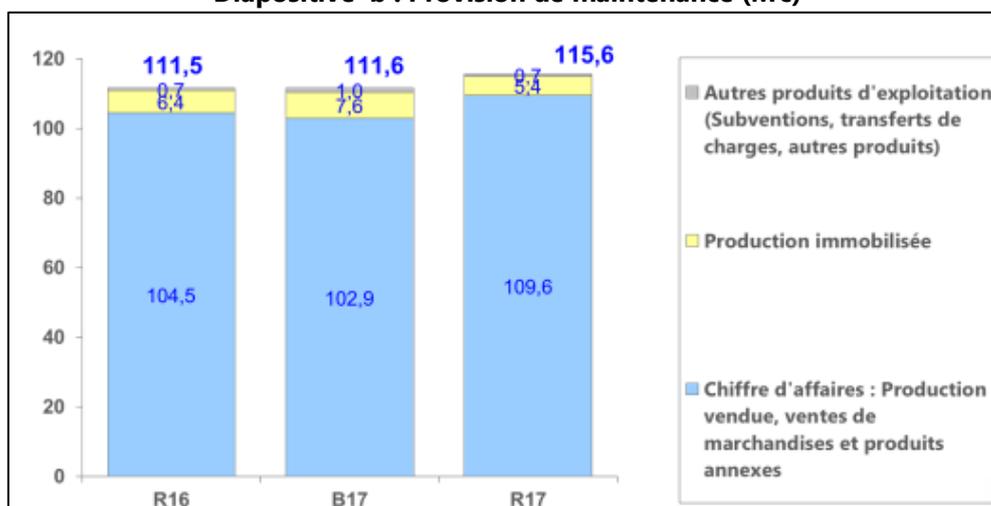
Annexe 9



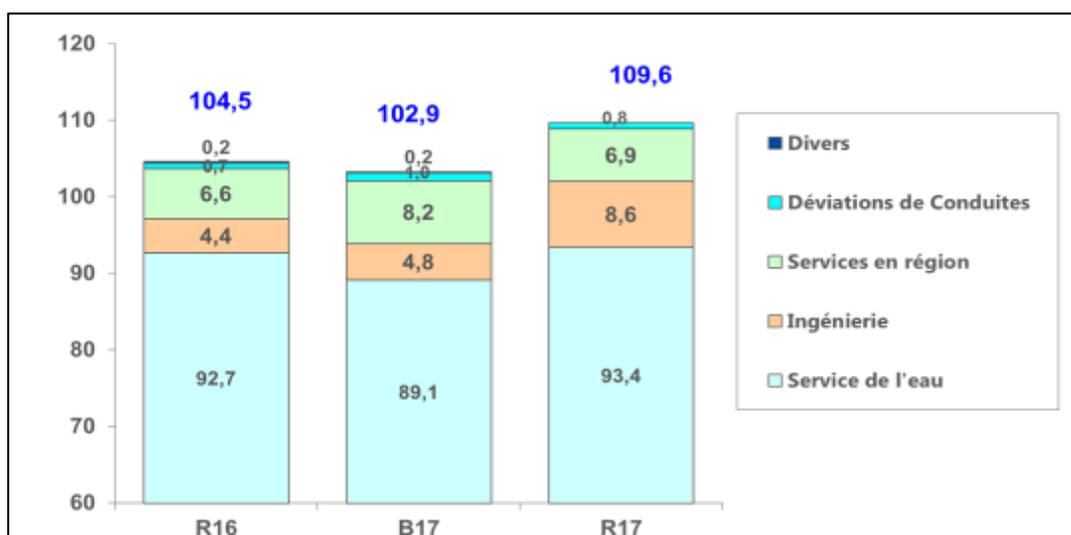
Diapositive a : Dépenses d'investissement (M€)



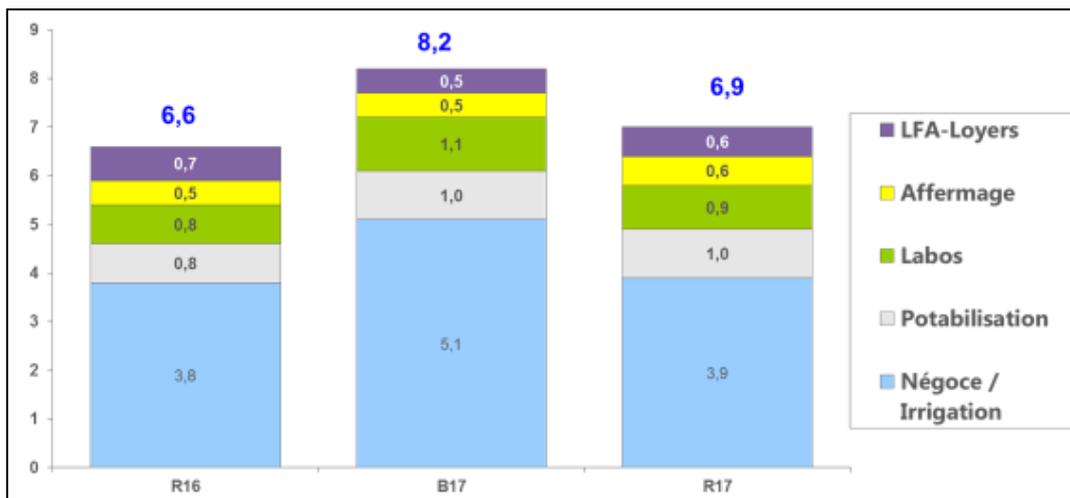
Diapositive b : Provision de maintenance (M€)



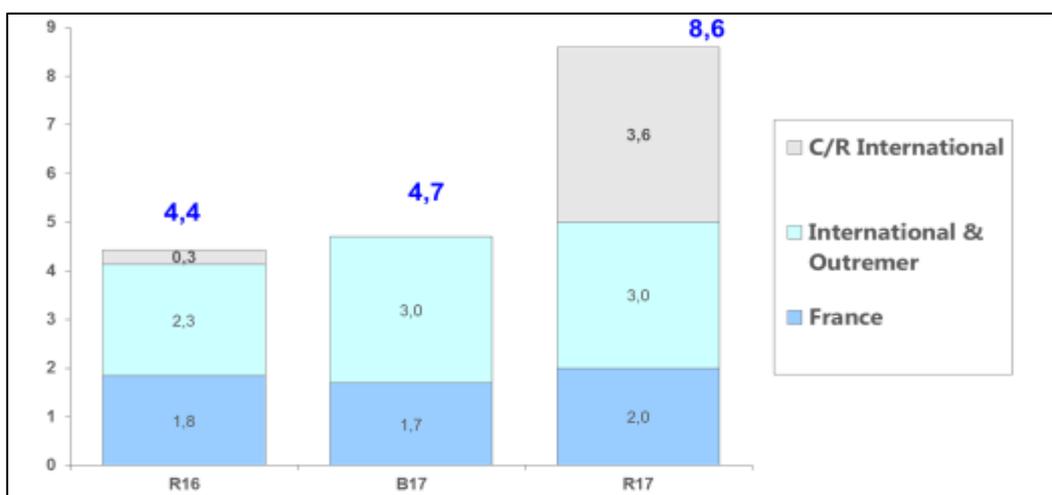
Diapositive c : Ressources, détail par nature comptable (M€)



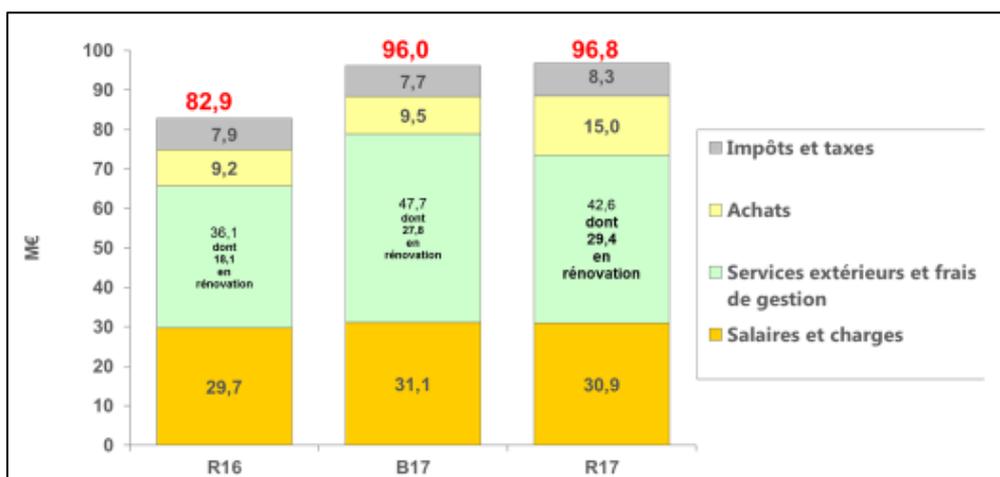
Diapositive d : Chiffre d'affaires – Détail par activité (M€)



Diapositive e : Service en Région (M€)



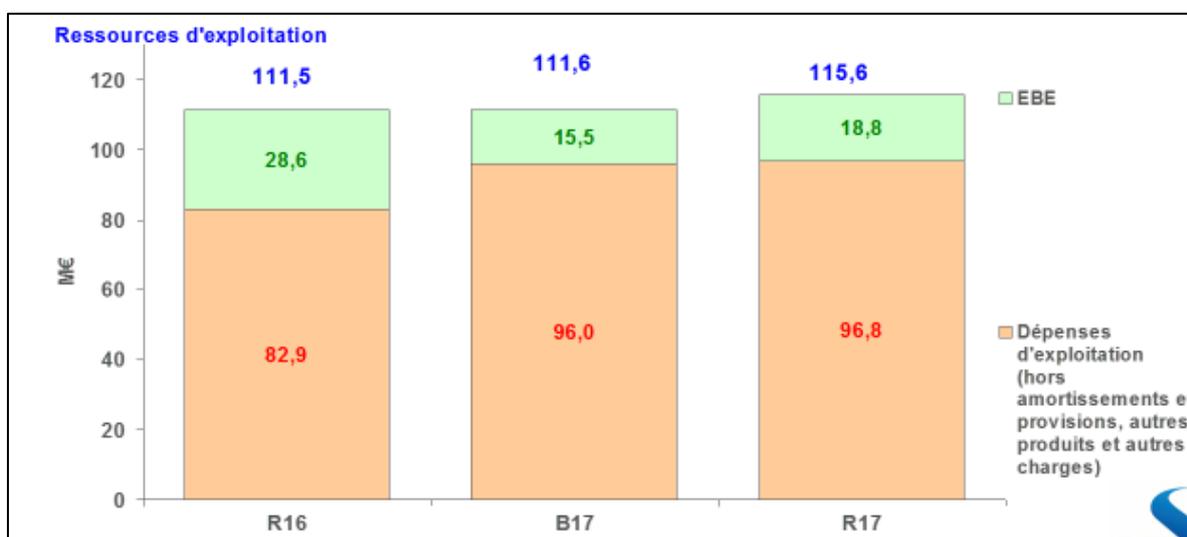
Diapositive f : Ingénierie dont Conception/Réalisation (C/R) à l'international (M€)



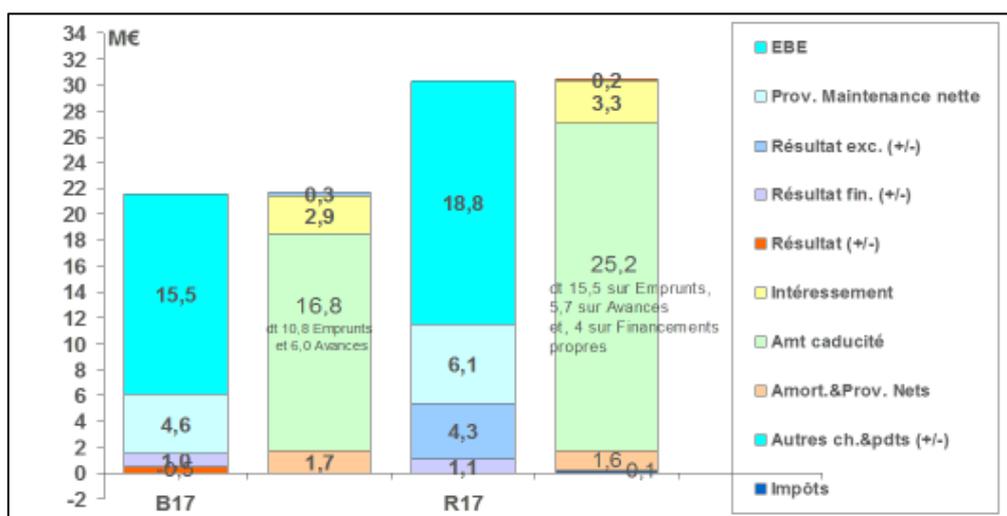
Diapositive g : Dépenses, détail par nature comptable



Diapositive h : Dépenses, détail par nature comptable



Diapositive i : Excédent Brut d'Exploitation



Diapositive j : EBE 2017 – détermination du résultat net

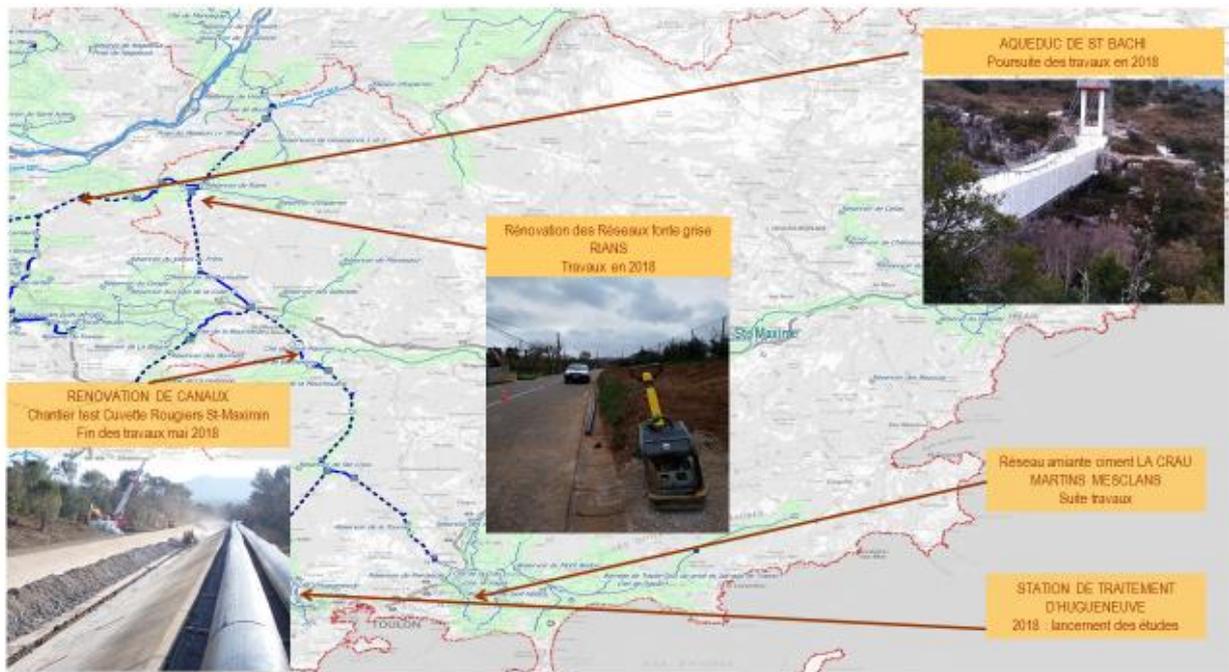
**Annexe 10**



**Département des Alpes de Haute-Provence**



**Département des Bouches du Rhône**



Département du Var



Département de Vaucluse



## Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le mardi 10 juillet 2018 au Tholonet.

### Étaient présents :

#### *Administrateurs :*

M.	Vitel	Président
M.	Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti	Vice-Président de la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Perrin	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Rosignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### *Censeurs :*

M.	Bonnet	Directeur Régional des Finances publiques
Mme	Meyer	Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

### Assistaient également à la séance :

M.	Mancel	Conseiller métropolitain, Aix-Marseille-Provence
M.	Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Deshons	Directeur de l'assainissement et du pluvial, Métropole Aix-Marseille-Provence
M.	Mattéi	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Mathieu	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur



M. Ventre Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence  
Mme Boulangé Représentant le Comité d'Entreprise

**Direction de la Société :**

M. Vergobbi Directeur Général  
M. Reig Directeur Général Adjoint  
Mme Girousse Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles  
M. Grawitz Directeur Ingénierie  
M. Guieu Directeur Financier

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- **Des administrateurs :**

M. Assante Adjoint au Maire de la Ville de Marseille  
M. Curnier, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations  
M. Di Giorgio Vice-Président du Conseil Départemental du Var  
M. Ravier, Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements de la Ville de Marseille  
Mme Rucinski-Becker Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

- Des censeurs :

Mme Devesa Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône  
Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var  
M. Géhant Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
M. Hubaud Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

Puis le Président informe le conseil d'administration que la Métropole Aix-Marseille-Provence ainsi que la Ville de Marseille, ont donné leur accord au changement d'actionnariat de la société.

Il ajoute que, sans attendre la finalisation de cette opération, les représentants désignés par la Métropole, Mrs Roland GIBERTI et Joël MANCEL, en qualité d'administrateurs et Mme Carine ROGER en qualité de censeur, ont été invités à participer aux débats mais qu'ils ne prendront pas part au vote sauf Roland GIBERTI en sa qualité d'administrateur représentant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir excuser l'absence Mme Carine ROGER déjà retenue par un autre conseil d'administration. Il souhaite la bienvenue aux représentants de la Métropole, Mrs GIBERTI et MANCEL, et notamment à M. MANCEL qui participe au conseil d'administration pour la première fois.

**M. Giberti** précise que la délibération a eu lieu le 28 juin et qu'il est heureux d'avoir été désigné par la Métropole pour la représenter au sein du conseil.

**M. Mancel** indique tout d'abord qu'il est un ancien collaborateur de la SCP. Il est également le maire de Beaucueil, commune toute proche du Tholonet. Il remercie le Président de l'avoir convié à cette réunion en qualité d'observateur et sollicite l'autorisation de s'exprimer au cours des débats.

**M. Vitel** l'invite à le faire bien que tout ne soit pas en place sur le plan administratif. Il rappelle que cette modification de l'actionnariat était souhaitée par la SCP et revêt beaucoup de sens par rapport à ses activités.

Il ajoute que le dialogue nourri au cours des derniers mois entre les services de la SCP, de la Région et des différentes collectivités actionnaires, permet de présenter aujourd'hui plusieurs dossiers importants pour l'avenir de la SCP : d'une part les adaptations à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectif pour la période 2016-2020 et d'autre part, le Programme Pluriannuel d'Investissement et le Business Plan Concession.

Ces échanges très structurants étaient nécessaires pour préparer l'avenir :

- concernant le PPI tout d'abord, une nouvelle feuille de route a été bâtie : après une décennie de développement tourné vers l'alimentation en eau potable, une grande ambition se dessine pour l'agriculture avec un rythme d'investissement multiplié par trois pour les aménagements hydro-agricoles ; les surfaces équipées chaque année passeront de 540 à 1500 hectares environ. Il s'agit là d'un programme ambitieux qui représentera un défi pour les équipes de la SCP.
- l'arrivée de la Métropole Aix-Marseille Provence autour de la table du conseil favorisera les échanges avec cette collectivité et permettra au PPI d'évoluer pour s'inscrire en pleine cohérence avec sa stratégie de développement. Il en est de même pour la Métropole Toulonnaise avec laquelle la SCP développe des contacts pour une meilleure synergie.
- la création de filiales SCP rendue indispensable pour consolider les développements réalisés par la SCP dans le domaine des énergies renouvelables et du développement territorial et international et d'en faciliter le pilotage économique et financier. Il s'agit également d'améliorer la visibilité de la SCP sur ces secteurs d'activité.

Un dossier complémentaire a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance du conseil : il s'agit de l'ajustement des statuts du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Energie Canal de Manosque qui sera évoqué à l'occasion du point II de l'ordre du jour.

M. Vitel propose d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et précise que pour les besoins de cette séance, M. Jean-Claude FERAUD, Vice-Président et M. Claude ROSSIGNOL, administrateur, seront désignés comme scrutateurs :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2018
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Avenants à la convention de concession, au cahier des charges de la concession et au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020
4. Programme Pluriannuel d'Investissement et Business Plan Concession
5. Création de filiales
6. Appels d'offres et marchés
7. Questions diverses

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2018

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 20 avril, a été adressé aux administrateurs le mois dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 20 avril 2018.**

## 2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer les membres du conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Avant de donner la parole au directeur général, il évoque la visite du chantier de la future centrale hydroélectrique d'Eyguières avec l'ASCO des Arrosants de Crau, partenaire du GIE, à laquelle il a participé. Il insiste sur le caractère symbolique de ce projet qui matérialise l'engagement de la SCP et de son autorité concédante au service du développement des énergies renouvelables et de la qualité des liens noués avec les ASA ces dernières années.

Au moment où la Région met un point d'honneur à faire partie des pionniers du développement durable, il est important de mettre en avant les actions de la société qui entrent en cohérence avec ce que la Région a défini dans sa COP d'Avance et dans le SRADDET.

Il conclut en évoquant le service de l'eau et en soulignant le fait que l'abondance des pluies de ce printemps 2018 a conduit à une bien moindre sollicitation des ouvrages SCP que l'année dernière où la sécheresse sévissait. Il en est de même pour les consommations qui sont restées exceptionnellement faibles pour la saison.

**M. Vergobbi** confirme que les précipitations abondantes des derniers mois ont entraîné une baisse importante de la sollicitation des ouvrages par rapport aux deux dernières années. Les réseaux à vocation essentiellement agricole tels que ceux du Calavon Sud Luberon, de Valensole ou de Manosque, enregistrent même des prélèvements en baisse de 50 %. Ces précipitations ont de manière paradoxale entraîné la sollicitation de l'adduction Verdon Saint Cassien pendant plus d'un mois pour alimenter l'Est varois en raison de la forte turbidité des eaux du Lac de Saint Cassien consécutive à celles-ci.

La courbe des précipitations (cf. annexe 1) en année hydrologique montre un cumul de précipitation conforme à la moyenne des dernières années avec toutefois une situation très atypique : une quasi-absence de pluie à l'automne et des pluies extrêmement abondantes au printemps. Si on considère l'année civile, le cumul des pluies depuis janvier est supérieur de plus de 58 % à la moyenne.

De manière très logique, les livraisons d'eau sont donc en baisse de 4 % par rapport à l'an dernier.

Cette baisse concerne tous les segments de clientèle à l'exception de l'eau potable, les collectivités ayant effectué des prélèvements importants en début d'année pour pallier l'absence de pluie à l'automne et éviter ainsi de ponctionner leurs propres ressources locales.

Les volumes d'eau urbaine ont également baissé de manière significative, les ressources locales étant reconstituées. L'activité industrielle est elle aussi en baisse en raison d'une faible sollicitation de la centrale thermique UNIPER de Gardanne, dont l'activité ne démarre vraiment que lorsque la demande en électricité est très élevée. Les volumes des golfs sont eux aussi la traduction directe du climat, en très forte baisse.

Avant de passer la parole au directeur général adjoint, M. Vergobbi indique que la SCP a participé voici quelques jours à un exercice d'alerte pollution dans le canal EDF, conduit par la préfecture, pour s'assurer du bon fonctionnement de la cellule de crise qui associe l'ensemble des acteurs.

Sur l'invitation du Directeur général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

- La réalisation du programme d'investissement est en ligne avec la programmation annuelle. Les principales opérations ont débuté à la fin du printemps :
  - l'adduction entre Verdon et Manosque pour l'alimentation en eau des communes du Val de Durance vient de démarrer par la pose de conduites sur le pont de la Durance, en cours de construction,
  - tous les périmètres d'irrigation qu'il était prévu de mettre en service au printemps pour que les agriculteurs bénéficient de l'eau l'ont été,
  - de très nombreuses études sont en cours pour commencer à constituer un portefeuille suffisant permettant d'engager à un rythme très soutenu le programme pluriannuel d'investissement.
- Le programme de rénovation, avance à un rythme soutenu, avec un taux d'avancement au prorata temporis de 44 % lié à la capacité de la Direction Exploitation, notamment du service maintenance, à engager des travaux importants sur de nombreux ouvrages :
  - l'opération de Bimont se poursuit avec la réalisation de nombreuses opérations connexes à la rénovation de l'ouvrage lui-même conformément au programme établi.
  - l'opération de rénovation de l'Aqueduc de Saint-Bacchi se poursuit avec difficulté. Le désamiantage s'est passé dans des conditions difficiles, la peinture de la nouvelle canalisation pose beaucoup de soucis et on s'achemine probablement vers un contentieux avec l'entreprise. Il semble aujourd'hui difficile d'escompter une solution à l'amiable.

**M. Vergobbi** reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel.

Concernant les activités d'ingénierie en France Métropolitaine hors laboratoires, ce sont près de 490 000 € de commandes qui ont été enregistrés depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros. Le dernier contrat remporté est un contrat de 85 000 € pour la réalisation du schéma directeur d'un périmètre d'irrigation pour le compte du SIVU de la Motte-Turriers.

Outre-mer, à la Réunion, la SCP enregistre une très forte activité avec 1 490 000 € de commandes pour un objectif annuel de 1 million d'euros. Il cite les derniers contrats remportés :

- 186 000 € pour la réalisation d'une UPEP pour le compte de la commune de Petite Ile,
- 84 000 € pour une maîtrise d'œuvre de l'équipement d'un forage et d'un réservoir pour le compte de la commune de Saint-André,
- 393 000 € pour une maîtrise d'œuvre partielle de la sécurisation du barrage de Bras de la Plaine pour le compte du conseil départemental,
- 234 000 € pour la réalisation d'une UPEP pour le compte de la commune des Avirons.

À l'international, l'ingénierie d'étude enregistre 1 400 000 € de commandes pour un objectif annuel de 2,7 millions d'euros. Parmi les dernières commandes, il cite :

- 360 000 € pour une étude de faisabilité des périmètres d'irrigation de Pwalugu au Ghana.
- 690 000 € pour la réalisation d'un schéma directeur et un AVP du périmètre d'irrigation des Pedro Blains en Jamaïque.

**M. Perrin** demande quel est l'intérêt économique qu'à la SCP à se développer en Jamaïque ?

**B. Grawitz** répond que la SCP est implantée dans les Caraïbes depuis longtemps et a une stratégie de développement dans cette zone.

**M. Vergobbi** ajoute qu'il s'agit d'un projet porté par un financement du gouvernement qui souhaite encourager les entreprises françaises à exporter leur savoir-faire dans ce pays.

Parallèlement à cette activité d'ingénierie d'études, la SCP développe une activité en conception-réalisation. Cette activité reste stable avec la finalisation d'un contrat important portant sur l'aménagement d'un périmètre d'irrigation de 1 000 hectares pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun qui vient par ailleurs de signer un contrat pour la maintenance de cet aménagement avec la SCP.

L'activité de services en région est soutenue avec :

- la poursuite à un rythme élevé de projets « clé en main » pour l'irrigation de domaines viticoles dans le Var,
- la promotion de la plateforme WEB SCP Agridata lancée le 19 mars dernier. Il rappelle qu'il s'agit d'une plateforme d'aide au pilotage de l'irrigation qui permet d'intégrer l'ensemble des paramètres météorologiques (vent, température), la teneur en eau des sols et le stress hydrique de la plante pour aider au pilotage de l'irrigation,
- l'activité de potabilisation est en phase avec les prévisions,
- l'activité des laboratoires reste soutenue,

la délégation de service public du SIIRF : le niveau du barrage de la Laye, resté au plus bas pendant très longtemps, est à son maximum réglementaire suite aux dernières pluies printanières. La demande en eau sur cet aménagement est très faible en raison du contexte météorologique.

Concernant les projets de la SCP en matière de production d'hydroélectricité, le chantier de construction de la microcentrale d'Eyguières est en cours avec la pose d'une canalisation d'un diamètre impressionnant de 2600 mm.

Le projet de microcentrale du Largue, porté par le GIE Energie Canal de Manosque, fait l'objet de la note complémentaire déposée sur table au début du Conseil. Le groupement a été confronté à une hausse importante du coût des travaux qui passent de 530 000 € à 960 000 €. Ce chiffre, confirmé suite à l'ouverture des plis, remet en cause la rentabilité du projet.

Des discussions ont eu lieu ces derniers jours avec notre partenaire, l'Association Syndicale du Canal de Manosque qui détient 51 % des parts du groupement. Au terme de ces discussions, un compromis a été trouvé sur un certain nombre de dispositions qui permettront de rétablir la rentabilité du projet :

- Allongement de la durée de vie totale du GIE : dès l'origine, le GIE a été constitué pour une durée limitée à l'issue de laquelle l'ouvrage sera remis à l'ASCM qui continuera à l'exploiter. A l'issue des discussions, cette durée de vie totale du GIE a été portée de 25 à 30 ans et sa durée d'exploitation de 22 ans à 27 ans.
- Revalorisation des apports en ingénierie de la SCP : l'apport de la SCP au GIE est un apport en nature de prestations d'ingénierie, de conception du projet et de suivi des travaux. Il est revalorisé pour tenir compte de l'augmentation du coût des travaux.
- Ajustement des modalités de répartition du résultat : le compromis trouvé prend en compte l'augmentation prévisionnelle des volumes turbinés de 5,6 Mm<sup>3</sup> à 6,25 Mm<sup>3</sup>. Cette augmentation permet d'atténuer l'impact de l'alourdissement du coût des travaux. Ce volume turbiné pourrait potentiellement monter jusqu'à 7 Mm<sup>3</sup> grâce à des économies d'eau qui seraient générées par l'ASCM. Sur ce point, l'ASCM a demandé à bénéficier d'un bonus sur les dividendes liés à cet effort d'économie en eau. Il a donc été convenu au cours de la négociation que jusqu'à 6.25 Mm<sup>3</sup> les dividendes seraient répartis conformément aux parts détenues par chacun des membres du groupement ; au-delà des 6.25 Mm<sup>3</sup>, le résultat supplémentaire sera réparti à hauteur de deux tiers pour l'ASCM et d'un tiers pour la SCP.

Le conseil d'administration devra donc se prononcer sur ces nouvelles dispositions qui vont nécessiter une modification à la marge des statuts et ainsi permettre le déblocage de l'opération étant entendu que tout est maintenant prêt pour le lancement du chantier qui devrait démarrer à l'automne.

Le Directeur général commente ensuite les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles en évoquant :

- la visite du barrage de Bimont organisée par la SCP à l'attention de ses partenaires, clients et collectivités, au mois de mai qui a remporté un vif succès,
- la participation de la SCP à la foire de Brignoles et au Salon des Agricultures de Provence qui a permis à la Société d'aller à la rencontre de ses clients et partenaires institutionnels,
- la participation à la manifestation Durance Innovation qui a été l'occasion de valoriser l'expertise de la SCP,
- la remise d'un prix à la Société OSHUN, issue du processus innovation de la SCP, par le groupement des entrepreneurs du pays d'Aix. B. Vergobbi ajoute qu'une douzaine de kiosques « Providence » a déjà été installée au Sénégal. La principale difficulté réside dans la recherche de jeunes entrepreneurs pour gérer ces kiosques.

**M. Mounier** demande s'il n'y a pas un risque sanitaire ou économique à exploiter ces kiosques ?

**M. Vergobbi** explique que tout est très encadré, il y a un dispositif de télégestion sur les unités de potabilisation qui détecte les anomalies et un système de paiement par téléphone portable est en cours de développement. Ces procédures sont mises en place pour garantir le traitement de l'eau, mais aussi le recouvrement des factures. Le prix de l'eau distribuée est également très encadré : 10 francs CFA le litre avec abonnement et 20 francs CFA le litre hors abonnement.

**M. Reig** ajoute pour donner un ordre d'idée, qu'une bouteille en plastique d'un litre coûte entre 100 et 200 francs CFA. Les kiosques permettront donc à un nombre de personnes bien plus important d'accéder à une eau sûre.

**M. Vergobbi** précise qu'il sera amené à reparler d'OSHUN à la rentrée, car des pourparlers sont en cours avec des partenaires potentiels pour une levée de fonds de 1 million d'euros pour assurer le développement du projet. Ces partenaires ont une bonne connaissance de l'Afrique et des problématiques liées à l'eau. La caractéristique première du projet Providence et ce qui en fait son originalité par rapport à la quasi-totalité des projets concurrents en Afrique, est le fait qu'il s'agit d'un concept extrêmement économique. L'investissement de démarrage à consentir pour l'ouverture d'un kiosque est inférieur à 2 000 € entre la fourniture de l'appareil de potabilisation et la construction d'un petit bâtiment. Les solutions alternatives proposées par d'autres opérateurs coûtent entre 10 000 € et 20 000 €.

C'est grâce à ce faible coût d'investissement que les kiosques OSHUN sont en mesure de proposer un prix au litre qui correspond à ce que les populations les plus pauvres sont prêtes à payer.

Le directeur général évoque ensuite la question de la transformation digitale sur laquelle la SCP travaille beaucoup actuellement. La mise en ligne du nouvel intranet de la SCP en est la prochaine étape. Ce nouvel outil, dont le déploiement est prévu dans les semaines à venir, va proposer des espaces collaboratifs pour la gestion de projets, tout cela s'inscrit dans le développement de la culture numérique au sein de l'entreprise. Lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration, seront présentés d'autres projets que la SCP développe actuellement dans ce domaine tel que le projet BIM qui a pour but de proposer des maquettes numériques en amont de la réalisation des ouvrages ou l'Agence SCP en ligne destinée à la clientèle.

En matière d'organisation et de ressources humaines, il évoque :

- la signature, fin avril, d'un accord relatif au télétravail, au droit à la déconnexion et au temps de travail.
- deux nouveaux accords en voie de signature portant le premier sur des mesures spécifiques aux salariés seniors pour permettre à ceux qui le souhaitent de diminuer leur temps de travail et inciter ceux qui ont déjà acquis leurs droits à prendre leur retraite pour participer au renouvellement des générations. Le deuxième accord porte sur la nouvelle organisation du dialogue social dans le cadre de la mise en place du futur CSE, Comité Social et Economique » qui va remplacer le Comité d'entreprise. Il s'agit de mettre en œuvre les dispositions de la loi Penicaud sur le travail

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

**M. Mancel** interroge le directeur général sur les activités de service et de vente de matériel dont il n'a pas retrouvé les chiffres dans le rapport.

**M. Vergobbi** explique que la terminologie que l'on applique à cette activité a changé. On parle désormais de services en région et de solutions pour l'eau qui comprennent à la fois les activités de négoce, mais aussi celles d'accompagnement à la mise en œuvre des équipements d'irrigation ou de potabilisation. Pour répondre aux attentes de la société et des clients, il a été décidé de mettre l'accent plus sur le service que sur la notion de négoce qui demeure comprise dans cette nouvelle appellation.

**M. Mancel** demande si les chiffres de vente de matériel et de conseil sont en augmentation ?

**M. Vergobbi** confirme que la croissance est régulière depuis plusieurs années.

**M. Ventre** alerte la SCP sur la menace qui pèse sur le barrage du SIIRF. L'injonction sur la crue décamillénale impose des travaux de mise en conformité sur le barrage dont l'ampleur est hors de proportion avec les moyens dont le syndicat dispose. Le SIIRF a peur de ne pas pouvoir réaliser ces travaux et de devoir remettre en question l'irrigation sur le secteur de Forcalquier et Mane ainsi que l'alimentation en eau potable. Il s'agit d'un sujet tout à fait déterminant pour le département. L'évacuateur de crue dont il est dit dans le rapport qu'il est satisfaisant au regard des pluies, mais pas au regard de la loi, le SIIRF est à la recherche de moyens financiers pour réaliser les travaux sur cet ouvrage. Le Département des Alpes de Haute-Provence a été sollicité.

**M. Rossignol** revient sur les précipitations des derniers mois. Il s'agit d'une très mauvaise année aussi pour les agriculteurs. Notre région est mieux à même, grâce à la SCP notamment, de supporter une année de sécheresse qu'une année de fortes pluies. Les cultures souffrent beaucoup de l'excès d'humidité qui engendre des maladies qu'il est nécessaire de traiter et la qualité de la production est tout à fait médiocre.

**M. Vitel** en est bien conscient et ajoute que les événements climatiques de grande intensité de ces derniers mois, orage et grêle, contribuent aussi au caractère inquiétant du changement climatique.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées et donnent mandat au directeur général pour formaliser la modification des statuts du GIE du Canal de Manosque, sur la base de la note présentée.**

### **3. AVENANTS A LA CONVENTION DE CONCESSION, AU CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION ET AU CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LA PERIODE 2016-2020**

Avant de donner la parole au directeur général, **le Président** précise que le dossier qui va être présenté est le résultat de plusieurs mois de travail entre les différents services de la Région et la SCP. Le résultat de ce travail permet de présenter au conseil des avenants dont la rédaction permet de concilier sécurité juridique et efficacité économique.

La modernisation du contrat de concession était nécessaire pour permettre à la SCP de répondre encore mieux aux missions qui lui sont dévolues, aux objectifs d'investissement du PPI au service de tous les territoires de la concession régionale, et à l'équilibre entre les activités de concession et des autres activités de la Société.

**B. Vergobbi** indique que cette négociation engagée depuis plus de 6 mois avait deux objectifs principaux :

- le premier, à la demande de la Région, de mettre les conditions d'octroi de subventions à la société pour le financement des investissements en conformité avec la réglementation européenne sur les Aides d'Etat.
- le second, à la demande de la SCP, de clarifier les conditions de reprise de la dette à l'échéance du contrat de concession.

Toute cette négociation a eu pour résultat une révision de la convention de concession et du cahier des charges associé à cette convention de concession et une réécriture complète du contrat d'objectifs pour la période 2016-2020. Le résultat est une clarification profonde du contrat de concession dans sa dimension économique. Cette clarification était nécessaire, le contrat de concession de la SCP étant assez ancien. Bien que toiletté en 2008 à l'occasion du transfert de patrimoine de l'Etat à la Région, il nécessitait d'être mis à jour dans sa dimension économique.

Il détaille ensuite les deux objectifs :

- La mise en conformité avec la réglementation communautaire sur les aides d'état :

Concernant ce premier point, les services juridiques de la Région ont fait valoir à la Société que les subventions qu'elle percevait étaient susceptibles d'être qualifiées d'Aides d'Etat au sens du droit communautaire. Pour plus de sécurité juridique, ils ont donc proposé que le mécanisme d'octroi et de calcul de ces aides soit rendu conforme avec les règles européennes.

Même si on peut avoir un doute sur l'effectivité de certains critères (une aide d'Etat doit remplir 4 critères cumulatifs : être une aide publique, offrir un avantage sélectif, affecter la concurrence et affecter les échanges intracommunautaires), il est rapidement apparu qu'il était possible de faire évoluer le contrat de concession pour le mettre en conformité avec le droit européen en matière d'aides d'Etat, tout en évitant une notification des aides à la Commission Européenne, procédure lourde et complexe, et en préservant tant le modèle économique de la Société que sa capacité d'investissement.

En effet, la SCP est en charge d'un service d'intérêt économique général (SIEG) et bénéficie pour cela d'aides publiques dont le montant annuel cumulé ne dépasse pas 15 millions d'euros. Elle peut en conséquence bénéficier de la décision 2012/21/UE de la commission qui précise les conditions de compatibilité avec le traité des compensations de service public et évite l'obligation de notification préalable à la Commission. Cette décision limite à 10 ans la durée des contrats, mais prévoit des dispositions dérogatoires lorsque des investissements nécessitent des durées plus longues d'amortissement.

Le bénéfice de cette décision est soumis à des conditions très strictes, le contrat doit :

- faire référence explicitement à cette décision de la commission européenne,
- définir précisément le périmètre de l'activité et les obligations de service public,

- déterminer les modalités de calcul des compensations financières liées aux obligations de service public, celles-ci ne devant pas excéder ce qui est nécessaire à la couverture des coûts nets occasionnés par les obligations de service public, y compris un bénéfice raisonnable,
- prévoir les modalités de contrôle et de récupération des éventuelles surcompensations.

La réglementation européenne impose en outre de tenir une comptabilité séparée entre les activités du secteur concurrentiel et les activités de service public bénéficiant de ces compensations ce qui est le cas à la SCP depuis la bascule en 2013 vers un nouveau logiciel de gestion comptable et financière, notre logiciel AX Dynamics.

Toutes ces dispositions ont donc été transcrites dans le nouveau cadre contractuel qui entoure la SCP, pour certaines dans la convention de concession, pour d'autres dans le cahier des charges de la concession, pour d'autres encore dans le contrat d'objectifs en fonction de subtilités juridiques et de l'importance des dispositions. Certaines de ces dispositions seront amenées à être révisées régulièrement, c'est pour cela que l'on a mis le détail des obligations de service public dans le contrat d'objectifs alors que le principe en est fixé dans le cahier des charges de la convention. Le directeur général cite ensuite les points principaux de cette évolution du cadre contractuel :

- la suppression de la référence à une durée de 75 ans « renouvelable » qui était restée depuis l'origine dans l'article premier de la convention de concession,
- la définition des Obligations de Service Public dans le contrat d'objectifs.
- la définition dans l'article 5 du contrat d'objectifs des modalités du mécanisme de compensation des obligations de service public (OSP) et de son contrôle.

En pratique, le dispositif négocié avec les services de la Région prévoit un double mécanisme d'encadrement des aides publiques :

- un calcul permettant de vérifier, pour chaque opération faisant l'objet de subventions publiques de la part des collectivités territoriales de l'absence de surcompensation. Ce premier mécanisme concerne tout particulièrement et quasi-exclusivement dans le futur les opérations d'aménagement hydroagricoles qui sont des opérations structurellement déficitaires dans la mesure où les recettes d'exploitation ne couvrent que les charges de fonctionnement sans participation à l'amortissement de l'investissement, ce qui justifie d'ailleurs le fait qu'elles bénéficient de subventions au sens du droit européen car aucun investisseur « avisé », pour utiliser le terme du droit européen, n'investirait dans ces projets qui n'ont pour lui aucune rentabilité. Sur le plan pratique, pour chaque nouveau projet d'investissement qui fera l'objet de subventions, le dossier sera accompagné d'une fiche de calcul, qui sera adressée aux collectivités et qui permettra de vérifier en fonction des hypothèses de recettes, du coût d'amortissement et des coûts de maintenance, qu'il n'y a pas de surcompensation.
- le deuxième mécanisme est assez inspiré de ce qui est fait à l'heure actuelle par les sociétés d'HLM, il s'agit d'un plafonnement de la compensation versée chaque année par la Région à la SCP, en référence au programme prévisionnel d'investissement (PPI) et au « business plan » de la concession, permettant ainsi de garantir l'adéquation globale des aides publiques aux contraintes prévisionnelles d'équilibre de la concession. Il s'agit donc de tenir compte de la mutualisation entre des projets déficitaires et d'autres déjà opérationnels qui,

une fois amortis, dégagent des excédents qui peuvent contribuer aux investissements du futur.

Les échanges concernant ces mécanismes de compensation ont soulevé des questions délicates qui n'avaient pas été réglées par le contrat de concession ; notamment la question de l'affectation des résultats de l'activité de la concession qui rejoint le débat que l'on a eu lors du dernier conseil d'administration, en réponse à une question de M. Curnier, le représentant de la Caisse des Dépôts concernant le versement de dividendes aux actionnaires. Il avait été souligné que le bilan de la société ne permettait pas d'identifier ce qui revient à la Concession de ce qui, in fine, revient à la SCP et sur lequel les actionnaires pourraient exprimer une demande de dividendes. Cette question de l'affectation du résultat a été au cœur des discussions et a nécessité de préciser la rémunération du concessionnaire qui n'était pas définie dans le contrat de concession.

Ces discussions, ont conduit à :

- intégrer dans la convention de concession, une disposition garantissant la réaffectation des bénéfices de la concession, au-delà d'un bénéfice raisonnable du concessionnaire, aux investissements de la concession ou à la couverture de la dette, en conformité avec les pratiques actuelles de la Société.
- fixer dans le contrat d'objectifs le bénéfice raisonnable du concessionnaire à 2,5 % du chiffre d'affaires de la concession, ce montant étant plafonné au résultat comptable de la concession avant, le cas échéant, remboursement anticipé des emprunts. Le bénéfice raisonnable a été fixé à ce pourcentage du Chiffre d'affaires de la concession en référence à des normes qui sont édictées par la commission européenne.

Cela rejoint en pratique ce que l'entreprise a fait ces dernières années. En 2017, par exemple, la SCP avait affiché un résultat très faible de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros alors que l'année avait été très favorable en terme de recettes pour la Société, parce que le choix avait été fait de procéder à des remboursements d'emprunts anticipés. C'est donc une pratique de la SCP qui a été codifiée dans la relation contractuelle qui lie la SCP à son autorité concédante, la Région.

Le directeur général évoque ensuite la problématique de la reprise de la dette à l'échéance de la Concession qui est un point que la SCP a soulevé vis-à-vis des services de la région. En effet, les investissements importants que la SCP va consentir jusqu'en 2038 placent la société dans une situation atypique, rares sont en effet les concessions où on investit aussi massivement jusqu'à l'échéance.

La nouvelle rédaction de l'article 18 du cahier des charges de la concession prévoit explicitement la reprise de la dette résiduelle, estimée à 150 millions d'euros en 2038, par la Région. Cette clause est indispensable pour garantir vis-à-vis des établissements prêteurs, le remboursement des prêts dans le cas où la SCP ne serait pas reconduite dans sa mission de concessionnaire après 2038. Cette clause était indispensable pour maintenir des conditions favorables d'accès au marché financier. La reprise de cette dette par l'autorité concédante sera, bien évidemment accompagnée, du transfert de la part non consommée de la provision de rénovation qui est estimée à cette échéance à 93 M€.

A l'issue de cette présentation, personne ne demandant la parole, **M. Vitel** remercie les services de la Région pour le travail très important qui a été accompli. Il précise qu'il présentera ce dossier lors de l'assemblée plénière du conseil régional qui se tiendra le 19 octobre prochain.

**En conclusion, le conseil approuve le projet d'avenant n° 3 à la convention de concession et à son cahier des charges et le projet d'avenant au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020, tels que joints en annexe du dossier, et autorise le directeur général à les signer, sous réserve de leur approbation par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

#### **4. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET BUSINESS PLAN CONCESSION**

**Le Président** indique que le programme Pluriannuel d'Investissement et le Business Plan de la Concession qui vont être présentés par le directeur général ont été co-construits par la SCP, la Région, et l'ensemble des collectivités actionnaires.

Porteur d'avenir pour l'ensemble des territoires de la concession régionale du Canal de Provence, le Programme Pluriannuel d'Investissement est ambitieux avec une programmation qui avoisine les 600 millions d'euros d'ici 2038 (cf. annexe 2). L'un des principaux objectifs de ce programme est de tripler les surfaces irriguées au cours des prochaines années.

**B. Vergobbi** explique que l'objectif de ce PPI a été de planifier les investissements à réaliser pour répondre aux besoins du territoire et des acteurs du développement économique jusqu'à l'échéance du contrat de concession en 2038.

La demande initiale de la Région était d'établir un PPI sur 10 ans comme elle l'a fait pour l'ensemble de ses partenaires, mais il est apparu préférable de faire l'exercice sur 20 ans pour répondre aux besoins des territoires, sans cesse plus pressants, dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. Il n'apparaît pas possible à la fois pour des raisons financières, mais aussi techniques de proposer un projet répondant à ces besoins dans un plan à 10 ans.

Véritable outil de concertation entre l'autorité concédante, le concessionnaire et l'ensemble des actionnaires de la société, ce PPI pourra faire l'objet de révisions régulières. Le Business Plan qui l'accompagne simule les grands équilibres de la concession, et calcule année par année le résultat, la capacité d'autofinancement, et l'évolution de l'endettement de la SCP. Cet exercice a pour objectif de simuler la faisabilité financière du PPI en y intégrant des hypothèses de contributions de la part des collectivités territoriales et d'autres financeurs, fonds européens ou clients dans le prolongement de la négociation qui s'est tenue avec la viticulture dans le Var. Le directeur général précise que ces contributions publiques doivent répondre aux règles régissant l'encadrement des aides d'Etat évoquées plus tôt.

Il entre ensuite dans le détail de ce PPI d'un montant de 580 M€ sur 20 ans, dont 328 M€ sur la première période de 10 ans. Cette enveloppe correspond à un rythme moyen d'investissement de 33 M€ par an. Il s'agit d'un rythme très important si on le compare à celui de cette dernière décennie, où le montant annuel moyen, malgré le programme Verdon/Saint Cassien, a été de 22 M€ environ.

Lorsqu'on analyse ce programme par type d'aménagement on constate que :

- 370 M€ sont destinés à des extensions de réseaux d'irrigation. Il s'agit de répondre à l'impact du changement climatique pour desservir des territoires agricoles qui sont encore au sec ou utilisent des ressources locales insuffisantes ou trop fragiles.
- 137 M€ sont destinés à des investissements ou à des renforcements sur des ouvrages existants pour améliorer les capacités de transport, de pompage ou de stockage. Au cours de cette période, il est prévu de réaliser une nouvelle adduction très structurante dans ce qu'on appelle la « dépression permienne ».
- Le reste de l'enveloppe concernera des opérations de sécurisation de desserte (notamment eau potable ou eau industrielle) dont des interconnexions qui permettront de mobiliser des ressources en secours, d'améliorer la qualité de l'eau fournie, ou d'assurer la continuité du service en cas de défaillance.

Le directeur général détaille ensuite le programme d'investissement département par département (cf. annexe 2) et attire l'attention du conseil d'administration sur le fait qu'une moitié de l'enveloppe du PPI sera affectée au département du Var en réponse à l'enjeu de l'irrigation de la vigne. Le reste sera divisé en quatre parties à peu près égales : trois pour les départements (Alpes de Haute-Provence, Bouches du Rhône et Vaucluse), la quatrième étant affectée à des projets génériques (maillage, amélioration de la qualité de l'eau, branchements particuliers, locaux des centres d'exploitation, les micros centrales) qui ne sont pas affectés à un territoire donné.

**M. Mounier** demande si la clé de répartition des investissements est identique sur tous les départements. Notamment, sur les 105 M€ d'investissements déjà engagés, la participation de chaque département a-t-elle été la même ?

**M. Vergobbi** répond que ce n'est pas le cas. Chaque département a ses propres règles concernant les financements qu'il accorde en fonction de tel ou tel projet. Le Vaucluse est le seul département où la relation Région/Département/SCP est contractualisée dans le cadre d'un dispositif spécifique négocié lors de la fusion des concessions fin 2014.

**M. Mounier** demande si cette participation des départements sera harmonisée dans le futur ?

**M. Vergobbi** indique que les évolutions institutionnelles en cours liées notamment aux lois NOTRE et MAPTAM, rendront la situation encore plus complexe. Les départements n'auront plus de compétences hydrauliques agricoles. Cette compétence ne pourra être exercée que dans le cadre d'une gestion partagée avec la Région dans le cadre d'une CTEC, Convention Territoriale d'Exercice Concerté. A ce titre, les départements ont pris des orientations différentes en fonction de leur volonté de s'inscrire ou non dans cette démarche partagée avec la Région, mais aussi en fonction de leur situation financière et de leurs objectifs. Le modèle uniforme qui a longtemps prévalu à la SCP et qui faisait que les opérations agricoles étaient financées à hauteur de 30 % par la Région, de 30 % par le Département, et de 40 % par la SCP avec, dans certains cas, des apports complémentaires des communes ou de fonds européens qui permettaient de réduire cette dernière part, est révolu. On s'achemine vers un modèle qui sera propre à chaque département voire à chaque projet.

**M. Mounier** demande si le département aura toujours la capacité de financer les futurs investissements ?

**M. Vergobbi** répond que si on s'en tient à la lecture du texte, les départements n'auront plus la possibilité de financer directement les projets de la SCP, sauf si cela a été contractualisé avant la loi NOTRE ce qui est le cas du Vaucluse.

**M. Mounier** demande ce qu'il en est pour la Région ?

**M. Vergobbi** répond que la Région peut continuer à verser des subventions. Il précise que les départements peuvent continuer à le faire dans le cadre des CTEC à mettre en place avec la Région.

**M. Mancel** relève que dans le rapport il est dit que l'on fera appel aux contributions de divers actionnaires tels que la Métropole. De même, il est mentionné des hauteurs de contributions attendues. Il en prend acte, mais tient à souligner que ces contributions espérées n'ont pas encore été débattues au sein de la métropole.

**Mme Mayen** précise que la loi NOTRE définit des chefs de files pour des interventions financières sur certains enjeux concernant la Région ou le Département et les compétences dites « partagées ». Le domaine de l'hydraulique agricole entre dans le champ de ces compétences partagées. De ce fait, en application de la loi NOTRE, la région doit mettre en œuvre des CTEC. La Région est chef de file pour la biodiversité et l'aménagement du territoire et c'est à travers cette CTEC aménagement du territoire qu'on souhaite encadrer des financements Région et Départements sur cet enjeu-là.

**M. Vergobbi** revient sur le rythme annuel d'investissement. Estimé à 33 M€ au cours des dix premières années puis à 25 M€ au cours des dix années suivantes, le PPI concernera à 70 % des opérations de développement de réseaux d'irrigation agricole. Ainsi, ce seront 1500 hectares par an qui seront aménagés (à comparer aux 540 hectares annuels aménagés au cours des 10 dernières années). Cet objectif représente un véritable défi technique pour la SCP qui mène actuellement une réflexion pour adapter ses capacités de production afin d'être à même de répondre à cette croissance d'activité. En ce qui concerne les projets en lien avec la sécurisation et le développement des dessertes urbaines, il est nécessaire de mener une concertation avec les deux grandes métropoles régionales que sont Aix-Marseille-Provence et Toulon Provence Méditerranée : il faut en effet s'assurer d'avoir une vision partagée avec ces grandes collectivités sur les aménagements à réaliser au cours des 20 prochaines années pour sécuriser les approvisionnements en eau de leurs territoires. La SCP sera d'ailleurs certainement amenée à faire évoluer ses projets suite à ces discussions.

Le directeur général poursuit sa présentation en détaillant le PPI département par département :

Dans les Alpes de Haute-Provence :

- 10 M€ pour l'alimentation en eau du Verdon des communes du Val de Durance. Les travaux sont en cours avec un objectif de mise en service fixé à 2020.
- 61 M€ pour l'extension des réseaux agricoles qui équiperont une surface de 5600 ha supplémentaires à comparer aux 3200 ha actuellement en service sur le plateau de

Valensole. La réalisation de ce projet se fera en 5 phases dont le renforcement préalable des infrastructures.

- 9 M€ pour la réalisation d'autres extensions de réseaux de moindre ampleur (le Thor, Gréoux...).

Dans les Bouches-du-Rhône :

- 19 M€ pour la réalisation de quelques projets d'extensions de réseaux d'irrigation agricole. Le département étant déjà bien desservi, il s'agira d'achever l'extension des réseaux de Velaux et Rognac et de finir d'équiper 1300 ha sur les communes de Cuges les Pins, La Bouilladisse, St Mitre, Jouques.
- 70 M€ pour la sécurisation des dessertes industrielles et urbaines qui constituent l'enjeu principal d'investissement dans ce département :
  - L'achèvement de l'alimentation en eau du site de Cadarache (6 M€), qui doit être réalisé pour le démarrage d'ITER aux alentours de 2025
  - Un certain nombre de travaux sur le sud de l'étang de Berre (34 M€) avec un programme d'une dizaine de millions d'euros pour le doublage de l'adduction Valtrède-Ponteau qui est nécessaire pour sécuriser l'alimentation en eau du site industriel de Lavera.
  - le reste des investissements concernera des opérations visant à améliorer la qualité de l'eau, à sécuriser la ressource et à renforcer les capacités des réseaux qui devront faire l'objet d'échanges avec la Métropole pour garantir la pertinence des options sur lesquelles la SCP a travaillé. De manière générale, il faudra travailler avec la métropole sur les problématiques de transfert d'eau du Verdon vers le Pays Salonais qui vont au-delà des objectifs qui concernent le monde agricole.

Dans le Var :

Les investissements dans le Var représenteront près de 290 M€ avec un programme très ambitieux en matière d'irrigation agricole :

- 204 M€ pour desservir plus de 20 000 hectares de vignes dans la perspective du changement climatique. La SCP a signé une convention avec trois organismes de gestion viticole (Syndicat des coteaux varois, coteaux varois en Provence et IGPN Vins du Var), mais également avec la Chambre d'Agriculture du Var dans le cadre de ce projet.
- 50 M€ pour des investissements structurants en matière de renforcement et de développement des nouvelles infrastructures :
  - la mise en place de surpresseurs sur la liaison Verdon/Saint-Cassien et Vidauban/Sainte-Maxime qu'il va falloir réaliser très rapidement à l'horizon 2020/2022 alors qu'il n'était prévu de le faire qu'à l'horizon 2030.
  - 40 M€ pour la mise en œuvre du projet dit de « la dépression permienne » qui est un investissement qui va permettre de relier la ville de Solliès à celle du Cannet des Maures et d'interconnecter la branche de Toulon-Est avec la liaison Verdon/Saint-Cassien. La SCP dispose en effet de réserves importantes sur le secteur de Toulon Est où l'eau est transportée par des canaux à ciel ouvert. Cette nouvelle adduction permettra de desservir des territoires nouveaux et de venir conforter l'aménagement Verdon/Saint-Cassien. Une partie significative de cette opération sera engagée entre 2018 et 2028,

alors que l'on ne prévoyait pas de mettre ce projet en œuvre avant l'échéance de la concession.

- 35 M€ pour des opérations de renforcement et de sécurisation des réseaux pour les dessertes :
  - l'achèvement du programme de renforcement de l'adduction de Toulon Est (4 M€)
  - le maillage du réseau AEP à l'ouest de Toulon qui dessert l'usine d'Hugueneuve (10 M€)
  - la sécurisation mutuelle des ressources SCP/TPM à l'ouest de Toulon (10 M€)
  - l'alimentation en eau de la dracénie a pour objectif d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités (10 M€)

Dans le Vaucluse :

Le programme de 40 M€ déterminé pour la période 2015-2024 en application de la Convention Région/CD84/SCP se poursuit.

Le nouveau schéma d'aménagement agricole du Sud-Luberon a été pris en compte ce qui vient porter les investissements sur ce territoire à 71 M€. Une première enveloppe de 46 M€ est prévue sur la durée de la convention 2015-2024 avec la mise en œuvre de plusieurs projets dont :

- la ligne de production de la Loubière, composée d'une station de pompage avec prise sur le canal Sud Luberon et d'une adduction qui permettra la poursuite des extensions de réseaux sur le secteur.
- l'alimentation de la partie Est du périmètre à partir d'une nouvelle prise sur le canal EDF ou d'une ressource Verdon en traversant la Durance, ce qui permettrait d'apporter des ressources complémentaires en eau du Verdon au SIVOM Durance Lubéron.
- poursuite des extensions dans le Calavon notamment sur la commune d'Apt Sud où de nouveaux réseaux seront mis en service en 2020 (4 M€).
- des investissements pour l'amélioration de la qualité de la ressource sont également programmés pour un montant de 4 M€ avec la mise en place de systèmes de décantation et/ou de filtration en tête des réseaux.

Ces investissements très structurants ont fait l'objet de discussions dans le cadre du comité de concertation composé du Département, de la Région et de la SCP.

Le directeur général présente ensuite le business plan de la concession qui vient démontrer que le modèle économique de la SCP est suffisamment robuste pour faire face aux enjeux à venir. Les éléments retenus lors de l'élaboration de ce Business Plan sont multiples :

- le plan pluriannuel d'investissement de 580 M€ jusqu'à l'échéance de la concession,
- les plans quinquennaux de rénovation dont le montant s'élève à 150 M€,
- l'augmentation structurelle de 1 % par an environ du chiffre d'affaires du service de l'eau. Cette prévision tient compte des nombreux paramètres venant affecter l'activité de vente d'eau :
  - début de la valorisation de la liaison Verdon/Saint-Cassien avec la mise en service récente de l'usine de potabilisation du SIDEC des Maures de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez. L'usine du SEVE au Muy est toujours en cours de construction.

- mise en service des infrastructures du CEA,
- impact des investissements du PPI notamment dans le domaine hydroagricole,
- perspective de croissance d'activité sur les territoires urbains et notamment les métropoles.
- le risque de fermeture de la tranche charbon de la centrale thermique de Gardanne UNIPER

**P. Vitel** demande comment sont classés des travaux qui consisteraient à remplacer une conduite ancienne par une nouvelle de diamètre plus important pour répondre à des besoins en augmentation. Est-ce de l'investissement ou de la rénovation ?

**L. Reig** répond que le principe est d'affecter en dépense de rénovation le prix qu'aurait coûté le remplacement de la canalisation ancienne par une nouvelle de diamètre identique et en investissement la part qui excède ce coût.

**B. Vergobbi** ajoute, qu'en cohérence avec la réglementation sur les aides d'Etat, les contributions publiques nouvelles seront affectées aux opérations hydro-agricoles.

Il présente ensuite un schéma venant illustrer l'évolution de la structure de financement des projets SCP (cf. annexe 3).

Entre 2008-2013, le rythme annuel moyen d'investissement de travaux a été de 23 M€. Globalement, pendant cette période, les projets SCP ont bénéficié en moyenne de 45 % de financements publics :

- 22 % provenaient de la Région,
- 15 % des Départements,
- 7 % de l'agence de l'eau RMC (quasiment exclusivement affectés au projet VSC dont le but était de réduire la pression sur les ressources locales),
- 1 % de financements « autres », en grande partie des financements privés
- le solde, 55 %, étant financé par la SCP.

Pour les années à venir, la maquette du PPI anticipe le nouveau schéma de financement des projets SCP qui a été bâti en tenant compte d'une contribution réduite des collectivités :

- 12 % provenant d'un bloc Région/FEADER,
- 13 % d'un bloc départements / intercommunalités
- 14 % de financements privés, c'est la grande nouveauté de ce plan de financement qui prévoit notamment de faire appel aux filières agricoles pour financer une partie des projets (Ex : convention passée avec les syndicats viticoles du Var)
- 61 % d'autofinancement SCP.

**P. Vitel** demande comment a été comptabilisé, dans le financement de l'opération Verdon Saint-Cassien, l'investissement réalisé par le Département du Var sous la forme de l'abandon d'avances remboursable (20 M€).

**B. Vergobbi** répond que cette somme est inscrite au crédit de l'investissement du Département pour cette opération.

**B. Mayen** précise que le montant de la contribution de la Région reste un montant prévisionnel en fonction de ce qui sera réellement obtenu au niveau des crédits européens sachant que les crédits régionaux iront uniquement au financement des ouvrages agricoles du PPI. La participation sera donc revue en fonction des contreparties obtenues côté FEADER.

**M. Giberti** demande comment se répartiront les montants des subventions entre les départements et les autres collectivités.

**B. Vergobbi** répond en faisant part des hypothèses qu'a retenues la SCP, département par département, pour les opérations hydroagricoles :

- Dans les Bouches-du-Rhône : 30 % de la Région, 30 % du Département, 20% de la Métropole,
- Dans le Vaucluse : en application de la convention qui lie les partenaires, 30 % pour la Région, et 50 % pour le département (dont 20 % correspondent au remboursement par la SCP des avances consenties par le Département que celui-ci réinvestit dans les nouveaux projets),
- Dans les Alpes de Haute-Provence : 30 % de la Région et 30 % du FEADER sur le plateau de Valensole,
- Dans le Var : un taux de contribution publique ramené à 30 % à répartir entre la Région d'une part, les intercommunalités et le Département d'autre part. Les viticulteurs couvriront environ 30 % des investissements destinés à l'irrigation de la vigne et la SCP le solde.

Tous ces chiffres devront faire l'objet de discussions opération par opération, mais les hypothèses prises en compte sont des hypothèses raisonnables. Il faut aussi noter que malgré la baisse des subventions attendues de la part des collectivités, on arrive à bâtir un programme prévisionnel d'investissement ambitieux tout en maintenant les grands équilibres du contrat de concession : le résultat avant impôts est positif année après année.

Le directeur général fait d'ailleurs remarquer que la capacité d'autofinancement annuelle moyenne de la SCP est de 15,6 M€ ce qui représente environ 54 % du montant annuel moyen du PPI. Dans la mesure où il est prévu que la SCP finance les investissements de ce PPI à hauteur de 61 %, le différentiel, qui traduit une augmentation nette de la dette, est limité à 7 % de ce montant annuel.

La dette de la SCP est de 100 M€ aujourd'hui. 86 M€ auprès d'établissements prêteurs et une dette résiduelle auprès des actionnaires dont une partie importante pour le département de Vaucluse. Au cours de la période à venir, on passerait donc d'une dette de 100 M€ aujourd'hui à une dette de 150 M€ en 2038 avec un pic à 180 M€ en 2025.

Malgré cette augmentation, il s'agit d'une dette qui reste soutenable pour la SCP qui reste toujours à l'équilibre et donc en capacité de rembourser ses annuités.

Afin d'illustrer ce propos, B. Vergobbi présente un exemple de résultat net moyen sur la période 2018-2027 (cf. annexe 4).

**M. Rossignol** se félicite de cette programmation qui prend en compte les besoins de l'agriculture confrontée au changement climatique. Le fait que le monde viticole participe aux investissements dans le Var est important. Sur Valensole, ce sujet est également en discussion. Il attire l'attention du conseil sur la difficulté de mobiliser les fonds du FEADER qui dispose d'une enveloppe de 400 M€ pour la Région, dont 300 M€ environ restent bloqués. Sur les 100 M€ restants, il reste 18 M€ pour l'hydraulique, mais on évoque une diminution de 30 % des fonds FEADER sur la prochaine programmation dont 40 % seraient affectés à l'environnement.

Il faut faire valoir le fait que l'aménagement hydraulique fait partie de l'environnement.

Notre région et ses députés européens doivent se battre pour augmenter le montant des participations du FEADER. Il faudrait que cette programmation augmente fortement pour être à la hauteur des enjeux liés au changement climatique.

**M. Perrin** fait remarquer que ce plan d'investissement et les axes prioritaires qui ont été fixés prennent bien en compte les besoins de la région et renforcent son attractivité. Le fait d'avoir une projection des réseaux SCP à un horizon de 20 ans permet d'avoir une bonne vision du futur. Il attire cependant l'attention du directeur général sur la contribution publique aux investissements : les collectivités sont mises sous pression avec la baisse des dotations de l'Etat qui transfère également vers elles certaines de ses compétences sans compensation financière, tout cela crée des difficultés, d'ailleurs, deux grandes collectivités des Bouches-du-Rhône n'ont pas signé la contractualisation...

Qu'advierait-il de la stratégie de la SCP si les collectivités territoriales n'étaient plus à même de financer ces investissements soit parce qu'elles n'en auraient plus les moyens soit parce que de nouvelles évolutions institutionnelles seraient instaurées ?

**M. Vergobbi** répond que la SCP a des capacités d'endettement, mais qu'il faut veiller à ce que la dette reste soutenable pour ne pas sombrer dans le rouge.

S'il y avait une baisse significative des contributions des collectivités, la SCP ne pourrait agir que sur deux facteurs d'ajustement :

- soit réduire le programme d'investissement ou l'étaler dans le temps,
- soit augmenter le prix de l'eau. Le business plan se base en effet sur un prix de l'eau qui évolue au rythme de l'inflation.

**M. Vitel** fait remarquer que l'activité de la SCP s'inscrit dans un environnement dont elle ne maîtrise pas tous les éléments, le plus évident étant celui du réchauffement climatique dont on ne sait pas quelles seront les conséquences dans 5 ou 10 ans. Disposer de ce PPI à 20 ans est une bonne chose, mais il faut être conscient qu'il faudra adapter ce document régulièrement. Le raisonnement que l'on a tenu avec les viticulteurs pour les inciter à financer les extensions de réseaux agricoles pourrait s'étendre à d'autres filières, avec des conséquences sur le financement des projets, de même, la SCP prône les économies d'eau avec les effets que cela peut avoir sur son chiffre d'affaires et donc sur sa capacité à investir.

**M. Reig** précise que ce PPI a été élaboré en concertation avec les collectivités actionnaires, au cours du processus il a été convenu de tenir des réunions annuelles pour le faire évoluer à la lumière des évolutions institutionnelles et financières. Il remercie d'ailleurs les services de la région et des collectivités actionnaires avec lesquelles la SCP a beaucoup travaillé.

**M. Vitel** rappelle aux administrateurs leurs rôles auprès des collectivités territoriales : Il faut faire prendre conscience à tous de la problématique du réchauffement climatique et des investissements à consentir pour y faire face. Il rappelle que dans le département du Var, il y a 12 ans, on s'interrogeait encore sur le besoin que l'on avait de l'adduction Verdon Saint-Cassien alors qu'on constate aujourd'hui qu'il faut déjà mettre des surpresseurs sur l'ouvrage pour en augmenter la capacité.

Il ne faut pas croire que cette prise de conscience générale va de soi, beaucoup ne sont pas encore convaincus de l'urgence climatique. Il faut donc profiter de chaque occasion pour avoir un discours pédagogique sur ce sujet en évoquant les enjeux environnementaux (biodiversité, préservation et l'utilisation économique de la ressource) mais aussi économiques (tourisme, développement agricole). Il s'agit d'un travail pédagogique important à réaliser, c'est aussi une grande responsabilité.

**M. Mounier** indique que dans le Vaucluse, grâce à la solidarité de tous les acteurs et des intercommunalités qui ont accepté de signer une convention, le déploiement de la fibre optique qu'il était prévu de faire en 20 ans a pu être programmé sur 5 ans. Il demande si, dans la mesure où l'on parviendrait à débloquer des financements complémentaires, la SCP serait en capacité de réaliser les opérations prévues dans son PPI dans un délai qui passerait de 20 ans à 10 ans par exemple ?

**M. Vergobbi** répond que bien évidemment, la SCP ferait le maximum pour raccourcir les délais et répondre ainsi aux besoins des territoires, mais il attire aussi l'attention de tous sur le défi que représente pour la SCP cette montée en puissance du programme d'investissement. Le marché de l'emploi s'est tendu d'une manière considérable en l'espace d'un an. Il est difficile de recruter les ingénieurs nécessaires à la conduite des projets SCP, certains démissionnent car ils sont démarchés par des concurrents ; bâtir une équipe projet est un véritable challenge.

**M. Giberti** s'interroge sur le sens donné à « bénéfice raisonnable » par ailleurs, est-il raisonnable de faire passer la dette de 100 M€ à 150 M€ tout en sachant qu'en 2038 c'est la Région qui reprendra celle-ci.

**M Vergobbi** explique que le terme de « bénéfice raisonnable » est celui utilisé par Bruxelles dans les textes qui encadrent les aides d'Etat et qui précisent que le « concessionnaire a droit à un bénéfice raisonnable ». Il rappelle que ce bénéfice est nécessaire à la SCP pour continuer à investir et préparer son avenir pour le cas où elle ne serait pas reconduite en 2038. Ce bénéfice est également nécessaire pour que les salariés de l'entreprise puissent percevoir de l'intéressement.

**M. Vitel** ajoute que même si la SCP n'est pas reconduite, une autre entreprise le sera. Il ne voit pas une région, même en 2038, prendre en régie l'eau de 7 millions de personnes. Par ailleurs, le patrimoine de la concession a été estimé à 3.5 milliards à l'horizon 2038, il faut donc relativiser l'importance des 150 millions d'emprunts qu'il restera à rembourser à cette échéance.

**M. Vergobbi** insiste sur le fait que tout est raisonnable dans les éléments de ce business plan.

**B. Mayen** partage ce point de vue. Ce PPI a été bâti pour sécuriser l'économie agricole au niveau de la région, néanmoins, on doit tenir compte des projets qui sont portés par le monde des ASA. Les collectivités territoriales reçoivent beaucoup de sollicitations dans un contexte de baisse budgétaire que ce soit pour les départements ou les régions. Sur la base de ce constat, la Région a délibéré en décembre dernier pour lancer une démarche appelée « Pro-hydra » dont l'objectif est de prioriser, en concertation avec le monde agricole et notamment la Chambre Régionale d'Agriculture, les projets hydro-agricoles à l'échelle régionale. Inscrite au contrat de Plan Etat/Région, cette démarche sera lancée de manière effective d'ici la fin de l'année.

**M. Vitel** conclut en confirmant que le PPI présenté correspond à une programmation ambitieuse. La situation l'exige, il s'agit de rendre possible ce qui est nécessaire.

**Au terme de ces échanges, le Conseil d'administration approuve le Programme Pluriannuel d'Investissements.**

## 5. CREATION DE FILIALES

**M. Vitel** rappelle qu'un débat sur ce sujet avait été initié lors du conseil du mois de décembre 2017. Il était alors apparu opportun de décaler le dossier pour en poursuivre l'instruction avec la Région et les collectivités actionnaires, ce qui est aujourd'hui chose faite.

**M. Vergobbi** explique le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche. Depuis quelques années, les entités juridiques dont la SCP est membre ou actionnaire ont eu tendance à se multiplier notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

La SCP fait donc partie de plusieurs groupements d'intérêts économiques, soit avec des communes, soit avec des associations syndicales de propriétaires, mais se trouve également actionnaire d'une société qui est en charge du projet de la centrale hydro-électrique du Gâ. Outre Oshun, qui valorise ses appareils de traitement de l'eau en Afrique et à l'international, elle a également été amenée à créer plusieurs succursales dans le cadre de son développement.

En effet, les pays dans lesquels la SCP est amenée à travailler exigent de plus en plus fréquemment que soient constitués des établissements stables sur leur sol pour des raisons essentiellement fiscales. Ceci a donc été fait en créant des succursales en Tunisie, au Sénégal, au Cameroun et au Maroc, mais ces structures sont par essence temporaires et devront tôt ou tard être transformées en filiales locales.

Pour la création de ces structures juridiques, la SCP a jusqu'à présent procédé par simple décision du conseil d'administration en référence à son statut de Société d'Aménagement Régional : Le code rural qui régit les SAR et qui définit le statut de la SCP cite en effet les articles du code général des collectivités territoriales que doivent respecter les SAR ; or l'article 1524-5, qui conditionne les prises de participations des sociétés d'économie mixte locales à une délibération préalable des collectivités actionnaires qui disposent d'un siège au conseil d'administration, n'est pas cité.

Jusqu'à présent, s'appuyant sur ce point, il a été considéré que la SCP était une SEM sui generis, analyse confortée par les statuts de l'entreprise qui font référence à une majorité de  $\frac{3}{4}$  des

voix pour décider de la création d'une filiale, et non aux dispositions du code des collectivités territoriales.

Après avoir débattu du sujet avec les services juridiques de certains actionnaires, dont ceux de la Région, il apparaît que cette analyse présente une fragilité intrinsèque : les articles du code général des collectivités territoriales qui sont cités dans le code rural à propos des SAR traitent tous de dispositions d'ordre financier. Par ailleurs, le statut de SAR est ouvert à des sociétés autres que des SEM locales. On pourrait donc par extension considérer que toutes les SAR, qu'elles soient SEM Locales ou pas doivent respecter ces articles, mais que celles qui sont en outre des SEM doivent respecter l'ensemble des dispositions du code général des collectivités territoriales.

Pour atteindre cette sécurité juridique tout en gardant le caractère très opérationnel de la SCP, il apparaît donc nécessaire suite à ces échanges, de créer deux filiales de type holding de participation qui permettront de constituer des sociétés de projets qui seront des filles de ces holding en toute sécurité juridique et dans des délais raisonnables, en évitant donc tous les délais inhérents à la saisine préalable de l'ensemble des actionnaires de la Société.

La décision de créer ces filiales permettra donc de consolider les développements dans ces domaines porteurs et d'améliorer la visibilité de l'entreprise. Chaque prise de participation des holdings sera bien sûr soumise à l'accord préalable du conseil d'administration étant précisé que pour garantir la sécurité juridique, la création de ces deux holdings de participation devra donc faire l'objet d'une délibération des collectivités actionnaires avant que le conseil d'administration ne formalise sa décision.

Le processus de création se déroulera en trois temps :

- une décision, aujourd'hui, de principe du conseil d'administration,
- un délai de quelques mois pour permettre aux collectivités actionnaires ayant un siège au conseil d'administration de la SCP de délibérer et d'acter de manière formelle la création de ces deux filiales holding de participation,
- une fois que toutes les collectivités actionnaires auront délibéré, un prochain conseil d'administration de la SCP actera de manière formelle la création de ces deux filiales holding de participation.

Il est proposé de créer deux filiales parce qu'il apparaît nécessaire d'avoir des sociétés dotées d'un objet précis :

- la première sera dédiée aux énergies renouvelables et au développement territorial en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'où son nom « SCP Energies Renouvelables et Développement Territorial » ;
- la seconde au développement outremer et international d'où le titre « SCP Développement International ».

Ces filiales seront créées sous la forme de Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) détenues à 100 % par la SCP et dotées chacune d'un capital de 150 000 €.

La présidence sera confiée à la personne morale « SCP » représentée par son directeur général.

Bien évidemment, les prises de participation de ces holdings continueront à être soumises au seul vote du conseil d'administration de la SCP étant entendu qu'une information préalable, respectant les délais nécessaires à une analyse de l'opportunité des projets sera réalisée, en amont de la tenue du conseil d'administration.

Evouquant ensuite une problématique actuelle, le directeur général indique que la SCP est confrontée à ce problème de création de filiale dans le cadre de son projet de ferme solaire à créer sur le Vallon Dol à Marseille :

Lors du dernier Conseil d'administration, la décision de retenir l'offre d'« EDF Energies Nouvelles » issue de l'appel à projets d'investissements, a été validée. Une société de projet doit donc être créée afin de remettre le dossier à la Commission de Régulation de l'Energie du mois de décembre. EDF a proposé de créer une société de projets au capital de 5000 € détenue à part égale par SCP et EDF Energies Nouvelles.

En raison des difficultés exposées plus haut, le groupement est dans l'incapacité de créer cette société par le biais classique. Il est donc proposé, dans l'attente de la création de la filiale « SCP Energies renouvelables et développement territorial », que les parts de la SCP soient portées par une filiale créée il y a fort longtemps « la Société Provençale de Conseil et Participation » qui n'a qu'un actif, le siège historique de la SCP au Boulevard d'Athènes et dont l'objet est compatible avec le projet du Vallon Dol. Il est possible au regard des statuts actuels de la PCP d'utiliser ce véhicule juridique pour monter cette société de projets avec EDF en transférant dans un deuxième temps les actions SCP vers notre holding destinée aux énergies renouvelables lorsque celle-ci sera créée.

**B. Mayen** précise que la Région délibèrera sur ce point lors de son assemblée du 19 octobre.

**B. Vergobbi** attire l'attention des administrateurs sur le fait qu'il est souhaitable que l'ensemble des collectivités actionnaires représentées au conseil puissent délibérer sur le sujet aussi rapidement que possible.

**A l'issue de ces échanges, le conseil d'administration valide le principe de la création de ces deux sociétés « SCP-Energies renouvelables et Développement territorial » et « SCP-Développement International », et leurs projets de statuts. Il donne également son accord à une prise de participation de la société PCP à hauteur de 2 500 euros représentant 50 % du capital social dans la SAS à créer avec EDF Energies Nouvelles pour le projet du Vallon Dol.**

## 6. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** rappelle la consultation écrite réalisé en juin 2018, concernant le projet de marché suivant :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
<b>2267</b>	Travaux de rénovation des conduites puits de l'Arc		
	Lot n° 1 :	SADE-PAC	6 911 654.00 €
	Lot n° 2 :	ENIT	1 615 802.50 €

Les réponses d'un certain nombre d'administrateurs ont été reçues et les marchés ont pu être notifiés respectivement à SADE et à ENIT.

Par ailleurs, depuis la dernière séance du conseil d'administration six dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les quatre premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2282	Prestations d'analyses d'eau pour la SCP	EUROFINS Hydrologie Est/ - EUROFINS	259 580.50 €
2284	Rénovation des vannes de fond du barrage de Bimont	SAVCO	638 990.00 €
2295	Entretien espaces verts et abords des ouvrages :		
	Lot n° 1 : Entretien des espaces verts type Classe A, B ou C en fonction de la fréquence d'intervention demandée.	BOIS ET JARDINS/ SAS BOURRELLY	608 498.17 €
	Lot n° 2 : Entretien des abords des ouvrages	SAS BOURRELLY/ SARL EDACA/SNC GROUPEGEF/BOIS ET JARDINS	839 946.18 €
	Lot n° 3 : Entretien espaces verts du centre de Saint-Maximin (lot réservé aux ESAT), Lot n° 4 : Entretien espaces verts du centre de Cadenet (lot réservé aux ESAT), Lot n° 5 : Entretien espaces verts du centre des Vernèdes (lot réservé aux ESAT)	Procédures infructueuses	
2298	Travaux de revégétalisation des emprises par plantation et de lutte contre l'érosion des sols	LA COMPAGNIE DES FORESTIERS	331 540.80 €

- les deux autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2280	Refonte du site internet de la SCP	NEXTIA /GETRONICS	147 790.00 €
2296	Domaine du Tholonet – Entretien du patrimoine arboré	CHOLOROCIME	53 535.00 €

**M. Mounier** s'interroge sur le droit à réserver des lots de travaux à des ESAT ?

**M. Perrin** répond que cela est même prévu par le code des marchés publics.

**M. Vergobbi** confirme qu'effectivement le fait de réserver des lots de travaux à des établissements protégés est tout à fait autorisé. En outre, ces lots ont été configurés pour être adaptés à ce type d'entreprise et représentent chacun une vingtaine de milliers d'euros.

Le directeur général ajoute que la SCP va lancer, dans les prochaines semaines, un marché concernant la rénovation des câbles électriques sur le barrage de Bimont. Les prévisions anticipaient un programme de travaux à réaliser dont le montant serait sensiblement inférieur à 200 000 €. Or, le diagnostic réalisé au cours des travaux, a mis en évidence que les travaux à réaliser sur les câblages seraient sensiblement plus importants que prévus. Le seuil des 200 000 € sera donc dépassé. Lancer une consultation écrite au milieu du mois d'août sur ce marché apparaît difficile, le Directeur Général propose donc de traiter celui-ci comme un marché dont le montant est inférieur au seuil de 200 000 € et d'en rendre compte lors du conseil d'administration du mois d'octobre.

**M. Brès** évoque le courrier reçu par tous les membres du Conseil d'Administration de la part de Saint-Gobain et qui concernait le DCE « Travaux de rénovation des conduites puits de l'Arc » qui a fait l'objet d'une consultation écrite au mois de juin. En raison d'une note inférieure à celle de son concurrent, l'offre de la société Rampa qui s'était associée à Saint-Gobain pour la fourniture de tuyaux en fonte ductile réalisés en France n'a pas été retenue. Il voulait avoir le sentiment du directeur général sur ce sujet.

**M. Vergobbi** répond qu'une analyse objective des réponses à l'appel d'offres a été effectuée dans un contexte de forte pression de la part de l'entreprise Saint-Gobain. L'offre de la société Rampa s'est classée en deuxième position, derrière l'offre SADE qui propose des tubes en acier d'importation. Dans ce contexte, la SCP a, par sécurité, pris la précaution de refaire une cotation des réponses à l'appel d'offres en faisant appel à une deuxième équipe d'ingénieurs indépendante de la première. Des précisions techniques ont été demandées aux deux candidats concernés sur des points qui pouvaient prêter à interprétation. Cette seconde analyse a confirmé le classement. Dès lors, il n'y avait pas d'alternative autre que de proposer de retenir l'offre de la société SADE qui est la mieux disante.

**M. Brès** dit qu'il n'a pas de doute sur le processus de sélection, mais qu'en tant qu'élu, il ne peut pas être insensible au fait que nous avons une entreprise française, leader en Europe, qui aurait pu fournir les tuyaux nécessaires à l'opération et qu'en réalité ce sont des tuyaux d'importation qui vont l'être. Cela s'est déjà produit sur Valensole et Manosque, et il a été interpellé sur le sujet à plusieurs reprises.

**M. Vitel** dit que l'analyse technique a montré qu'une entreprise était supérieure à l'autre.

**M. Brès** dit qu'il est difficile d'entendre et de dire que des tuyaux importés sont de meilleure qualité que des tuyaux produits en France.

**M. Vergobbi** précise que l'analyse du DCE n'a pas remis en cause la qualité des tuyaux en fonte. Cela n'a pas été l'élément déterminant.

**M. Perrin** intervient en tant qu'élu délégué aux marchés publics du département. Il comprend la position de principe de M. Brès toutefois l'analyse des offres est incontestable et ces considérations ne doivent pas entrer en ligne de compte. Les règles de la concurrence prévalent.

**M. Vitel** ajoute que le courrier de Saint-Gobain, sur le fond et la forme, était tout à fait inapproprié. Les règles de la concurrence prévalent.

**Au terme de cette présentation, le Conseil d'Administration ratifie les choix présentés dans les dossiers d'analyse d'offres présentés ci-dessus.**

## 7. QUESTIONS DIVERSES

**M. Vitel** propose à la représentante du Comité d'Entreprise de prendre la parole.

**V. Boulangé** remercie le Président et évoque tout d'abord l'accord sénior qui est sur le point d'être signé. L'élaboration de cet accord a mobilisé tout un groupe de travail au sein du COPIL Diversité, DRH, managers et IRP avec des échanges très constructifs. Cet accord, sur lequel le CE a rendu un avis favorable sans aucune réserve, prévoit notamment d'encourager le temps partiel en fin de carrière pour une transition douce vers la retraite. Un suivi régulier de la mise en œuvre de cet accord sera fait par le COPIL diversité.

Le CE a également rendu récemment un avis favorable sur la procédure de lanceur d'alerte et la note d'information correspondante qui ont pour objectif de mettre en application la réglementation issue de la loi Sapin2 au contexte de la SCP. Cette procédure viendra compléter les dispositifs existants à la SCP comme le QSE, le dialogue management, et les alertes RPS.

Des discussions sont en cours depuis le mois de mai pour permettre la mise en place à la SCP du Comité social et économique (CSE) – qui fusionnera les 3 instances actuelles (DP, CE et CHSCT) dans le cadre des ordonnances Macron. Le CSE va entre-autre donner l'opportunité, de mieux organiser la communication entre les représentants du personnel et les salariés, mais aussi de fluidifier l'échange d'information par l'intermédiaire de commissions sociétales et environnementales où représentants du personnel, managers et membres de la direction travailleront ensemble.

L'apparition des représentants de proximité ouvrira la possibilité pour le CSE de désigner des représentants non élus qui pourront apporter un soutien dans les services et directions non représentées et/ou dans les activités sociales et culturelles gérées par le CE aujourd'hui.

Les quelques points qui restent à acter portent sur le budget et la reconnaissance du parcours syndical. L'objectif est de signer cet accord à l'automne, le CE ne manquera pas de faire un retour sur celui-ci lors d'un prochain Conseil d'administration.

**M. Vitel** remercie Mme Boulangé pour son intervention

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.**



A 13 heures 10, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant les dates des prochains événements auxquels sont conviés les membres du conseil d'administration au cours du deuxième semestre 2018 :

**Réunions :**

- le lundi 15 octobre à 9 h 30
- le mardi 11 décembre à 9 h 30 au Tholonet.

**Manifestations :**

- visite du Centre d'Exploitation de La Crau aura lieu jeudi à 14 h 30.

D'autres manifestations concernant le programme d'investissement/rénovation sont en préparation, mais les dates seront communiquées ultérieurement. Il s'agira de :

- l'inauguration de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien/Sainte-Maxime,
- la visite du chantier de l'alimentation de la DLVA en eau du Verdon en octobre,
- l'inauguration des réseaux agricoles de Velaux dans les Bouches du Rhône.

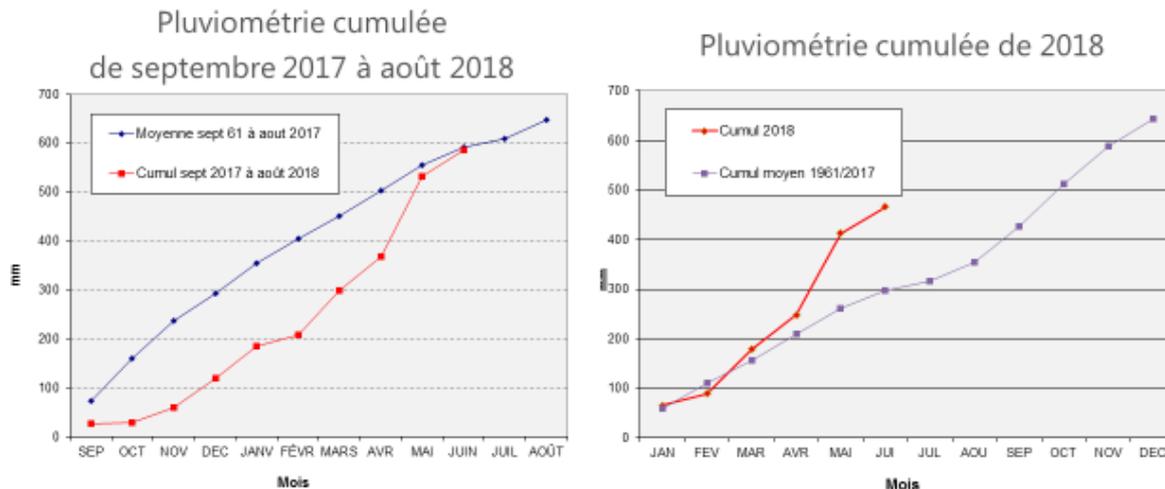
Il conclut en saluant M. Pascal VENTRE, qui a participé depuis de nombreuses années aux réunions du conseil, en appui technique de ses élus du Département des Alpes de Haute-Provence, et qui quitte aujourd'hui ses fonctions pour démarrer une nouvelle vie. Il le remercie vivement pour son implication et son professionnalisme tout au long de ces années.



**Annexe 1**

●●●●● Activités de la concession : service de l'eau

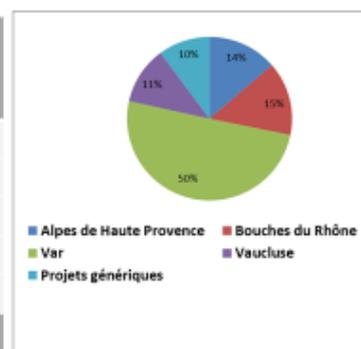
**Pluviométrie cumulée de l'année hydrologique et civile**



**Annexe 2**

●●●●● Répartition prévisionnelle du PPI par départements

Montants d'investissement en millions d'euros	Opérations engagées	Opérations en portefeuille	Total 2018-2027	Total 2018-2038
Alpes de Haute Provence	18	60	50	78
Bouches du Rhône	19	72	58	90
Var	42	245	136	287
Vaucluse	26	39	50	65
Projets génériques		58	34	58
<b>TOTAL</b>	<b>105 M€</b>	<b>474 M€</b>	<b>328 M€</b>	<b>578 M€</b>

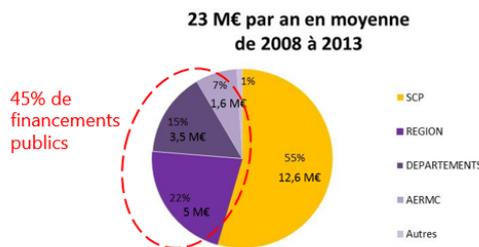


**Annexe 3**

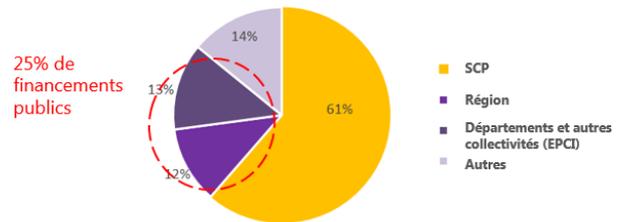
••••• « Business Plan » de la concession

- **Financement des investissements** (contributions publiques nouvelles affectées pour l'essentiel aux opérations hydroagricoles):

Plan de financement 2008-2013



Plan de financement 2018-2038  
(BP à 32 M€ avant ajustement Valensole)



**Annexe 4**

••••• « Business Plan » de la concession

- **Résultat net moyen sur 2018-2027 :**

Produits d'exploitation (production vendue et production immobilisée)	+106 200 k€
Charges d'exploitation	- 82 900 k€
<b>Excédent d'exploitation avant intéressement</b>	<b>+23 300 k€</b>
Intéressement	- 2 700 k€
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>+20 600 k€</b>
Provisions de rénovation	+/- 30 000 k€
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>+20 600 k€</b>
Capital des emprunts	- 11 500 k€
Intérêts des emprunts	- 2 700 k€
Remboursement des avances	- 800 k€
Bénéfice raisonnable du concessionnaire	- 2 500 k€
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>+3 000 k€</b>





## Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le lundi 15 octobre 2018 au Tholonet.

### ETAIENT PRESENTS :

#### Administrateurs :

M. Vitel	Président
M. Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme Chauvin	Représentant le personnel salarié
M. Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme Leblond	Représentant le personnel salarié
M. Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

#### Censeurs :

M. Géhant	Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M. Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M. Mancel	Conseiller métropolitain, Métropole Aix-Marseille-Provence
Mme Roger	Conseillère métropolitaine, Métropole Aix-Marseille-Provence
M. Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M. Bertrand	Directeur Général Adjoint des Services, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M. Mattei	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M. Mertz	Directeur Général Adjoint, Métropole Aix-Marseille-Provence
M. Mathieu	Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M. Béraud	Secrétaire du Comité d'Entreprise





## DIRECTION DE LA SOCIETE :

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier

À 9 h 45, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- Des administrateurs :

M.	Curnier	Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil Départemental du Var
M.	Giberti	Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Perrin	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

- Des censeurs :

Mme	Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
Mme	Dumont	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
M.	Bonnet	Directeur Régional des Finances publiques
Mme	Meyer	Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

Puis le Président informe le conseil d'administration que les modalités de transfert des actions de la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille-Provence sont aujourd'hui presque effectives et souhaite accueillir les nouveaux représentants qui ont été désignés par la Métropole :

- MM. Roland GIBERTI et Joël MANCEL, en qualité d'administrateurs représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence. M. Giberti laissera vacant son siège d'administrateur représentant le conseil régional,
- Mme Carine ROGER en qualité de censeur représentant la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir excuser l'absence de M. GIBERTI. Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Roger qui participe au conseil d'administration pour la première fois et l'invite à se présenter.

**Mme Roger** remercie le président de lui donner la parole et indique que, dans le cadre de son mandat de conseillère métropolitaine, elle est Vice-Présidente déléguée à l'eau et à l'assainissement du Conseil de Territoire numéro 1 et siège à la nouvelle régie aixoise et au SIBAM. Elle précise qu'elle pilote également aux côtés de Roland Giberti et avec M. Mertz, directeur général adjoint eau et assainissement de la Métropole, les contrats de délégation de service public des contrats d'eau et d'assainissement.

Elle souligne le fait qu'elle a eu l'occasion d'être reçue récemment par le Directeur Général et la Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles, qui lui ont présenté la Société du Canal de Provence. Cette visite a été l'occasion pour elle de découvrir une société performante et innovante. Elle est donc ravie de siéger au sein du conseil d'administration.

**M. Vitel** remercie Mme Roger pour son intervention et rappelle qu'il aime présenter la SCP comme une entreprise « Saine, Sûre et Stratégique ». Il souhaite la bienvenue à M. Mertz, Directeur Général Adjoint Eau et Assainissement de la Métropole, et à M. Bertrand, Directeur Général Adjoint des Services de la Région qui assistent également pour la première fois aux travaux du conseil d'administration.

Il ajoute que lors du dernier conseil, un dossier important était à l'ordre du jour. Il s'agit du dossier sur la création des filiales rendue indispensable aujourd'hui pour :

- consolider les développements réalisés par la SCP dans les domaines des énergies renouvelables et du développement international,
- en faciliter le pilotage économique et financier,
- améliorer la visibilité de la SCP sur ces segments d'activité.

Le Conseil d'administration du 10 juillet a validé le principe de création de ces deux sociétés « SCP-Energies Renouvelables et Développement Territorial » et « SCP-Développement International », et les projets de statuts de ces deux filiales.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le processus à savoir :

- obtenir la délibération sur ces projets des collectivités qui disposent d'un administrateur au Conseil, j'ai adressé un courrier à vos Présidents début septembre à cet effet,
- prévoir une délibération finale du conseil d'administration SCP qui prendra acte de l'accord de toutes les collectivités actionnaires lors du conseil d'administration du 11 décembre prochain.

Le président demande aux administrateurs de bien vouloir vérifier auprès de chacune de leurs administrations leurs avancées sur ce point. Il précise que, pour sa part, la Région a inscrit cette délibération à l'ordre du jour de l'assemblée plénière de jeudi 18 octobre.

Il ajoute qu'un rapport complémentaire au dossier a été adressé par mail aux membres du conseil le 8 octobre dernier, un exemplaire de ce rapport a également été déposé sur tables. Ce dossier concerne l'ouverture de l'actionnariat de la société OSHUN et sera évoqué en point III de l'ordre du jour.

Il salue à cette occasion le chemin parcouru par la société OSHUN et ses équipes, dont les débuts sont très prometteurs.

Le président évoque ensuite le projet d'ajustement des statuts de la Société du Canal de Provence qui devrait être proposé lors du conseil du mois de décembre. Ce projet porterait sur trois points :

- la limite d'âge des administrateurs,
- la représentation des collectivités,
- le calcul du quorum, afin de faciliter la tenue des séances du conseil.



A la demande du Président, le **Directeur général** précise le détail de ces trois points :

- concernant la limite d'âge des administrateurs, les statuts actuels de la SCP prévoient une limite d'âge de 70 ans pour accéder à la fonction d'administrateur ou de président du conseil d'administration. Cette disposition est aujourd'hui très contraignante. A titre d'exemple Joël Mancel qui vient d'être désigné par la Métropole ne répond pas à cette condition.

Il précise que cette disposition présente dans les statuts de la SCP est beaucoup plus contraignante que celle prévue par le code de commerce qui prévoit qu'il ne peut pas y avoir plus d'un tiers des administrateurs âgés de plus de 70 ans.

Il propose de supprimer cette disposition dans les statuts SCP et de renvoyer à cette disposition générale du code de commerce qui paraît mieux adaptée à l'entreprise.

- Le deuxième point concerne la représentation des collectivités. Le code des collectivités territoriales stipule que dans une société d'économie mixte locale, toute collectivité territoriale actionnaire doit avoir au moins un représentant au sein du conseil d'administration. Lorsqu'en raison de leur nombre on ne peut pas accueillir toutes les collectivités au sein du conseil d'administration, ces collectivités doivent se réunir au sein d'une assemblée spéciale qui désignera ses représentants habilités à siéger au sein du conseil d'administration. Aujourd'hui, toutes les collectivités actionnaires ont un siège au conseil d'administration à l'exception du Département des Hautes-Alpes dont le représentant fait partie du collège des censeurs.

Pour mettre la SCP en parfaite conformité avec le code général des collectivités territoriales, il serait proposé de réserver dorénavant un siège d'administrateur au représentant des Hautes-Alpes en remplacement du siège de censeur ce qui impose d'accroître le nombre d'administrateurs qui est aujourd'hui fixé à 12 membres, non compris les deux salariés administrateurs.

Ce nombre limite pourrait donc être porté de 12 à 13 voire à 14 puisqu'en effet, l'ajout d'un nouveau siège d'administrateur pourrait soulever la question de la représentation de la Caisse des Dépôts et du Crédit Agricole, qui disposent respectivement de 5 % et 10 % du capital et se partagent un siège sous forme d'alternance bisannuelle, et pourraient revendiquer de disposer chacun d'un siège.

M. Vergobbi précise que ce sujet rejoint le débat récent sur les filiales lors duquel il avait été rappelé que la SCP se considérait comme une société d'économie mixte sui generis, et, à ce titre, ne respectait que les clauses du code général des collectivités territoriales mentionnées dans le Code rural à propos des Sociétés d'Aménagement Régional. Lors de ce conseil d'administration, il avait été acté que, par sécurité juridique, il convenait d'appliquer l'ensemble des dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux Sociétés d'Economie Mixte Locales à la SCP.

- Le troisième point concerne la question du quorum. Dans la rédaction actuelle des statuts, ce quorum ne prend en compte que les administrateurs effectivement présents, les délibérations étant prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Il pourrait être envisagé comme cela avait été évoqué lors de la réunion du conseil d'administration du 13 avril 2017, lors de laquelle un problème de quorum avait été rencontré de prendre en compte les administrateurs présents ou représentés en limitant à un seul le nombre de pouvoirs dont un administrateur peut bénéficier de manière à garantir une participation effective suffisante.

**M. Rossignol** fait remarquer que cette mesure risque de ne pas inciter les administrateurs à se déplacer.

**M. Vitel** répond qu'il ne se plaint pas de la fréquentation du conseil d'administration. Il a le sentiment qu'il s'agit de moments qu'affectionnent particulièrement les administrateurs. Ceux qui ne viennent pas ont toujours une bonne raison de ne pas le faire.

**M. Vergobbi** reprend ses explications en indiquant qu'il propose de prendre contact avec l'ensemble des Collectivités dans les semaines à venir pour préparer la délibération formelle qui serait proposée lors du Conseil d'Administration de décembre qui devrait être suivi d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour modifier les statuts.

**M. Vitel** indique que par ailleurs, il y aura une nouvelle règle à prendre en compte dans la gouvernance de la SCP pour tenir compte des dispositions des lois des 27 janvier 2011 et 4 août 2014 sur l'obligation de parité hommes/femmes au sein des conseils d'administrations. Il rappelle qu'il est à l'origine de ce texte qui fixe à 40 % le nombre de femmes siégeant dans les conseils d'administration (et par symétrie au moins 40 % d'hommes).

La SCP ayant en 2017 atteint ou dépassé l'effectif de 500 salariés, elle est soumise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à ces dispositions. En pratique, à compter de 2020, le conseil d'administration devra comporter à minima 40 % de femmes sous peine de nullité des désignations.

La Région va proposer en ce sens une nomination féminine lors de l'assemblée plénière de ce jeudi 18 octobre, en remplacement de M. Roland GIBERTI, aujourd'hui administrateur au titre de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Mme Roger** intervient sur un point de droit pour rappeler qu'il lui semblait que le code Général des Collectivités Territoriales précisait que le quorum ne pouvait être atteint qu'en fonction du nombre de personnes présentes. C'est le cas en tout cas pour les communes. Il faudrait vérifier pour les autres types de collectivités. En tout cas, le CGCT impose que le quorum soit calculé en fonction des éléments présents physiquement.

**M. Vitel** répond qu'il lui semblait que cette règle dépendait des décisions à prendre : pour les décisions budgétaires, en effet, il est indispensable que le quorum physique soit atteint. En dehors de ce sujet, si le quorum physique n'est pas atteint, on peut voter en suivant une délibération qui autorise le président à prendre toute initiative, c'est d'ailleurs ce qui est arrivé à l'université de Toulon voici trois jours.

**M. Vergobbi** indique à Mme Roger qu'il prend note de sa remarque qui mérite effectivement une analyse particulière.

**M. Vitel** propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Ouverture de l'actionnariat de la Société OSHUN
4. Conventions règlementées
5. Appels d'offres et marchés
6. Questions diverses



## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2018

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 10 juillet, a été adressé aux administrateurs le 2 octobre dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018.**

## 2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer le Conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque tout d'abord la forte pluviométrie du printemps et le mois d'août parsemé d'orages qui ont conduit à des consommations d'eau particulièrement faibles par rapport à l'historique des dernières années et notamment à celle de 2017, année la plus sèche depuis les 50 dernières années. Seul le mois de juillet a montré des débits transités à un niveau proche des valeurs habituelles. Les lignes de production ont donc connu un niveau de sollicitation loin de leur limite d'utilisation. Les événements techniques survenus sont pour la plupart consécutifs aux nombreux orages du mois d'août qui ont généré des perturbations multiples sur les installations de télétransmission ou d'automatismes, toujours sensibles aux surtensions atmosphériques, et des pertes d'alimentation électrique sur certains ouvrages. A noter que, grâce aux importants travaux de sécurisation des berges des canaux menés depuis deux ans sur les secteurs sensibles, les coulées de boues, classiques dans ces secteurs agricoles, ont bien été retenues par les nouveaux murets et évacuations renforcées évitant une entrée dans le canal.

Il indique ensuite que dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC), la SCP a été sollicitée par la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture pour contribuer à plusieurs groupes de travail sur les thématiques qui sont au cœur de ses activités : l'aménagement du territoire par des ouvrages hydrauliques, et l'accompagnement au développement de l'agriculture régionale.

Ces sujets seront également la semaine prochaine au cœur du prochain salon professionnel de l'agriculture méditerranéenne, Med'Agri, auquel il participera mardi aux côtés du Président de Région Renaud MUSELIER et du Président de la Chambre régionale d'agriculture, Claude ROSSIGNOL.

Par ailleurs, sur le volet hydro-agricole, après deux années d'échanges avec la chambre d'agriculture du Var et les syndicats viticoles, la mise en œuvre opérationnelle du programme

ambitieux d'irrigation de la vigne retenu dans le cadre du programme d'investissement de la concession sera engagée cet automne. Cette phase importante va comprendre, d'une part, le lancement d'une enquête auprès des viticulteurs sur les communes de Cuers et Pierrefeu, dans le cadre des nouvelles conditions tarifaires et, d'autre part, le bouclage financier de cette opération avec notamment la contribution financière attendue des Collectivités au niveau du territoire fixée à 15 % du coût des réseaux hydroagricoles, la Région apportant de son côté une contribution équivalente.

Avant de passer la parole au directeur général, il évoque l'important dossier Ressources Humaines en cours suite aux importantes évolutions législatives survenues dernièrement. Il s'agit de la mise en place du Comité Social et Economique de l'entreprise qui va remplacer le Comité d'Entreprise, le CHSCT et les Délégués du Personnel. Un important travail de concertation a été mené pour préciser les contours et les modalités de fonctionnement de cette instance dans l'attente des futures élections qui sont fixées au 20 novembre prochain.

**M. Vergobbi** débute sa présentation en confirmant que les pluies régulières et abondantes de cet été ont conduit à de très faibles prélèvements sur les aménagements du Canal de Provence : les prélèvements sur la prise de Boutre à fin août sont de 100 MM3 contre 110 MM3 l'an dernier et 114 MM3 en 2016. Les baisses sont encore plus importantes sur les secteurs à vocation essentiellement agricole comme sur le Calavon Sud Luberon, Valensole ou Manosque où elles atteignent de l'ordre de 45 % par rapport à ces deux dernières années.

Dans ces conditions, aucune difficulté n'a été rencontrée cet été dans l'exploitation des ressources locales telles que celles de l'étang de la bonde. Les nombreux orages ont perturbé au mois d'août l'exploitation de plusieurs installations de télétransmission ou d'automatisme. Il évoque aussi la coupure des liaisons de téléphonie mobile sur le site du Tholonet pendant une dizaine de jours qui ont démontré un manque de réactivité du réseau Orange.

Ces intempéries ont également suscité des incidents au cours de l'été :

- la perte de l'alimentation électrique au Vallon Dol et une panne du groupe électrogène de secours qui a nécessité pendant un week-end le transport depuis le Tholonet d'un groupe électrogène mobile.
- une fuite d'eau à la station de pompage de Lauris qui a endommagé le moteur d'une pompe. S'il s'était produit en 2017, cet incident aurait été critique mais, cela ne l'a pas été compte tenu des faibles volumes prélevés,
- une fuite d'eau significative de l'adduction en sortie de la galerie de Gratteloup générant une intervention complexe et provisoire et une gestion continue avec les responsables d'unités d'eau potable de la Mole et de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez,
- une pollution causée par des hydrocarbures à la prise de la Roque d'Anthéron et le canal EDF sans que nous ayons ni alerte, ni informations préalable de la part d'EDF. Un retour d'expérience est en cours avec EDF pour améliorer l'échange d'information et éviter qu'un tel scénario ne se reproduise.

**M. Vitel** demande si les intempéries ont causé des problèmes sur le secteur de Sainte-Maxime la semaine dernière.



**M. Vergobbi** répond que la SCP est indirectement concernée. Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le PAPI du Préconil et de la Garonette est en cours à l'heure actuelle. Les derniers incidents prouvent qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour réduire les risques d'inondation. Les ouvrages SCP n'ont pas été affectés.

**Mme Rucinski-Becker** fait part de son témoignage. Elle explique que tout le monde a été surpris dans le Var qui est doté de PAPI très opérationnels. Sainte-Maxime a d'ailleurs un dispositif à la hauteur. Elle participait, le matin même des intempéries, à un exercice de crise sur le sujet. C'était un hasard de calendrier mais en étant sur place, elle a pu constater qu'il existe un véritable problème de culture du risque, les citoyens doivent comprendre qu'il ne faut pas prendre la voiture lors de ces épisodes de fortes intempéries.

**M. Vitel** confirme qu'effectivement le maire de Sainte-Maxime ne voit pas comment empêcher le risque : le Préconil continuera à déborder dès qu'il y a des intempéries, le niveau de la mer remonte lors des intempéries ce qui crée les conditions de la submersion. Il existe des problèmes d'urbanisme avec des constructions bâties sur des emplacements qui avaient déjà été inondés. L'élaboration d'un PAPI est extrêmement difficile. Le souci de la SCP est de mettre en place des équipements insensibles à ces conditions tels que des conduites enterrées.

**M. Vergobbi** poursuit sa présentation en projetant deux courbes de pluviométrie (cf. annexe 1). Les précipitations se situent dans la moyenne du mois de janvier au mois de mars, à partir du mois d'avril le temps a été très pluvieux. Sur la période estivale, de juin à août, on a eu environ 120 mm contre 90 mm en moyenne. A ce jour, le cumul de précipitation est supérieur de l'ordre de 30 % à la moyenne des 50 dernières années.

De manière très logique, les livraisons d'eaux urbaines, industrielles et des golfs, s'établissent en baisse de 6.4 % par rapport à l'an dernier à fin septembre, à 80 Mm<sup>3</sup>. Une partie de cette baisse s'est faite sur les volumes livrés en période de pointe ce qui aura des conséquences sur le chiffre d'affaires de la SCP.

Cette baisse concerne tous les segments de clientèle à l'exception de celle de l'eau potable qui a été soutenue par le nouveau contrat d'alimentation conclu avec La Seyne-sur-Mer qui est dorénavant alimentée à partir de l'usine d'Hugueneuve. Par ailleurs, la baisse des livraisons d'eau brute aux collectivités est significative, principalement dans le Var du fait de la pleine reconstitution des ressources locales. On note une baisse de 37 % sur Toulon, de 24 % pour la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez à la Verne, de 8 % pour le syndicat d'alimentation en eau de l'est toulonnais et de 30 % sur le SEVE.

Les conséquences sur les livraisons d'eau pour l'agriculture et les particuliers dans les zones rurales ne sont pas encore connues, les relevés n'étant faits qu'une fois par an.

**M. Vitel** fait remarquer que contrairement au procès d'intention qui est régulièrement fait aux golfs, la consommation d'eau de ces derniers ne représente pas grand-chose. Les chiffres le prouvent. Par ailleurs, les golfs s'équipent maintenant pour recycler et stocker l'eau. Il est important d'avoir cette information à l'esprit car souvent, lors de réunions auxquelles il participe, il entend dire que l'on ne fait de transfert d'eau que pour irriguer ces derniers.

**M. Vergobbi** évoque ensuite les livraisons d'eau industrielles en baisse, elles aussi en raison d'une diminution de l'activité de la centrale thermique de Gardanne.

Enfin, une baisse de 30 % à 35 % des prélèvements pour l'irrigation est anticipée par rapport à l'an dernier.

Aujourd'hui, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, on estime la baisse prévisionnelle du chiffre d'affaires de la société à un montant de l'ordre de 4 M€ par rapport au budget.

Sur l'invitation du Directeur Général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

La réalisation du programme d'investissement s'établit à 58 % au prorata temporis à la fin du mois d'août. Ce taux d'avancement en léger retrait s'explique par la chronique mensuelle des investissements. Toutefois, on peut penser qu'en fin d'année ce léger retrait par rapport aux objectifs perdurera.

Il évoque ensuite le démarrage du projet d'adduction entre Vinon-sur-Verdon et Manosque et rappelle la manifestation qui s'est tenue à Vinon-sur-Verdon à cette occasion. Cette opération se passe en parfaite coordination avec le département des Alpes de Haute-Provence et se déroule bien également sur le plan technique, y compris pour le passage au-dessus de la Durance. Un petit bémol cependant avec la découverte de deux câbles de fibre optique d'Orange qui n'étaient pas signalés sur le terrain ni référencés dans aucun registre obligatoire. Nous sommes donc en lien avec Orange pour qu'ils dévoient leurs câbles et analysons avec eux les conséquences financières de la présence de ces câbles.

A noter la très forte activité d'études qui est nécessaire pour se préparer à la montée en puissance du programme pluriannuel d'investissements qui a été actée lors du dernier conseil et qui sera validé par l'autorité concédante en fin de semaine. Il cite deux grandes familles d'études :

- les études liées à la mobilisation de la ressource,
- les études de réseaux

Le directeur général adjoint présente ensuite quelques images de ces opérations dans différents départements :

Dans les Alpes de Haute-Provence,

- l'opération de Valensole dans le cadre de laquelle une restructuration complète de l'exhaure du plan d'eau de Sainte-Croix et de la station de pompage sont en cours d'étude.
- la réalisation d'une réserve de 20 000 M3 pour sécuriser les dessertes du plateau et la première adduction en direction de Valensole. Les études pour la réalisation des réseaux seront lancées l'an prochain.

Dans le Vaucluse,

- le comité de concertation Région/Département/SCP a tenu sa réunion annuelle la semaine dernière. Cette réunion a donné le cap de ce qui est à faire dans les prochains mois et les prochaines années.
- des études sont en cours pour la réalisation de deux lignes de production :



- un exhaure pour mobiliser la ressource au lieu-dit la Loubière à Pertuis sur le canal de Cadenet, dont l'objectif est de renforcer la ressource dans cette partie du territoire et de permettre l'irrigation de Mirabeau, du Sud de la Tour d'Aigues et de la commune de Pertuis,
- Une seconde étude pour exhaurer la ressource plus au Nord en direction de Beaumont de Pertuis, en prélevant celle-ci, issue du Verdon, sur le Canal de Provence, à l'aval de Boutre en se branchant sur les infrastructures en limite du CEA.

Dans les Bouches du Rhône,

- plusieurs petites études sont en cours de niveau PRO ou DCE,
- l'étude liée à l'aménagement de Cuges-les-Pins est toujours en cours. Le Maire de la commune doit prochainement organiser une réunion de travail entre la Métropole et la SCP. Plusieurs services de la Métropole sont concernés.

Le Var enregistre une très forte activité liée à la montée en puissance du PPI :

- des opérations de renforcement de la mobilisation de la ressource avec la réalisation de deux surpresseurs sur Verdon Saint Cassien, pour mettre cette adduction au maximum de sa performance prévue,
- une étude de mobilisation de la ressource sur Ollières,
- un AVP portant sur le projet de la dépression permienne,
- sur Cuers Pierrefeu, une réunion publique avec tous les élus concernés aura lieu fin du mois de novembre pour lancer les enquêtes. Il s'agit d'aménager des réseaux d'irrigation sur ce territoire,
- la consultation des entreprises va être engagée pour les aménagements de Pourrières et Pourcieux.
- une étude de réutilisation des eaux usées de la collectivité pour un petit périmètre viticole situé à Gonfaron qui n'est pas susceptible d'être desservi dans les 10 prochaines années par les infrastructures SCP. C'est un projet original, la réutilisation des eaux usées n'ayant été expérimenté en France qu'en Occitanie du côté d'Agde où la SCP va se rendre avec le maire de Gonfaron et les viticulteurs pour voir comment cela se passe sur ce territoire.

Le programme de rénovation en ligne avec les prévisions au prorata temporis. Il cite quelques opérations en cours sur ce programme :

- la poursuite de la rénovation du barrage de Bimont se fait dans de bonnes conditions.
- l'opération de rénovation de l'aqueduc de Saint-Bacchi est à l'arrêt en raison d'un différend avec l'entreprise sous-traitante. L'entreprise titulaire du marché et son sous-traitant en charge de la peinture ont été convoqués pour ordonner la reprise des travaux et mettre en sécurité cet aqueduc qui surplombe des propriétés et une route départementale. Des difficultés d'ordre contractuel sont à prévoir avec ce groupe très solide sur le plan juridique qui cherche tous les arguments pour trouver des rémunérations complémentaires importantes sur ce projet.
- Le lancement d'une troisième phase de renouvellement des revêtements des cuvettes des canaux dans le cadre d'un marché d'accord-cadre.

**M. Vergobbi** reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel.

- Concernant les activités d'ingénierie en France Métropolitaine hors laboratoires, ce sont près de 2,1 M€ de commandes qui ont été enregistrées depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros. Parmi les dernières commandes, il cite :
  - 1,4 M€ sur 6 ans pour une mission de maîtrise d'ouvrage Déléguée pour la mise en œuvre d'un PAPI de 25,8 M€ pour le compte de la Communauté de Communes Portes des Maures.
  - 217 K€ pour des Prestations Géotechniques pour la création d'une digue sur le secteur de Tarascon-Arles (pour le compte du SYMADREM).
- A l'Outre-mer, à la Réunion, la SCP enregistre une très forte activité avec 1,5 M€ de commandes pour un objectif annuel de 1 million d'euros.
- À l'international, l'ingénierie d'études enregistre 1,5 M€ de commandes pour un objectif annuel de 2,7 M€. Parmi les dernières commandes, il cite :
  - 70 K€ pour l'étude d'un plan d'aménagement de la plaine des Cayes en Haïti
  - la finalisation du contrat avec les autorités Jamaïcaines suite à l'obtention d'un don de 690 k€ de la part du gouvernement français, dans le cadre d'un FASEP, pour l'étude de l'aménagement d'un périmètre irrigué. L'objectif de ces contrats est de faire en sorte que les entreprises françaises puissent se positionner pour la réalisation des travaux.
- Parallèlement à cette activité d'ingénierie d'études, la SCP développe une activité en conception-réalisation qui la conduit à prendre en charge la sous-traitance de travaux auprès des entreprises. Dans le cadre de cette activité, la SCP démarre une mission d'assistance à l'exploitation/maintenance des installations du périmètre irrigué de 1000 ha qu'elle a réalisé pour le compte de la SOSUCAM au Cameroun.
- L'activité des services en région est soutenue :
  - le chiffre d'affaires des Solutions pour l'eau en Région s'établit à 4 M€, en hausse par rapport à l'an dernier, grâce aux prestations « clé en main » d'équipement de domaines viticoles et à l'activité potabilisation. La promotion de l'outil SCP Agridata se poursuit à l'occasion des différentes manifestations agricoles auxquelles la SCP participe.
  - le laboratoire d'analyse des eaux a vu son accréditation COFRAC confirmée en juillet. Sur le plan de l'activité, le laboratoire des Milles réalise actuellement un modèle hydraulique pour un projet algérien pour le compte d'ENGIE.
  - l'activité des prestations de service d'appui à l'exploitation enregistre plusieurs commandes :
    - 50 K€ pour un marché de prestations sur les automatismes des stations de pompage du Ventillon et du Viguérat pour le compte du Grand Port Maritime de Marseille sur le site de Fos,
    - 592 K€ pour une mission d'AMO sur 5 ans pour la surveillance réglementaire des barrages de Dardennes et Carcès pour le compte de TPM.
- Sur la délégation de service public du SIIRF, la demande en eau a été très faible compte tenu des conditions climatiques. Le contrat devrait donc être largement déficitaire cette année.



- Concernant les activités de production d'énergies renouvelables :
  - Dans le cadre du GIE d'Eyguières monté en partenariat avec l'ASCO des arrosants de Crau, le chantier de construction de la microcentrale se poursuit. La canalisation DN 2,60 m est posée et testée, les travaux se concentrent maintenant sur le génie civil du bâtiment pour assurer la pose des équipements en fin d'année et la mise en service de cette microcentrale au printemps prochain.
  - Sur le GIE de la centrale du Largue conclu avec l'association syndicale de Manosque, la modification des statuts qui avait été soumise lors du dernier conseil a été adoptée. La durée d'exploitation a donc été portée de 22 à 27 ans avec la revalorisation de l'apport en ingénierie de la SCP, et l'ajustement des modalités de répartition du résultat. Ces dispositions avaient été arrêtées avec notre partenaire pour garantir la rentabilité du projet. Les travaux ont démarré et la centrale devrait être mise en service au printemps.
  - La SCP a également deux projets de centrales hydroélectriques dans les Hautes-Alpes :
    - A Réallon, l'offre déposée en partenariat avec la commune à la CRE n'a pas été retenue en raison d'une insuffisance de prise en compte de la continuité écologique. La SCP a donc repris son analyse pour pouvoir la représenter lors du prochain appel d'offres début 2019,
    - A Châteauroux-les-Alpes, le dossier est en cours de préparation avec la commune et les associations syndicales en vue de ce même appel d'offres.

Le directeur général expose ensuite les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles avec la publication du nouveau rapport d'activité de la SCP au mois de septembre. Plus dynamique et synthétique, ce rapport met en avant de nombreux témoignages des collaborateurs, partenaires et clients de la SCP.

Il ajoute que dans le cadre de sa stratégie de valorisation de son expertise, la SCP a accueilli plusieurs délégations étrangères au cours des derniers mois en provenance du Kazakhstan, du Tadjikistan et de l'Arménie. Par ailleurs, il cite l'accueil à venir d'un colloque sur le thème « eau et énergie » coorganisé par Cap Energie et le Pôle Aqua-Valley.

Il évoque ensuite le lancement du nouveau site intranet de la SCP qui a été conçu pour favoriser le travail collaboratif en interne comme en externe, et précise que le nouveau site extranet du conseil d'administration est en cours de construction et sera opérationnel en fin d'année.

En matière d'organisation et de ressources humaines, la SCP a travaillé ces derniers mois sur la mise en place prochaine du Comité Social et Economique (CSE) qui fusionne le Comité d'Entreprise, Les Délégués du Personnel et le CHSCT en application des ordonnances Macron. La création de ce CSE a fait l'objet d'un accord qui a été signé par l'ensemble des organisations syndicales début octobre. L'élection des 13 membres titulaires et suppléants de cette nouvelle instance doit se tenir prochainement. Le CSE travaillera en s'appuyant sur cinq commissions :

- une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) qui se substituera au CHSCT,
- une Commission Emploi, Compétences, Formation et Egalité professionnelle,

- une Commission Environnement et Travail qui traitera notamment des locaux de travail et des moyens mis à disposition des salariés dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle,
- une Commission Articulation Vie Professionnelle/Vie Personnelle,
- une Commission Economique qui traite des orientations stratégiques et de l'analyse des comptes de la SCP.

Le directeur général évoque ensuite la signature d'un accord sénior (destiné aux salariés de plus de 57 ans) dont les mesures visent à permettre le maintien dans l'emploi de cette catégorie de personnel en lui donnant la possibilité d'adapter son temps de travail et en développant de nouvelles opportunités de carrières dans le domaine de l'expertise et du tutorat tout en favorisant le départ des collaborateurs ayant toutes leurs annuités. On permet à des collaborateurs qui souhaitent travailler à temps partiel de le faire avec un mécanisme permettant de compenser une partie de la perte salariale et notamment la couverture des cotisations retraite, mais en contrepartie d'un engagement de la part de ces salariés de partir en retraite dès leurs annuités obtenues.

Il souligne également une démarche importante engagée en matière de Santé Sécurité au travail considérant que nos résultats ne sont pas satisfaisants dans ce domaine. La SCP s'est fixé comme objectif de progresser de manière importante dans la maîtrise des risques professionnels, pour tendre vers l'excellence dans ce domaine, avec un plan d'action global accompagné par un spécialiste en matière de sécurité au travail. Ce plan repose sur une mobilisation de l'ensemble de la ligne managériale. Depuis le printemps, le Comité de direction puis le Comité de Management et enfin l'ensemble des managers de proximité se sont réunis en séminaire pour prendre des engagements en ce domaine.

Le directeur général évoque enfin la question du chancre coloré qui se rapproche dangereusement du domaine et met en péril le patrimoine arboré du Château. Il y a une obligation pour la commune du Tholonet et le conseil départemental, d'abattre 52 platanes situés le long de la route départementale (cf. annexe 2). Sur ces 52 platanes, 19 ont été abattus au cours de cet été. Il en reste donc 33 à abattre. Le directeur général souligne l'inquiétude des spécialistes de la SCP face à ce retard consécutif, semble-t-il, à des difficultés entre la Commune et le Département pour trouver un accord sur les modalités d'abattage et de replantation le long de la route départementale. La SCP a fait part de ce souci à la commune du Tholonet puisqu'il existe un risque de progression très rapide de ce parasite.

Au-delà de cette problématique, on sait aujourd'hui que les arbres du château sont condamnés à relativement brève échéance soit par le chancre, soit par la vieillesse. Ce sont en effet des arbres qui ont plus de 180 ans ; on en abat désormais 4 ou 5 par an, une trentaine a été identifiée comme pouvant représenter un risque potentiel. Une étude paysagère du site, à laquelle sont associés la Commune et le Département, est en cours de finalisation avec pour objectif de faire des recommandations pour les replantations de remplacement. Il est en effet inutile de replanter des platanes, car ceux-ci ne poussent pas et sont menacés par le chancre ; il faut donc planter d'autres essences. Le travail n'est pas achevé, mais schématiquement on irait vers une diversification des essences pour des raisons sanitaires, avec des alignements qui privilégient néanmoins deux espèces : des tilleuls à grandes feuilles pour les alignements principaux et des érables pour les alignements secondaires. Il est important, si l'on veut préserver ce très beau patrimoine, de prendre aujourd'hui les bonnes décisions.



A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

**M. Rossignol** revient sur la réunion du 13 octobre qu'il a coprésidée avec Eliane Barreille et Bénédicte Martin à la Région, et qui était consacrée à la Politique Agricole Commune. Cette réunion était importante, car les financements européens sur la PAC sont en baisse importante de l'ordre de -6 à -7 milliards d'euros. Les fonds du FEADER qui représente une enveloppe de 460 M€, dont en gros 100 M€ consacrés à la politique régionale, baissent également de 25 % à 30 %.

Sur les 100 M€ destinés à la politique régionale, lors de la dernière programmation, on avait travaillé main dans la main pour essayer d'obtenir 18 M€ pour l'hydraulique. Il est important qu'à la SCP on travaille encore en partenariat, car on aura besoin encore plus besoin d'argent pour aménager notre région en raison du changement climatique. Il faudra travailler en partenariat dans le cadre de cette baisse des fonds du FEADER pour obtenir de l'argent pour l'hydraulique et les autres aménagements indispensables pour faire face aux défis du changement climatique. On va en effet vers un schéma climatique où les pluies seront concentrées sur des périodes courtes et intenses et principalement en période hivernale. Il faut continuer à travailler avec la Région et dans le cadre des élections européennes pour que nos représentants militent afin que l'eau d'irrigation soit bien au cœur des réflexions.

**M. Vitel** dit que ce sera le cas et souligne le fait que l'Europe est très sensible au travail des ASA à partir du moment où celles-ci sont pertinentes. La politique d'accompagnement vers une restructuration des ASA qui est menée à la Région est bien perçue à Bruxelles. Il ajoute qu'il a fait une présentation de ce qu'est la SCP, moins connue au niveau bruxellois que les ASA. L'Europe privilégie une bonne utilisation de la ressource locale, le transfert de la ressource étant la solution finale lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités. C'est le sentiment qu'il a eu lors de la discussion avec la Direction Générale de l'Agriculture à Bruxelles.

**M. Rossignol** partage ce sentiment et dit que c'est à la Région d'être le fer de lance sur ces sujets.

**M. Vitel** répond que c'est le cas, la Région est en discussion et rédige même certains amendements avec la DRAAF pour faire avancer les choses. L'audio réunion qui s'est tenue il y a quelques jours était très intéressante à ce sujet.

**M. Mancel** demande si on ne pourrait pas ici ou à la région faire une motion de soutien exprimant la position du conseil d'administration sur le sujet ?

Il revient ensuite sur la présentation de l'activité SCP sur les ventes d'eau auprès des industriels en baisse, en raison de la révision programmée de longue date de la tranche charbon de Gardanne. Sachant que cela risque d'être la fin de l'activité de ce site, comment voyez-vous les perspectives ?

**M. Vergobbi** répond que la baisse que l'on a constatée est peut-être liée à des travaux réalisés dans la centrale, mais surtout au fait que le marché de l'énergie est un marché extrêmement aléatoire et volatile. L'appel à la Centrale UNIPER sur le réseau électrique dépend de multiples facteurs, les volumes d'eau mobilisés sont donc très variable d'une année sur l'autre. Au plan structurel, on sait que l'on se dirige vers la fermeture de la tranche

charbon. L'incidence de cette fermeture, qui causera une baisse du chiffre d'affaires de la SCP, a été intégrée dans le business plan prévisionnel. De même, on suit les difficultés de la tranche biomasse de la Centrale, avec les aléas de l'autorisation d'exploitation et les discussions qui continuent en matière d'approvisionnement de la Centrale. Il est important pour la SCP, compte tenu des travaux qui ont été réalisés spécifiquement pour la tranche biomasse, que la centrale puisse continuer à exister.

**Mme Leblond** revient sur le programme d'investissement sur lequel on est un peu en retard cette année. Le PPI voté au dernier conseil est très ambitieux. Elle souligne le fait qu'afin d'être à même de le réaliser, il va falloir mettre les moyens humains en face, puisqu'on voit que déjà aujourd'hui la situation est compliquée.

**M. Vergobbi** répond qu'il a prévu de dire un mot à ce sujet un peu plus tard dans le déroulé de ce conseil. Il revient sur l'intervention de M. Rossignol et précise qu'il faut veiller à consommer l'intégralité des crédits FEADER accordés. On s'attache à mobiliser ces crédits pour les travaux du plateau de Valensole afin d'utiliser l'intégralité des fonds disponibles sur l'enveloppe du FEADER, de façon à pouvoir être en position plus solide pour le futur.

**M. Rossignol** dit que les fonds seront utilisés et au-delà.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.**

### **3. OUVERTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE OSHUN**

**M. Vitel** souligne l'importance de ce sujet et donne la parole au directeur général.

**M. Vergobbi** rappelle que par décision du 26 juin 2017, le conseil d'administration a autorisé la création de la société OSHUN qui est une société par actions simplifiée et en a approuvé les statuts et le pacte d'actionnaires. L'objet de cette société OSHUN est de valoriser le projet « Providence », par le déploiement à l'international d'une activité de fourniture et de mise en place d'équipements autonomes de traitement de l'eau qui sont très bien adaptés aux besoins des petites communautés rurales dans les pays en développement. Providence est un appareil autonome alimenté grâce à des panneaux solaires, qui a démontré sa fiabilité. Pour valoriser cette innovation, la société OSHUN a été créée. Son capital est détenu à 60 % par la SCP, 20 % par la société MIOS, implantée sur le pôle des Milles et spécialisée dans la télégestion, et 20 % par la Société UV GERMI, spécialiste du traitement ultra-violet, implantée en Corrèze. Le capital de 500 k€ a été libéré fin 2017 : 100 k€ par chacun de nos deux partenaires et 300 k€ par la SCP dont 85 k€ d'apports en nature correspondant aux frais de développement de ce projet depuis sa création. Le développement de l'activité dans un premier temps au Sénégal a été décidé dès l'origine, compte tenu de la bonne connaissance que la SCP a de ce pays et de son administration. La SCP est en effet présente au Sénégal, au travers de ses activités d'ingénierie depuis de très longues années.

A ce jour, une quinzaine de kiosques ont été implantés et une quinzaine d'autres vont l'être



d'ici la fin de l'année. M. Vergobbi diffuse quelques images de ces kiosques en expliquant que le financement de ces kiosques est partagé entre OSHUN et des micro-entrepreneurs locaux. Ces kiosques sont conçus pour potabiliser l'eau en sortie d'un forage ou d'une prise en rivière pour la conditionner en bidons de 5 litres. Le modèle économique doit permettre la rentabilisation de l'investissement, à la fois pour la société OSHUN et pour le micro-entrepreneur local tout en garantissant un prix de l'eau extrêmement faible, actuellement de 20 francs CFA/litre (10 francs CFA/litre en cas d'abonnement) à comparer aux 250 francs CFA pour un litre d'eau minérale en bouteille. L'appareil « Providence » permet d'obtenir un prix de l'eau qui soit adapté au consentement à payer des populations les plus pauvres.

Les retours d'expérience sur les 15 premiers kiosques sont extrêmement encourageants avec une montée en puissance des ventes d'eau et un impact sur la santé des populations des villages où les kiosques sont implantés, reconnus par les dispensaires locaux qui font état d'une baisse significative des maladies diarrhéiques. On suit de manière très régulière la qualité de l'eau sur chacun de ces kiosques. En matière d'exploitation, le dispositif de suivi est en cours de déploiement avec notamment un équipement de télégestion, développé par notre partenaire MIOS, qui répond à nos attentes et à nos objectifs de contrôle du bon fonctionnement à distance des appareils. Ce système innovant a fait l'objet d'un prêt à taux zéro de 160 k€ obtenu auprès de la banque publique d'investissement, ce qui marque indirectement le soutien du gouvernement français à ce projet. Tout en développant ces kiosques, OSHUN reste aussi partenaire de nombreuses ONG qui souhaitent mettre en place l'appareil de potabilisation dans des dispensaires et des écoles dans le cadre de mécanismes d'aides humanitaires plus classiques.

La poursuite de ce projet que l'on pourrait qualifier de « social business », business car il faut que ce projet soit rentable, et « social » car il intègre une dimension humanitaire, nécessite une levée de fonds auprès de nouveaux partenaires. Cette seconde levée de fonds avait été envisagée dès le démarrage du projet qui prévoyait un premier tour de table avec des partenaires techniques puis l'ouverture du capital dans un deuxième temps à des partenaires financiers, dans le cadre d'une levée de fonds destinée à permettre le déploiement complet de l'activité au Sénégal, puis dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Ce second tour de table est en cours de montage avec trois partenaires :

- le fond d'investissements Danone Communities, créé à l'initiative du groupe Danone, qui accompagne aujourd'hui plusieurs projets dans le domaine de l'eau dans les pays en développement,
- la fondation Grameen, créée en 2008 sous l'impulsion du Crédit Agricole et de Muhammad Yunus, un professeur d'économie originaire du Bangladesh, Prix nobel de la paix en 2006 et reconnu comme le fondateur du microcrédit,
- CAAP Création, filiale du capital risque du Crédit Agricole Alpes-Provence, qui soutient les entreprises innovantes.

Ce second tour de table conduirait à un apport des trois partenaires d'1 M€ en première phase, un apport complémentaire de 200 k€ étant prévu dans un second temps, avec des modalités différenciées selon les différents partenaires pour répondre à leurs objectifs et à leurs usages. Il souligne que ces trois partenaires ont déjà travaillé ensemble sur d'autres dossiers.

M. Vergobbi détaille ensuite les modalités de la levée de fonds (cf. annexe 3).

A l'issue de cette présentation de la levée de fonds, il précise que les négociations engagées avec ces trois partenaires ont porté dans un premier temps sur leur adhésion au projet pour qu'ils en comprennent la finalité et la logique et qu'ils partagent l'esprit dans lequel il a été développé.

Ces discussions ont vite débouché sur des problématiques de valorisation de la société OSHUN pour déterminer les conditions d'entrée : après analyse de son business plan, la société OSHUN a été valorisée à 1,85 M€ à mettre en regard des 500 k€ apportés voici un an. Cette valorisation détermine les conditions d'entrée des nouveaux actionnaires et la valeur à la fois de l'action et de la prime d'émission pour les nouveaux actionnaires. Cette valorisation traduit tout le travail des équipes accompli depuis un an pour développer le projet.

Les nouvelles actions seront émises avec une prime d'émission de 269 €, c'est-à-dire que pour un apport de 100 € en valeur nominale au capital, les nouveaux actionnaires devront apporter en pratique 369 € ce qui conduirait à une répartition du capital social d'OSHUN à l'issue de l'opération qui s'établit comme suit :

- 45 % pour la SCP,
- 15 %, pour la Société MIOS,
- 15 % pour la Société UV GERMI,
- 24.4 % pour Danone Communities,
- 0.4 % CAAP Création.

Dans ce schéma, la SCP ne serait plus majoritaire dans le capital de la société OSHUN mais en demeurerait l'actionnaire principal. L'objectif des négociations en cours avec l'ensemble des actionnaires actuels et à venir est de conserver le contrôle opérationnel d'OSHUN et la capacité à en désigner le président, qui en est également le directeur opérationnel en la personne aujourd'hui de M. Jean-Marc Philip, adjoint au directeur de l'ingénierie et des services au sein de la SCP.

Ces discussions portent aussi sur l'élaboration d'un nouveau pacte d'associés qui va régir la gouvernance d'OSHUN, la capacité de la SCP à garder une majorité au sein du conseil d'administration, la préservation des intérêts des nouveaux associés minoritaires, ainsi que leurs modalités de sortie sachant que les fonds d'investissement rentrent pour nous accompagner pendant un certain nombre d'années mais ont vocation à sortir au bout d'une période estimée à 8 ans environ. Ce pacte d'associés porte également, et c'est un point délicat, sur les règles de non-concurrence, eu égard à l'engagement de Danone Communities dans des projets potentiellement concurrents, sur l'engagement de la SCP à conserver à M. Jean Marc Philip Président d'OSHUN, un rôle clé dans le pilotage du projet, les actionnaires tenant à ce qu'on ne lui confie pas d'autres fonctions dans l'immédiat de façon à ce qu'il puisse continuer à porter la dynamique du projet. Le maintien de l'équipe en place, qui a démontré sa compétence et son engagement, est en effet identifié comme un facteur important de succès. Les discussions portent enfin sur le taux des prêts obligataires et les modalités de conversion éventuelle des obligations en actions. Elles vont se poursuivre jusqu'au conseil d'administration du mois de décembre où on espère être en mesure de présenter l'ensemble du pacte d'associés.

**M. Feraud** demande si la question de la non-concurrence avec Danone est quelque chose de très épineux.



**M. Vergobbi** répond qu'il ne s'agit pas d'un problème insurmontable, car la principale différence entre « Providence » et les autres projets soutenus par Danone, réside dans le très faible coût d'installation du kiosque. Le kiosque, tel qu'on l'a vu sur les photos, représente un investissement de l'ordre de 2000 €. De plus, dans la majorité des cas on essaie de réutiliser un local déjà existant dans le village. Il s'agit donc d'un investissement de départ très faible. Tous les autres projets soutenus par Danone conduisent à des investissements pour des kiosques similaires de l'ordre de 20 k€. On est donc dans un rapport de 1 à 10. D'ailleurs ces kiosques fonctionnent sur un modèle économique différent, la construction étant en général subventionnée par des ONG. L'exploitation est ensuite faite localement sachant que l'inconvénient que nous trouvons à ces installations très sophistiquées est le risque qu'elles ne soient pas maintenues, alors que le choix qui a été fait sur « Providence » est de n'avoir que des équipements très simples qui peuvent être réparés facilement localement. En conséquence, les projets soutenus aujourd'hui par Danone Communities ne sont pas véritablement concurrents de « Providence » dans la mesure où ils reposent sur des modèles économiques différents. Ce qui a séduit Danone Communities, c'est que notre projet est tourné vers les populations les plus pauvres. Toutefois, et même si DC est une structure juridique indépendante du groupe Danone, elle contribue à sa politique RSE. Les gérants du fonds sont payés par Danone mais celui-ci fait appel à des investisseurs extérieurs ou des particuliers qui souhaitent faire des placements éthiques. Le groupe Danone est un groupe puissant et il est important de nous assurer que sur l'Afrique de l'ouest où nous avons vocation à nous développer, DC ne soutienne pas des initiatives potentiellement concurrentes.

**Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil :**

- **donne un accord de principe à l'entrée des fonds d'investissement Danone Communities et CAAP Création dans le capital de la société OSHUN,**
- **autorise le directeur général à poursuivre les discussions engagées avec les partenaires du projet (actionnaires fondateurs et nouveaux partenaires actionnaires ou financeurs projetés) en vue de la mise au point du pacte d'associés qui sera présenté au prochain conseil d'administration.**

#### **4. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Sur l'invitation du Président, **B. Vergobbi** prend la parole et explique que la réglementation impose que les conventions règlementées soient examinées une fois par an par le conseil d'administration, ce qui n'était pas fait jusqu'à présent puisqu'elles étaient présentées directement à l'Assemblée Générale du mois de juillet.

Les commissaires aux comptes ont porté ce point de droit à l'attention de la SCP en lui rappelant que ces conventions devaient être examinées en Conseil d'Administration avant d'être adoptées en Assemblée Générale. La SCP respectera désormais à la lettre cette obligation ce qui implique que ce dossier sera mis à l'ordre du jour du conseil d'administration chaque année.

Le directeur général expose ensuite les 11 conventions ou ensemble de conventions qui existent à la SCP :

1. une convention avec la société OSHUN,
2. une convention de remboursement des avances consenties avec le Conseil Général du Département des Bouches-du-Rhône,
3. une convention de remboursement des avances consenties avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,
4. une convention de remboursement des avances consenties avec le Département du Var,
5. une convention de remboursement des avances consenties avec le Département de Vaucluse,
6. une convention tripartite avec la Ville de Marseille et la Société des Eaux de Marseille (3 décembre 1971),
7. une convention tripartite avec la Société des Eaux de Marseille (27 juin 1974)
8. une convention portant sur la concession départementale du Calavon Sud Luberon avec le Département de Vaucluse,
9. les conventions qui concernent le programme d'investissement pour les départements des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse,
10. une convention concernant la réalisation du périmètre irrigué de Valensole avec le Département des Alpes de Haute-Provence,
11. une convention avec les actionnaires de la SCP qui se sont portés garants du paiement des échéances des emprunts contractés par la SCP.

Il n'y a pas de nouvelles conventions règlementées par rapport à cette liste présentée lors de la dernière Assemblée Générale. Un certain nombre de conventions n'ont plus d'objet. Il est donc proposé de mettre fin aux conventions 2, 3 et 8 de manière formelle.

L'an prochain, après vérification qu'il n'y a plus d'emprunts en cours relevant de cette catégorie, il sera proposé de mettre fin à la onzième convention qui porte sur les emprunts et garanties d'emprunts puisque depuis de nombreuses années, les collectivités n'apportent plus de garanties d'emprunts à la SCP.

#### **A la demande du Président, le Conseil d'administration :**

- **prend acte des différentes conventions règlementées conclues entre la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale et ses actionnaires et filiales.**
- **Donne son accord pour mettre un terme aux trois conventions citées par le directeur général.**



## 5. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 15 octobre 2018, 8 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les 2 premiers entrent dans la catégorie des marchés, dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
2285	Refonte espace clients du site internet	Société EOLAS	135 051,46 €
2304	Travaux de rénovation électriques du barrage de Bimont :		
	Lot n° 1 : rénovation électrique pied de barrage	CIEL/DEMATHIEU BARD	330 554.91 €
	Lot n° 2 : rénovation électrique Bimont Campane.	CIEL/DEMATHIEU BARD	306 090.65 €

Concernant le DCE 2304, le directeur général rappelle que le 10 juillet dernier il avait demandé et obtenu un mandat du Conseil d'administration pour pouvoir engager ces travaux, qui sont sur le chemin critique du projet de rénovation du barrage de Bimont, avant que le choix de l'entreprise ne soit validé par le conseil d'administration, une saisine du conseil d'administration en plein mois d'août étant problématique.

- les 6 autres DCE sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° de DCE	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT
<b>2271</b>	<b>Prestations d'assistance informatique</b>		
Lot n° 1	Ingénieur Etudes et Développement BI	SOGETI, SYNCHRONE, ALTRAN, SCALA, AYDON	Selon bordereaux des prix
Lot n° 2	Ingénieur Etudes et Développement .NET	GFI AIX, SCALA, ALTRAN, SOGETI, 2S COMPUTING	
Lot n° 3	Ingénieur Etudes et Développement .NET+ JAVA	GFI AIX, SOGETI, ALTRAN SCALA, EXTIA	
Lot n° 4	Développeur MS AX 2012	Procédure infructueuse	

Lot n° 5	Administrateur Base de données	SOGETI, GFI AIX, ALTRAN, SYNSCHRONE, SCALA	
Lot n° 6	Ingénieur réseaux	SOGETI, ALTRAN, SYNSCHRONE, SQUAD, SCC FR	
Lot n° 7	Technicien exploitation	SULLY, GFI AIX, PANDA SERVICES SYNCHRONE, SCC FR	
Lot n° 8	Technicien Support Matériel et logiciel	SOGETI, SYNSCHRONE, ECONOCOM, SULLY	
<b>2279</b>	<b>Services de téléphonie fixe, mobile, VPN et internet :</b>		
Lot n° 1	Téléphonie fixe	Entreprise Bouygues	303 605.31 € sur 3 ans
Lot n° 2	Téléphonie mobile	Entreprise Bouygues	234 240.30 € sur 3 ans
Lot n° 3	VPN	Entreprise Orange	316 977.60 € sur 3 ans
Lot n° 4	Liaison internet	Entreprise Orange	36 375.00 € sur 3 ans
<b>2290</b>	<b>Prestations de peinture sur tuyauteries et appareillage</b>		
		TECHNICAL INDUSTRIE	377 980.00 € sur 4 ans
<b>2291</b>	<b>Prestations de maintenance des équipements électriques SCP</b>		
		ENGIE INEO	1 146 942.14 €
<b>2294</b>	<b>Travaux de maintenance sur réseaux d'eau en exploitation</b>		
		ENIT	1 941 808.32 €
<b>2308</b>	<b>Missions de consultants pour des activités d'ingénierie dans le secteur de l'eau :</b>		
Lot n° 1	Aménagements hydro-agricoles	CCE& C, Eau Energie Conseil, Florence Deram Malerbe	Selon bordereaux des prix
Lot n° 2	Grands aménagements hydrauliques	CCE& C, ISL Ingénierie, IMEOH, Eau Energie Conseil, SAFEGE	
Lot n° 3	GIRE et gestion des inondations	AD'MISSIONS CONSEIL, ROMAIN BELLEVILLE, Surface libre, INGEROP Conseil et Ingénierie, Cereg Territoires	
Lot n° 4	Environnement : impacts, hydro biologie, déchets	CT Eau-Environnement, BG. Consultant, Cereg Territoires, Aude Archambault, 2 T SOLUTIONS DURABLES	
Lot n° 5	Hydrologie & Modélisation écoulements à surface libre	Romain Paul, AD'MISSIONS CONSEIL, Ingerop Conseil et Ingénierie-Agence Aix, Romain Belleville, Surface libre	



Lot n° 6	Expert hydrogéologie et/ou géologie des ouvrages souterrains	HYDRIAD, Rivages Environnement, GEOTEC
Lot n° 7	Expert traitement des eaux	AQUA TRAVAUX et SERVICES, GLS
Lot n° 8	Expert Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)	AGRIATE, BG.Consultat, DV2E, GLS
Lot n° 9	Expert pompage/ hydroélectricité	Eau Energie Conseil, ISL Ingénierie, GLS
Lot n° 10	Expert calculs GC	BEMC, IMEOH
Lot n° 11	Dessinateur/projeteur	Hcingé, EPITEC Bureau d'Etudes
Lot n° 12	Conduite de l'irrigation à la parcelle	Procédure infructueuse
Lot n° 13	Irrigation : expert gestion sociale de l'eau/institutions	AGRIATE, Florence Deram Malerbe
Lot n° 14	Cartographie géomatique	SEPIA CONSEILS, TTI Production, GEOmatic Développement, Surface libre
Lot n° 15	Agronome	AGRIATE

M. Vergobbi souligne que le fait que le lot 4 du DCE 2271 soit resté infructueux est problématique puisque ce lot concerne le développement du logiciel AX 2012, qui est le progiciel de gestion financière et comptable de la SCP, pour lequel on a aujourd'hui, même si c'est un logiciel produit par Microsoft, une très grande difficulté à trouver des personnes ou des prestataires compétents.

Concernant le marché 2279 de téléphonie fixe et mobile, VPN et internet, il s'agit d'un accord cadre d'un an renouvelable deux fois. Le directeur général souligne que la SCP est très insatisfaite d'Orange et les résultats de l'appel d'offres nous ont conduits à changer d'opérateur pour la téléphonie fixe et mobile, ce qui constitue une première à la SCP.

**M. Vitel** demande pourquoi l'offre d'orange a été retenue pour les lots 3 et 4.

**M. Vergobbi** répond que l'offre d'Orange a été retenue pour ces deux lots, car elle était la mieux disante. Par ailleurs, il souligne que pour le VPN et l'internet la SCP n'a pas eu de souci avec Orange.

**M. Féraud** demande si Bouygues a donné des garanties pour une performance équivalente ?

**M. Guieu** répond affirmativement. La couverture de Bouygues dans la région est même supérieure à celle d'Orange.

**M. Vergobbi** explique qu'il suffirait qu'Orange ajoute des relais supplémentaires au Tholonet pour renforcer le signal et rétablir une qualité de service acceptable. On leur a demandé de le faire à de nombreuses reprises sans succès.

Il évoque ensuite le DCE 2308 qui est une initiative un peu nouvelle et fait partie des dispositions que la SCP est en train de prendre pour répondre à la croissance à venir des besoins d'investissements de la concession, mais également des besoins que nous avons dans les missions du secteur concurrentiel. Il s'agit d'une disposition qui vise à organiser l'écosystème des sous-traitants, conduite en parallèle avec le renforcement des effectifs au sein des bureaux d'études de la SCP, ce qui n'est pas très simple compte tenu des tensions qu'il y a à l'heure actuelle sur le marché du travail, où l'on rencontre des difficultés pour recruter certaines compétences. Il y a également un travail mené pour améliorer la productivité des activités d'ingénierie au travers de deux initiatives importantes : un travail à l'interface de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrages pour améliorer la fluidité des processus et un travail sur les possibilités de valorisation du potentiel du numérique en matière de productivité de l'ingénierie, notamment à l'utilisation du BIM et des modèles numériques.

C'est en ce sens qu'il répond à l'interpellation de Karine Leblond tout à l'heure. La création d'un écosystème de sous-traitants constitué de petites structures, voire d'entreprises individuelles, qui seront fidélisées et formées aux méthodes de travail SCP de façon à avoir la capacité d'adaptation pour répondre à la fois aux besoins liés à l'accélération des programmes d'investissements et aux contrats sur le domaine concurrentiel. Il fait remarquer que la procédure a été infructueuse pour le lot correspondant à la conduite de l'irrigation à la parcelle ce qui confirme le manque aujourd'hui de compétences disponibles sur ce marché en croissance du fait du changement climatique.

**Au terme de cette présentation, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## 6. QUESTIONS DIVERSES

### - Avenant au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020 : rectificatif

**M. Vergobbi** rappelle que lors de la séance du 10 juillet 2018, le conseil d'administration a approuvé le projet d'avenant au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020.

A la demande des services de la Région il est proposé de procéder à un léger ajustement de rédaction de ce contrat pour que celle-ci soit en parfaite conformité avec la réglementation européenne sur les aides d'Etat. Il y a eu en effet un malentendu entre la Région et les Services de la SCP : ce point avait été discuté mais n'avait pas été intégré dans la rédaction finale par erreur.

Il est donc proposé de rectifier la référence à un *contrôle trois ans après la mise en service* pour la remplacer par ce que la réglementation européenne prévoit c'est-à-dire « *un contrôle tous les trois ans* ».

**Au terme de cette présentation, le conseil d'administration valide la rectification à l'avenant au contrat d'objectifs pour la période 2016-2020.**



Sur l'invitation du président, **Mr Béraud**, Secrétaire du Comité d'Entreprise, prend la parole et indique vouloir évoquer trois points.

Il évoque tout d'abord la création des deux filiales pour le développement international et les énergies renouvelables qui a été validée. Il rappelle l'attachement du personnel au modèle intégré de la SCP. Le CE a bien compris qu'il s'agissait de la création de holdings c'est-à-dire de coquilles, qui ne disposeraient pas de salariés en propre mais de salariés SCP mis à disposition.

Le deuxième point concerne le marché de sous-traitance de l'ingénierie qui correspond à une évolution du modèle SCP. Il est conscient que la sous-traitance en matière d'ingénierie occupera une part croissante dans le cadre des marchés. Certes, ce ne sera pas une part majoritaire, la direction a été claire sur le sujet lors des discussions sur ce point, mais la vigilance des IRP sera assez forte sur ce sujet. Les enjeux et les ambitions sont assez considérables en matière de projets d'investissement sur le territoire régional, le programme de rénovation est également ambitieux. De même sur le secteur concurrentiel notamment à l'international pour la vente d'ingénierie, tout cela fait qu'effectivement il y a un accroissement de la charge de travail et des besoins en ressources qui sont tout à fait considérables. L'augmentation de la sous-traitance est une solution, les gains de productivité en sont une deuxième, après, il est évident qu'il faudra en passer par une augmentation des moyens humains. Attention au risque de perte d'expertise lié à la sous-traitance qu'il faut absolument prendre en compte. Il est conscient que la direction est vigilante sur ce point.

Le troisième point concerne la création du Comité Social et Economique, cette nouvelle instance qui résulte de la fusion du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel et du CHSCT. Les représentants du personnel sont convaincus que, compte tenu de la taille de la SCP, il s'agit d'une véritable opportunité qui permettra aux différentes instances de mieux travailler ensemble et avec la direction. Cette situation n'est pas vraie dans les entreprises de plus grosse taille. L'accord qui a été négocié et signé reflète la qualité du dialogue social à la SCP et il y a une vraie opportunité pour faire en sorte qu'en terme de consultation, de formation du personnel et d'association aux choix stratégiques on puisse encore progresser à la SCP. Un exemple de chantier sur lequel pourra se pencher ce Comité Social et Economique dans les prochains mois est le plan Campus qui est une réflexion qui porte sur tout le réaménagement des espaces de travail à la SCP. Il s'agit d'un vrai sujet qui a déjà occasionné des frictions avec la Direction et sur lequel les IRP sont particulièrement vigilants, notamment sur la question des espaces collaboratifs et des « open space » que l'on veut remettre en place. La question de l'ergonomie derrière ça et de la qualité de travail est fondamentale. Il y a peut-être des enjeux de surface avec l'augmentation des effectifs mais à ce moment-là, il ne faut pas que la direction se cache derrière l'amélioration de la qualité de vie au travail, car on n'est pas certain que le développement de ces espaces collaboratifs améliore celle-ci. Cette réflexion va de pair avec le télétravail qui a été développé avec la signature d'un accord. Il souhaite de la vigilance d'autant que dans certains départements les cloisons tombent déjà dans les bureaux. Avant d'enclencher cette démarche dans toute la Société, il faut prendre le temps d'un REX pour valider le fait que l'on va dans le bon sens. Il s'agit là d'un sujet sur lequel le CSE continuera à être vigilant.

M. Béraud dit enfin qu'il s'agit du dernier conseil d'administration auquel il participe. Il voulait remercier les membres du conseil en général et le Président en particulier d'avoir pris la peine de lui laisser la parole lors de chaque conseil.

**M. Vitel** répond en faisant part de sa grande estime pour le personnel de la SCP qui est très engagé et dont la qualité de travail est remarquable. La SCP est une entreprise où il fait bon vivre malgré quelques aléas qui se règlent toujours en bonne intelligence. Il est heureux de dire sa fierté d'en être le président à chaque fois qu'il en a l'occasion.

**M. Hubaud** remercie le président sur les propositions faites en début de conseil concernant la place du département des Hautes Alpes au sein du conseil d'administration.

**M. Vitel** fait part de sa récente rencontre avec une délégation arménienne qui cherchait à développer l'irrigation dans son pays et bénéficiait pour cela de fonds de l'Agence Française de Développement. Cette délégation est venue en France pour faire le tour de différents opérateurs et a eu le sentiment en visitant la SCP qu'ils étaient dans une autre division. Il en a conçu beaucoup de fierté.

**M. Vergobbi** revient sur l'intervention de J. Béraud en soulignant que le dispositif du CSE est effectivement particulièrement adapté à la SCP. En effet, il attire l'attention sur une spécificité de la SCP que possèdent peu d'entreprises : à la SCP l'ensemble des accords se négocient dans l'entreprise. Depuis l'origine, les personnels de la SCP sont régis par un statut. Les dispositions de ce statut sont en grande partie obsolètes, et on leur a substitué tout un corpus d'accords paritaires qui régit la vie dans l'entreprise. De ce fait, la SCP n'étant pas rattachée à une branche, elle est tenue de négocier tous les accords au sein de l'entreprise. C'est à la fois extrêmement exigeant en termes de dialogue social mais ça a aussi un impact positif et cela rejoint la philosophie des ordonnances Macron qui vise à renvoyer vers les entreprises une partie de ce qui était fait au niveau de la branche. On est une illustration de cette philosophie.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.**



**A 12 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. Vitel conclut la séance en invitant les membres du conseil**

- à rejoindre la SCP sur le salon Med'Agri du mardi 16 au jeudi 18 octobre prochain au Parc des expositions d'Avignon
- à participer au Colloque Eau/Energie organisé dans les locaux du Tholonet, le mardi 20 novembre prochain, par les pôles de compétitivité Aqua Valley et Cap'Energie et le Cluster Ea-Eco Entreprises dont la SCP est partie prenante.

**Il précise enfin que dans le cadre de la démarche de transformation digitale, un nouvel espace extranet collaboratif sera mis à disposition des membres du conseil d'administration pour la prochaine séance. Ce sera également l'occasion d'être plus proactif dans la dématérialisation des échanges conformément à notre politique RSE.**

**Le Président convie enfin les membres du conseil à venir découvrir, autour du déjeuner servi en salle polyvalente, le chantier et le survol du Barrage de Bimont en réalité virtuelle.**



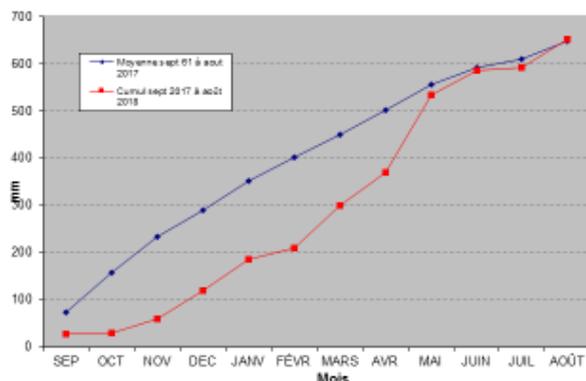


**Annexe 1 :**

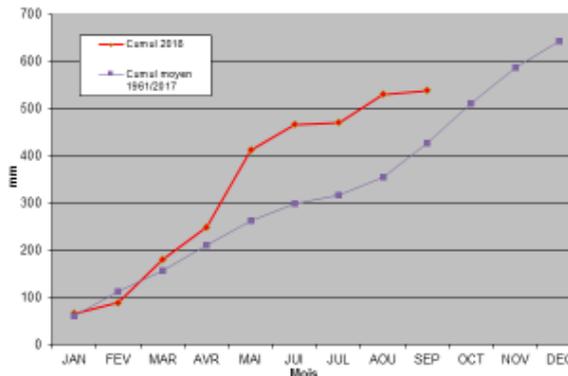
●●●●● Activités de la concession : service de l'eau

**Pluviométrie cumulée de l'année hydrologique et civile**

Pluviométrie cumulée  
de septembre 2017 à août 2018



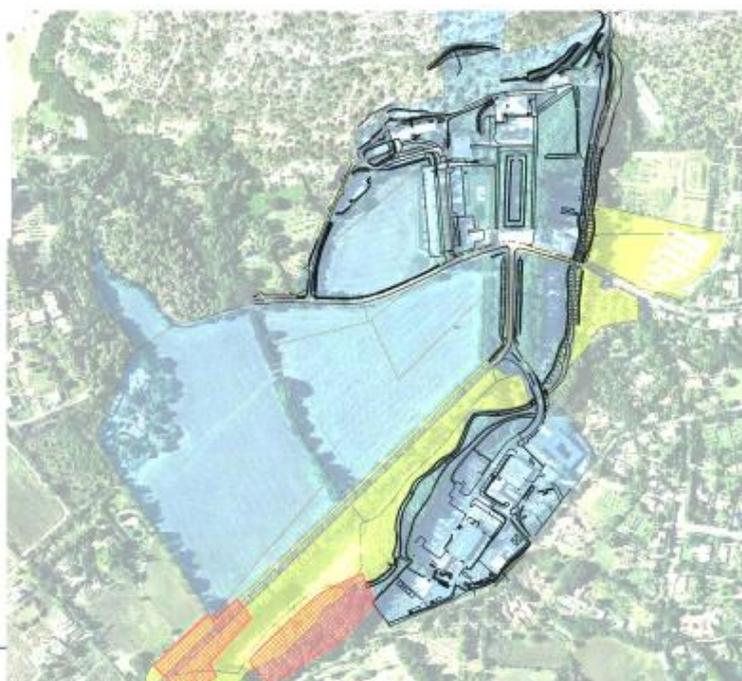
Pluviométrie cumulée de 2018



**Annexe 2 :**

●●●●● Localisation des foyers d'arbres infectés par le chancre coloré

- Secteur atteint par le chancre coloré
- Commune
- SCP



24 / 10 21/11/2018

**Annexe 3 :**

### ●●●● Ouverture de l'actionariat de la Société OSHUN

- Modalités de la levée de fonds :

	1 <sup>ère</sup> phase	2 <sup>ème</sup> phase
Danone Communities	600 K€ en capital	150 K€ (selon des modalités à définir)
Fondation Grameen	200K€ en obligations	
CAAP Création	10K€ en capital 190 K€ en obligations convertibles	50 K€ (selon des modalités à définir)
	<b>1 M€</b>	<b>0,2M€</b>

31 21/11/2018



### ●●●● Ouverture de l'actionariat de la Société OSHUN

- A l'issue de l'augmentation du capital ainsi réalisée, la part des différents partenaires serait la suivante :

	Situation actuelle			Augmentation de capital				Situation future Phase 1		
	parts	capital	%	parts	valeur nominale	Prime d'émission	apport	Parts	capital	%
SCP	3000	300 000	60%					3000	300 000	45,1%
MIOS	1000	100 000	20%					1000	100 000	15,0%
UV GERMI	1000	100 000	20%					1000	100 000	15,0%
DC				1626	100	269	600 000	1626	162 600	24,4%
CAAP Création				27	100	269	10 000	27	2 700	0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>	<b>1653</b>	<b>100</b>	<b>269</b>	<b>610 000</b>	<b>6653</b>	<b>665 300</b>	<b>100%</b>

32 21/11/2018





## Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le mardi 11 décembre 2018 au Tholonet.

### ÉTAIENT PRESENTS :

Administrateurs :

M.	Vitel	Président
M.	Brès	Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil Départemental du Var
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

Censeurs :

M.	Hubaud	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes
----	--------	---

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M.	Antonini	Responsable du Département Aménagement du Territoire et Urbanisme, Conseil départemental du Var
M.	Bertrand	Directeur Général Adjoint des Services, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
M.	Mancel	Conseiller métropolitain, Métropole Aix-Marseille-Provence
M.	Mathieu	Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
Mme	Mayen	Directrice Adjointe et Chef du Service Eau et Risques Naturels, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Pollet	Directrice de l'Agriculture et de l'Eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'azur
Mme	Wagener	Représentant le Comité Social Economique





**DIRECTION DE LA SOCIETE :**

M.	Vergobbi	Directeur Général
M.	Reig	Directeur Général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles
M.	Guieu	Directeur Financier
M	Grawitz	Directeur Ingénierie et Services

À 10 h 30, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs.

Il présente ensuite les excuses :

- Des administrateurs :

M.	Curnier	Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
M.	Féraud	Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
M.	Giberti	Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Perrin	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

- Des censeurs :

M.	Bonnet	Directeur Régional des Finances publiques
Mme	Devesa	Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
Mme	Dumont	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
M.	Géhant	Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Meyer	Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur

Le Président indique ensuite aux membres du conseil que deux compléments au dossier transmis le 28 novembre dernier leur sont parvenus depuis. Il s'agit de :

- L'annexe 3 du point 7 de l'ordre du jour qui concerne l'ouverture de l'actionariat de la Société OSHUN S.A.S. Ce dossier a également été déposé sur table.
- Un rapport d'analyse d'offres intitulé : Maintenance des câbles cuivre et fibres optique « DCE n° 2342 » qui sera évoqué au point 9 de l'ordre du jour.

Il Informe ensuite le conseil que le processus de transfert des actions de la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille-Provence a été finalement plus long que prévu et ne sera effectif que dans les prochains jours.

Il ajoute que le processus de vote préalable des collectivités actionnaires pour la création des deux filiales destinées à porter les participations de la société dans les énergies renouvelables et le développement international n'étant pas parvenu à son terme, ce dossier sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Il est donc envisagé de programmer un conseil d'administration supplémentaire au mois de février 2019 qui permettra de traiter, outre ce dossier des filiales, le projet de modification des statuts de la société déjà évoqué en octobre dernier.

Cette réunion sera également l'occasion d'annoncer formellement la nouvelle gouvernance de la Société sans attendre le mois d'avril ce qui pourrait faire l'objet d'un point presse à l'issue du conseil.

M. Vitel propose enfin d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de budget de la Société pour l'exercice 2019
4. Projet de programme d'investissement de la Société en 2019
5. Programmes 2019 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation
6. Autorisations d'emprunts de l'exercice 2019
7. Ouverture de l'actionnariat de la Société OSHUN S.A.S.
8. Mise en œuvre de la loi « Sapin 2 », Code de conduite de la SCP
9. Appels d'offres et marchés
10. Programme prévisionnel des manifestations 2019
11. Questions diverses

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 15 octobre, a été adressé aux administrateurs le 28 novembre dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.**

## **2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer le Conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque en premier lieu la ratification par le Conseil régional, lors de l'assemblée plénière du 18 octobre 2018, des projets d'avenants à la convention de concession, à son cahier des charges et au contrat d'objectifs de la Société pour la période 2016-2020, qui avaient été soumis à l'approbation du conseil d'administration lors de notre réunion du 10 juillet 2018. Le processus de signature de ces différents avenants, qui clarifient la relation contractuelle entre la Société et la Région en sa qualité d'autorité concédante est en cours.

Cette même assemblée plénière a approuvé le programme prévisionnel d'investissements de la Société pour les 20 prochaines années. Ce programme ambitieux de 580 M€ doit notamment permettre de répondre aux conséquences du changement climatique sur l'agriculture de notre région. Les services de la Société se mobilisent pour la mise en œuvre de ce programme.



Une réunion de présentation aux viticulteurs concernés et aux élus du territoire du projet d'aménagement hydroagricole de Cuers-Pierrefeu a eu lieu il y a quelques jours. Il s'agit du premier cas de mise en œuvre des nouvelles dispositions négociées avec les organisations de producteurs et la chambre d'agriculture pour l'irrigation de la vigne dans le Var. Cette rencontre s'est déroulée dans un climat constructif, malgré la contribution financière nouvelle demandée aux viticulteurs, ce qui est de bon augure pour le déroulement de ce projet d'aménagement qui couvrira un millier d'hectares.

Le Président évoque ensuite la signature d'un nouveau partenariat avec la start-up provençale Agrivolta qui développe un système d'ombrières permettant de réguler la quantité de lumière apportée aux plantes et de maîtriser l'hygrométrie des cultures. Cette collaboration vise à mettre en œuvre des démonstrateurs avec un premier test sur la viticulture à Rians.

Le Président évoque ensuite :

- Sa participation au mois d'octobre dernier à la 1<sup>ère</sup> édition du salon professionnel de l'agriculture méditerranéenne Med'Agri qui s'est tenu à Avignon et félicite les Chambres d'agriculture Régionale et Départementale de Vaucluse, représentées au sein du conseil par Claude Rossignol, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, pour la qualité de contenu et d'organisation de cet évènement, auquel la SCP a participé avec beaucoup d'intérêt.
- Sa rencontre avec une délégation vietnamienne issue du ministère de l'agriculture et du développement rural, ainsi que des différentes provinces du pays venue découvrir la SCP en vue de développer un partenariat.

Il annonce enfin la diffusion d'un film de quelques minutes retraçant l'année 2018.

A l'issue de la diffusion de ce film, **M. Vergobbi** prend la parole et évoque les pluies régulières et abondantes de fin octobre et début novembre qui ont nécessité une vigilance particulière en matière d'exploitation. Il évoque rapidement les évènements d'exploitation ayant marqué cette période :

- L'inondation du centre d'exploitation de Puget-sur-Argens, heureusement sans conséquence grâce aux aménagements réalisés ces dernières années, les bureaux ayant notamment été reconstruits sur pilotis,
- La fermeture d'une vanne motorisée suite à l'inondation d'un regard sur l'aménagement de Verdon Saint-Cassien. Lors de cet incident, le maintien de la desserte a été assuré grâce aux réservoirs présents sur cet aménagement,
- Le bon fonctionnement des ouvrages de lutte contre les inondations du Bas-Gapeau qui ont laissé passer près de 200 m<sup>3</sup>/s et du déversoir de crue sur le barrage de Rustrel (84),
- La retenue du barrage de Bimont qui a reçu un apport d'eau de l'ordre de 300 000 m<sup>3</sup> qui n'a pas perturbé le déroulement du chantier.

Il présente ensuite les courbes de pluviométrie (cf. annexe 1) qui permettent une bonne compréhension de la situation :

- Les pluies du mois d'octobre ont représenté près de 2 fois et demie la moyenne habituelle,
- Fin novembre les précipitations sont plus élevées de 30 % par rapport à la normale des 60 dernières années (2,5 fois supérieures à celles enregistrées en 2017).

Cette situation a des conséquences sur les prélèvements en tête des aménagements qui sont en net recul par rapport aux années précédentes, - 18 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2017 et - 22 Mm<sup>3</sup> par rapport à 2016. Il s'agit donc d'une diminution de l'ordre de 12 % des prélèvements en tête du canal avec un impact important sur les secteurs principalement tournés vers l'irrigation (- 35 % pour le Calavon-Sud Luberon, - 45 % pour Manosque et la Trévaresse, -50 % pour Valensole).

Globalement, les livraisons d'eau auprès des différents segments de clientèle (cf. annexe 2), diminuent de 8 % par rapport à l'an dernier, dont 6 Mm<sup>3</sup> de baisse des prélèvements en période de pointe avec des conséquences tarifaires amplifiées. Tous les segments de clientèle sont impactés :

- Dans le Var, notamment, la baisse est significative du fait de la pleine reconstitution des ressources locales, deux exceptions toutefois :
  - les livraisons d'eau pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez sont stables en raison de la récente mise en service de l'usine de Basse-Suane à Sainte-Maxime et ce malgré une baisse de 25 % au point de livraison de la Verne.
  - Sur les livraisons d'eaux potables sur lesquelles on enregistre l'impact positif du nouveau contrat d'alimentation de la Seyne-Sur-Mer qui est désormais alimentée à 100 % avec de l'eau potabilisée par la Société.
- Une baisse des livraisons d'eau industrielle principalement due à la faible activité de la centrale thermique d'UNIPER à Gardanne,
- La consommation des Golfs diminue également très fortement en raison de la situation climatique déjà évoquée.

**M. Vitel** demande si les procédés de recyclage mis en place par les golfs, afin de faire des économies d'eau ne contribuent pas à cette baisse de consommation ?

**M. Vergobbi** répond que les conditions climatiques sont clairement à l'origine de la baisse des livraisons d'eau enregistrée. Les effets de cette politique des golfs sont certainement plus marginaux, mais pour autant très importants

Il poursuit en indiquant que le chiffre d'affaires prévisionnel de la SCP est en baisse de l'ordre de 3.5 M€ par rapport au budget qui a été établi comme chaque année en année hydrologique moyenne et une baisse de 2.7 M€ par rapport à 2017.

Il évoque ensuite l'évolution du barème du service de l'eau qui est déterminée par la formule de révision des prix. Les effets de l'évolution des index des coûts de travaux et de canalisation contenus dans cette formule conduisent à une hausse des barèmes SCP de 2.54 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La SCP ressent elle-même les effets de cette hausse dans les prix qui lui sont proposés par les entreprises.

Le directeur général présente sur ce sujet un graphique pour replacer cette évolution des prix dans un contexte général et anticiper des critiques éventuelles. Ce graphique est constitué de trois courbes représentant :

- L'évolution des tarifs de la SCP depuis 2010,
- L'inflation,
- L'évolution moyenne des tarifs de l'eau en France.



La courbe SCP fait apparaître un gel des tarifs en 2011, une augmentation des tarifs qui a été relativement soutenue en 2012, à peu près conforme à l'inflation jusqu'en 2015, puis une baisse des tarifs en 2016 (-0.9 %) et 2017 (-0.35 %). En conséquence, et malgré la hausse des barèmes SCP de 2.54 % en 2019, l'augmentation cumulée des tarifs SCP reste sensiblement au-dessous de l'inflation et de l'évolution moyenne des tarifs de l'eau.

Il est important d'avoir ces informations à l'esprit, car certains délégataires risquent de prendre pour prétexte l'évolution des tarifs de la SCP pour justifier leurs propres augmentations.

Sur l'invitation du Directeur Général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation :

La réalisation du programme d'investissement est en ligne avec les objectifs du budget. L'objectif sera peut-être atteint par le dessous compte tenu du nombre extrêmement important de journées intempéries/chômage posés par les entreprises en raison des conditions climatiques. De ce fait, un certain nombre de travaux sont reportés dans le temps sans les mettre en péril.

Il donne ensuite quelques informations importantes concernant des opérations en cours sur le territoire de la concession :

- Concernant l'aménagement du plateau de Valensole de nombreuses études sont en cours, aussi bien en aménagement qu'en investissement. Les équipes SCP se sont organisées pour réaliser le programme en conformité avec le PPI. La Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement vient toutefois d'émettre un avis qui fait que ce projet va être soumis à études d'impact et enquête publique, alors que la société espérait bénéficier de la procédure d'examen au « cas par cas ». Cette décision pourrait conduire à un report du début des opérations de l'ordre d'un an. La SCP va tenter de limiter ce report en conduisant ses études à marche forcée. Ce sera toutefois difficile, le planning des équipes SCP étant déjà très chargé.
- Concernant l'aménagement de Cuers Pierrefeu évoqué en début de réunion, plus de 120 personnes étaient présentes à la réunion de lancement dont le Président de la Communauté de Communes Méditerranées Porte des Maures, les Maires de Cuers et Pierrefeu, les Présidents de la Chambre d'Agriculture du Var et de l'ODG Côte de Provence, ainsi que d'autres représentants de la profession agricole.

Cette réunion a été l'occasion pour les équipes de la SCP de présenter le projet et son phasage dans le temps. Il s'agit en effet d'un programme étalé sur 4-5 ans. Les conditions techniques et administratives de ces réalisations ont été présentées, en particulier la contribution spéciale à l'aménagement des viticulteurs qui s'élève à 4000 € par hectare. Le montant de cette contribution n'a pas soulevé de problèmes particuliers dans la salle, mais peut-être était-ce lié au contexte de la réunion. Les collaborateurs SCP vont se rendre sur le terrain dans les prochains jours pour recueillir les intentions des viticulteurs en termes de souscriptions. Des démarches pour la libération des emprises foncières vont être engagées en parallèle ce qui est toujours un point délicat.

- Enfin, la poursuite des études et/ou dévolutions de travaux d'aménagements structurels (Aval Les Laures, Vallon Dol-Les Giraudets et doublement de l'adduction de Berre sud) en conformité avec les plannings.

La réalisation du programme de rénovation est en ligne avec les objectifs. Parmi les opérations en cours :

- La rénovation du barrage de Bimont et de ses nombreux ouvrages se déroule conformément au planning. Les premiers essais des sirènes ont déjà eu lieu.
- La rénovation de l'aqueduc de Saint-Bacchi a repris, après la mise en demeure de l'entreprise d'achever les prestations prévues au contrat. Un contentieux substantiel reste toutefois à prévoir à la fin des travaux.
- La rénovation des conduites aériennes des puits de l'Arc a été engagée. Ces conduites seront remplacées par des conduites enterrées.

A l'issue de cette présentation **M. Vergobbi** reprend la parole pour exposer l'activité du secteur concurrentiel :

Les activités d'ingénierie hors laboratoires ont enregistré :

- 2,25 M€ de commandes depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,5 millions d'euros en France Métropolitaine. Parmi les dernières commandes enregistrées, il cite :
  - 35 K€, pour une étude des potentialités des très petits cours d'eau pour le compte de la Métropole TPM,
  - 45 K€, pour un plan intercommunal d'aménagement forestier (PIDAF) de la partie ouest du territoire pour le compte de la Communauté d'agglomération Provence Verte,
  - 100 K€, pour une étude hydraulique et topographie et mesures de débit pour le compte de l'ASA de la plaine d'Avignon.
- 1,5 M€ de commandes depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 1 M€ à l'Outre-mer et à la Réunion.
- 1,7 M€ de commandes depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,7 M€ à l'international. Parmi les dernières commandes enregistrées, il cite :
  - 170 K€ pour la modernisation de périmètres irrigués au Cambodge, sous un financement de l'agence française de développement, pour le compte du Ministère de l'Agriculture.

L'activité des services en région est soutenue :

- Le chiffre d'affaires des « Solutions pour l'eau » en Région s'établit à 4,7 M€, en hausse de 6 % par rapport à l'an dernier. Les activités de prestations « clé en main » d'équipement de domaines viticoles, de potabilisation et d'accompagnement des clients individuels sont dynamiques. Il évoque également l'outil SCP Agridata, développé par la société dont on continue à faire la promotion. Il s'agit d'une plateforme web destinée au pilotage de l'irrigation qui agrège des données météorologiques, de teneur en eau des sols et des données sur le stress hydrique des plantes.

L'activité des laboratoires est globalement en ligne avec l'année précédente.

La délégation de service public du SIIRF : la demande en eau sur cet aménagement a été très faible compte tenu des conditions climatiques.

L'activité de production d'énergies renouvelables est soutenue avec plusieurs projets en cours à différents stades :



- Le projet du GIE d'Eyguières monté en partenariat avec l'ASCO des arrosants de Crau : Le chantier de construction se poursuit conformément au planning. La canalisation de 2600 mm est posée et testée, les travaux se concentrent sur le génie civil du bâtiment en cours en vue de la pose des équipements en fin d'année.
- Le GIE Energie Canal de Manosque conclu avec l'association syndicale de Manosque : Les travaux ont commencé, notamment la pose de la conduite forcée et le bâtiment d'accueil de la turbine avec un objectif d'achèvement au début de l'été.
- Le partenariat entre la SCP et la Start up AGRIVOLTA dont l'objet est de tester des ombrières dotées de panneaux photovoltaïques permettant de produire de l'électricité et de réduire dans le même temps l'évapotranspiration de la plante. Un test va être mené sur le site de Rians.
- Le Projet de ferme solaire au Vallon Dol en partenariat avec EDF Energies Nouvelles : Deux obstacles importants au projet sont à lever.
  - Le projet est conforme au PLU actuel mais pas au projet de PLUI de la Métropole – Territoire de Marseille qui classe le site du Vallon Dol en zone naturelle stricte (Ns). Des contacts ont été pris depuis plus de trois mois avec les services de la Métropole, mais aussi avec deux élues de la Métropole, Madame Laure-Agnès CARADEC, au titre de l'urbanisme, et Mme Béatrice ALIPHAT, au titre des Energies nouvelles, avec pour objectif de lever cet obstacle. La SCP travaille sur deux pistes en parallèle : la première vise à obtenir une modification de ce projet de PLUI à l'occasion de l'enquête publique qui va être lancée au mois de janvier. La SCP ne devrait pas être seule à demander une modification de ce PLUI. Le classement du site en Ns pourrait en effet compromettre une extension éventuelle de l'usine de potabilisation du Vallon Dol exploitée par la Société des Eaux de Marseille. En parallèle, une démarche va être engagée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer pour que le permis de construire soit instruit, avec l'accord tacite de la Métropole, suivant les dispositions du PLU actuel lequel autorise ce type d'aménagement. L'objectif est de ne pas prendre trop de retard sur ce projet.
  - Le second obstacle concerne l'ARS : la réglementation, qui s'appuie notamment sur une circulaire de juillet 1990, interdit toute activité autre que celle qui est directement liée à l'exploitation de la ressource en eau, sur le périmètre de protection immédiate d'une prise d'eau pour l'alimentation en eau potable. Cette réglementation ancienne, qui est un obstacle au développement des énergies renouvelables, présente des incohérences. A titre d'exemple, on aurait le droit d'installer une pompe sur le site, mais pas une turbine alors qu'il s'agit du même équipement au plan technologique. En effet, la turbine produit de l'électricité, son activité n'entre pas dans le cadre de l'exploitation directe du plan d'eau. De la même manière, la réglementation empêche la pose de panneaux photovoltaïques en matériaux répondant aux normes ACS relatives à l'eau potable sur le plan d'eau, alors que l'on peut faire la démonstration que cette installation serait plutôt bénéfique pour la qualité de l'eau (on pourrait, en effet, régler à cette occasion le problème lié à la présence de très nombreux goélands sur le site, en mettant en place des effaroucheurs).

Le Président a écrit à Mme Buzyn, ministre de la Santé, pour souligner l'absurdité de la situation. Celle-ci a répondu en renvoyant à la recherche d'une solution au niveau local, en ouvrant la porte à une interprétation moins stricte de la réglementation. Une rencontre prochaine est prévue sur ce sujet avec l'ARS sans que l'on puisse présager de son issue.

**M. Mancel** intervient pour dire qu'il espère qu'il n'y aura pas de problèmes supplémentaires avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Sur Peyrolles en effet, l'ABF s'est opposée à ce même type de projet au dernier moment.

**M. Vergobbi** répond qu'il ne pense pas qu'il y ait de risque du côté de l'ABF.

**M. Reig** ajoute que lors de la réunion inter-administrative préalable, rien n'est remonté de ce côté-là.

**M. Vergobbi** insiste sur la difficulté à mener à bien tous ces projets d'énergies renouvelables.

Concernant les activités de la direction de la communication et des relations institutionnelles, il évoque divers évènements auxquels la SCP a participé :

- Le Colloque « Eau et énergie en Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Co-organisé par le pôle Aquavalley, Cap Energie et la SCP, ce colloque a connu un vif succès avec plus de 100 participants et de nombreux intervenants, issus des entreprises, des start-up et du monde institutionnel,
- L'accueil de l'association nationale des gestionnaires de digues, France Dignes, fin octobre et d'une délégation vietnamienne composée de 15 personnes issues du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural en novembre,
- La participation au salon « Med'Agri » au cours duquel les collaborateurs SCP ont pu partager leurs expertises au travers de plusieurs interventions techniques.

Durant la semaine du 19 au 23 novembre, la SCP a organisé une Semaine de la diversité avec, chaque jour, des thématiques différentes telles que la mixité dans les emplois, la lutte contre les discriminations sexuelles, l'emploi des seniors, l'accueil des jeunes et le handicap. Cette semaine a été très appréciée par l'ensemble des salariés.

Les élections des représentants du personnel se sont closes le 22 novembre avec un taux de participation de 75 %. La première réunion du Comité Social et Economique se tiendra le 19 décembre. Son action sera soutenue par cinq commissions dédiées à :

- La santé, sécurité et les conditions de travail,
- L'emploi, formation, compétences et égalité professionnelle,
- L'articulation vie professionnelle/vie personnelle,
- L'environnement et travail,
- L'économie.

Les négociations annuelles sur les salaires de l'entreprise sont engagées depuis deux mois. Un protocole d'accord a été soumis aux organisations syndicales à l'issue de cinq réunions de la Commission Paritaire Société. Quatre réunions se sont tenues au mois d'octobre, la dernière en décembre, avec entretemps l'épisode des gilets jaunes.

Le protocole tel que nous l'avons arrêté lors de la réunion qui s'est tenue voici quelques jours comprend les dispositions suivantes :

- Augmentation de 1,3 % du point d'indice au 1er janvier 2019,
- Transfert de 0,4 % de cotisation retraite supplémentaire vers la part patronale à cette même date,



- Une prime complémentaire transport portée de 150 à 200 € bruts par an à compter de 2018. Il s'agit d'une prime sur laquelle nous avons travaillé avec les organisations syndicales avant même le déclenchement du mouvement des gilets jaunes en réponse à une problématique rencontrée par les salariés de la SCP. En effet, en raison de la quasi-absence de transports en commun sur le site du Tholonet et du fait que les loyers dans un environnement immédiat sont très élevés, les salariés habitent sur un périmètre de 50 km autour de la société et sont donc très directement dépendants de leurs voitures pour venir travailler.
- Une prime exceptionnelle en faveur des bas salaires sera versée en décembre 2018. Cette prime garantit une augmentation annuelle minimale de 600 € bruts sur la base d'une évolution du point d'indice (600 € bruts – impact de l'augmentation du point d'indice).

La CGT et la CFE CGC ont confirmé leur accord sur ces dispositifs. La CFDT a réservé sa réponse, mais pourrait signer cet accord si on mentionne sur celui-ci une discussion à venir sur l'interférence que pourraient avoir les annonces faites par le président de la république : regarder par exemple de quelle manière la prime de transport et la prime exceptionnelle pourraient bénéficier de l'allègement de charges salariales. La signature de la CFDT est nécessaire pour que l'accord soit valide puisqu'avec les nouvelles dispositions en vigueur depuis cette année, un accord doit être ratifié par des organisations syndicales représentant plus de 50 % des salariés. Or la CFDT représente à elle seule près de 58 % des salariés de l'entreprise. A défaut d'un accord signé par la CFDT, il faudrait procéder à un référendum auprès des salariés

A l'issue de cette présentation, **M. Vitel** reprend la parole et demande s'il y a des questions.

**M. Mounier** fait remarquer que les Collectivités, pour celles en tout cas qui sont soumises au contrat financier de l'Etat, sont dans l'obligation de limiter à 1,2 % l'augmentation par rapport au budget de fonctionnement de l'année précédente.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.**

### 3. PROJET DE BUDGET DE LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE

**M. Vitel** précise que le projet de budget s'insère dans le plan moyen terme trisannuel d'activité (2019-2021). Il précise que le budget et le plan moyen terme ont été bâtis en cohérence avec le contrat d'objectif 2016-2020 et le programme pluriannuel d'investissement pour ce qui concerne les activités de la concession, mais aussi le projet d'entreprise CAP 2020, pour ce qui est des activités du secteur concurrentiel. Ceci se traduit par une dynamique de progression des recettes de la Société, mais aussi de ses charges. L'objectif étant d'accroître la capacité de la Société à contribuer au financement des investissements très importants qui doivent être réalisés.

**M. Vergobbi** confirme que ce budget est préparé dans une perspective triennale qui traduit la montée en puissance des investissements de la SCP dans le prolongement de l'adoption du programme pluriannuel. Il ajoute qu'il y a une nette inflexion en matière d'investissement par rapport aux années précédentes, même si le rythme de croisière situé autour de 30 M€ n'est pas encore atteint. Ce budget s'inscrit dans le prolongement d'un exercice 2018 qui a été plus

difficile que prévu compte tenu des conditions météorologiques qui ont entraîné la perte de plus de 3 M€ de chiffre d'affaires.

La SCP devrait toutefois présenter un résultat proche de l'équilibre.

Le Directeur Général ajoute que la SCP a presque achevé de rembourser les avances consenties par les Collectivités Actionnaires qui avaient jusqu'en 2016, un impact extrêmement fort sur le budget, avec des remboursements annuels proches de 6.8 M€. En 2019, l'impact du remboursement de ces avances n'est plus que de 1.3 M€ sur le budget.

Il indique enfin qu'une nouvelle présentation analytique qui sépare l'activité de la concession des activités du secteur concurrentiel vient s'ajouter cette année à la présentation traditionnelle des comptes de la SCP. Cette nouvelle présentation est en pleine cohérence avec le cadre contractuel qui a été arrêté avec la Région et approuvé lors du conseil d'administration du mois de juin.

**M. Guieu** débute la présentation détaillée du budget 2019 qui s'inscrit dans le plan trisannuel 2019-2021. La diapositive « Plan Moyen Terme » (cf. annexe 3 – A) met en évidence les conséquences des conditions météorologiques sur les recettes de 2018. On note aussi l'augmentation des charges de personnel, qui s'explique par l'augmentation de l'activité de la SCP, et la stabilité des dépenses extérieures.

**M. Vitel** demande pourquoi la masse salariale augmente en 2019 pour ensuite diminuer en 2020 ?

**M. Vergobbi** répond que les prévisions de 2019 sont plus fines que celles des années suivantes. Ce recul des charges de personnel peut aussi s'expliquer par des effets structurels tels que des départs plus importants en retraite.

**M. Guieu** présente ensuite une diapositive (cf. annexe 3 – B) qui superpose les dépenses de rénovation et la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Globalement cette somme est relativement stable et se situe entre 50 et 52 M€ à l'exception de cette année 2018 pour les raisons évoquées plus haut (baisse des recettes).

**M. Vergobbi** ajoute que plus on fait de rénovation sur un exercice, moins on a de capacité d'autofinancement.

**M. Guieu** évoque ensuite les dépenses d'investissements (cf. annexe 3 – C).

L'atterrissage 2018 devrait être en retrait par rapport aux prévisions. L'année 2019 en revanche, illustre les ambitions de la SCP en matière d'investissement avec un bond des dépenses de près de 9 M€.

La dotation 2019 à la provision pour rénovation s'élève à 29.3 M€ (cf. annexe 3 – D) pour un total cumulé de 127,3 M€ au titre du 3ème plan quinquennal 2018-2022 de 150 M€.

En ce qui concerne les reprises, en 2018, la reprise avait été estimée à 30,3 M€, mais devrait être plus importante de 2,7 M€. Au budget 2019, la reprise est estimée à 34,6 M€ en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2018.

En 2018, les ressources de la société (111,4 M€) (cf. annexe 3 – E) sont en retrait par rapport au budget prévisionnel en raison des conditions climatiques déjà évoquées. En 2019, ces ressources



sont évaluées à 122.3 M€ : le budget anticipe en effet une augmentation du chiffre d'affaires, mais aussi une augmentation importante de la production immobilisée qui passera à 9 M€ en raison des nombreuses études que la SCP va être amenée à réaliser pour son propre compte.

Concernant le chiffre d'affaires (cf. annexe 3 – F) l'atterrissage 2018 est anticipé à 105.8 M€, en net retrait par rapport au budget d'origine. Le budget prévisionnel 2019 s'établit à 112.6 M€. Les recettes du service de l'eau en 2018 sont en retrait de près de 3 M€ par rapport au budget d'origine. En 2019, elles sont évaluées sur la base d'une année moyenne et anticipées aux alentours de 97 M€.

**M. Vitel** demande comment on peut anticiper une telle hausse du CA du service de l'eau en 2019 ?

**M. Guieu** explique que cette augmentation s'explique par la revalorisation des barèmes et l'impact positif des nouveaux contrats qui entreront en service en 2019.

**M. Vergobbi** ajoute qu'il y a souvent un décalage important entre les investissements réalisés par la SCP et les recettes qu'elle peut en retirer qui parfois n'apparaissent que plusieurs années plus tard. Il cite l'exemple de l'usine de Basse-Suane qui n'a été mise en service qu'au printemps dernier alors que la liaison Verdon Saint-Cassien est réalisée depuis plusieurs années.

**M. Reig** mentionne également l'effet des 700 contrats ruraux qui viennent s'ajouter de manière régulière au chiffre d'affaires, l'impact du contrat avec la DLVA à Manosque et de celui passé avec la ville de Toulon pour sécuriser son alimentation. Tout ceci explique la prévision des recettes 2019. Il ajoute que l'on a tenu compte de la pleine reconstitution des réserves locales des clients, et donc d'une éventuelle baisse de leurs besoins, lors des calculs réalisés pour la préparation du budget prévisionnel.

**M. Guieu** poursuit sa présentation du chiffre d'affaires par activité.

- Les recettes de l'ingénierie concurrentielle (cf. annexe 3 – G) sont envisagées en retrait de 1 M€ en raison d'une prévision plus réaliste des opérations de conception réalisation à l'international et de la nécessaire allocation de ressources SCP aux activités pour la concession.
- L'activité des « Services en Région » (cf. annexe 3 – H) au budget 2019, sont anticipées à 7,7 M€ en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2018. Cette croissance est tirée principalement par les Services d'irrigation.

Il détaille ensuite les dépenses de la SCP en 2019 (cf. annexe 3 – I) qui s'élèveront à 102,2 M€ en augmentation 4,8 % (+4,7 M€) par rapport à l'accostage 2018 et augmentent de 5,6 % (+5,4 M€) par rapport au réalisé 2017. Cette croissance s'explique par :

- Des services extérieurs et frais de gestion pour la Rénovation en hausse de 5 % (+1,3 M€) par rapport à 2018 et de 10 % (+2,4 M€ par rapport à 2017).
- Des frais de personnel en augmentation de 7,2 % (+2,3 M€) par rapport au prévisionnel 2018, et de 11 % (+3,4 M€) par rapport à 2017.
  - La hausse en 2018 par rapport à 2017, s'explique par la combinaison d'un effet « coût » de + 0,5 % sur les salaires pesant pour 0,2 M€, d'un effet « volume » de +3,4 % (1,2 M€), lié à l'augmentation des effectifs moyens qui passent de 479 à 496 salariés en « Équivalent Temps Plein », et d'une baisse attendue du CICE de 0,1 M€.

- La hausse en 2019 par rapport à 2018 s'explique par la combinaison d'un effet « coût » de +0,5 % sur les salaires pesant pour 0,2 M€, d'un effet « volume » de +6,4 % (2,1 M€), lié à l'augmentation des effectifs moyens entre 2018 et 2019, qui devraient évoluer de 496 à 527 salariés en « Équivalent Temps Plein ».

L'évolution des effectifs découle directement des objectifs affichés en termes de développement sur le secteur concurrentiel, de la hausse des études nécessaires au déploiement du programme d'investissement à l'horizon 2020 et d'un renforcement corrélatif des services centraux du fait des nouvelles obligations réglementaires liées au dépassement du seuil de 500 salariés.

- Les achats augmentent de 6 % (+0,7 M€), entre budget 2019 et l'accostage 2018, mais baissent de 18 % par rapport au réalisé 2017 (-2,7 M€, dont -0,8 M€ en Rénovation et - 1,0 M€ en conception-réalisation à l'international).
- Les services extérieurs et frais de gestion hors Rénovation sont en baisse de 0,3 M€, entre budget 2019 et accostage 2018 et en hausse de 2,1 M€ entre 2018 et 2017.
- Les impôts et taxes progressent pour passer à 8,8 M€

La différence entre ces recettes et ces dépenses donne l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) (cf. annexe 3- J). En 2019, cet EBE devrait d'élèver à 20.1 M€. Il permet de couvrir un certain nombre de charges telles que :

- Un amortissement de caducité de 11.5 M€, dont 1,3 M€ de remboursement d'avance et un peu plus de 10 M€ de remboursement de capital d'emprunt,
- Un intéressement potentiel évalué à 3.4 M€, incluant les charges sociales,
- Les amortissements de notre actif propre (véhicules, matériels,...) de près de 2,0 M€,
- Des charges exceptionnelles de 0.3 M€, composées essentiellement des participations de la SCP versées au Parc Naturel Régional du Verdon au titre de la solidarité aval amont,
- Un impôt société de 0.5 M€.

L'ensemble de ces charges est entièrement couvert par l'EBE dégagé de 20.1 M€ et la reprise de la provision de maintenance de 5.3 M€.

Compte tenu de ces différents éléments, la réalisation du budget 2019 ferait apparaître un bénéficiaire pour la société autour de 7.7 M€ sur l'exercice 2019.

M. Guieu présente ensuite le compte de résultat de la SCP. Comme demandé par la Région, le tableau proposé (cf. annexe 3- K) permet de visualiser la séparation des activités liées à la concession régionale et les activités propres de la SCP. Les chiffres présentés intègrent les notions nouvelles de juste rémunération du concessionnaire ainsi que la refacturation des actifs propres de la société qui sont utilisés pour les besoins de la concession.

Selon les prévisions budgétaires, 2019 permettrait aux activités de la concession de dégager un résultat net autour de 6.7 M€, tandis que les activités propres dégageraient un résultat autour de 1 M€. Le tableau est encore imparfait, mais il s'agit d'une première mouture sur laquelle on travaille encore avec les services de la Région.

**M. Vergobbi** ajoute que l'on est dans une phase de croissance structurelle du résultat liée :

- A la fin du remboursement des avances des Collectivités hors remboursement des avances



du département de Vaucluse qui ont démarré beaucoup plus tardivement que pour les autres Collectivités,

- A l'augmentation de l'activité de la SCP et notamment celle du service de l'eau en raison des nouveaux contrats conclus chaque année,
- A la bonne maîtrise des charges de la SCP.

Le cumul de tout ceci permet d'atteindre ce résultat de 7.7 M€ résultant de la somme de 6.7 M€ de résultat sur le contrat de Concession et d'1 M€ pour l'activité propre de la Société.

Les 6.7 M€ restent acquis à la concession et seront réinjectés dans la concession soit sous la forme d'un remboursement anticipé d'emprunts, soit sous la forme d'un autofinancement complémentaire de la Société.

Cette nouvelle présentation, issue de la concertation conduite avec la Région, permet une vraie clarification au sens patrimonial des comptes de la Société. Il est désormais possible de distinguer ce qui appartient à la concession de ce qui revient à l'activité propre de la SCP et in fine à ses actionnaires.

C'est une base beaucoup plus claire pour préparer l'avenir de la SCP qui lui permettra de conduire un certain nombre de diversifications notamment dans le domaine des énergies renouvelables en imputant les dépenses là où il faut le faire.

On parvient ainsi à l'étanchéité analytique demandée par la réglementation - il n'est pas demandé une étanchéité juridique - entre le contrat de concession et les activités du secteur concurrentiel.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil ratifie le projet de budget 2019 qui vient de lui être présenté.**

#### **4. PROJET DE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA SOCIETE EN 2019**

**M. Vitel** précise que ce programme d'investissement est accompagné du plan de financement prévisionnel. Il est conforme aux orientations stratégiques retenues dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté au conseil d'administration de la SCP le 10 juillet 2018 et approuvé par l'autorité concédante le 18 octobre 2018. Sa préparation a été précédée de réunions de travail avec le concédant, ainsi qu'avec les principales collectivités actionnaires.

A la demande du directeur général, **M. Reig** rappelle que le programme annuel d'investissement se compose :

- D'un programme annuel d'investissement constitué « d'autorisations » qui permettent l'engagement d'opérations nouvelles ou de phases supplémentaires sur des projets déjà engagés et approuvés par le conseil d'administration,
- De dépenses d'investissement qui comportent les charges d'études et de travaux de projets qui se dérouleront au cours de l'année et financés sur des programmes antérieurs à celui de l'année 2019.

Le directeur général adjoint évoque, tout d'abord, les autorisations d'engagements (cf. annexe 4) pour l'année 2019 qui s'élèvent à 30.65 M€ dont 7.7 M€ pour le Vaucluse

s'approchant ainsi du niveau d'investissement annuel du futur PPI.

Il fait remarquer que les opérations ne sont pas libellées de la même manière que dans le PPI, ce qui ne facilite pas la lecture. Il s'agit d'une piste de progrès importante.

M. Reig ajoute que certaines opérations qui n'avaient pas été prévues au PPI commencent à émerger. Cela entraînera des actualisations dans le PPI dont il ne faudra pas s'étonner. D'ailleurs, le Contrat d'objectifs avec la Région prévoit une à deux rencontres annuelles pour faire le point sur les opérations déjà inscrites et celles à injecter au programme.

Il fait également remarquer que les contributions extérieures toutes confondues (subvention des collectivités territoriales, contribution de la viticulture) au niveau des aménagements sont de 42 %. L'autofinancement de la SCP sur ces opérations est donc de 58 % en ligne avec le PPI

Il évoque ensuite les dépenses d'investissements réelles qui seront réalisées au cours de l'exercice 2019, évaluées à 24,3 M€ (cf. annexe 5). Ces dépenses sont réparties de la manière suivante :

- 16.3 M€ pour des travaux répartis sur les différents départements de la Concession et des opérations diverses.

On note la montée en puissance du Var, où le programme d'aménagement agricole et principalement viticole est ambitieux, et celle du Vaucluse, qui va bien au-delà de ce que prévoyait la convention avec, par exemple, la réalisation d'une station de traitement en tête de la future prise de la Loubière qui sera autofinancée par la SCP. Cette infrastructure est nécessaire si l'on veut transférer de la ressource de qualité sur cet aménagement.

On note aussi dans ce programme :

- Les « BP : Branchements Particuliers » qui correspondent à la réalisation de postes de livraison d'eau pour la clientèle. Ces BP sont en général quasiment autofinancés par les clients eux-mêmes.
  - Quelques opérations génériques dans lesquelles on trouve des bâtiments d'exploitation et des logements de service, des opérations hydroélectriques.
- 8 M€ de production immobilisée. Ce programme comprend beaucoup d'études pour être en capacité à venir se caler avec le train du PPI.
    - 3.7 M€ pour la « MOE+MOA : Maîtrise d'Œuvre, Maîtrise d'Ouvrages »,
    - 1.4 M€ pour les opérations foncières qui vont prendre de plus en plus d'importance,
    - 2.2 M€ pour les prestations complémentaires, environnement, études d'impact, archéologie, CSPS, sécurité du chantier.

M. Reig diffuse ensuite une série de cartes (cf. annexe 6) sur lesquelles figurent les inscriptions au programme 2019 et les réalisations prévues pour ce même exercice :

- Dans les Alpes-de-Haute-Provence, il cite :
  - L'aménagement du Val de Durance qui s'achèvera au mois de juillet pour une mise en service à l'automne,
  - L'étude d'impact puis l'enquête publique qui devront être réalisées dans le cadre du projet d'aménagement du plateau de Valensole,



- L'opération d'extension du Thor-Jabron dont le planning prend un peu de retard, puisque, pour être réalisé, ce projet nécessite l'adhésion des agriculteurs qui, jusqu'à aujourd'hui, n'avaient aucune contrainte sur le Jabron. Cette rivière devant être très prochainement déclarée en zone de répartition des eaux, les agriculteurs devraient se rallier au projet. L'opération devrait donc être lancée l'été prochain avec la chambre d'Agriculture et le Département.
- Dans le département de Vaucluse. En termes d'études :
  - Le PRO de la ligne de la Loubière : il s'agit d'études portant sur la station de clarification, la station de pompage et l'adduction principale,
  - Un avant-projet à l'Est du Sud Luberon sur la commune de Beaumont de Pertuis pour la mobilisation de la ressource en eau du Verdon depuis l'adduction de bouclage du CEA de Cadarache. Il s'agit d'un aménagement complexe sur le plan technique, mais qui, en mobilisant l'eau du Verdon de très bonne qualité, évitera à la SCP d'avoir à réaliser de grosses unités de traitement de l'eau en tête de ses ouvrages.

En termes de travaux :

- Des opérations d'extension de réseaux sur les communes d'Apt Sud et de la Tour d'Aigues. La mise en service de ces aménagements est prévue au cours de l'année.
- Dans le département du Var, 2019 sera une année riche, à la fois en études et en réalisations. Ce programme débute par les opérations de travaux :
  - A l'Est de Toulon, la réalisation d'une station de pompage à Trapan et d'un bypass du brise charge à l'arrivée aux Laures qui permettra de renforcer la ressource pour autoriser les aménagements de l'adduction de Cuers et du réseau de Pierrefeu,
  - A l'Ouest de Toulon, la réalisation d'une extension de réseau d'eau potable sur la commune de Sainte-Anne d'Evenos.

De nombreuses études seront lancées :

- L'étude pour le lancement de la dépression permienne : il s'agit d'une adduction très importante, dont il faudra calibrer le débit, qui partira de la branche Est de Toulon pour rejoindre le Cannet des Maures. Cette adduction longera l'autoroute et le tracé du projet de la ligne TGV,
- Le lancement de nombreuses opérations de réseaux : Pourrières, Pourcieux, Pierrefeu, la Motte Fontcyrrille. Le démarrage d'une étude sur le territoire de Montmeyan, puisqu'on s'est mis d'accord avec Electricité de France pour mobiliser une ressource sur le plan d'eau situé sur la commune.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'année 2019 sera également riche en travaux :
  - Opérations d'extension de réseaux sur les communes de Saint-Mitre et la Bouilladisse,
  - Réalisation du ZAP sur la commune de Rognac,
  - L'aménagement d'une UPEP sur la commune de Peyrolles.

Au niveau des études :

- Un Avant-Projet interconnexion entre le Vallon Dol et les Giraudet,
- Un PRO pour le doublage de l'adduction Valtrède Ponteau.

A l'issue de cette présentation, **M. Mancel** demande si le montant des subventions attendues, soit 42 %, correspond à celui obtenu les dernières années.

**M. Reig** répond qu'il s'agit d'un objectif et que par conséquent, ce taux peut varier légèrement. Il s'agit en tout cas d'un objectif raisonnable au regard du programme prévisionnel des opérations et des subventions habituellement accordées par la Région, les Départements et les éventuelles contributions de la Métropole.

**M. Vergobbi** ajoute que ce taux, qui intègre également les contributions des clients privés comme la viticulture, va continuer à baisser pour se stabiliser autour de 38 %. Le business plan SCP tient compte de cette tendance.

**M. Reig** ajoute que le PPI tel qu'il a été conçu permet de supporter une baisse des contributions publiques.

**Mme Mayen** revient sur l'opération de Valensole et l'étude d'impact complémentaire demandée par la DREAL. Cette demande n'est pas neutre, car elle retarde le projet d'un an. Ce délai supplémentaire est très préoccupant par rapport au FEADER. Cette étude d'impact est un élément du dossier sur lequel on doit être en règle par rapport aux démarches règlementaires pour obtenir les financements de cet organisme. L'un des enjeux d'une programmation accélérée de l'extension des réseaux sur le plateau de Valensole, est d'obtenir ces financements du FEADER qui arrivent en fin de programmation et dont il faut utiliser la totalité des fonds. Cette demande de la DREAL est surprenante, car il s'agit d'une première pour ce genre d'opération. Pour justifier celle-ci, la DREAL a évoqué une demande d'un Parc du Luberon. Pour en avoir discuté avec les collaborateurs du parc, il apparaît que cet argument n'est pas forcément exact. Il s'agirait donc d'un véritable positionnement de la DREAL par rapport à ce dossier.

**M. Reig** confirme qu'effectivement les motifs de la DREAL sont d'autre nature. On cite plusieurs raisons à cette étude d'impact : l'aigle de Bonelli dont c'est une zone de passage, le souhait de l'ARS qui voudrait pouvoir donner son point de vue. Il faut aussi considérer que ce projet d'aménagement du plateau de Valensole est un aménagement important de près de 60 M€, ce qui fait que l'étude d'impact est peut-être difficile à éviter. Aujourd'hui, la SCP doit s'organiser pour répondre à cette demande et réaliser l'étude d'impact et l'enquête publique dans les meilleurs délais, afin d'être prêt à temps pour mobiliser les crédits du FEADER en 2020.

**M. Vergobbi** ajoute qu'il faudra informer M. Brès, qui a dû partir, de la nécessité de mener une action vigoureuse auprès du Préfet pour que les dates des enquêtes publiques soient programmées dans les meilleurs délais.

**M. Reig** fait part des échanges avec la DDT 04 avec laquelle la SCP s'est coordonnée pour anticiper plusieurs aspects de ce dossier. Si cela s'avère nécessaire, la même démarche sera effectuée avec la Région, les services de l'Etat et de la Préfecture pour diligenter l'étude d'impact et l'enquête publique dans les meilleurs délais. L'objectif est de livrer l'étude au mois d'avril

**M. Rossignol** dit qu'il est d'accord avec le fait qu'il faut une intervention forte auprès du Préfet. Il l'a déjà été amené à le faire, avec la DRAAF notamment, sur d'autres dossiers, car à l'heure



actuelle on observe souvent des blocages de la part de la DREAL. Il faut donc interpeller le Préfet sur le sujet. Il y a des aménagements à réaliser pour favoriser l'économie du territoire, l'agriculture et l'environnement : il faut avancer.

**M. Reig** répond qu'il est partagé sur l'attitude à adopter. La SCP a plutôt l'habitude d'avoir, avec la DREAL, un dialogue de qualité. Ce projet est le premier aménagement à être soumis à étude d'impact depuis Verdon Saint-Cassien. L'importance de ce projet d'aménagement, par son coût et sa nature associé au fait qu'il soit classé en zone littorale puisqu'on prend l'eau dans le barrage de Sainte-Croix, peut-être ce qui motive la DREAL. L'argumentation de cette dernière paraît un peu défailante, on va donc continuer à dialoguer pour tenter d'échapper à cette demande, mais de ce sera difficile.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration approuve le projet de programme d'investissement de la Société au titre de l'année 2019.**

## **5. PROGRAMME 2019 DE RENOVATION ET D'INVESTISSEMENT POUR LES OPERATIONS ACCOMPAGNANT LA RENOVATION**

**M. Vitel** rappelle que ce programme prévisionnel de rénovation pour la concession régionale du Canal de Provence ressort de l'obligation faite au concessionnaire de maintenir le patrimoine en bon état, en application du cahier des charges de la concession.

Ce programme fait l'objet de plans quinquennaux déclinés annuellement. 2019 constitue la deuxième année du plan quinquennal 2018-2022 dont le montant total a été fixé à 150 M€.

En 2019, c'est près de 35 % du chiffre d'affaires prévisionnel du service de l'eau qui y est affecté, soit 35.3 M€. De nombreuses opérations continues ou ponctuelles sont planifiées, dont la fin de l'opération de rénovation du barrage de Bimont et la rénovation des conduites des puits de l'Arc.

**M. Reig** complète ces informations en indiquant que le programme 2019 sera financé par 34.6 M€ de reprise de provisions (28.2 M€ pour des travaux, 7.1 M€ pour des études) (cf. annexe 7) et par 0,7 M€ de participation des tiers à des déviations de conduite. Il s'agit du plus important programme de rénovation jamais planifié.

Le directeur général adjoint commente ensuite une série de cartes détaillant les principales opérations programmées (cf. annexes 8).

**Le conseil d'administration approuve les orientations et le contenu prévisionnel des opérations du programme de rénovation 2019 tels qu'exposés, à hauteur d'un montant de 35,3 Md€ dont 34,6 Md€ financés par reprise de provisions, ce programme s'inscrivant en cohérence avec les objectifs du plan quinquennal 2018-2022.**

## **6. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS DE L'EXERCICE 2019**

A la demande du Président, **M. Vergobbi** prend la parole et indique que le montant des dépenses d'investissement à financer est estimé à 24.3 M€, sur lesquels on escompte 9.7 M€

de participations extérieures comprenant à la fois les subventions des collectivités et les contributions des tiers. Il reste donc un solde de 14.6 M€ à financer par le biais d'emprunts.

**A la demande du président, le conseil approuve la souscription en 2019 d'un emprunt de 14.6 millions d'euros pour le financement des dépenses d'investissement de l'année au titre de la concession régionale.**

**Pour satisfaire à la demande des organismes prêteurs concernant la procédure d'établissement des dossiers d'emprunt, le conseil accepte les clauses propres à chacun d'eux, et autorise la mise en forme de la présente délibération suivant les formules requises par chacun.**

**Le conseil autorise également la direction de la Société à négocier et à contracter au nom de la société tous instruments financiers concourant à une gestion active de la dette.**

## **7. OUVERTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE OSHUN S.A.S**

**M. Vitel** rappelle que lors de la réunion du 15 octobre dernier, le conseil a donné son accord de principe à l'entrée des fonds d'investissement Danone Communities et CAAP Création dans le capital de la Société OSHUN S.A.S. et a autorisé le Directeur Général à poursuivre les discussions engagées avec les partenaires du projet en vue de la mise au point du pacte d'associés et de l'ensemble des documents contractuels nécessaires à l'opération.

Il précise que le tour de table est aujourd'hui consolidé et permet la mise en œuvre effective de cette augmentation du capital et l'apport, par nos nouveaux partenaires, des fonds qui sont indispensables aujourd'hui à OSHUN pour poursuivre le déploiement du projet « Providence » en Afrique de l'ouest.

**M. Vergobbi** donne quelques informations complémentaires sur le développement du projet. Le déploiement est en cours au Sénégal qui est le premier pays sur lequel cette activité est implantée. Depuis le dernier conseil :

- Le système de télégestion des kiosques à distance a été finalisé. Cette application permet de s'assurer du bon fonctionnement des kiosques à distance (vérification du bon état de fonctionnement des lampes, détection des éventuels dysfonctionnements). Ce module est en phase de test et va pouvoir être déployé très prochainement.
- Des discussions ont eu lieu avec les partenaires potentiels d'OSHUN concernant les conditions et les modalités d'ouverture du capital d'OSHUN et des apports de quasi-fonds propres sous la forme d'emprunts obligataires.

Les fonds seraient donc levés auprès de trois nouveaux partenaires :

- Danone Communities, un fonds d'investissement créé à l'initiative du Groupe Danone pour participer à des projets de développement éthiques,
- La fondation Grameen, créée en partenariat entre le Crédit Agricole et M. Yunus, originaire du Bangladesh, prix Nobel de la Paix, qui est à l'origine du microcrédit,
- CAAP Création, filiale de « capital-risque » du Crédit Agricole Alpes-Provence.

Le directeur général détaille les modalités de la levée de fonds, d'un montant global de 1 M€,



en s'appuyant sur l'annexe 9. Il précise ensuite qu'il est envisagé de procéder ultérieurement à une deuxième levée de fonds, afin d'accompagner le développement du projet, tel que prévu dans le business plan. Danone Communities s'est déjà engagé à apporter 150 k€ complémentaire. Le reste étant à trouver auprès des actionnaires fondateurs ou d'autres partenaires financiers avant le 30 septembre 2019, date fixée comme objectif pour réaliser cette seconde levée de fonds.

Il détaille ensuite les effets de la levée de fonds sur la répartition du capital de l'entreprise (cf. annexes 10). A ce jour, le capital est détenu :

- Pour 60 % des parts, par la SCP,
- Pour 20 % des parts, par MIOS,
- Pour 20 % des parts, par UV Germe.

L'augmentation de capital va se faire sous la forme de la souscription de nouvelles actions qui seront émises avec une prime d'émission de 269 € : les nouveaux entrants devront donc s'acquitter de 369 € pour obtenir 100 € de capital.

Cette prime d'émission est la traduction de la valeur prise en un an par OSHUN, il s'agit de l'impact direct de l'énergie déployée par les équipes qui portent ce projet.

A l'issue de cette augmentation de capital, celui-ci sera réparti de la manière suivante :

- 45 % des parts pour la SCP,
- 15 % pour MIOS,
- 15 % pour UV Germe,
- 24 % pour Danone Communities. DC est ainsi le partenaire qui aura apporté le plus de fonds propres mais, compte tenu de l'impact de la prime d'émission, il ne détiendra que 24 % du capital d'OSHUN.
- 0.4 % pour CAAP création.

Concernant ce dernier partenaire, le directeur général précise que l'apport de CAAP création se faisant sous forme d'obligations convertibles, le calcul de ce que serait sa part dans le capital s'il demandait la conversion de ses obligations en actions (1 obligation pour 1 action) a été réalisé. Dans cette hypothèse, la part de la SCP descendrait de 45.1 % à 41.85 %. Dans un cas comme dans l'autre, la SCP ne détiendrait plus la majorité du capital.

Cette ouverture de capital est formalisée au travers de trois actes juridiques dont les projets ont été communiqués au conseil :

- Un nouveau pacte d'associés : ce document se substitue au pacte qu'avaient passé les actionnaires fondateurs,
- Un ajustement de l'article 22 des statuts OSHUN : il s'agit de l'article qui porte sur les règles de gouvernance,
- un contrat d'investissement qui précise les conditions et modalités de l'apport financier de Danone Communities y compris de son apport complémentaire prévisionnel de 150 K€.

Le directeur général détaille ensuite les enjeux principaux de ces trois documents :

- En matière de gouvernance :

- La SCP garde le pilotage opérationnel de la société : elle nommera 4 des 7 administrateurs d'OSHUN, ce qui préserve ses prérogatives d'actionnaire principal. Elle désignera également le Président de la S.A.S. et déterminera les principales orientations stratégiques. D'ores et déjà, en complément des administrateurs déjà en place, à savoir la personne morale SCP représentée dans OSHUN par son directeur général, et Jean-Bernard Guieu, Directeur Financier de la SCP, il est proposé de désigner Catherine Leroy, Directrice Juridique Audit et Qualité de la Société, en qualité d'administratrice.

Il reste un quatrième administrateur à désigner : ce devra être un administrateur indépendant, qui n'est pas salarié de la SCP. Des recherches sont en cours pour trouver un administrateur indépendant mais qui partage les orientations stratégiques portées par la SCP. Il faut également que cette personne ait des compétences particulières dans ce domaine d'activité.

Jean-Marc Philip, cadre supérieur de la SCP, est actuellement Président de la S.A.S. OSHUN. Il devra conserver cette position ou rester engagé dans le pilotage et la gouvernance OSHUN pendant au moins 3 ans, les investisseurs considérant que le maintien de l'équipe en place est une condition de réussite du projet.

- En matière d'éthique et de développement durable :

- A la demande de Danone Communities, nous nous sommes engagés à ce qu'OSHUN respecte le code de conduite et les principes de développement durable du Groupe Danone qui correspond d'ailleurs à l'esprit du code de conduite SCP et de ses règles de développement.
- Stabilité de l'actionnariat : les actions sont non cessibles pendant 3 ans, sauf celles de CAAP Création qui se réserve la possibilité de céder ses actions plus rapidement. Une possibilité de sortie avant cette date existe pour DC en cas de non-respect par OSHUN du code de conduite et des principes de Danone.
- Engagement de non-concurrence : DC et de CAAP Création, qui sont des fonds d'investissements, se sont engagés à informer OSHUN préalablement à toute décision de leur part d'investir dans des entreprises ayant des activités similaires à OSHUN, et dans des pays où OSHUN est déjà présent. Pour rappel, le fonds DC soutient plusieurs projets de potabilisation de l'eau dans d'autres régions du monde, notamment à Madagascar et en Asie du Sud Est.

Il évoque ensuite la levée de fonds complémentaire à réaliser avant fin 2019 :

Il s'agit pour OSHUN de trouver 600 K€ d'ici fin 2019, afin de couvrir la totalité des besoins de financement de la société durant sa phase de développement.

DC s'est engagé à contribuer à cette seconde levée de fonds à hauteur de 150 k€ au prorata de ses parts, le solde devant être apporté par les actionnaires fondateurs ou en mobilisant de nouveaux partenaires financiers. Des contacts ont d'ores et déjà été pris en ce sens.

Les modalités de cette levée de fonds devront être arrêtées avant fin septembre 2019 afin de tenir compte des contraintes spécifiques liées à la gouvernance de la SCP.

Enfin, lors de l'élaboration du contrat d'investissement, des garanties ont dû être apportées à Danone Communities concernant l'exactitude des informations relatives à la vie antérieure de la société OSHUN. Des modalités d'indemnisation, dans la limite de 30 % du capital acquis par



DC, ont été arrêtées, s'il s'avérait que certaines des informations fournies sont inexactes. Le risque est mineur dans la mesure où OSHUN est une société très récente qui n'a aucun engagement hors bilan.

**M. Vitel** demande comment les appareils Providence se comportent en situation, quelle est leur durée de vie, continue-t-on à travailler sur l'amélioration de l'appareil ?

**M. Vergobbi** répond que les appareils ont été conçus pour être très robustes. Ils ont notamment été testés par l'armée française au Sahel dans des conditions extrêmes. Ces appareils sont en amélioration continue. On peut citer par exemple le module de télégestion à distance désormais opérationnel, mais également, un dispositif capable de traiter les eaux très fluorées présentes dans certains pays d'Afrique qui est en cours de développement. Dans toutes ces innovations, la philosophie de base demeure : avoir un appareil simple, robuste et économique. Il s'agit d'un parti pris fondamentalement différent de celui adopté par d'autres acteurs du développement qui mettent en place des équipements beaucoup plus sophistiqués. Il est relativement facile de trouver des subventions pour investir, beaucoup plus problématique de maintenir ces équipements en état de fonctionner.

**M. Vitel** demande comment se passe la maintenance ?

**M. Vergobbi** répond que la filiale sénégalaise d'OSHUN organise cette maintenance. C'est un écosystème comprenant des kiosquiers, et des agents de maintenance qui se met en place.

**M. Vitel** demande ce qu'il en est du module de paiement par téléphone ?

**M. Vergobbi** répond que celui-ci n'est pas encore opérationnel.

**Au terme de ces échanges, le conseil Autorise formellement l'ouverture du capital d'OSHUN aux fonds d'investissement Danone Communities et CAAP Création, selon les modalités présentées par le directeur général.**

**Il autorise également le directeur général à signer les statuts d'OSHUN modifiés conformément au projet présenté, le pacte d'associés et le contrat d'investissement en lui donnant mandat, le cas échéant, pour procéder à des ajustements mineurs des projets, et à réaliser tous les actes nécessaires à cette levée de fonds.**

## **8. MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SAPIN 2, CODE DE CONDUITE DE LA SCP**

**M. Vitel** précise que la SCP a franchi depuis 2017 les seuils de mise en place des dispositions de la loi du 9 décembre 2016 sur la transparence, la lutte contre la corruption, et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ». Cette réglementation impose aux entreprises ou groupes d'entreprises ayant dépassé un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros et un effectif de 500 salariés de mettre en place des dispositifs de lutte active contre la corruption.

Avant de passer la parole au directeur général, il l'interroge sur le nombre de salariés de l'entreprise qui est pourtant annoncé dans plusieurs documents comme étant inférieur à 500 collaborateurs ?

**M. Vergobbi** répond qu'effectivement, dans le calcul des effectifs on raisonne tantôt en équivalent temps pleins, tantôt en nombre de salariés et, dans le cas présent, ce sont les effectifs globaux qui comptent. Au regard de cette règle, la SCP a bel et bien dépassé les 500 salariés.

Il rappelle les objectifs de la loi Sapin 2, votée en décembre 2016. Cette loi est destinée à renforcer la transparence et la démocratie avec une lutte plus efficace contre la corruption par la création de l'Agence Nationale de Prévention et de Détection de la Corruption, dite « Agence Française Anti-corruption » qui procèdera à des contrôles.

La SCP a aujourd'hui pour obligation de mettre en place des mesures de prévention et de détection de la corruption. Dans ce cadre, le directeur général de la société est responsable de la mise en œuvre de la loi dans l'entreprise, viennent ensuite les collaborateurs concernés et la personne morale dont la responsabilité peut être recherchée. Ces obligations concernent aussi bien la société que ses filiales.

La loi Sapin 2 s'appuie sur huit dispositifs règlementaires parmi lesquels :

- La mise en place d'une cartographie des risques, c'est-à-dire une analyse des risques de non-conformité, de corruption ou de fraude. La cartographie des risques SCP a été réalisée en début d'année,
- La mise en œuvre d'un dispositif d'alerte interne : Depuis le printemps, la SCP s'appuie sur une plateforme web développée par la Chambre des Notaires, qui permet de garantir leur anonymat et leur protection aux salariés qui feraient un signalement. Cette plateforme dispose d'un contact dédié dans l'entreprise en la personne de Catherine Leroy, Directrice Juridique Audit Qualité,
- L'adoption d'un code de conduite qui fait aujourd'hui l'objet de ce point d'ordre du jour,
- L'obligation de dispenser une formation aux cadres de la SCP ainsi qu'au personnel le plus exposé. Le dispositif de formation est engagé et va se déployer au cours du premier trimestre,
- La mise en place des procédures d'évaluation de l'intégrité des tiers, clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires. Il s'agit d'un point difficile à traiter, car ces tiers sont, dans le cas de la SCP, très nombreux, et l'accès aux informations particulièrement problématique. Il faut aussi éviter de mettre en place des processus trop complexes ou trop coûteux,
- L'instauration d'une politique de sanctions disciplinaires vis-à-vis des salariés qui ne respecteraient pas les dispositions de ce code.

Ces dispositifs doivent être accompagnés d'une boucle de contrôle et d'évaluation de ce dispositif anticorruption.

Le point d'ordre du jour concerne la présentation et l'adoption du code de conduite SCP. Ce code est élaboré dans le contexte d'une société qui s'est toujours attachée à son exemplarité en matière de pratique des affaires eu égard notamment à son statut d'entreprise publique. Il concerne toutes les activités de la SCP que ce soit la concession ou le secteur concurrentiel.

L'évolution de la réglementation au travers de la loi Sapin 2 nous donne l'opportunité de renforcer encore cette politique d'intégrité et d'engagement éthique de la Société, en mettant en place de nouveaux outils et une communication adéquate vis-à-vis de l'ensemble des salariés et des autres parties prenantes.



L'objectif du code tel qu'il est proposé est de se donner des outils et des réflexes permettant d'anticiper et d'éviter toute situation qui conduirait la SCP à se détourner de sa politique d'intégrité et d'engagement éthique soit de manière individuelle, soit de manière collective. Ceci implique un véritable engagement de la part des salariés et des dirigeants à respecter les règles définies.

Le directeur général annonce qu'il ne détaillera pas l'ensemble du code qui forme un document relativement lourd, même si on s'est attaché à l'illustrer à partir d'exemples inspirés de la cartographie des risques avec un rappel de ce que sont les notions de corruption, de trafic d'influence. Le code fixe des règles très opérationnelles à respecter vis-à-vis des cadeaux, des invitations, des règles éthiques à respecter, notamment en cas de conflit d'intérêts, de dons, mécénat ou de lobbying, de facilitations de paiement. Il aborde également les sanctions applicables en cas d'infraction et rappelle le dispositif d'alerte mis en place en cas de constat d'une situation anormale.

**M. Vitel** demande si la SCP a l'obligation d'avoir un déontologue ?

**M. Vergobbi** répond que non. Mais, la SCP s'est dotée récemment d'une direction dédiée au juridique, à l'audit et à la qualité qui a ce rôle de veiller à la conformité réglementaire dans l'entreprise.

**Au terme de ces échanges, le conseil d'administration valide le Code de conduite de la SCP.**

## 8. LES APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 15 octobre 2018, 8 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- Les 4 premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° DCE	Intitulé	Entreprise(s) retenue(s)	Montant HT
2312	Prestations de mise à disposition de personnel intérimaire pour la SCP	PAGE PERSONNEL	Selon bordereau des prix
		PROMAN 032	
		JOB LINK RH	
2323	Travaux d'entretien de second œuvre des bâtiments :		Selon bordereau des prix
	Lot n° 1 : Plomberie, sanitaire chauffage, ventilation	SNEF MAINTENANCE	
	Lot n° 2 : Plâtrerie, cloisons, isolation, plafonds	FERREOL PEINTURE	
	Lot n° 3 : Peintures, revêtements muraux et sols souples	FERREOL PEINTURE	
	Lot n° 4 : Menuiseries intérieures et	Procédure infructueuse	

	extérieures alu, acier, bois, PVC, stores		
	Lot n° 5 : Couverture et étanchéité	FIGUIERE CONSTRUCTION	
	Lot n° 6 : Petite maçonnerie	FIGUIERE CONSTRUCTION	
<b>2326</b>	Mise en sécurité de l'exutoire de la turbine-pompe de Bimont-Campane et aménagement des talus	DEMATHIEU BARD/ROUX TP	259 992.00 €
<b>2330</b>	Travaux de maintenance sur réseaux d'eau en exploitation		
	Lot n° 1 : Déviations, rénovation et curages de canalisations	SADE/PAC/ENIT/BUCCI	1 694 955.44 €
	Lot n° 2 : Réalisation et rénovation de regards de sectionnement	SADE/PAC/ENIT/BUCCI	729 039.51 €

- Les 4 autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° DCE	Intitulé	Entreprise(s) retenue(s)	Montant HT
<b>2300</b>	Prestations de location de matériels informatiques et services associés pour les agents d'exploitation de la SCP	Société SCC FRANCE	143 877.64 €
<b>2306</b>	Prestations de fourniture de consommables d'hygiène, location de fontaines à eau et location de tapis de la SCP	Société INITIAL	38 781.66 €
<b>2315</b>	Rénovation du surpresseur de la Guérine	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ME	175 000.00 €
<b>2316</b>	Rénovation de quatre filtres	FIVE SERVICES	123 960.00 €

**Au terme de cette présentation, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## 9. PROGRAMME PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.

**M. Vitel** indique que dans le dossier du conseil figure le projet de programme prévisionnel des manifestations SCP liées aux programmes d'investissement/rénovation sur les départements de la concession régionale pour l'année 2019.

**Mme Girousse** confirme qu'une dizaine d'évènements sera organisée en 2019 sur l'ensemble des territoires de la concession. Ce sont à la fois des évènements liés au programme



d'investissement et de rénovation, mais également des manifestations sur des opérations que l'on organise en partenariat avec d'autres acteurs. Elle présente rapidement chacune d'entre elles (cf. annexe 11).

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.**

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Sur l'invitation du président, **Mme Wagener**, qui représente provisoirement le CE et CSE, en cette phase transitoire, prend la parole. Elle précise que la passation entre le Comité d'entreprise et le nouveau Comité Social Economique nouvellement élu se fera officiellement le 19 décembre. Elle ajoute que l'année 2018 a été une année riche au cours de laquelle le CE a été consulté à plusieurs reprises, de beaux accords d'entreprise ont également été signés dont l'accord Sénior et celui sur le télétravail. Avec ses collègues représentants du personnel, elle se réjouit de la qualité du dialogue social dans l'entreprise.

**M. Vitel** répond que le dialogue est important dans une entreprise.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du président, le conseil d'administration prend acte des éléments qui viennent de lui être présentés.**



**A 13 heures 00, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. Vitel conclut la séance en indiquant que le conseil se réunira à trois reprises dans le premier semestre 2019 :**

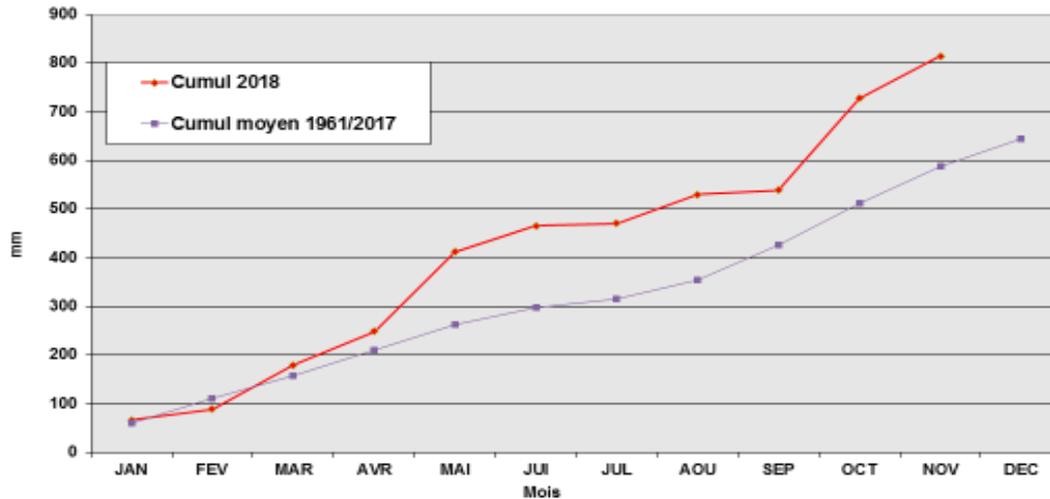
- **Le vendredi 8 février à 9h30, pour examiner les projets d'ajustement des statuts et la création des holdings SCP. Ce conseil serait suivi d'une assemblée générale extraordinaire et d'un point presse,**
- **Le 26 avril pour le 2<sup>ème</sup> conseil à 10 h au Tholonet**
- **Le 21 juin pour le 3<sup>ème</sup> conseil à 10 h au Tholonet.**

**La prochaine manifestation à laquelle les membres du conseil vont être conviés se déroulera le 5 février 2019 à 14 h au Tholonet. Il s'agit de la conférence du millésime, une invitation sera envoyé prochainement.**

**Le président souhaite enfin aux membres du conseil, au directeur général et à ses équipes ainsi qu'à tous les présents de bonnes fêtes de fin d'année et les invite à découvrir la carte de vœux électronique SCP 2019 inspirée d'un dessin de Livia, 9 ans, enfant d'une salariée, dans laquelle la SCP valorise son action de sensibilisation vis-à-vis des générations futures.**



### Annexe 1 Activités de la concession : service de l'eau



Pluviométrie Cumulée de l'année 2018

### Annexe 2 Activités de la concession : service de l'eau

En millions de m <sup>3</sup>	2017	2018	Variation 2018/2017
Urbains-Eau potable	12,5	12,9	+3,7 %
Urbains-Eau brute	52	46,9	-9,7 %
Industriels	36,3	33,9	-6,5 %
Golfs	3,6	2,1	-42,4 %
<b>Total</b>	<b>104,4</b>	<b>95,8</b>	<b>-8,1 %</b>

Les volumes livrés à fin 2018

### Annexe 3 – A Plan Moyen Terme 2019 à 2021





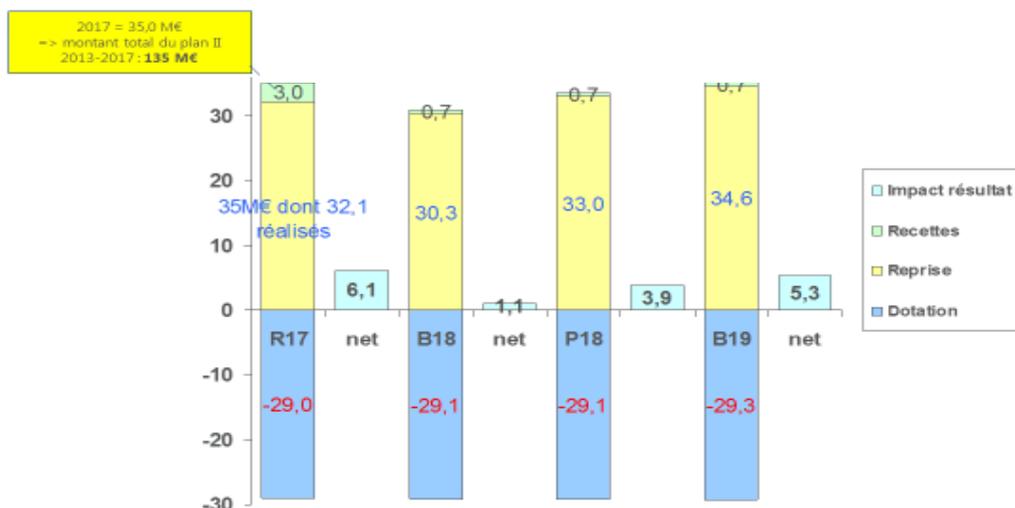
**Annexe 3 – B Capacité d'autofinancement et rénovation**



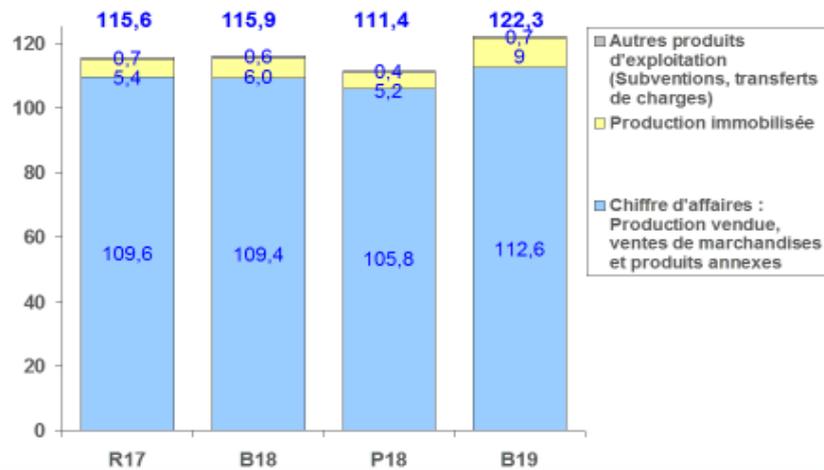
**Annexe 3 – C Dépenses d'investissement (M€)**



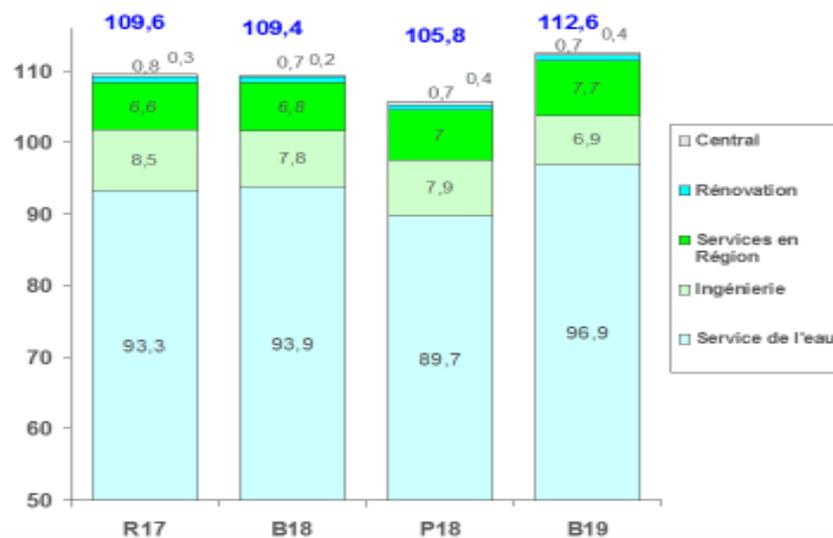
**Annexe 3 – D Provision de rénovation (M€)**



**Annexe 3 – E Ressources : détail par nature comptable (M€)**



**Annexe 3 – F Chiffre d'affaires – détail par activité (M€)**

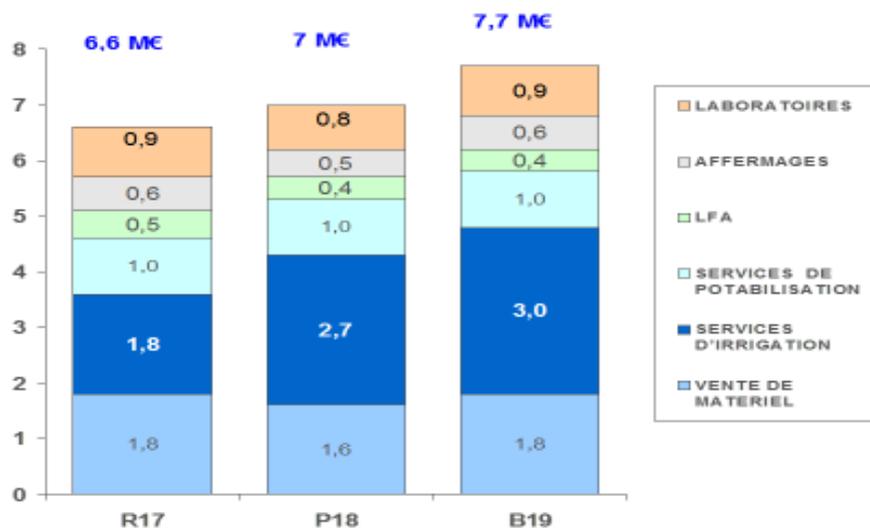


**Annexe 3 – G Ingénierie concurrentielle – détails (M€)**

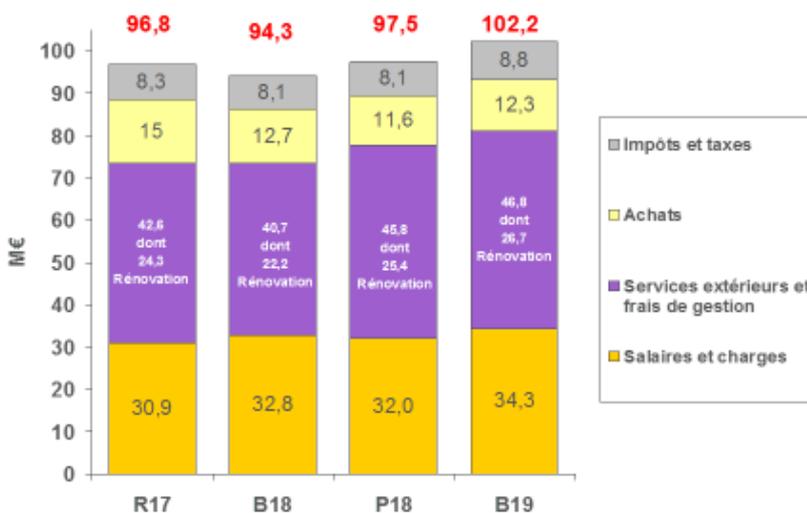




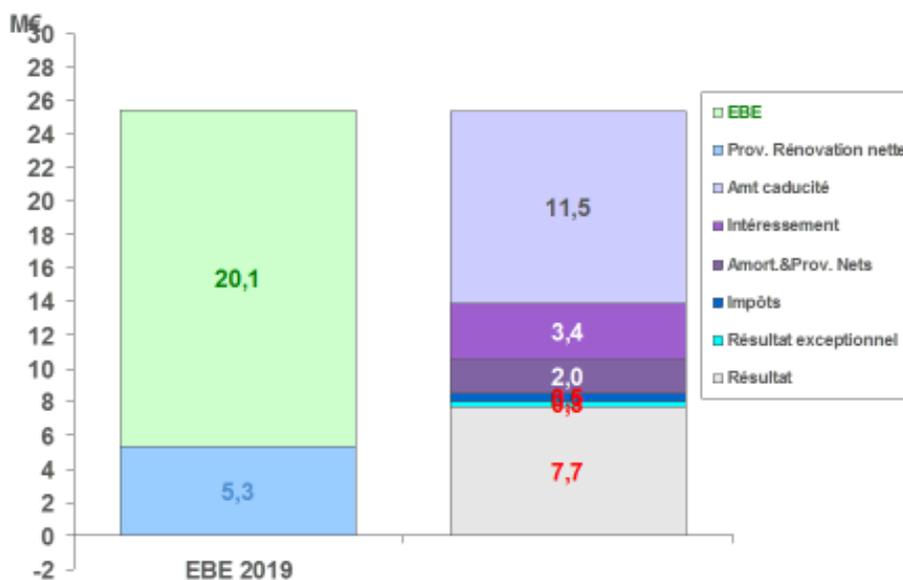
**Annexe 3 – H Service en région – détails (M€)**



**Annexe 3 – I Dépenses – détail par nature comptable**



**Annexe 3 – J EBE – détermination du Résultat net**

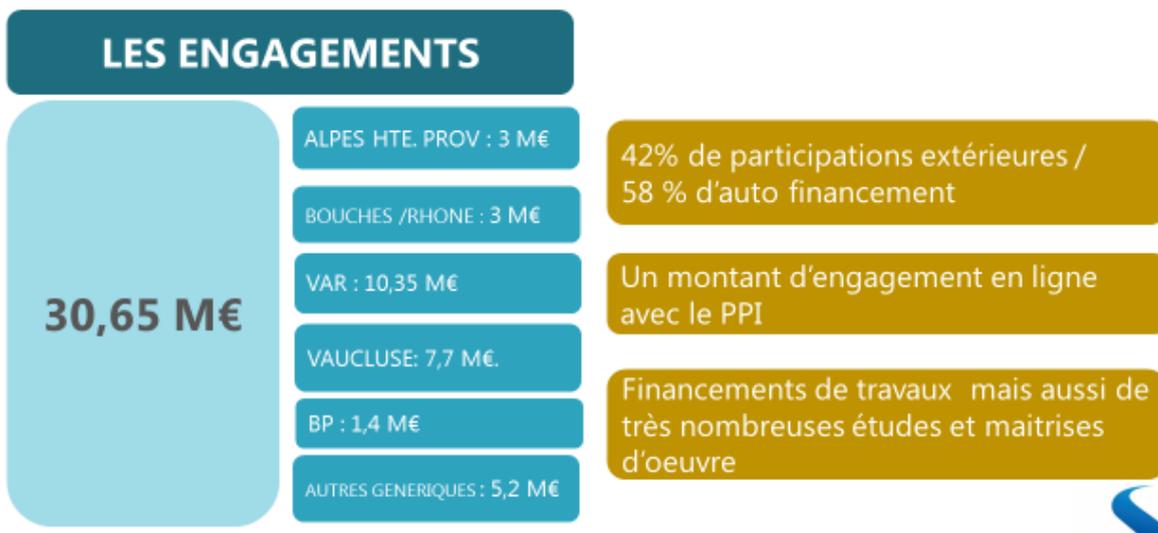


## Annexe 3 – K Compte de résultat de la concession et des activités propres

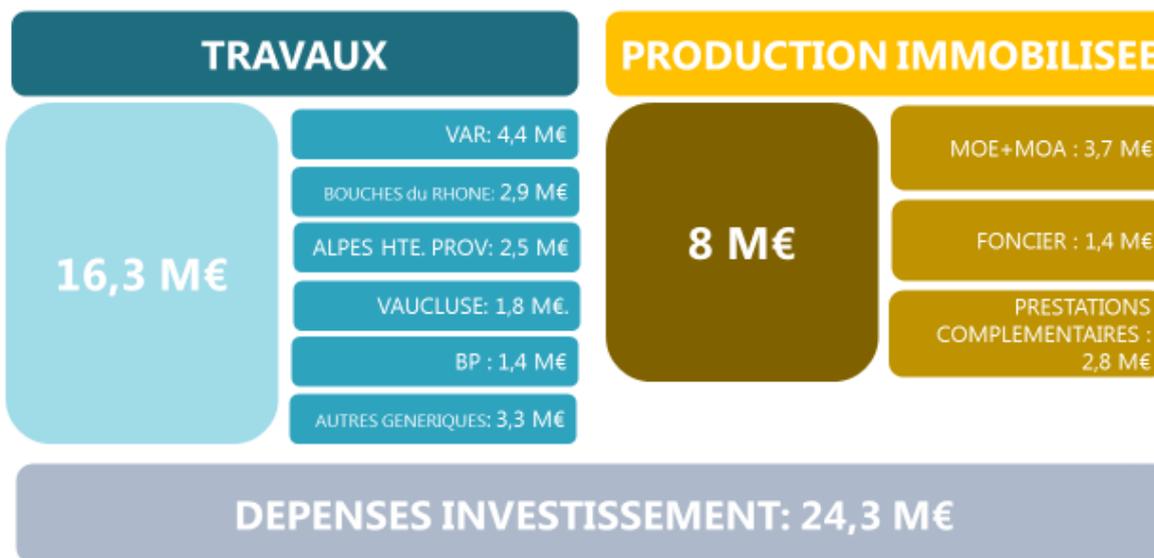
	Activités en CONCESSION	Activités PROPRES	Total Société
RECETTES			
1700 - Production vendue	97 621	10 173	107 794
1710 - Vente de marchandises	0	4 000	4 000
1720 - Production immobilisée	8 350	0	8 350
1730 - Recettes annexes	0	3 039	3 039
1740 - Subvention d'exploitation	320	0	320
1750 - Transferts de charges	80	1 788	1 868
1760 - Ventres internes d'analyses	0	45	45
<b>Total RECETTES</b>	<b>106 371</b>	<b>19 045</b>	<b>125 416</b>
DEPENSES			
2500 - Frais de personnel	-35 060	-7 574	-42 635
2600 - Achats externes	-6 951	-3 915	-10 866
2605 - Achats internes d'analyse	-164	-102	-266
2610 - Services extérieurs	-34 796	-1 926	-36 722
2620 - Frais de gestion	-5 414	-1 318	-6 732
2630 - Impôts et taxes	-8 074	-45	-8 119
<b>Total DEPENSES</b>	<b>-90 459</b>	<b>-14 881</b>	<b>-105 340</b>
<b>EBE avant intéressement</b>	<b>15 912</b>	<b>4 164</b>	<b>20 076</b>
Intéressement	-2 687	-689	-3 376
<b>EBE</b>	<b>13 225</b>	<b>3 475</b>	<b>16 700</b>
Dotation provision de rénovation	-29 330		-29 330
Reprise sur provision de rénovation	34 610		34 610
Amortissements et provisions		-1 960	-1 960
Autres charges&produits			
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>18 506</b>	<b>1 515</b>	<b>20 020</b>
Charges financières			0
Produits financiers			0
Amortissement de Caducité	-11 535		-11 535
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>6 971</b>	<b>1 515</b>	<b>8 485</b>
Résultat exceptionnel			-300
Impôts		-500	-500
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 671</b>	<b>1 015</b>	<b>7 685</b>



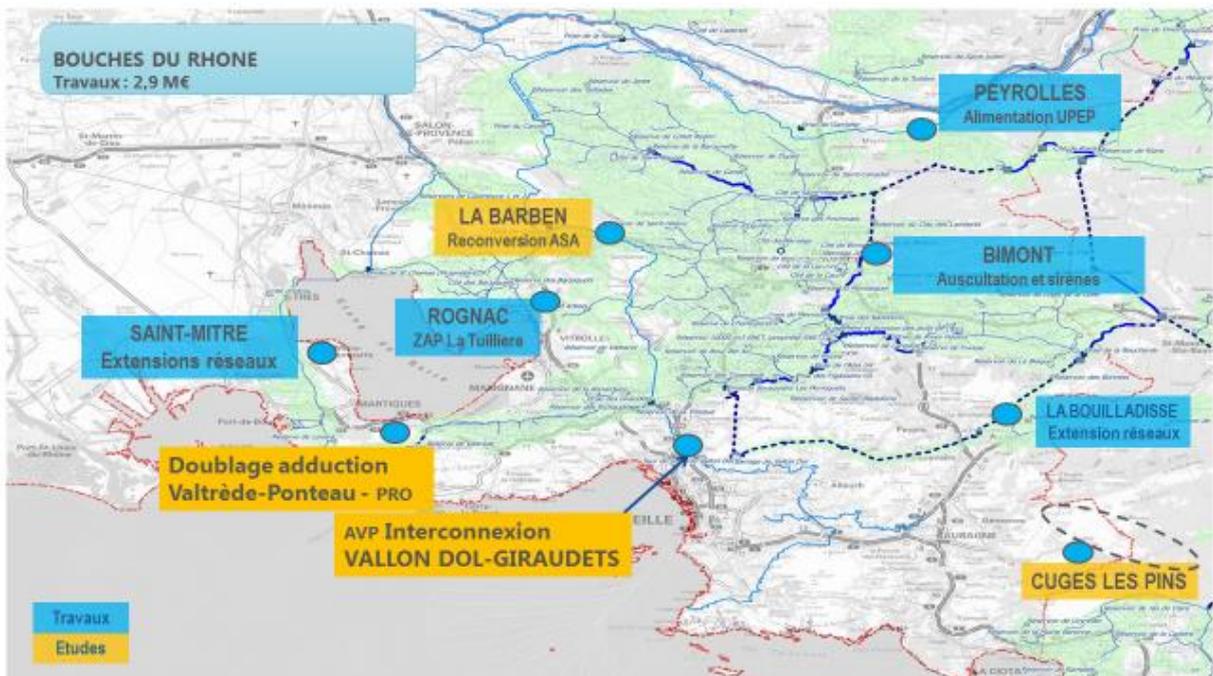
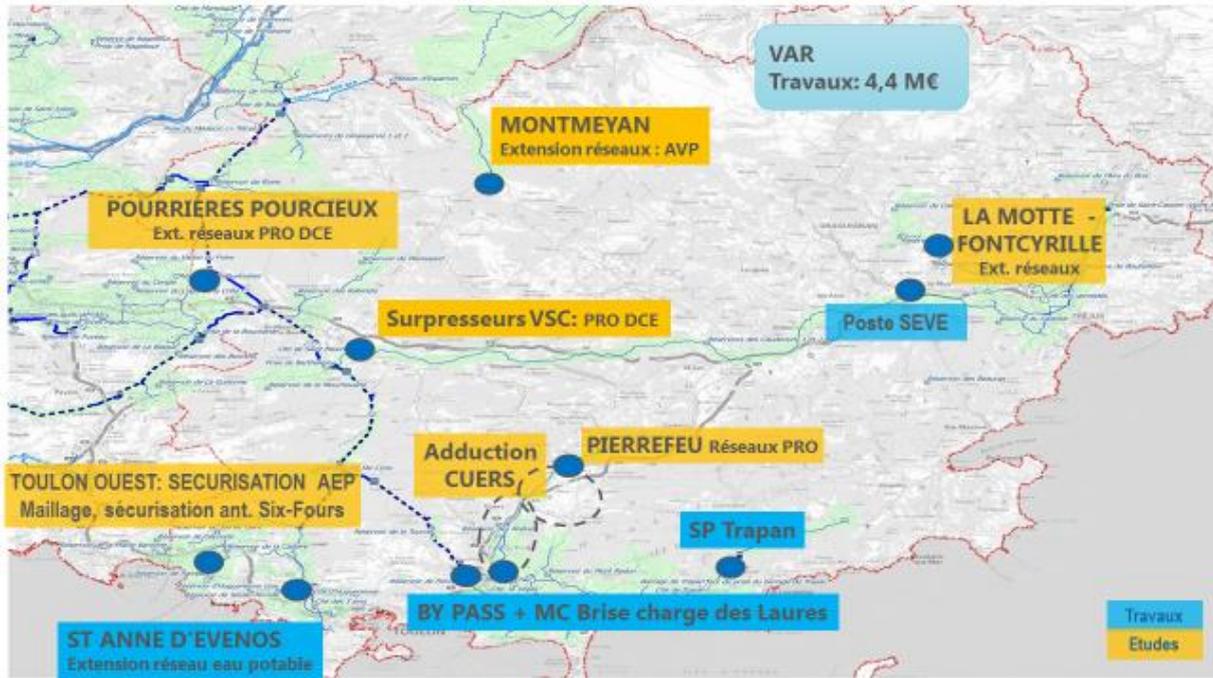
**Annexe 4 Programme d'investissement 2019 : les autorisations d'engagement**



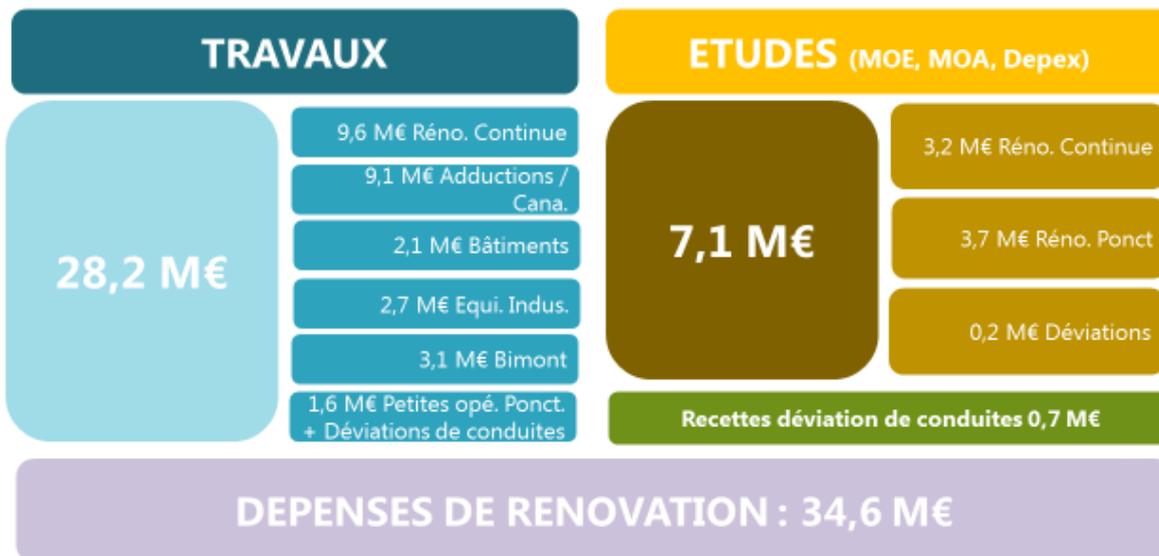
**Annexe 5 Programme d'investissement 2019 : les dépenses de l'exercice**



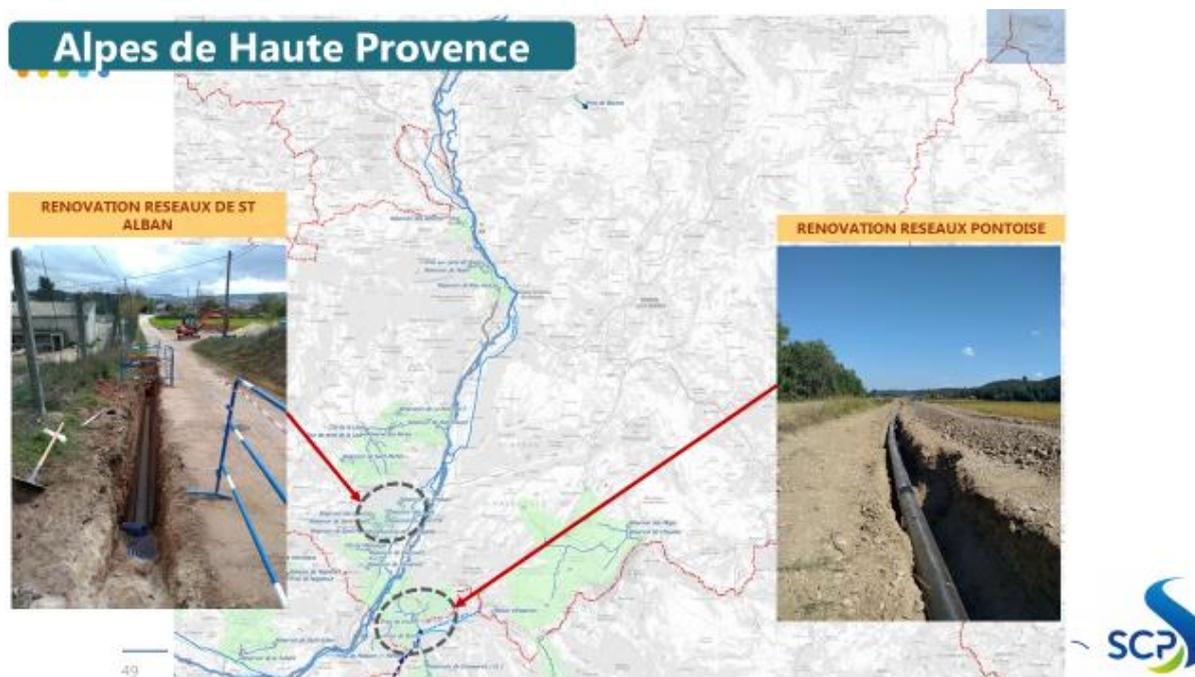




**Annexe 7 Programme 2019 de rénovation et d'investissement pour les opérations accompagnant la rénovation**



**Annexe 8 Programme de rénovation par département**





### Bouches du Rhône

**EPRR (fuveau/gardanne/bouc)**

**BIMONT**

**BÂTIMENT LUBERON**

**CONDUITES DES PUIITS ARC**

**POSTE PONTEAU**

**RESERVE DE FUYEAU**

50

### Var

**EPRR - LA CRAU MARTINS MESCLANS**

**RENOVATION DE CANAUX**

Verdon St Cassien Ste

51



## Annexe 9 Ouverture de l'actionnariat de la société OSHUN

- Modalités de la levée de fonds :

	1 <sup>ère</sup> phase (avant 31/12/2018)	2 <sup>nde</sup> phase (objectif au 30/09/2019)
Danone Communities	600 K€ en capital	150 K€ en capital ou autre concours financier
Fondation Grameen	200K€ en obligations non convertibles	
CAAP Création	10K€ en capital 190 K€ en obligations convertibles	
Actionnaires fondateurs et/ou autre partenaire financier agréé par DC		451 K€ en capital ou autre concours financier
	<b>1 M€</b>	<b>0,61 M€</b>

## Annexe 10 Ouverture de l'actionnariat de la société OSHUN

- A l'issue de l'augmentation du capital, la part des différents partenaires sera la suivante :

	Situation actuelle			Augmentation de capital				Situation future Phase 1		
	parts	capital	%	parts	valeur nominale	Prime d'émission	apport	Parts	capital	%
SCP	3000	300 000	60%					3000	300 000	45,1%
MIOS	1000	100 000	20%					1000	100 000	15,0%
UV GERMI	1000	100 000	20%					1000	100 000	15,0%
DC				1626	100	269	600 000	1626	162 600	24,4%
CAAP Création				27	100	269	10 000	27	2 700	0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>500 000</b>	<b>100%</b>	<b>1653</b>	<b>100</b>	<b>269</b>	<b>610 000</b>	<b>6653</b>	<b>665 300</b>	<b>100%</b>

- Dans l'hypothèse de conversion des obligations de CAAP Création, la part des différents partenaires sera la suivante :

	Sans conversion			Avec conversion		
	Parts	capital	%	Parts	capital	%
SCP	3000	300 000	45,1%	3000	300 000	41,85%
MIOS	1000	100 000	15,0%	1000	100 000	13,95%
UV GERMI	1000	100 000	15,0%	1000	100 000	13,95%
DC	1626	162 600	24,4%	1626	162 600	22,7%
CAAP Création	27	2 700	0,4%	542	54 200	7,55%
<b>TOTAL</b>	<b>6653</b>	<b>665 300</b>	<b>100%</b>	<b>7168</b>	<b>716 800</b>	<b>100%</b>



## Annexe 11 Programme prévisionnel des manifestations 2019

- Les manifestations liées aux Programmes d'Investissement et de Rénovation :

DÉPARTEMENT	PERIODE	OPERATION/LIEU	EVENEMENT
04	Janvier	<b>Microcentrale de Villeneuve</b> Villeneuve	Visite de chantier
04	3 <sup>ème</sup> trimestre	<b>Diversification et Sécurisation de l'alimentation en eau des communes du Val de Durance</b> Manosque	Inauguration
13	1er semestre	<b>Extension de réseaux</b> Velaux - Rognac	Inauguration
13	Printemps + automne	<b>Rénovation du barrage de Bimont</b> Bimont, à proximité d'Aix-en-Provence	Réouverture du site au public + Inauguration des travaux
13	2 <sup>è</sup> trimestre	<b>Centrale hydroélectrique d'Eyguières</b> Eyguières	Inauguration

72 18/01/2019



- Les manifestations liées aux Programmes d'Investissement et de Rénovation :

DÉPARTEMENT	PERIODE	OPERATION/LIEU	EVENEMENT
83	Avril	<b>Liaison hydraulique Sainte-Maxime</b> Sainte-Maxime	Inauguration
83	Automne	<b>Renforcement des infrastructures Var</b> Site de Trapan à Bormes les Mimosas	Visite de chantier
84	4 <sup>ème</sup> trimestre	<b>Extension de réseaux</b> Apt	Visite de chantier

73 18/01/2019





## Procès-verbal de la séance du 26 avril 2019



Le conseil d'administration de la Société s'est réuni le vendredi 26 avril 2019 au Tholonet.

### ÉTAIENT PRESENTS :

#### Administrateurs :

M.	Vitel	Président
Mme	Barreille	Vice-Présidente du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mme	Chauvin	Représentant le personnel salarié
M.	Di Giorgio	Vice-Président du Conseil Départemental du Var
M.	Hubaud	Conseiller départemental des Hautes-Alpes
Mme	Leblond	Représentant le personnel salarié
M.	Mancel	Conseiller métropolitain, Métropole Aix-Marseille-Provence
M.	Mounier	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
M.	Rossignol	Représentant les Chambres d'Agriculture de la région Provence-Alpes Côte d'Azur
Mme	Rucinski-Becker	Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
M.	Giberti	Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

#### Censeur :

M.	Curnier	Directeur régional de la Banque des Territoires
M.	Géhant	Conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M.	Daudé	Chef de Projet, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Mathieu	Directeur, Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
M.	Mattéi	Directeur, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Mme	Pollet	Directrice de l'agriculture et de l'eau, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
M.	Robert	Métropole Aix-Marseille-Provence
M.	Verdier	Commissaire aux comptes, Cabinet KPMG
Mme	Coin	Représentant le Comité Social Economique





**DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ :**

M.	Vergobbi	Directeur général
M.	Reig	Directeur général Adjoint
Mme	Girousse	Directrice de la communication et des relations institutionnelles
M.	Guieu	Directeur financier
M	Grawitz	Directeur ingénierie et services

À 10 h, **M. Vitel** déclare la séance ouverte. Il salue l'ensemble des personnes présentes, administrateurs, censeurs et collaborateurs. Il présente ensuite les excuses :

Des administrateurs :

- M. Brès Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
- M. Féraud Vice-Président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- Mme Meyer Vice-Présidente du Crédit Agricole Provence-Côte d'azur
- M. Perrin Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône

Des censeurs :

- M. Bonnet Directeur régional des Finances publiques
- Mme Devesa Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône
- Mme Dumont Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var
- Mme Roger Conseillère métropolitaine, Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Président rappelle que suite aux modifications des articles 1 et 14 des statuts de la Société adoptées par le conseil d'administration puis l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 8 février dernier, un treizième siège est attribué au représentant des Hautes-Alpes.

Il informe le conseil que le Département des Hautes-Alpes a désigné M. Christian Hubaud, en qualité qu'administrateur au sein de cette assemblée. Il accueille M. Christian Hubaud pour sa première participation à une réunion du conseil d'administration en tant qu'administrateur après avoir siégé 4 années en tant que censeur et lui propose de prendre la parole.

**M. Hubaud** s'excuse d'avoir été absent lors du dernier conseil d'administration. Il avait en effet été chargé de représenter le Président du Département des Hautes-Alpes auprès de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées en déplacement à Gap. Il indique que sa collectivité est fière de disposer désormais d'un siège d'administrateur au sein du conseil d'administration de la SCP. Il ajoute qu'il participe toujours avec beaucoup d'intérêt aux réunions du conseil d'administration et indique qu'il tachera d'y rester très présent pour continuer à soutenir l'agriculture, aux côtés notamment de ses collègues administrateurs Messieurs Mounier et Rossignol.

Avant d'engager l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, **M. Vitel** précise que l'engagement pris l'année dernière de produire un dossier plus synthétique pour cette réunion du mois d'avril n'a pas pu être tenu pour deux raisons :

- les nouvelles exigences réglementaires suite au passage du seuil de 500 salariés conduisent la SCP à produire un nouveau rapport qui figure au point 4 de l'ordre du jour « La déclaration de performance extra-financière »
- pour répondre aux exigences de l'autorité concédante, la Région Sud Provence-Alpes – Côte d'azur, le rapport d'activité de la concession régionale figurant au point 6 de l'ordre du jour, est plus détaillé.

L'ordre du jour de cette séance du conseil d'administration est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2019
2. Déroulement des activités de la Société depuis le dernier conseil d'administration
3. Projet de rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2018
4. Projet de Déclaration de performance extra-financière pour l'année 2018
5. Projet de comptes et bilan de l'exercice 2018
6. Projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2018
7. Appels d'offres et marchés
8. Questions diverses

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2019**

**M. Vitel** indique que le projet de procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 8 février, a été adressé aux administrateurs le 12 avril dernier en même temps que le dossier du conseil. Ce projet de procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification.

**Aucune observation ou remarque complémentaire n'étant présentée en séance, le conseil d'administration approuve définitivement le procès-verbal de la séance du 8 février 2019.**

## **2. DEROULEMENT DES ACTIVITES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. Vitel** rappelle que ce point d'ordre du jour a pour objet d'informer le Conseil des faits marquants du service de l'eau et des activités de la Société survenus depuis le dernier conseil d'administration.

Il évoque, en premier lieu, la pluviométrie qui avec 50 mm enregistrés, fait de ce premier trimestre 2019, l'un des plus secs des soixante dernières années ce qui a entraîné un démarrage précoce des irrigations et la sollicitation inhabituelle des ouvrages SCP en cette période.

Le Président fait remarquer le caractère imprévisible de la pluviométrie dans le contexte de changement climatique que nous connaissons. En effet, si l'on constate de manière irréfutable que la température est régulièrement plus élevée chaque année, les précipitations n'obéissent à aucune règle : 2016 et 2017 ont été parmi les trois années les plus sèches depuis 60 ans tandis



que 2018 figure parmi les années les plus humides de la même période. En 2019, on rencontre cet épisode de sécheresse hivernale très inhabituelle.

Ces phénomènes météorologiques observés ces dernières années démontrent notre grande difficulté à nous projeter sur une vision réaliste et concrète de ce que sera le climat dans le futur avec toutes les conséquences que cela a sur l'adaptation de nos cultures et de notre qualité de vie.

Ce sujet est traité à la Région dans le cadre du programme Pro Hydra 2028 qui se veut être un outil de préfiguration et de projection. La situation actuelle pose beaucoup de questions sur ce que doit être à l'avenir l'aménagement du territoire et l'aménagement agricole de la région.

Il mentionne ensuite sa participation ainsi que celle de Bruno Vergobbi au Grand Débat animé par Emmanuel Macron à Gréoux-les-Bains le 8 mars dernier et qui portait sur la question de la transition écologique : les questions posées ont notamment porté sur le financement des aménagements pour l'irrigation suite à la réforme de la PAC, mais aussi sur la complexité du montage des projets d'énergie renouvelable avec l'exemple notamment de la problématique réglementaire rencontrée pour le projet de ferme photovoltaïque du Vallon Dol. Jacques Espitalier, Maire de Quinson et Vice-président du Parc Naturel Régional du Verdon, également présent, a évoqué lors de sa prise de parole la qualité et la pertinence de la convention qui lie la SCP au PNRV au titre de la Solidarité aval-amont.

Il rappelle ensuite plusieurs éléments qui ont fait l'actualité de la SCP ces dernières semaines :

- l'inauguration de la liaison hydraulique Verdon/Saint-Cassien — Sainte-Maxime, le jeudi 21 mars dernier, en présence de nombreux élus et partenaires : l'évènement s'est déroulé sur le site de l'usine de potabilisation de Basse-Suane, qui appartient à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez et s'est déroulé en présence de nombreuses personnalités : Vincent Morisse, Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, Raymond Cazaubon, Vice-président délégué à l'eau de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, Nicolas Chantepy, Directeur adjoint de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Marie Rucinski-Becker, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var et Eric de Wispelaere, Sous-préfet de Draguignan.
- les élections à la chambre d'agriculture qui ont entraîné un fort renouvellement des représentants de la profession : Fabienne Joly, nouvelle présidente de la Chambre d'Agriculture du Var, a été accueillie à la SCP le 20 mars dernier, en présence de Claude Rossignol, administrateur de la SCP représentant la Chambre régionale d'agriculture, d'Eric Altero, Directeur de la Chambre d'agriculture du var et d'Eric Pastorino, Président du Syndicat des Côtes de Provence, et en présence des services de la Région. Cette rencontre avait pour objectif de lui présenter la Société et les projets qu'elle développe : les échanges ont notamment porté sur les enjeux varois en termes d'aménagement hydro-agricoles. Ce département à forte dominance viticole risque de souffrir des évolutions du climat déjà évoquées.

Le Président souligne le fait que l'action de la SCP doit se tourner en premier lieu vers les filières agricoles à haute valeur ajoutée (viticulture, oléiculture, les amandes, les figes les truffes, la lavande) qui sont désormais largement tributaires de l'irrigation, mais qu'il ne faut pas oublier les besoins en irrigation des filières à moins haute valeur ajoutée dont les marges sont déjà très faibles. Cette préoccupation fait d'ailleurs partie des sujets qui seront traités dans le cadre de Pro Hydra 2028.

- la présence de la Société à la Foire de Brignoles du 13 au 22 avril dernier dans l'espace institutionnel aux côtés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, du Département du Var et du Crédit agricole. Lors de cette manifestation, la SCP a eu l'opportunité de participer à une conférence sur les enjeux de l'irrigation dans le Var et les nouvelles solutions connectées.
- les enjeux de la transformation digitale avec la participation prochaine, aux côtés de la Région Sud, de la SCP et d'OSHUN S.A.S. à la conférence Green Tech organisée dans le cadre du salon national du digital « Vivatech » à Paris. La thématique de ce salon est : « L'eau est notre bien commun. Quels sont les enjeux liés à la pollution par les plastiques, quelles sont les solutions pour collecter les déchets ou permettre de gérer et d'accéder plus facilement à cette ressource ? » La participation de la Région à ce salon est importante en raison des nombreux sujets en lien avec la thématique sur lesquels elle travaille. M. Vitel indique qu'il a fait partie du jury qui a sélectionné les start-ups performantes dans le domaine de l'économie d'énergie qui participeraient à cette manifestation.

A l'issue de cette introduction, **M. Mounier** intervient pour rappeler que l'enjeu majeur d'aujourd'hui est de savoir s'il y aura suffisamment d'eau pour assurer la sécurisation du territoire. Dans les années 50, on réalisait des retenues d'eau collinaires afin de stocker la ressource. On ne le fait plus aujourd'hui. Il demande si la création de nouvelles retenues collinaires fait partie des réflexions actuelles de la SCP.

**M. Vitel** confirme qu'il s'agit en tout cas d'un sujet sur lequel la Région a bien l'intention d'être présente.

**Mme Barreille** explique que la Région a beaucoup travaillé sur le sujet depuis le début de la mandature, en raison de la forte demande qui existe, notamment, dans les montagnes sèches, La Région souhaite toutefois que l'usage des ressources stockées dans ces retenues puisse être mutualisé entre plusieurs exploitations par exemple.

**M. Vitel** rappelle qu'il est un défenseur depuis des années des réserves collinaires dans la lutte anti-incendie. Le fait de pouvoir utiliser la ressource contenue dans ces retenues d'eau pour l'irrigation est un argument de plus qui vient enrichir l'argumentation.

**M. Vergobbi** fait valoir que la SCP accompagne au titre de son activité d'ingénierie certains acteurs qui sont engagés dans des réflexions sur la mise en place de retenues collinaires, notamment dans le Haut-Calavon. Il souligne toutefois que la SCP n'a pas le besoin de créer ce type de stockages complémentaires pour son activité de desserte : ses réserves sont en effet amplement suffisantes pour répondre aux besoins de ses clients, au moins à horizon humain. Pour illustrer son propos, il explique que pendant les années les plus sèches que l'on a connues (2016 et 2017), la SCP n'a déstocké qu'un tiers de ses réserves d'eau qui sont de 250 millions de mètres cubes (225 millions de mètres cubes dans les barrages du Verdon et 25 millions de mètres cubes dans le barrage de Bimont — à l'exception de cette année puisque le barrage est vide pour des raisons de travaux —).

La question de la réalisation de ces réserves collinaires ne se pose donc que pour certains territoires au sec où la solution n'est pas d'amener l'eau du canal de Provence, car ce serait beaucoup trop coûteux, mais plutôt de travailler sur la mise en place de réserves en lien avec les associations, les associations syndicales concernées et les acteurs des territoires.



**M. Mounier** confirme que sa question portait plus sur la stratégie de la SCP pour la desserte de territoires non desservis et qui seront inévitablement demandeurs. Il y a en effet des secteurs où l'on n'imaginait pas il y a encore très peu de temps avoir besoin d'eau et où l'on sait que sans eau demain on n'aura plus aucune possibilité de développement agricole.

**M. Vergobbi** répond que cette question rejoint aussi les réflexions engagées à la Région sur la gestion de la ressource en eau à l'échelle régionale qui intègre toutes les ressources quel que soit leur gestionnaire. Il est persuadé que cette réflexion ouvre un champ de progrès important en termes d'économie de la ressource. Ne pas dissocier dans la réflexion, d'un côté les ressources du Canal de Provence sur le Verdon, de l'autre celles des autres collectivités et opérateurs (Carcès, aménagements à partir de la Durance tels que le canal de Marseille...), permettra d'avoir une vision globale à l'échelle régionale afin de mieux répondre aux enjeux actuels.

**M. Barreille** confirme que l'étude « Pro Hydra 2028 » a bien cette vocation. Il s'agit d'établir un diagnostic et ensuite de faire des propositions. Toutes les problématiques de l'eau seront abordées.

**M. Hubaud** évoque la problématique des départements de montagne où, si l'on ne crée pas de réserves, on est condamné à voir l'eau passer. Il prend l'exemple du Canal de Gap autour duquel on n'arrose plus à partir de début juillet faute de capacité de stockage. Il faut accélérer, des choses sont déjà faites, mais ce n'est pas suffisant. Il faut certes protéger l'environnement, c'est une évidence, mais l'on pêche peut-être par excès.

**M. Rossignol** ajoute que sur la question des réserves collinaires, la profession agricole est tout à fait d'accord avec le fait que ces réserves doivent répondre à des besoins collectifs. La région a besoin de l'ingénierie de la SCP. Il évoque des projets à l'étude sur le Vaucluse, sur lesquels il préférerait voir la SCP travailler plutôt que BRL.

**M. Vergobbi** fait remarquer que c'est la chambre d'agriculture de Vaucluse qui a choisi BRL pour travailler sur le dossier cité par Monsieur Rossignol. La SCP s'était positionnée sur l'appel d'offres pour réaliser les études, mais n'a pas été retenue.

**M. Vitel** dit que la SCP sera certainement sollicitée à nouveau.

**M. Mounier** voulait s'assurer que la SCP était bien sensibilisée à la question des retenues collinaires.

**M. Vitel** répond qu'il est très motivé par cette question depuis le jour où il a trouvé à l'Assemblée nationale une intervention que son père avait faite en 1961 après plusieurs incendies importants survenus dans le Var. Il expliquait dans cette note que ces retenues étaient la meilleure solution pour lutter contre les incendies. Il s'agit donc d'un sujet qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui a, à ce jour, encore plus de raisons d'être.

Sur l'invitation du président, **M. Vergobbi** prend la parole. Il informe en premier lieu le conseil des suites de la casse importante survenue sur la liaison Verdon Saint Cassien près de Vidauban, au niveau de la traversée sous la RN7. Un bypass a été réalisé pour contourner la portion de

canalisation endommagée. Il s'agit d'une réparation provisoire, car la fuite n'a pas été localisée de manière précise. L'inspection est en cours et la remise en état définitive est prévue au cours de cet hiver.

Il évoque ensuite les conditions météorologiques et confirme les propos du Président à savoir que l'absence de pluie a entraîné un démarrage précoce de l'irrigation avec pour conséquence l'obligation pour la SCP de faire démarrer des pompes en période tarifaire hivernale, où le cout de l'énergie est plus élevé (cf. annexe 1). Cette situation est également venue compliquer le déroulement du programme de maintenance de la Société qu'il est en effet difficile de mener à bien sur des réseaux sollicités. Il souligne cependant le fait que, bien que les précipitations aient été très faibles jusqu'au mois de mars, les réserves de la SCP (Durance et Verdon) sont pleinement reconstituées et les livraisons d'eau auprès des différents segments de la clientèle, hors clientèle agricole, sont relativement basses par rapport à 2018 (cf. annexe 2) :

- dans le Var, les grands clients que sont Toulon, le SEVE, la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, privilégient très logiquement l'usage de leurs ressources locales et ont réduit de façon significative leurs prélèvements sur les ouvrages SCP.
- Les livraisons d'eau industrielles sont également en baisse en raison de la faible activité de la centrale thermique UNIPER de Gardanne due aux mouvements sociaux fréquents, mais aussi des difficultés qu'ALTEO rencontre par rapport au bassin de Mange-gari. Seules les livraisons dans les golfs augmentent en raison des conditions météorologiques.

Sur l'invitation du directeur général, **M. Reig** prend la parole et dresse un état de l'avancement des projets d'investissement et de rénovation en 2019.

- La réalisation du programme d'investissement à la fin février de 1.7 M€ s'établit légèrement en retrait au prorata temporis par rapport aux prévisions annuelles au budget de 24.3 M€, mais reste en conformité avec le planning. Les points essentiels à retenir sont :
  - l'aboutissement et la mise en service au cours de la période estivale de plusieurs projets :
    - Dans les Bouches du Rhône, la mise en service de l'alimentation d'un périmètre agricole dans le cadre d'un projet de ZAP sur la commune de Rognac
    - Dans le Var, la mise en service du poste de livraison du Syndicat des Eaux du Var Est
    - Dans le Vaucluse, la poursuite des travaux sur les réseaux de Grambois et de La Tour d'Aigues dans le Vaucluse avec pour objectif une mise en service au début de la période estivale.
  - de nombreuses études sont en cours portant sur :
    - le renforcement de deux surpresseurs sur la liaison Verdon/Saint-Cassien : cette étude avance à un bon rythme, on peut envisager lancer d'ici la fin de l'année un appel d'offres concernant le premier surpresseur à Brignoles ce qui permettra d'ores et déjà d'augmenter de façon substantielle la débitance sur cette adduction.
    - la liaison dite de la dépression permienne qui part d'une grande galerie située au nord de Toulon avant de remonter vers Cuers jusqu'au Cannet des Maures. La première partie de cet ouvrage est extrêmement complexe sur le plan technique et des contacts ont été pris avec les services techniques du Département du Var pour étudier



l'emprunt longitudinal d'une partie de la route départementale le long de la vallée du Gapeau.

- la réalisation d'une nouvelle infrastructure qui permettra de mobiliser la ressource en eau du Verdon pour la ramener ensuite sur le pourtour de l'étang de Berre. Il s'agit de substituer la ressource Durance par la ressource Verdon, dont la turbidité est beaucoup plus faible, afin d'être en mesure de répondre aux impératifs de qualité d'eau des nombreux clients du secteur. En outre, cette nouvelle adduction augmentera la capacité de transfert gravitaire vers le secteur de Berre Ouest et permettra de proposer à la Métropole Aix-Marseille-Provence de sécuriser l'alimentation en eau brute de l'UPEP des Giraudets.
  - Le renforcement des infrastructures sur le plateau de Valensole. Le projet avance, mais une difficulté vient de survenir à l'occasion de l'inventaire faune et flore qui a mis en évidence le fait que la parcelle où l'on projetait de réaliser une grande réserve accueillait un oiseau dit steppique « La pie grièche ». Cette découverte pourrait obliger la SCP à constituer un dossier pour le Conseil national de la nature et du paysage soit à trouver une alternative.
- La réalisation du programme de rénovation est en ligne avec le budget :
- la rénovation du barrage de Bimont s'achève avec un certain nombre de manifestations qui vont être organisées sur le site,
  - la rénovation de l'aqueduc de Saint-Bacchi se termine difficilement sur le plan contractuel puisque l'on a fait face à un abandon temporaire de chantier de la part de l'une des entreprises,
  - l'opération des puits de l'arc se poursuit dans de bonnes conditions bien que nous ayons été amenés à rappeler à l'entreprise en charge de la conduite des opérations ses droits et ses devoirs en matière d'occupation des terrains,
  - en lien avec Électricité de France, un AVP pour la mobilisation de la ressource pour le haut Var nord-ouest à Montmeyan.

A l'issue de cette présentation, **M. Vergobbi** reprend la parole pour dresser un bilan de l'activité du secteur concurrentiel :

Les activités d'ingénierie hors laboratoires ont enregistré :

- en France Métropolitaine : 0.66 M€ de commandes depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 2,47 millions d'euros. Parmi les dernières commandes enregistrées, il cite :
  - 297 K€ sur 4 ans pour le Renouveau de la mission post-exploitation de l'ISDND des Lauriers pour le SMIDDEV à Bagnols-en-Forêt,
  - 115 K€ pour une étude d'adaptation de la station de pompage de la centrale PHENIX au CEA Marcoules,
  - 45 K€ pour un PIDAF, études préalables et évaluation environnementale, pour le compte de la communauté d'agglomération de la Provence Verte.
  - 85 K€ pour une étude de réutilisation potentielle des eaux usées pour l'agglomération Valence-Romans. La SCP s'implique d'ailleurs de plus en plus sur les problématiques de REUT

qui font aujourd'hui partie de l'éventail des solutions qui peuvent être apportées à la problématique de certains secteurs qui manquent de ressources en eau pour la desserte de leurs périmètres agricoles.

A ce sujet, B. Vergobbi évoque le récent déplacement de Lionel Reig à Gruissan près de Narbonne où il s'est rendu avec une délégation composée de partenaires de la filière viticole, de viticulteurs, de représentants des caves varoises, de représentants de collectivités, des maires de Gonfaron et Grimaud et de gestionnaires de stations d'épurations. L'objet de ce déplacement était de visiter un périmètre viticole irrigué à partir d'eaux issues de la réutilisation des eaux usées du ce secteur. Il s'agit du premier site pilote de cette nature, particulièrement intéressant, car il traite le sujet dans son intégralité : comment se comporte la plante irriguée par ces eaux ? Y a-t-il une modification des caractéristiques des vins issus de ces cultures (notamment présence de résidus de médicaments)... Cette étude est conduite par le grand Narbonne, la coopérative de Gruissan, l'INRA, l'Institut Français du Vin et Veolia, qui pilote sur le plan technique. Ce déplacement était extrêmement intéressant.

**M. Mounier** demande s'il n'y a pas une problématique de qualité du vin produit ?

**M. Reig** répond que les analyses effectuées sur ces vins, ne mettent en évidence aucun problème de qualité. L'inquiétude des viticulteurs et de l'ARS, concerne plutôt l'éventuelle accumulation de produits médicamenteux que l'on pourrait retrouver dans le vin. Après trois ans d'expérimentation, aucune trace significative de ces résidus n'a été détectée dans les vins produits, mais il faut tout de même être prudent.

**M. Rossignol** fait remarquer que trois ans c'est court pour une expérimentation fiable. Par ailleurs, le vin produit dans la région est un vin de qualité avec des AOC des AOP, il faut être prudent par rapport à l'image et faire attention à la perception de la clientèle.

**M. Reig** répond que les enquêtes effectuées mettent en évidence une forte acceptabilité des exploitants et de la collectivité, toutefois, il est vrai que les études menées auprès de la clientèle démontrent qu'elle est plutôt réticente.

**M. Vergobbi** fait remarquer que la France est le pays qui pousse le plus loin le principe de précaution dans ce domaine. Dans de nombreux pays, les eaux issues des stations de traitement constituent la ressource principale y compris pour l'eau potable. C'est donc sur l'acceptabilité sociale de ces eaux qu'il faut travailler, il s'agit d'un travail nécessaire pour anticiper le problème de la ressource sur le long terme.

Le directeur général reprend sa présentation en évoquant les résultats de l'ingénierie sur le secteur concurrentiel :

- En Outre-mer, près de la moitié de l'objectif annuel de 1.25 M€ a déjà été atteint avec un carnet de commandes de 0.585 M€ depuis le début de l'année. Parmi les dernières commandes enregistrées, il cite une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la galerie drainante du bras Guillaume pour un montant de 68 K€.
- à l'international qui enregistre 0.88 M€ de chiffre d'affaires depuis le début de l'année pour un objectif annuel de 3.1 M€, il cite les dernières commandes remportées :



- 183 K€ pour un diagnostic technique et l'évaluation des coûts de réhabilitation sur le périmètre de Bagrépole au Burkina Faso,
- deux avenants de 22 K€ et 110 K€ respectivement pour la modernisation de périmètres irrigués et la modernisation d'infrastructures du Canal Medjerda-Cap Bon en Tunisie,
- 68 K€ pour un deuxième avenant concernant diverses études relatives à l'AEP et à l'assainissement en Haïti,
- 471 K€, pour un schéma directeur d'irrigation au Kosovo.

L'activité des services en région est soutenue :

- le chiffre d'affaires des « Solutions pour l'eau » en Région connaît quelques succès commerciaux en matière d'installation de traitement d'eau pour des coopératives viticoles et des groupements de logements, une croissance continue de l'activité d'installation et de maintenance des matériels de potabilisation, mais une activité irrigation clé en main en baisse sur le 13 et le 83 et en hausse sur le 04 et le 84,
- L'activité des laboratoires est conforme aux objectifs. Le laboratoire s'équipe d'ailleurs d'un nouveau banc d'essai de comptage.

Concernant la délégation de service public du SIIRF, une mission du CGEDD est en cours pour identifier les solutions à mettre en œuvre pour mettre aux normes le barrage de La Laye sur le plan de la sécurité réglementaire.

La SCP a été auditionnée sur ce dossier, dans les cartons depuis une dizaine d'années, en sa qualité de fermier du syndicat. Lors de ces auditions, l'intégration du périmètre du SIIRF dans celui de la concession régionale a été évoquée.

Le directeur général a fait valoir d'une part, que la question devait être aussi posée à la Région en tant qu'autorité concédante et que, d'autre part, il y avait un contexte local de défiance à l'égard de la SCP de la part d'une partie importante des adhérents du syndicat et notamment de la part du maire de Mane, ce qui n'est pas de nature à faciliter cette intégration. Il rappelle d'ailleurs que la SCP a été reconduite en tant que fermier avec une seule voix de majorité au sein du conseil syndical.

Aujourd'hui, l'application de la tarification SCP sur ce périmètre se traduirait par une augmentation significative des tarifs ce qui faciliterait bien évidemment le financement du barrage, mais cette perspective est rejetée par les adhérents du SIIRF.

L'activité de production d'énergies renouvelables est soutenue avec plusieurs projets en cours à différents stades :

- GIE Centrale Hydro-électrique d'Eyguières : les travaux se poursuivent de façon satisfaisante et vont s'achever avec l'installation prochaine de la turbine. Les essais sont prévus en juin et la mise en service cet été,
- GIE Energie Canal de Manosque : les derniers travaux sont en cours, la mise en service est prévue en aout si le raccordement ENEDIS est effectué,
- Centrale de Châteauroux-Les-Alpes : l'étude d'AVP a débuté. La SCP examine avec l'Union des ASA les modalités de son intervention pour lui permettre de conduire la modernisation de ses réseaux d'irrigation en vue de libérer des débits pour être turbinés. Il s'agit d'un projet intéressant qui vise à combiner à la fois production d'énergie renouvelable par une

microcentrale et modernisation de périmètres irrigués.

- Le projet de ferme solaire au Vallon Dol (partenariat SCP/EDF Renouvelable) : le dossier de saisine de l'ANSES, par lequel le groupement entend solliciter une dérogation à l'interdiction de création de cette centrale dans le périmètre protection immédiate de la réserve du Vallon Dol, est en cours de finalisation.

M. Vergobbi expose ensuite les activités de communication depuis le dernier conseil et indique que la sortie du nouveau site web de la société est prévue au mois de juin prochain avec comme nouveautés des espaces clients modernisés et une agence en ligne qui permettra aux clients de la SCP de souscrire ou de modifier leurs contrats directement depuis leur ordinateur. Il précise également que les espaces RH ont fait l'objet d'une attention toute particulière en lien avec les enjeux de recrutement de la SCP qui a également adopté une stratégie plus offensive sur les réseaux sociaux.

Sur l'invitation du directeur général, **Mme Grousse** détaille ensuite les manifestations qui seront organisées à l'occasion de la fin des travaux de rénovation du barrage de Bimont. La SCP a été très attentive à la qualité de la communication autour de ces travaux, le public étant très sensible à ce type d'opération de rénovation.

Les événements programmés ont été coconstruits en lien avec la Région, le Département, la Métropole et les différents acteurs du massif. Monsieur Mancel, notre administrateur a d'ailleurs participé à certains COPIL. Ils se dérouleront en deux temps :

- les 16 et 23 juin prochains, deux événements à destination du grand public pour fêter la réouverture du barrage, auxquels les membres du conseil d'administration sont les bienvenus,
- au mois d'octobre, l'inauguration officielle ainsi qu'une rencontre professionnelle qui sera l'occasion d'un retour d'expérience sur ces travaux entre entreprises prestataires, professionnels des barrages, autorités réglementaires...

Isabelle Grousse ajoute qu'en 2021, les experts de la communauté des barrages se réuniront à Aix-en-Provence dans le cadre de leur congrès international. Le barrage de Bimont fera partie des sites visités lors de ce congrès. Lors de cette inauguration officielle, le nouveau parcours de visite de Bimont sera également dévoilé. Il s'agira d'un parcours innovant, associant découverte physique et digitale, dont pourront profiter les quelques 200 000 visiteurs annuels du site avec un accès amélioré pour les personnes à mobilité réduite.

**M. Vitel** demande si le barrage sera en eau au mois d'octobre lors de l'inauguration.

**I. Grousse** répond que le barrage ne sera pas plein. En effet, pour des raisons réglementaires, le remplissage est très encadré et doit se faire par palier.

**B. Grawitz** ajoute qu'il faudra attendre plusieurs années pour voir le barrage rempli à son plus haut niveau. Il y a également la question des taxes de l'agence de l'eau à prendre en considération.

**M. Mancel** ajoute que la préparation de ces manifestations s'est bien passée entre les différentes parties prenantes. Il suggère la possibilité d'étudier les possibles interactions de ces



manifestations avec celles liées au renouvellement de l'appellation « Grand site de France » actuellement en cours.

**M. Mounier** revient sur les difficultés évoquées par M. Reig concernant le projet de Valensole et propose de réagir auprès des autorités, et notamment du Préfet. Il a rencontré ce même type de problématique liée à la présence d'espèces animales sensibles dans son département ou un projet déjà financé a été reporté suite à la découverte d'un couple de castors.

Il a également été auditionné par le CNPN dans le cadre d'un projet développé par le département relatif à la reconquête des friches. La position du CNPN était de dire qu'il valait mieux des friches pour la biodiversité que des gens qui travaillent la terre.

Il s'inquiète des conséquences des mesures prises en vertu du principe de précaution, qu'il trouve disproportionnées. Bien évidemment, il faut protéger la biodiversité et les milieux, mais il faut arrêter d'être dans l'excès. Il faut prévoir par exemple des mécanismes de compensation.

Il y a des projets entiers qui sont trop importants pour être remis en cause ou différés, avec des surcoûts importants.

**M. Vitel** explique qu'il s'agit d'un effet négatif de l'inscription du principe de précaution dans la constitution dont on n'avait pas évalué toutes les conséquences. Il aurait fallu remplacer le mot « précaution » par « responsabilité », malheureusement cela n'a pas été possible.

**M. Rossignol** partage cet avis. Dans le monde agricole, dans le Var notamment, lorsqu'on veut cultiver des vignes, il faut faire attention aux tortues, ailleurs c'est pareil... c'est compliqué.

**M. Reig** intervient pour rassurer les élus du département des Alpes de Haute-Provence. Il explique que le projet sur le plateau de Valensole n'est pas remis en cause. Aujourd'hui, on cherche une solution d'évitement en regardant s'il est envisageable d'implanter la réserve de l'autre côté de la route par exemple. Si aucune de ces solutions n'est possible, la SCP déposera un dossier au CNPN et proposera des mesures compensatoires en allant acheter des bouts de terrain équivalents pour que cette pie grièche, qui mange de petits mammifères, retrouve son terrain de chasse favori. La SCP s'inscrit donc dans une stratégie d'évitement et de compensation.

**M. Vergobbi** ajoute que parmi les difficultés que la SCP rencontre sur le secteur de Valensole, il y a également celles liées à l'avis émis par l'ARS exigeant que la SCP mette en place un réseau séparé pour l'alimentation en eau potable des petites collectivités. Cette demande est inacceptable et il l'a indiqué au Préfet qu'il a rencontré il y a une quinzaine de jours :

- le réseau de la SCP est un réseau multi-usages qui alimente à la fois les agriculteurs et les collectivités. C'est cette dimension multi-usages qui est le fondement de son modèle économique : c'est parce qu'on arrive à combiner les usages que l'on parvient à financer cette infrastructure.
- Cette exigence de l'ARS augmenterait le coût des travaux de l'ordre de 10 à 15 M€ sur une opération que l'on a déjà du mal à financer.

**Mme Barreille** demande si cette exigence de l'ARS est en rapport avec les problèmes existants au niveau des nappes souterraines du plateau ?

**M. Vergobbi** répond que ce n'est absolument pas lié. La crainte de l'ARS concerne un possible retour d'eau contaminé par des pesticides ou autres pollutions agricoles des exploitations agricoles vers les stations de potabilisation des communes du plateau de Valensole. Il n'y a jamais eu ce type de problème sur les réseaux de la SCP qui maîtrise parfaitement la technique. Il a donc sensibilisé le préfet à l'importance de cet enjeu : imposer une telle obligation entraînerait l'abandon du projet.

**Mme Barreille** revient sur le dossier du SIIRF sur lequel elle a été auditionnée avec Géraldine Pollet au titre de la Concession régionale. La meilleure solution serait effectivement d'intégrer le SIIRF au périmètre de la SCP, ce que le syndicat refuse totalement, car il souhaite garder la maîtrise de ses tarifs. Il faut donc trouver d'autres financements. Une nouvelle rencontre est prévue avec les fonctionnaires des ministères à la fin du mois de mai pour prendre des décisions.

**A l'issue de ces échanges, à la demande du Président, les membres du conseil prennent acte des informations qui viennent de leur être communiquées.**

### **3. PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2018**

**M. Vitel** rappelle qu'en application de la loi sur les sociétés anonymes, le conseil d'administration doit établir et soumettre aux actionnaires un rapport de gestion comprenant trois parties :

- le rapport d'activité de la société et opérations de l'exercice 2018, qui constitue l'objet de ce point,
- une déclaration de performance extra financière pour l'année 2018,
- le rapport financier (comptes et bilans).

Avant de passer la parole au directeur général, le Président indique que l'année 2018 aura été marquée par d'importantes décisions stratégiques :

- en région, tout d'abord, avec l'adoption d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) particulièrement ambitieux de 580 M€ sur 20 ans, dont 400 M€ d'aménagements hydroagricoles,
- dans l'entreprise, qui s'est dotée de moyens de gouvernance lui permettant de mieux porter ses projets et de poursuivre sa croissance en France et à l'international. Le conseil d'administration du mois de février dernier a ainsi entériné la création de deux filiales, l'une dédiée aux énergies renouvelables et au développement territorial, l'autre au développement international. Il rappelle que l'aménagement du territoire est l'une des compétences de la SCP, il ne faut jamais manquer de le rappeler,
- le lancement réussi de la Société OSHUN qui, une année seulement après sa création, a déjà ouvert son capital et réussi une levée de fonds d'un million d'euros ce qui témoigne de la qualité des projets portés par la SCP dans le monde à partir du modèle qu'elle a développé en région provençale depuis les années 1960.



A l'issue de cette introduction, **M. Vergobbi** prend la parole et explique que les points 3 et 6 de l'ordre du jour contiennent des informations qui se recoupent. Il regroupera les commentaires sur ces deux rapports (le projet de Rapport du conseil à l'Assemblée Générale sur l'exercice 2018 et le Projet de rapport d'activité de la Concession Régionale pour l'année 2018) dans une même intervention.

Outre les informations données par le Président, il cite parmi les informations marquantes de l'exercice :

- la révision du contrat d'objectifs pour mettre le contrat de concession en conformité avec le droit européen et garantir le portage financier d'un plan ambitieux d'investissement (PPI) dans la perspective de l'arrivée à échéance de la concession en 2038,
- l'accord négocié avec la profession viticole sur la participation de la viticulture aux investissements du PPI qui était une condition impérative de faisabilité financière de ce programme d'investissement,
- l'activité intense de la rénovation de la SCP dont fait partie la rénovation du barrage de Bimont,
- le démarrage des travaux des microcentrales d'Eyguières (13) et de Villeneuve (04).

Il évoque ensuite les livraisons d'eau auprès des différents segments de clientèle. En 2018 celles-ci ont été très inférieures à celles des années de sécheresse de 2016 et 2017 et significativement en dessous de la moyenne de ces quinze dernières années, avec un total de 192 millions de m<sup>3</sup> distribués (cf. annexe 3). Cette baisse des volumes délivrés a très logiquement entraîné une diminution des recettes de ventes d'eau de 3.1 %.

L'analyse par usage des ventes d'eau entre 2014 et 2018 met en évidence (cf. annexe 4) :

- une forte élasticité des volumes ruraux qui oscillent entre 60 millions de m<sup>3</sup> les années humides, telles que 2018, et 80 millions de m<sup>3</sup> les années sèches. Les volumes destinés à l'irrigation agricole étant ceux qui varient le plus avec une volatilité supérieure à 40 %,
- une lente érosion des livraisons d'eaux industrielles. Il y a aujourd'hui beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de la centrale Thermique de Gardanne, avec la fermeture programmée de la tranche charbon en 2022 et les difficultés rencontrées sur la tranche biomasse. Par ailleurs, l'impact positif des livraisons d'eau au CEA se fait attendre en raison du retard pris dans les travaux du RJH qui n'est toujours pas en service,
- les livraisons d'eaux urbaines sont en retrait en raison des conditions climatiques et de la pleine reconstitution des ressources locales. Ce recul est toutefois limité par l'impact des mises en service sur la liaison Verdon/Saint-Cassien/Sainte-Maxime,
- les livraisons d'eaux urbaines potables sont en légère croissance grâce à de nouveaux contrats dont celui lié à l'alimentation de la commune de la Seyne.

Le directeur général détaille ensuite :

- l'évolution des surfaces irriguées et des contrats en 2018 (cf. annexe 5) :
  - Il indique que 2018 a été une année où les surfaces mises en service ont été relativement faibles par rapport à l'année 2017 qui avait vu l'aboutissement de gros projets d'extension. Elles seront de nouveau relativement importantes en 2019.
  - Au cours de cette même période, le nombre des contrats ruraux a progressé d'1 % pour

s'établir à un peu plus de 64 200. Cette évolution correspond à un rythme structurel de croissance (mises en service d'extension ou densification, souscription de nouveaux contrats sur des réseaux existants).

- Les débits souscrits sur les contrats urbains et industriels ont augmenté respectivement de +0.3 % et de +0.9 %. Ce dernier chiffre étant lié à l'augmentation des débits souscrits par Naphtachimie.

Il poursuit sa présentation avec une diapositive (cf. annexe 6) qui concerne la tarification de la société. Cette tarification est souvent l'objet de controverse, on accuse en effet souvent la société d'avoir des tarifs qui augmentent trop rapidement. La courbe présentée démontre que l'évolution des tarifs de la SCP est, depuis des années, inférieure à l'inflation et très sensiblement en-dessous de la courbe des prix de la distribution d'eau en France qui agrège tous les services de l'eau. Malgré la révision à la hausse des tarifs entre 2017 et 2018, +1.61 % on note que la bonne maîtrise des coûts de la société permet d'avoir une tarification qui n'excède pas l'inflation.

M. Vergobbi évoque ensuite les dépenses d'investissements réalisées en 2018 qui se sont élevées à 15 millions d'euros environ : les dépenses liées aux travaux en eux même représentent 10.7 millions d'euros sur cette enveloppe. La différence concerne les dépenses de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui comprennent aussi les dépenses d'études géotechniques et environnementales, les acquisitions foncières et les servitudes qu'il faut régler dans le cadre des projets.

Il passe ensuite en revue le montant des opérations réalisées dans chaque département (cf. annexe 7) tout en rappelant que les investissements sont programmés sur plusieurs années et n'avancent pas de manière linéaire. Ainsi après y avoir été très faibles en 2017, c'est dans les Alpes de Haute-Provence qu'ils ont été les plus importants en 2018 en raison du projet en cours de la DLVA.

**M. Vitel** demande ce qu'est le projet « Batardeaux mobiles » qui apparaît dans les investissements « Autres ».

**M. Vergobbi** répond qu'il s'agit d'un dispositif expérimental de batardeaux gonflables pour mettre à sec des portions de canaux afin de réaliser des travaux de manière plus simple que ce que l'on fait à l'heure actuelle. Il s'agit de dispositifs dont l'intérêt est de pouvoir être déplacés facilement au cours des travaux.

Il évoque ensuite l'activité du secteur concurrentiel et le carnet de commandes de l'ingénierie qui a atteint en 2018:

- 2.73 millions d'euros en France métropolitaine, avec 41 commandes enregistrées principalement dans le domaine de la protection contre les inondations,
- 1.49 millions d'euros à la Réunion avec 8 commandes enregistrées principalement dans le domaine du traitement de l'eau, alors que la n'a SCP jamais obtenu de contrat de ce type dans notre Région ce qui est paradoxal,
- 2.2 millions d'euros à l'international avec 116 commandes enregistrées principalement dans le domaine de l'irrigation qui est un enjeu mondial majeur pour la production alimentaire, l'autre marché important étant celui des infrastructures de transport.



M. Vergobbi commente ensuite :

- l'évolution régulière du chiffre d'affaires de l'activité ingénierie de la société par activité depuis 2014 :
  - la pointe exceptionnelle observée en 2017 est due au marché de conception-réalisation obtenu avec la SOSUCAM exploitant une plantation de canne à sucre basée au Cameroun : ce contrat, dont le montant comprend à la fois des prestations intellectuelles et la réalisation de travaux, ne peut être comparé aux autres contrats d'ingénierie où l'on ne vend que des prestations de matière grise,
  - le bon niveau d'activité en France Métropolitaine par rapport aux années précédentes notamment grâce à des contrats obtenus dans le domaine des inondations.
  - la croissance de l'activité en outremer, notamment à l'île de La Réunion où la Société dispose d'une implantation commerciale propre depuis 4 ans environ,
- la croissance régulière des « Services en Région »
  - une stabilité de l'activité liée aux services d'irrigation et de vente de matériel (qu'il faut considérer dans un seul et même ensemble en raison d'une répartition entre la vente de matériel et les projets clé en main qui n'a pas été homogène sur l'ensemble de la période),
  - une activité de potabilisation dynamique qui répond aux besoins de la clientèle Eaux Brutes Domestiques avec l'installation d'unités de potabilisation de l'eau et les contrats de maintenance qui sont proposés sur ces appareils,
  - Une activité des laboratoires qui connaît des fluctuations mais qui est tirée par le laboratoire des mesures hydrauliques,
  - Des activités d'exploitation et de maintenance en baisse en 2018, impactées par le contrat du SIIRF dont les recettes de vente d'eau ont été en forte baisse,
  - Des activités de négoce qui connaissent en 2018 des situations contrastées selon les territoires : 3.5 % de CA dans les Bouches du Rhône, 14.7 % dans le Var, -25.2 % sur les territoires Alpes-Vaucluse.

A l'issue de la présentation, **M. Curnier** rappelle qu'il avait été évoqué l'an dernier la question de la comptabilité analytique sur ces activités. Les différentes activités exercées sur le secteur concurrentiel représentent aujourd'hui environ 13 millions d'euros de chiffre d'affaires mais on ne sait pas si ces activités sont aujourd'hui équilibrées, excédentaires ou déficitaires. Il aimerait avoir cette information.

**M. Vergobbi** explique que des discussions sont en cours avec les services de la Région au sujet de cette séparation analytique entre les comptes de la concession et ceux du secteur concurrentiel. Ces discussions s'inscrivent dans la suite de l'opération engagée lors de la révision du contrat de concession au cours de laquelle la Région a demandé à ce que les résultats de nos activités liées à la concession et ceux dégagés par l'activité de la SCP sur le secteur concurrentiel, soit identifiés de manière beaucoup plus claire dans la comptabilité analytique.

Un certain nombre de points techniques restent à régler, la discussion n'est donc pas aujourd'hui arrivée à son terme. Toutefois, les activités de compte propre couvrent largement leurs charges variables, dont les charges de personnel, mais l'objectif est aujourd'hui qu'elles

puissent également couvrir leurs quotes-parts de frais généraux et d'intéressement. On travaille actuellement avec la Région sur tous ces sujets, dont celui du bénéfice raisonnable du concessionnaire.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas prévu de projeter de résultats analytiques aujourd'hui, cependant cela sera possible prochainement une fois les discussions parvenues à leur terme.

**M. Curnier** prend acte de cette réponse.

**Au terme de ces échanges, à la demande du président, le conseil approuve le projet de rapport du conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire sur l'activité de la SCP et les opérations de l'exercice 2018.**

**Le président rappelle que ce rapport sera soumis à l'Assemblée générale des actionnaires prévue le lundi 24 juin prochain.**

#### **4. PROJET DE DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE POUR L'ANNEE 2018**

**M. Vitel** indique que ce nouveau rapport englobe une grande partie des éléments du bilan social qui était traditionnellement présenté lors du conseil d'administration du mois d'avril, et auquel le conseil est toujours très attentif. Il rajoute que ce nouveau rapport, même s'il s'agit de performance extrafinancière, est soumis à un audit des commissaires aux comptes.

Avant de passer la parole au directeur général, il salue l'importante implication de la SCP sur les enjeux RSE que l'on voit clairement apparaître dans le rapport. Les trois volets : sociétal, environnemental et social, contenus dans le rapport sont conformes aux valeurs de Professionnalisme, Proximité, et Développement Responsable de l'entreprise.

**M. Vergobbi** précise que ce rapport répond à une obligation nouvelle, fixée par l'ordonnance de juillet 2017, qui s'impose à la SCP qui vient de franchir le seuil de 500 salariés, et dépasse les 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les rubriques que contient ce document sont relativement normées, avec trois volets :

- un volet sociétal qui correspond à l'impact que peut avoir la SCP sur le développement local et régional, sur la santé et la sécurité des consommateurs, mais traite aussi des relations qu'elle entretient avec l'ensemble des parties prenantes,
- Un volet relatif à l'environnement et au développement durable,
- Un volet social sur l'emploi dans l'entreprise, les conditions de travail, la formation, l'emploi des personnes en situation de handicap...

Sur le fond, et comme l'a souligné le président, l'élaboration de ce document n'a pas posé de difficulté particulière puisque de par ses missions, sa culture et ses valeurs, la SCP adhère parfaitement au concept de responsabilité sociale et environnementale. Cette obligation a toutefois généré un travail de mise en forme qui n'est pas tout à fait achevé et que l'on essaiera de parfaire l'an prochain.

Le directeur général présente ensuite le document en commentant quelques indicateurs.



Il précise que ces différentes rubriques sont très normées et fixées par la réglementation :

- Implication dans le développement territorial : le cœur de l'action de la SCP est d'être au service des territoires. Les indicateurs produits concernent :
  - le respect du programme d'investissement et de rénovation de la SCP, qui impacte directement notre territoire, et qui fait par ailleurs de la SCP un très gros acheteur en raison des montants en jeu,
  - la contribution à l'emploi avec 42 recrutements en 2018, hors alternance mais y compris le remplacement des personnes qui partent à la retraite. Globalement, l'augmentation nette des effectifs atteint 15 équivalents temps plein.
- Engagement culturel et citoyen : cet indicateur traduit la politique d'ouverture de l'entreprise vers différents publics. Les indicateurs produits concernent :
  - la sensibilisation des jeunes générations à une gestion économe de la ressource en eau avec un peu plus d'un millier d'élèves sensibilisés l'an dernier,
  - la politique en matière d'accueil des jeunes dans l'entreprise : 25 alternants et 60 stagiaires accueillis en 2018,

Le rapport détaille aussi tous les engagements de la SCP à ce titre : participation à de très nombreux événements qui contribuent au rayonnement de l'entreprise, accueil de visiteurs au Tholonet que ce soit des groupes organisés, des élus, des clients, des partenaires, des délégations internationales soit globalement près de 5000 personnes en 2018.

- Prise en compte des besoins des parties prenantes
  - La prise en compte des besoins des 47 000 clients de la SCP avec une réflexion engagée en 2018 sur les possibilités nouvelles offertes par le digital pour accompagner le client dans l'ensemble de ses démarches (future agence en ligne).
  - La satisfaction de la clientèle avec des indicateurs qui permettent de suivre :
    - le taux de satisfaction des clients : 76 % de clients satisfaits ou très satisfaits,
    - Le taux de réclamation : 2.53 pour mille qui est dans la norme pour les entreprises du secteur de l'eau.
  - Les relations avec les autres parties prenantes (actionnaires, Autorité concédante, universités, pôles de compétitivité, chaires, parc naturels régionaux et autres partenaires divers) : la SCP était présente l'an dernier dans 54 de ces instances avec une participation très active.
- Ecosystème et innovation : la SCP a pour volonté d'intensifier les approches collaboratives et partenariales en matière d'innovation. 29 projets innovants sont actuellement en cours dans la société, dont 18 conduits en partenariat. On constate toutefois que seuls 47 % des projets ont atteint le niveau d'avancement visé. La SCP lance chaque année un appel à projet innovant en interne, afin d'inciter ses ingénieurs et techniciens à proposer des idées nouvelles. Parmi les projets en cours à la SCP, il évoque :
  - un projet qui vise à optimiser la capacité des réseaux de la SCP grâce à des capteurs connectés qui permettront de connaître en temps réel le niveau de saturation des antennes. La SCP utilise aujourd'hui une approche statistique : ce projet innovant devrait permettre à terme de calculer de manière plus fines les débits disponibles sur nos

- antennes et ainsi de pouvoir dire « oui » à des clients qui souhaitent être desservis et auxquels aujourd'hui on dit « non » faute d'être en mesure de garantir un débit suffisant,
- des projets liés à l'eau et à l'énergie, à l'agrivoltaïsme (possibilité de combiner production agricole et production d'énergie photovoltaïque), à l'optimisation de l'irrigation, à la réutilisation des eaux pour les besoins d'irrigation.
- les achats responsables : la SCP a acheté pour près de 76 millions d'euros en 2018 avec la volonté d'aller vers des achats plus responsables avec les indicateurs suivants :
- le pourcentage de titulaires de marché qui ont une certification dans le domaine environnemental (ISO 14 001). Ce taux a baissé en 2018 car la SCP a lancé beaucoup d'appels d'offres de petits montants pour optimiser ses achats tout en ouvrant ses commandes aux fournisseurs régionaux.
  - les marchés réservés au secteur protégé avec trois marchés passés en 2018.
- L'éthique des affaires : il s'agit d'une problématique nouvelle pour la SCP qui n'est soumise à la loi Sapin II que depuis le franchissement du seuil de 500 salariés et 100 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les indicateurs préconisés ne sont pas pertinents pour cette année.

M. Vergobbi évoque ensuite le volet environnemental et rappelle que la SCP a été auditée il y a un mois dans le cadre du renouvellement de sa certification ISO 14 001. Le résultat devrait être concluant dans la mesure où il n'y a eu aucune non-conformité détectée au cours de l'audit. Parmi les indicateurs à suivre, il cite :

- la prévention des risques environnementaux et de pollution auxquels la SCP est très attentive. Le taux de conformité à la réglementation environnementale est de 97 %. Pour parvenir à ce résultat, une quinzaine d'ingénieurs et de techniciens spécialisés par activité analyse chaque texte réglementaire qui sort et son impact potentiel sur la SCP,
- la préservation et la gestion durable de la ressource en eau qui constitue le cœur de métier de la SCP. Les indicateurs suivis sont :
  - le rendement des réseaux : on calcule les volumes d'eau prélevée depuis leur origine dans les Alpes jusqu'au point de livraison de nos clients. En 2018, ce taux s'est établi à 89 % en augmentation entre 2017 et 2018 en raison de l'opération de maintenance sur le barrage de Bimont. Les infiltrations dans la retenue représenteraient donc à elles seules un tiers des pertes sur les réseaux SCP. La performance des réseaux de la SCP est excellente, sans doute à plus de 90 %,
  - Le nombre de kilomètres de canalisations rénovées : les chiffres de 2018 ne sont pas encore connus mais l'objectif de 23 kilomètres devrait être atteint,
  - La réduction des émissions de gaz à effet de serre : les indicateurs mis en place concernent le nombre total de tonnes de CO2 émis par salarié qui représentait en 2018 5.93 tonnes et le nombre total de CO2 évité, 247 tonnes en 2018. Pour calculer ces chiffres, on comptabilise le chauffage, la consommation de papier, les déplacements. Il y a une baisse significative entre 2017 et 2018, mais cette baisse est en réalité liée à la baisse des livraisons d'eau en 2018 : les stations de pompage ont moins tourné, donc le bilan s'est amélioré. La baisse du nombre total de tonnes de CO2 évitées s'explique par le fait qu'on a produit en 2018 moins d'énergies renouvelables qu'en 2017 en raison de l'arrêt des microcentrales du barrage de Bimont et du dysfonctionnement de celle de Rians.



- Transition énergétique. Les indicateurs mis en place concernent :
  - la production d'hydro-électricité : en baisse pour les mêmes raisons que celles indiquées ci-dessus.
  - la puissance cumulée des projets engagés en matière d'énergie verte avec un portefeuille de projets en croissance. Les projets comptabilisés sont ceux qui ont déjà reçu un avis favorable de la Commission de Régulation de l'Énergie ou des projets internes à la concession, dont les études sont très avancées.
- Economie circulaire avec deux indicateurs :
  - la réutilisation des eaux usées : la SCP est engagée dans une chaire d'entreprise à Montpellier qui étudie l'analyse du cycle de vie,
  - le taux de valorisation des déchets sur le site du Tholonet qui s'améliore,
  - le taux de diminution des impressions avec une réduction très importante des dépenses suite à une démarche d'optimisation mise en œuvre en 2016 avec la suppression de toutes les imprimantes individuelles dans l'entreprise.

Concernant le volet social, les indicateurs mis en place concernent :

- La préservation de la santé et de la sécurité des salariés : les résultats en matière d'accidents du travail sont médiocres en 2018, avec une augmentation du nombre d'accidents du travail avec arrêt de 7 à 13, du taux de fréquence qui évolue de 9.58 à 15.58 et du taux de gravité qui passe de 0.16 à 0.65. Ce constat explique la démarche très ambitieuse engagée en 2018 avec l'aide d'un consultant extérieur. La volonté de la SCP est de produire en toute santé et sécurité au travail et de faire en sorte que les aspects SST soient totalement intégrés au travail quotidien. Un travail est donc mené sur l'ensemble des procédures dans l'entreprise.

**M. Vitel** demande comment est calculé le taux de gravité et que recouvre exactement ce terme ?

**M. Vergobbi** explique que le taux de gravité correspond au nombre de jours d'absence consécutifs à un accident du travail. Reprenant sa présentation, il évoque ensuite les autres indicateurs du volet social :

- L'écoute des salariés par un dialogue social riche : La mise en place du Comité Social Economique qui a remplacé le Comité d'Entreprise en est un élément important,
- L'investissement dans le capital humain : le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation professionnelle est très important, avec 4.4 % le taux SCP consacré à la formation se situe bien au-delà des obligations légales,
- Le taux de rétention est la capacité à garder les gens dans l'entreprise. Avec 26 départs l'an dernier dont 7 démissions, le taux de rétention SCP est de 95 %. Le marché du travail est tendu sur les compétences recherchées par la SCP, il faut être attentif aux dernières démissions. Les collaborateurs de la SCP sont démarchés par des entreprises concurrentes,
- La diversité et l'égalité de traitement. Les indicateurs suivis sont :
  - le nombre de femmes dans l'entreprise qui représente environ 34 % des effectifs et la répartition hommes/femmes dans les organes de direction (Comité de direction 37.5 % et Comité Management 25 %),

- les rémunérations : la moyenne de rémunération indiciaire des femmes est presque identique à celle des hommes à la SCP. Le directeur général souligne toutefois que les femmes sont moins présentes sur les deux extrémités de l'effectif au niveau exécution et sur les hautes rémunérations. Par ailleurs, les hommes bénéficient davantage d'éléments annexes de rémunération du fait de leurs postes (astreintes, heures supplémentaires, primes de déplacement),
- la qualité de vie et le bien être des salariés : le taux de satisfaction au travail est élevé puisque 96.5 % de salariés se disent satisfaits voire très satisfaits de leur poste de travail. Le taux d'absentéisme hors maternité, mais intégrant l'ensemble des autres absences (maladie, accident du travail, mariage...) s'élève à 4,11 %,
- le télétravail régulier a été mis en place dans l'entreprise en 2018. Aujourd'hui, le nombre de télétravailleurs réguliers s'élève à 32 personnes,
- la cohérence du système de rémunération avec la proportion de l'effectif ayant bénéficié d'une augmentation individuelle l'année dernière qui s'est élevée à 32 %.

A l'issue de cette présentation, **M. Mancel** interroge le directeur général sur le taux de satisfaction de la clientèle 7.6 clients sur 10 satisfaits. Il s'attendait à un meilleur chiffre.

**M. Vergobbi** explique que l'enquête comporte habituellement sept à huit items. Le taux est calculé sur la moyenne de ces huit indicateurs et il faut savoir que lors de ces enquêtes il y a déjà 10 à 15 % de clients qui ne se prononcent pas. Ce n'est donc pas une inquiétude pour la SCP.

**Mme Leblond** ajoute qu'il y a une tendance humaine à ne pas mettre le 10.

**M. Curnier** demande s'il n'y a pas un risque à ce que le résultat de la satisfaction au poste de travail soit faussé par rapport au fait que cette évaluation se fasse par le biais de questions posées au cours de l'entretien annuel d'appréciation.

**Mme Leblond** intervient pour rappeler le contexte dans lequel se tient l'entretien annuel d'appréciation que chaque collaborateur tient avec son manager. L'habitude à la SCP est de partager librement le bilan de l'année écoulé puis de remplir depuis son bureau un questionnaire qui fait un aller-retour entre le collaborateur et le manager. Il existe toutefois une case confidentielle qui peut être utilisée par le collaborateur si celui-ci ne veut pas partager avec son manager un certain nombre d'information. Cette case n'est pas souvent utilisée.

**M. Vergobbi** confirme cette pratique.

**Mme Coin** intervient sur le volet social en sa qualité de Secrétaire du Comité Social Economique. Le rapport de performance extra financière remplace le bilan social sur lequel le Comité d'Entreprise donnait habituellement son avis.

Ce nouveau rapport comprend une dizaine de pages alors que l'ancien bilan social en comprenait environ 80. On a donc perdu un certain niveau d'information. Pour l'instant les nouveaux éléments de ce rapport n'ont pas été travaillés entre la direction et les représentants du personnel en partie parce que la phase d'organisation suite à la transformation du CE en Comité Social Economique est toujours en cours. Elle souligne le fait que les ordonnances Macron ont fixé une seule consultation sur le volet social et la partie emploi tous les trois ans,



c'est quelque chose qui chagrine un peu le CSE qui l'a indiqué dans l'accord. Ce pas de temps paraît insuffisant sur cette thématique. Mme Coin ajoute que son intervention a pour but de dire que l'on compte sur une organisation efficace entre la direction, la direction des ressources humaines et les représentants du personnel pour y travailler de manière beaucoup plus fréquente : il s'agit de sujets et d'indicateurs sur la diversité, l'égalité professionnelle, l'emploi des personnels handicapés, la qualité de vie et le bien être des salariés qui sont importants. Le CSE sera donc vigilant sur le traitement de cette thématique.

**M. Vergobbi** répond que ce n'est pas parce que la loi ne nous l'impose pas que l'on ne continuera pas à avoir toute une série d'indicateurs pour nourrir les échanges au sein de l'entreprise.

**M. Vitel** ajoute que le conseil d'administration est très attentif à la bonne santé de l'entreprise et au bien être de ceux qui y travaillent. M. Vitel demande à ce que l'intervention de Mme Coin soit prise en compte et que l'on travaille sur le sujet pour prendre des décisions. Il souligne le fait que la SCP est une entreprise de taille humaine malgré ses 520 salariés : lorsque quelque chose ne va pas, on le voit rapidement ce qui permet d'intervenir assez vite.

Il interroge ensuite le Commissaire aux comptes sur son action vis-à-vis de ce rapport extra financier.

**M. Verdier, commissaire aux comptes** répond qu'effectivement, le commissaire aux comptes est surtout connu pour contrôler l'information financière produite par l'entreprise. Sur ce rapport extra-financier, KPMG intervient en tant qu'organisme tiers indépendant avec une équipe dédiées RSE. Le rapport extra financier doit décrire les principaux risques extras financiers auxquels est confrontée l'entreprise et, pour chacun d'entre eux, décrire les politiques mises en place et les résultats obtenus.

Au terme de cette explication le commissaire aux comptes indique que la conclusion de KPMG est que le Rapport de Déclaration Extra Financière, présenté aujourd'hui est sincère et conforme à ce qui est attendu par la législation.

**Au terme de ces échanges le projet de rapport extra financier est adopté à l'unanimité et sera soumis à l'assemblée générale des actionnaires prévue le lundi 24 juin.**

## 5. PROJET DE COMPTES ET BILAN DE L'EXERCICE 2018

**M. Vitel** indique que l'année 2018 a été particulièrement humide ce qui a entraîné une moindre sollicitation des ouvrages SCP avec des volumes de vente d'eau en retrait sensible.

L'exercice 2018 se solde cependant par un résultat comptable net excédentaire de 1 211 770 €.

Les documents de comptes et bilan qui figurent dans le dossier ont été examinés par le commissaire aux comptes de la Société, le Cabinet KPMG.

Avant de passer la parole au directeur financier, **M. Vergobbi** confirme le résultat positif d'environ 1,2 millions d'euros enregistré malgré une baisse importante des volumes livrés par rapport à l'année précédente. Il s'agit cependant d'un résultat inférieur de 4 millions d'euros

par rapport aux prévisions établies sur la base d'une année hydrologique moyenne.

La baisse du résultat s'explique, d'une part par le facteur météorologique, d'autre part, par des résultats financiers négatifs de plus de 4 millions d'euros.

Ce dernier chiffre appelle un commentaire : ce résultat financier négatif comprend évidemment la charge financière des emprunts, de l'ordre de 1,5 millions d'euros, mais également une provision pour les moins-values latentes enregistrées sur les placements financiers de la SCP suite à la baisse très importante des marchés financiers enregistrée en fin d'année.

Les règles comptables de la société l'obligent à intégrer cette moins-value latente dans ses comptes au 31 décembre malgré le retournement des marchés financiers observé depuis le début de l'année qui est venu corriger en grande partie ces résultats négatifs.

Les règles comptables de la SCP l'obligent en effet à prévoir le cas où elle serait obligée de vendre tous ses placements immédiatement.

En conclusion, malgré des recettes inférieures de 3,5 millions d'euros par rapport aux prévisions et le résultat financier négatif évoqué, la SCP enregistre cependant un résultat comptable net excédentaire de 1 211 770 €.

**M. Guieu** commente une série de diapositives illustrant les résultats financiers et comptables de l'exercice.

Avec 15.1 M€, les dépenses d'investissements de l'année 2018 sont en augmentation par rapport à l'année dernière en raison notamment du plan pluriannuel d'investissement (cf. annexe 8, diapositive a).

Sur les aspects rénovation et provision de maintenance (cf. annexe 8, diapositive b), 2018 est la première année du 3<sup>ème</sup> plan quinquennal. Le quatrième plan quinquennal de rénovation commence déjà à être constitué, avec une première dotation à 29.1 M€.

Les ressources globales de la société sont en retrait sensible par rapport à l'année dernière et par rapport aux prévisions budgétaires en raison de l'impact des conditions météorologiques que l'on a évoquées (cf. annexe 8, diapositive c) :

- 5.1 M€ pour la production immobilisée, qui correspond à tout ce que la société investit pour son propre compte. Ce montant est en léger retrait par rapport au budget prévisionnel en raison de dépenses d'investissement plus faibles que prévues cette année.
- le chiffre d'affaires de la SCP, 104,8 M€, est en retrait sensible par rapport à 2017 et au budget prévisionnel bâti sur la base d'une année climatique moyenne. Il s'analyse comme suit (cf. annexe 8, diapositive d):
  - un chiffre d'affaires du service de l'eau de 90.2 M€ en net retrait en raison des conditions météorologiques très humides.
  - le chiffre d'affaires de l'ingénierie en 2018 est également en retrait. Afin de faciliter la compréhension de cette activité, ce chiffre d'affaires a été ventilé en trois sous-catégories (cf. annexe 8, diapositive e) :
    - une activité d'ingénierie en France métropolitaine en légère croissance avec un chiffre d'affaires de 2.3 M€,
    - une activité d'ingénierie à l'International/Outremer en légère croissance avec un chiffre d'affaires de 3.1 M€,



- une activité de conception/réalisation à l'international qui n'a pas trouvé de relais de croissance cette année et s'établit en fort retrait avec une chiffre d'affaire de 1.2 M€.
- les activités de services en région (cf. annexe 8, diapositive f) qui regroupent l'ensemble des offres de services que la SCP propose à ses clients en France métropolitaine (négoce, potabilisation, activités de laboratoires, affermages principalement le SIIRF, LFA-Loyers) sont restés stables.

En face de ces recettes, la SCP doit faire face à un certain nombre de charges : l'année 2018 se caractérise par une bonne maîtrise des charges notamment au regard des prévisions budgétaires initiales (cf. annexe 8, diapositive g) :

- la masse salariale hors intéressement augmente en raison du recrutement de 15 collaborateurs supplémentaires. Cette progression est en ligne avec les prévisions budgétaires,
- les services extérieurs et les frais de gestion sont en ligne avec le budget,
- les achats diminuent par rapport au budget,
- le montant des impôts et taxes diminue, l'impact de la redevance de l'agence de l'eau ayant été moindre compte tenu des volumes prélevés.

L'activité de la SCP en 2018 lui permet donc de dégager un EBE avant intéressement de 19.4 M€, supérieur par rapport à celui de 2017 qui avait pourtant été une année de forte sollicitation des ouvrages SCP (cf. annexe 8, diapo g).

Cet EBE de 19.4 M€ dégagé en 2018 permet donc de couvrir (cf. annexe 8, diapositive i) :

- 1,8 M€ d'amortissement d'actif propre (véhicules, matériels,...) et de provisions d'exploitation,
- 11.1 M€ d'amortissement de caducité,
- 3.2 M€ de provision d'intéressement (incluant 20 % de charges),
- 4.3 M€ de résultat financier négatif.

Cette situation permet donc à la SCP de dégager en 2018 un résultat bénéficiaire de 1,2 millions d'euros en fin d'exercice.

**M. Curnier** s'étonne du montant de la provision constituée au titre des résultats financiers négatifs et demande sur quels types de valeur d'actif la trésorerie est placée. Il s'agit certes d'un volume latent mais...

**M. Guieu** répond que la SCP a toujours géré ses actifs avec de vraies précautions et dans un objectif de moyen/long terme. La SCP n'est jamais exposée au-delà d'une dizaine de pourcent sur des actions, elle a un portefeuille obligataire très majoritaire, ainsi que quelques placements immobiliers moins liquides. L'année dernière, les marchés ont été caractérisés par des baisses sur tous les compartiments financiers, ce qui est assez rare. Pour que les placements restent positifs il eut fallu l'année dernière n'être placé que sur des obligations d'état allemandes qui sont passées de 0.30 % à 0.10 %. Tous les autres placements ont été négatifs. Cela a causé une perte d'environ 3 %.

**M. Curnier** fait remarquer que si la SCP a souscrit des obligations il y a plusieurs années avec des taux relativement bas, il devrait y avoir une surcote sur la partie obligataire.

**M. Guieu** répond que la SCP est obligée de valoriser mark-to-market tous les ans y compris sur la partie obligataire. On peut ne pas conserver des obligations pendant toute leur durée de vie. C'est-à-dire que lorsque les taux montent dans l'année les placements sont en perte sur le portefeuille obligataire.

**M. Vergobbi** précise que les placements SCP portent sur une masse de 100 millions d'euros et que c'est la seconde fois (la première étant en 2008) dans l'histoire de la SCP qu'ils produisent un résultat négatif. En règle générale les résultats des placements SCP sont positifs.

**M. Guieu** ajoute que depuis 10 ans, les placements SCP ont rapporté 20 millions d'euros à la société en comptant les deux pertes de 2008 et 2018.

Sur l'invitation de M. Vitel, **M. Verdier** prend la parole pour indiquer que les comptes qui viennent d'être présentés ont été audités par ses services en respectant la méthodologie habituelle, en définissant un plan d'audit qui identifie les risques auxquels est soumise la société et qui analyse comment elle les maîtrise et elle les gère.

Durant cette phase KPMG intervient avec une équipe d'auditeurs financiers et une équipe d'informaticiens spécialisés dans l'environnement informatique pour orchestrer les contrôles. A l'issue de ce processus KPMG valide les comptes de la SCP de manière pure et simple.

**A la demande de Monsieur Vitel, le conseil approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2018 qui seront soumis à l'assemblée générale du 24 juin.**

## **6. PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CONCESSION REGIONALE POUR L'ANNEE 2018**

**Monsieur Vitel** précise qu'en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 du contrat d'objectifs Région/SCP, couvrant la période 2016-2020, la Société a produit un rapport à l'autorité délégante, la Région, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service accompagnée des informations sur l'économie de la concession.

Conformément à la loi, ce rapport à l'autorité concédante sera présenté en séance plénière de l'Assemblée délibérante du Conseil régional, afin que celle-ci en prenne acte.

**M. Vergobbi** indique qu'il a présenté les éléments clés de ce rapport en même temps que le point III de l'ordre du jour.

**Monsieur Vitel**, en l'absence de questions complémentaires, propose donc aux administrateurs de se prononcer sur ce projet de rapport d'activité de la Concession Régionale pour l'année 2018.

**A la demande du président, le conseil approuve le projet de rapport d'activité de la concession régionale pour l'année 2018. Ce rapport sera prochainement présenté à l'assemblée délibérante du Conseil Régional.**



## 7. APPELS D'OFFRES ET MARCHES

**M. Vitel** demande au directeur général d'exposer les résultats des appels d'offres intervenus depuis la dernière réunion du conseil.

**M. Vergobbi** indique que depuis la dernière séance du conseil d'administration, le 8 février 2019, 7 dossiers ont fait l'objet d'analyse d'offres :

- les 4 premiers sont soumis au conseil d'administration pour ratification :

N° DCE	Intitulé	Entreprise(s) retenue(s)	Montant HT
2327	Fourniture et pose de clôtures, et produits de métallerie Lot n° 1 : Fourniture et pose de clôtures	SARL CMCD	Selon bordereau des prix
2333	Travaux de réaménagement du bâtiment Luberon		
	Lot n° 1 : Lot Architectural	Chazelle	868 820.81 €
	Lot n° 2 : Electricité — Incendie Sécurité Alarme	CMT Génie Electrique	292 000.00 €
	Lot n° 3 : Climatisation Plomberie CVC VMC	Engie Cofely Agence Alpes Provençes	215 677.30 €
	Lot n° 4 : Baies/Transfert Informatique/Nettoyage Datacenter	ATECSI	101 647.94 €
2334	By-pass et microcentrale du brise-charge des Laures — Lot 2	INEO PROVENCE & COTE D'AZUR	790 000.00 €
2350	Travaux d'entretien de second œuvre. Lot menuiseries bois PVC alu et serrurerie	SPTMI	Selon bordereau des prix

- Les 3 autres entrent dans la catégorie des marchés dont il est simplement rendu compte au conseil d'administration :

N° DCE	Intitulé	Entreprise(s) retenue(s)	Montant HT
2327	Fourniture et pose de clôtures, et produits de métallerie Lot n° 2 : Fourniture de produits de métallerie	STEM	Selon bordereau des prix
2328	Prestation informatique de développement en assistance technique BI Lot 1 — Prestation informatique de développement BI	BUSINESS DECISION FRANCE	200 000.00 €
2331	Travaux de construction d'un logement de service au Vallon Dol — Lot n° 2 : Gros œuvre et second œuvre	FIGUIERE CONSTRUCTION	186 478.62 €

**Au terme de cette présentation, le conseil d'administration ratifie les choix présentés ce jour au conseil.**

## 8. QUESTIONS DIVERSES : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.A.S. OSHUN

**M. Vitel** donne la parole au directeur général afin qu'il commente le document figurant au dossier et qui concerne la S.A.S. OSHUN.

**M. Vergobbi** rappelle le pacte d'associés qui lie la SCP aux sociétés Mios et UV Germe et à ses nouveaux partenaires qui sont rentrés à l'occasion de la levée de fonds réalisée en fin d'année (Danone communities et CAAP Création).

La SCP avait obtenu d'être majoritaire au sein du conseil d'administration d'OSHUN mais avait concédé à ses partenaires que sur les quatre membres qu'elle devait désigner, elle nomme un administrateur indépendant choisi au regard de ses compétences.

Ainsi, au mois de décembre dernier, les trois premiers administrateurs SCP avaient été désignés :

- Bruno Vergobbi en sa qualité de directeur général, représentant la personne morale SCP,
- Jean-Bernard Guieu en sa qualité de directeur financier,
- Catherine Leroy en sa qualité de Directrice Juridique Audit Qualité.

Bruno Vergobbi propose aujourd'hui de désigner Madame Véronique Huet en qualité d'administrateur indépendant. Madame Huet, dont le curriculum vitae est joint en annexe, a de nombreux engagements dans le domaine social, culturel et caritatif tout particulièrement aujourd'hui en direction de la jeunesse. Elle a été en contact avec la SCP à l'occasion d'un projet au Bénin autour d'une ferme agricole ce qui a permis de voir qu'elle avait une excellente connaissance des enjeux et des acteurs du Social Business qui est le modèle économique de OSHUN.

**Au terme de cette présentation le conseil d'administration donne son accord à la désignation de Mme Véronique Huet en qualité d'administrateur indépendant au sein de la S.A.S. OSHUN.**

Sur l'invitation du Président **Mme Coin** secrétaire du Comité Social Economique prend la parole. Elle précise que le dialogue social entre la direction et les représentants du personnel est riche et régulier notamment sur les thématiques économiques et financières.

M. Vergobbi fait un retour aux représentants du personnel après chaque Conseil d'Administration ce qu'elle trouve très intéressant dans la mesure où l'ensemble des représentants du personnel n'est pas forcément formé ni au départ intéressé par tous les sujets.

Cette démarche faite par M. Vergobbi permet à tous les élus de progresser. Le CSE a à cœur de suivre les indicateurs économiques et financiers et dispose d'une commission économique pour les suivre. Elle souhaitait exprimer sa satisfaction sur ce point.

**M. Vitel** est heureux de présider la SCP qui est une société de savoir-faire mais aussi de savoir-être. Tout le monde y trouve son compte, il faut donc continuer dans cette direction. Il assure Mme Coin de l'écoute du conseil d'administration en toutes circonstances.





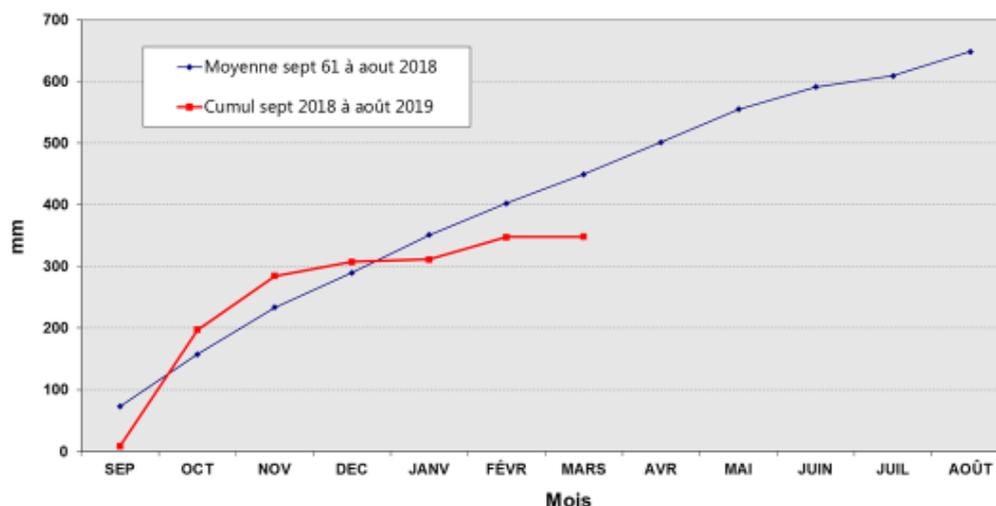
A 12 heures 40, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, **M. Vitel** conclut la séance en indiquant les dates des prochains évènements auxquels sont conviés les membres du Conseil d'Administration :

- Réunions :
  - Conseil d'administration : lundi 24 juin prochain à 10 h au Tholonet.
  - Assemblée générale ordinaire des actionnaires : lundi 24 juin prochain à 11h30 au Tholonet.
- Manifestations :
  - le dimanche 16 juin à 10 h sur le barrage de Bimont pour le lancement des évènements « Bimont en fête »,
  - Le vendredi 7 juin pour l'inauguration du salon des agricultures de Provence au Merle dont la SCP sera partenaire. **M. Rossignol** indique qu'il s'agit d'un beau salon auquel le public se rend sans cesse plus nombreux.



### Annexe 1

- **Pluviométrie cumulée de l'année hydrologique sept 18/mars 19**



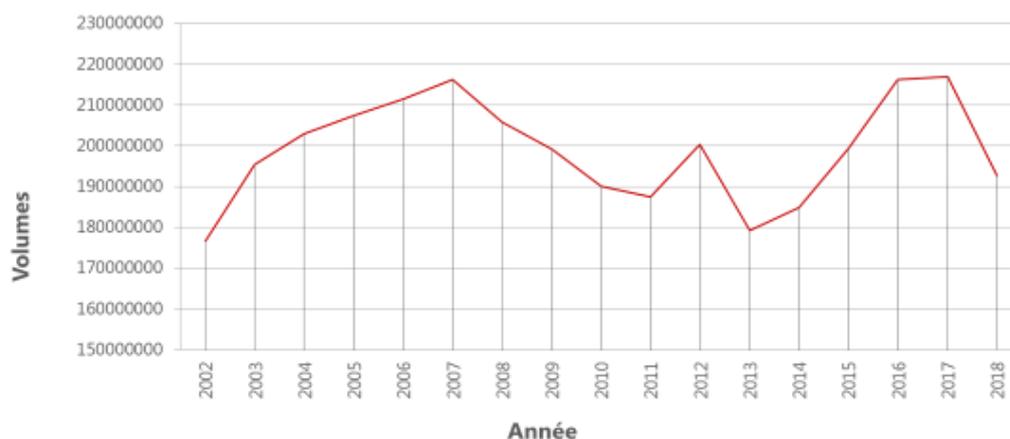
### Annexe 2

- **Les volumes livrés au 31 mars 2019**

En millions de m <sup>3</sup>	2018	2019	Variation 2019/2018
Urbains-Eau potable	2.8	2.8	+ 0.1
Urbains-Eau brute	12.4	10.4	- 16.2
Industriels	9.8	8.2	- 16.5
Golfs	0.06	0.3	+427
<b>Total</b>	<b>25.06</b>	<b>21.7</b>	<b>- 13.5</b>

### Annexe 3

- **CONCESSION REGIONALE : volumes totaux distribués en Mm3**



**Annexe 4**

●●●● Evolution des surfaces équipées / contrats

• des superficies équipées depuis l'année 2002

Année	2002 à 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Superficie en ha	827 en moyenne	372	722	828	340	234	338	843	204

• du nombre de points de livraison et leur répartition par type de contrats :

Type de contrat	2017	2018	
Arrosage	32 612	32 974	+1,1%
Irrigation agricole	12 143	12 284	+1,2%
Eaux Brutes Domestiques	16 006	16 098	+0,6%
Eaux Brutes Professionnelles	1 107	1 127	+1,8%
Poteaux et postes incendie	1 743	1 764	+1,2%
<b>Total</b>	<b>63 611</b>	<b>64 247</b>	<b>1%</b>

**Annexe 5**

●●●● Evolution des volumes (en Millions de m<sup>3</sup>)

• Eaux rurales :

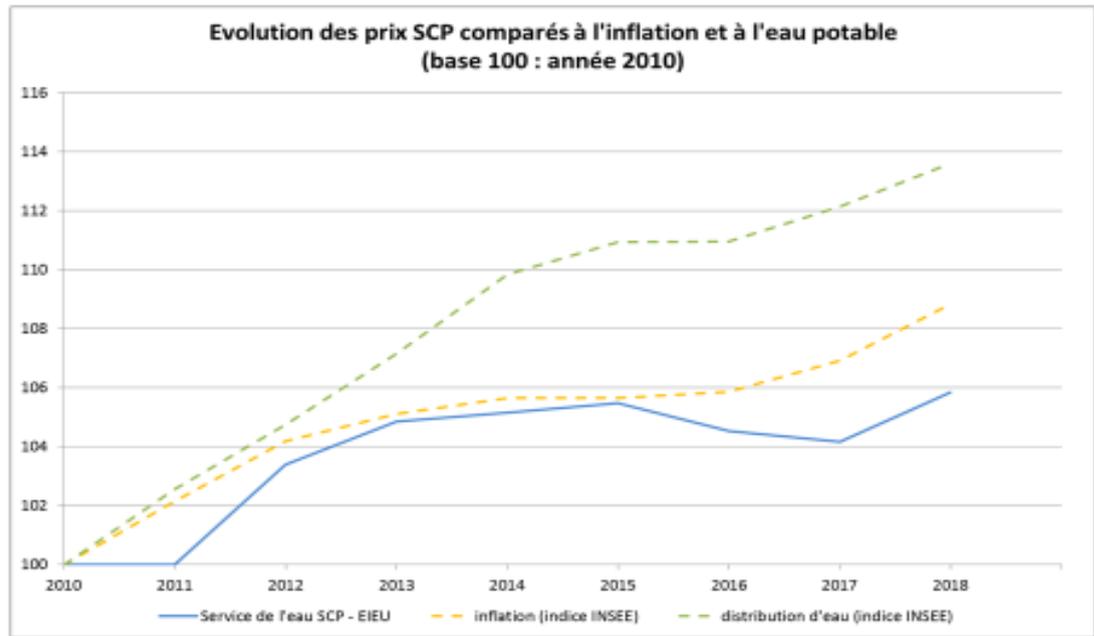
	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Irrigation Agricole	32.3	38.8	45.6	46.6	32.3	-30,7 %
Arrosage	22.5	24.7	26.7	28.1	23.3	-16,9 %
EB Domestiques	3.4	3.5	3.6	3.6	3.4	-5,9 %
EB Professionnelles	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0	-2 %
<b>TOTAL RURAL</b>	<b>60.2</b>	<b>69.0</b>	<b>77.9</b>	<b>80.3</b>	<b>61.0</b>	<b>- 24%</b>

• Eaux urbaines / industrielles :

	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Eaux industrielles / Eaux entreprises	39,6	42,7	42,0	40,1	37,5	-6,5%
Eaux urbaines brutes / Eaux collectivités	46,5	47,5	54,7	55,0	49,4	-10,2%
Eaux urbaines potables	12,4	12,8	13,7	13,5	13,9	+3%
<b>TOTAL URBAINS / INDUSTRIELS</b>	<b>98,6</b>	<b>103,0</b>	<b>110,4</b>	<b>108,5</b>	<b>100,8</b>	<b>-7,1%</b>

**Annexe 6**

## ●●●● CONCESSION REGIONALE : évolution tarifaire



29

21/05/2019

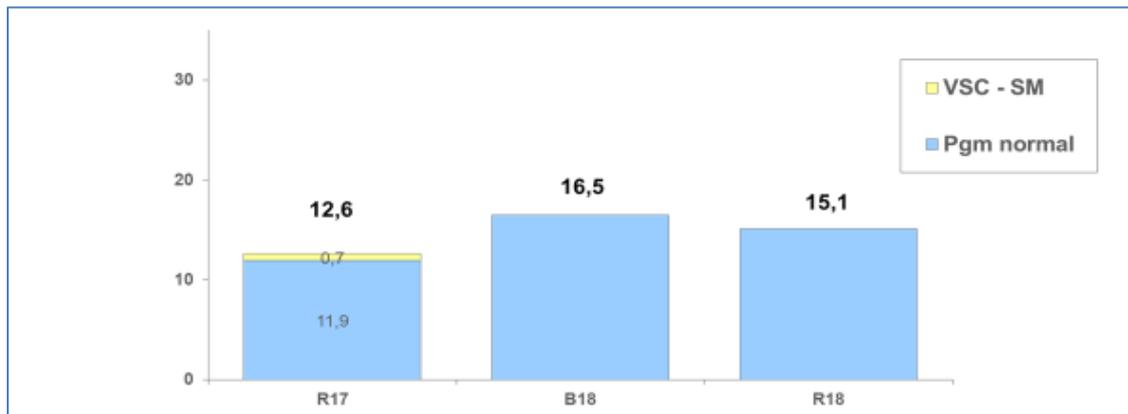
**Annexe 7**

## ●●●● Travaux réalisés en 2018

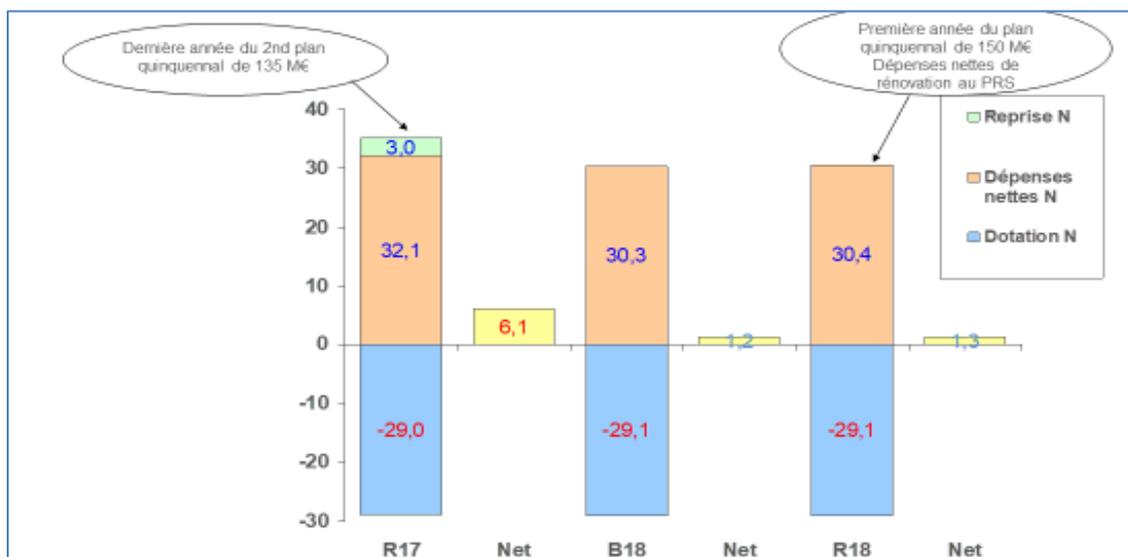
	<b>Cout travaux € HT</b>
<b>DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE</b>	<b>2 418 000 €</b>
Barrage de Bimont (investissement): extension du Parc de sirènes et achèvement de la dérivation	1 052 000 €
Extension agricole Belle Nuit - Gardanne	450 000 €
Logements des exploitants (Saint-Cannat et Vallon Dol)	880 000 €
<b>DEPARTEMENT DU VAR</b>	<b>622 000 €</b>
Maillages Toulon Est	66 000 €
Microcentrales hydroélectriques	544 000 €
Liaison Verdon/St Cassien - Ste Maxime, poste de livraison du SEVE	12 000 €
<b>DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE</b>	<b>3 054 000 €</b>
Alimentation de la DLVA	2 950 000 €
<b>DEPARTEMENT DE VAUCLUSE</b>	<b>2 336 000 €</b>
Réseaux de l'Armande-Peypin d'Algues (phase 3)	1 964 000 €
Réseaux de Vaugines (phase 2)	91 000 €
Réseaux de la Tour d'Algues	281 000 €
<b>AUTRES</b>	<b>2 229 000 €</b>
Branchements particuliers (tous départements)	1 568 000 €
Travaux complémentaires à la maintenance	300 000 €
Renforcement du dispositif de surveillance de la qualité des eaux	286 000 €
Batardeaux mobiles	45 000 €
divers	21 000 €
<b>TOTAL TRAVAUX DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 659 000 €</b>



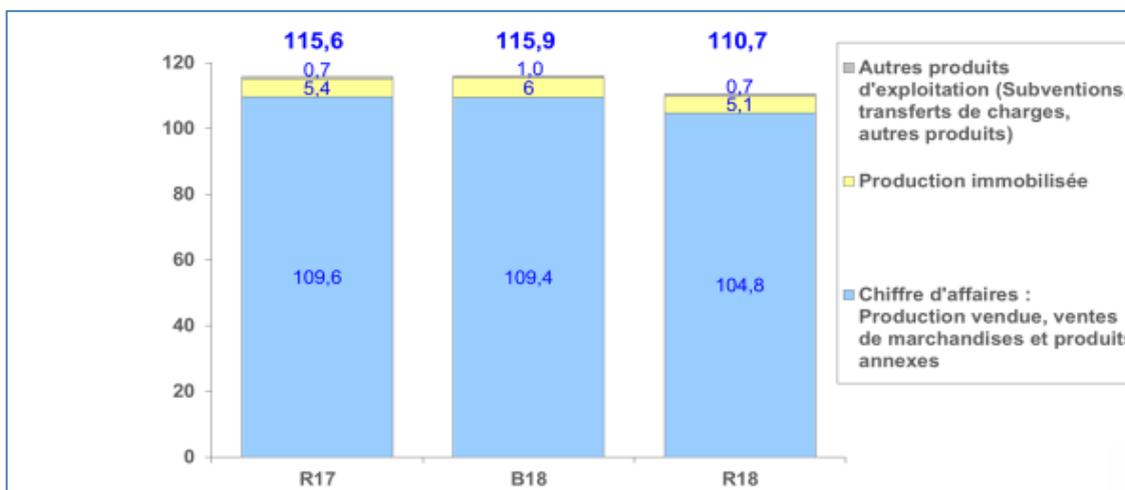
**Annexe 8**



**Diapositive a : Dépenses d'investissement (M€)**



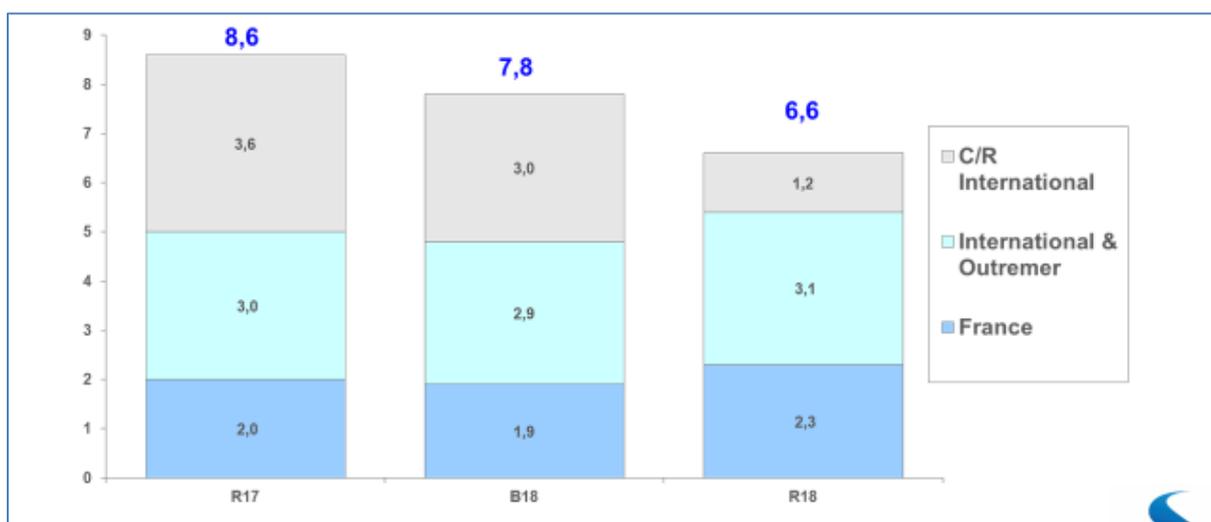
**Diapositive b : Provision de maintenance (M€)**



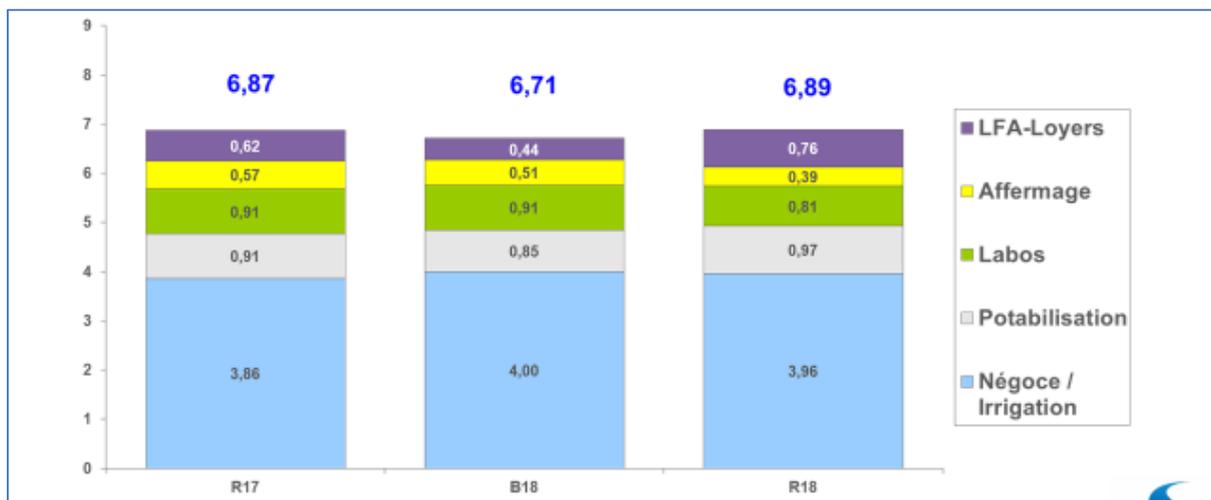
**Diapositive c : Ressources - détail par nature comptable (M€)**



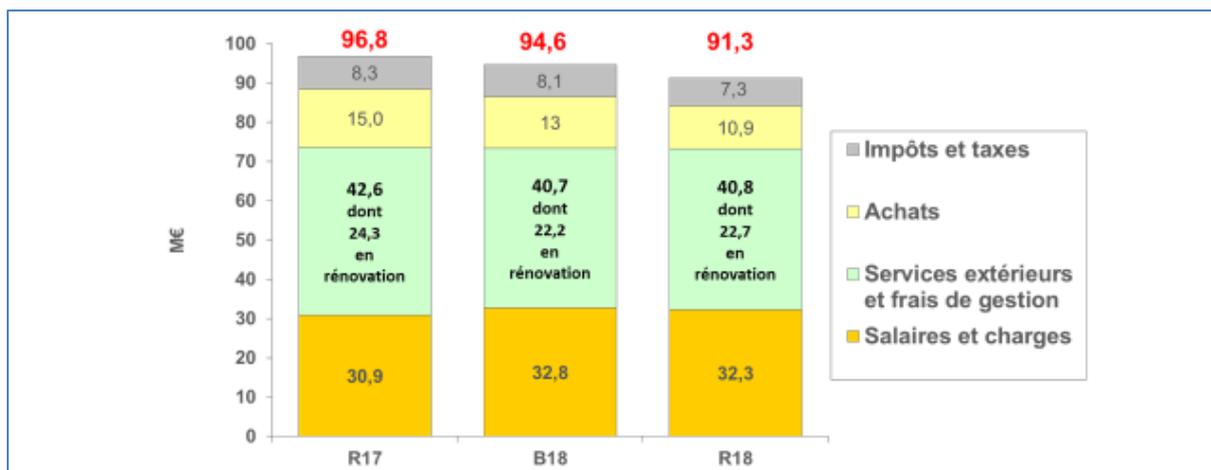
Diapositive d : Chiffre d'affaires - détail par activité (M€)



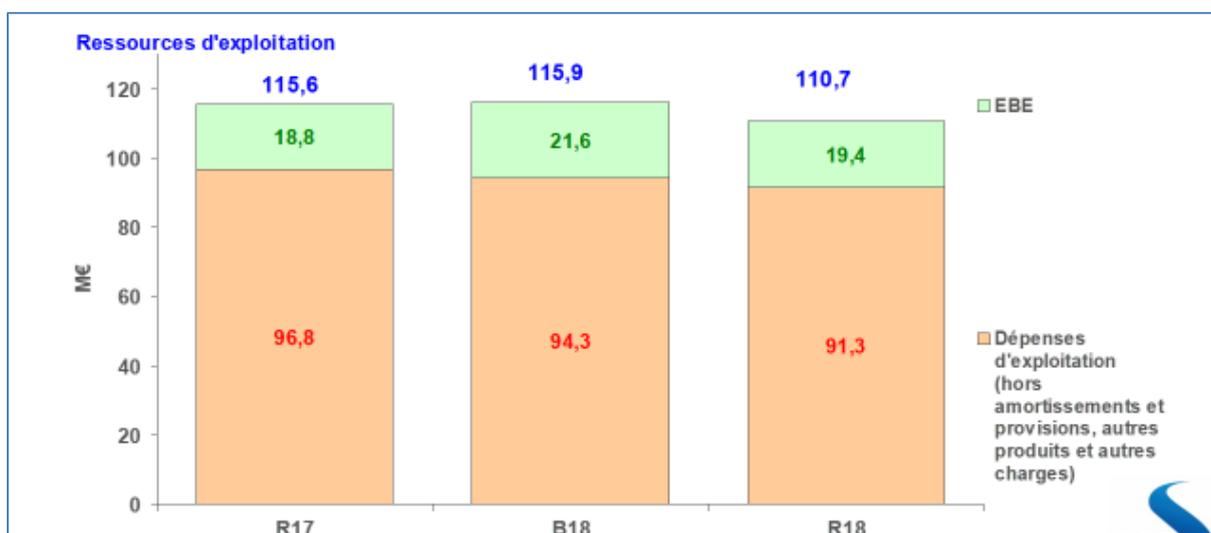
Diapositive e : Ingénierie – dont Conception /Réalisation à l'international (M€)



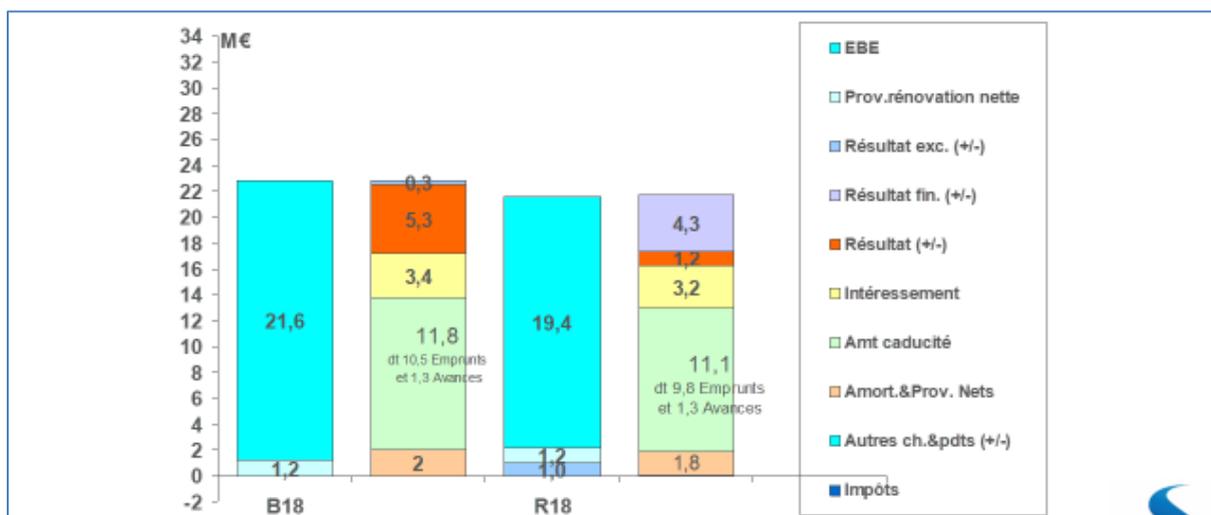
Diapositive f : Services en région (M€)



Diapositive g : Dépenses – détail par nature comptable



Diapositive h : Excédent Brut d'Exploitation



Diapositive i : EBE 2018 – détermination du résultat net

**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**  
Société anonyme d'économie mixte au capital de 3 762 800 €  
Siège Social : Le Tholonet - CS 70064 - 13182 AIX EN PROVENCE Cedex 5  
N° 057 813 131 RCS AIX EN PROVENCE  
FR 10 057 813 131

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 24 juin, à 11h30, au Tholonet, CS 70064, 13182 AIX EN PROVENCE CEDEX 5, dans la salle du Moulin à Huile, les actionnaires de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale, Société d'Economie Mixte au capital de 3 762 800 € divisé en 165 528 actions de catégorie A et 81 299 actions de catégorie B, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée avec accusé de réception, adressée le 7 juin 2019, à chaque actionnaire, ainsi qu'au Commissaire aux comptes et au Secrétaire du Comité Social et Économique.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

L'assemblée appelle à la présidence de la réunion, Monsieur Philippe VITEL, pour la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

Madame Marie RUCINSKI-BECKER pour le Conseil départemental du Var et Madame Fabienne JOLY pour la Chambre d'Agriculture du Var, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Isabelle GIROUSSE, Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles, exerce les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance totalisent 225 025 actions, qui représentent un cinquième au moins des actions composant le capital social, appartenant en majorité à des personnes morales de droit public. Le quorum requis étant atteint, l'assemblée est déclarée valablement constituée pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur la table de réunion et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- 1 - Les avis de convocation, à savoir, les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires et au Commissaire aux comptes, le Cabinet KPMG ;
- 2 - La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 3 - L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultats et l'annexe explicative ;
- 4 - Le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société et les opérations de l'exercice 2018 (partie 1)
- 5- Le rapport du Conseil d'Administration concernant la déclaration de performance extra-financière pour l'année 2018 (partie 2)
- 6- Le rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur la déclaration de performance extra-financière pour l'année 2018
- 7 – le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- 8– le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- 9- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements énumérés à l'article L225-115 du Code de

Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires, durant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président déclare également que les comptes ont été communiqués au Comité Social et Économique qui n'a pas présenté d'observation particulière.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée, ce jour, heure et lieu, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice 2018, incluant la déclaration de performance extra-financière de la Société pour l'année 2018, visée par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), ainsi que sur les comptes et opérations dudit exercice,
- ◆ Rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission, et son rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce.
- ◆ Approbation des susdites conventions, des comptes et opérations de l'exercice 2018. Quitus au Président et aux Administrateurs.
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice 2018 et affectation du résultat 2018 de la Société.

Le Président précise que les différentes questions de l'ordre du jour seront donc successivement examinées, puis soumises au vote.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et les résultats de cette activité. Il donne connaissance des tableaux faisant apparaître les résultats financiers de la société, au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Le Président donne lecture de la déclaration de performance extra-financière pour l'année 2018 ainsi que du rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI).

Puis la parole est donnée à M. Pierre-Laurent SOUBRA du Cabinet KPMG, Commissaire aux comptes, pour la lecture de ses rapports.

A propos du rapport général, celui-ci indique que les comptes annuels de la Société, établis en conformité avec les règles comptables applicables, sont réguliers et sincères. Les comptes donnent une image fidèle des résultats de l'année écoulée, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de l'exercice 2018.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire l'exercice 2018 d'un montant de 1 211 770.10 € et propose de l'affecter en totalité en report à nouveau.

Le rapport spécial récapitule comment ont été exécutées les diverses conventions conclues entre la Société et certains de ses actionnaires.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président indique qu'il y a lieu de passer au vote des résolutions portant sur les différents points de l'ordre du jour.

◆ Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice 2018, incluant la déclaration de performance extra-financière de la Société pour

## Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 13 déc 2019 - Rapport n° 10

l'année 2018, visée par l'Organisme Tiers Indépendant (OTI), ainsi que sur les comptes et opérations dudit exercice,

- lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,
- approuve le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société en 2018,
- approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2018, tels qu'ils ont été présentés dans le susdit rapport du Conseil d'Administration, et dans le rapport général du Commissaire aux comptes, ainsi que les opérations décrites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président du Conseil d'Administration et aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Troisième résolution :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 d'un montant de 1 211 770.10 € et propose de l'affecter en totalité en report à nouveau

Résolution adoptée à l'unanimité.

◆ Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies et d'extraits certifiés conformes du procès-verbal de délibération pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

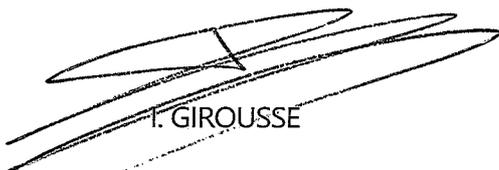
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président,



P. VITEL

Le Secrétaire de l'assemblée



I. GIROUSSE

Les Scrutateurs



F. JOLY



M. RUCINSKI-BECKER